
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01524556 6



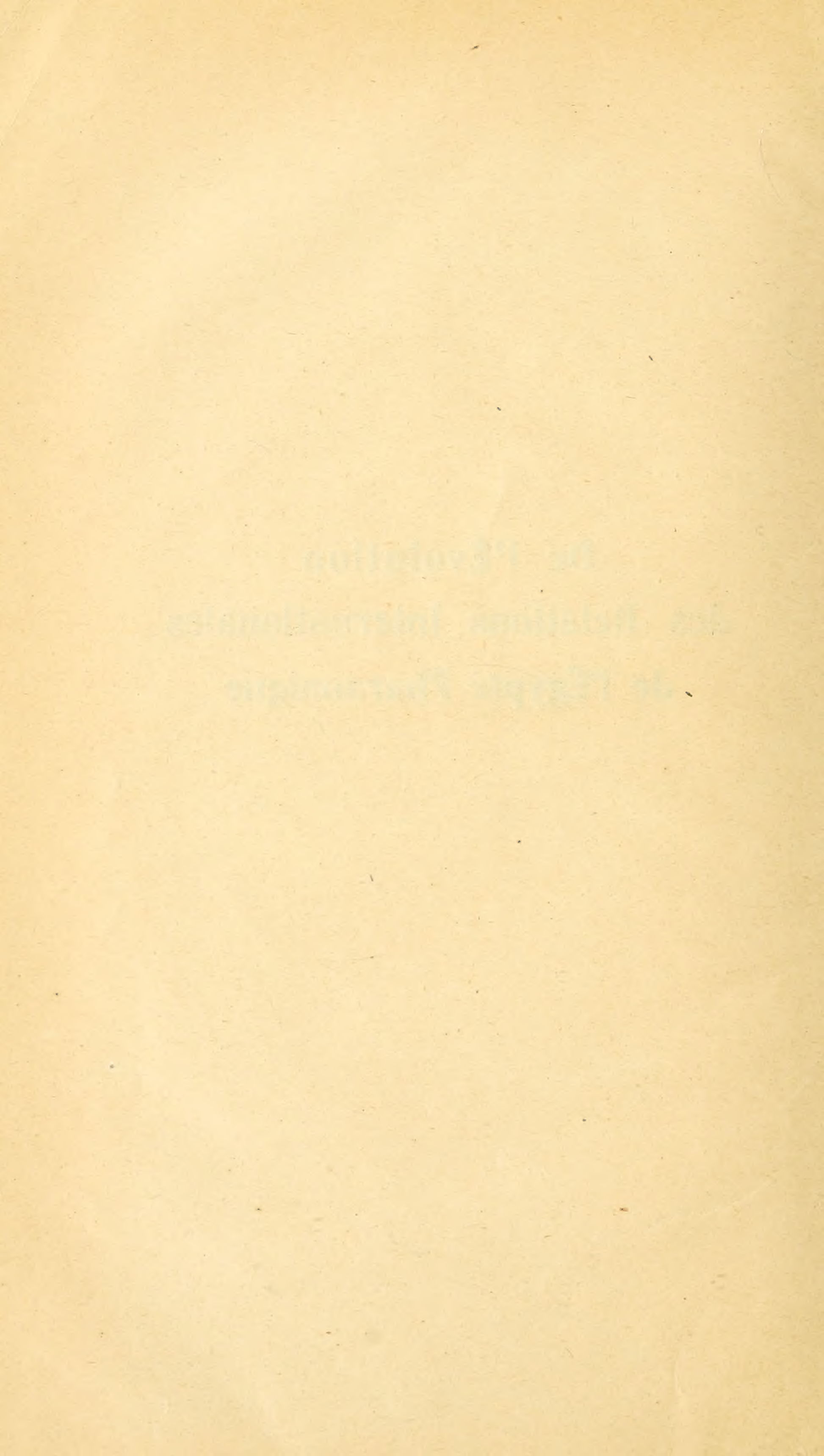








De l'Évolution des Relations Internationales de l'Égypte Pharaonique



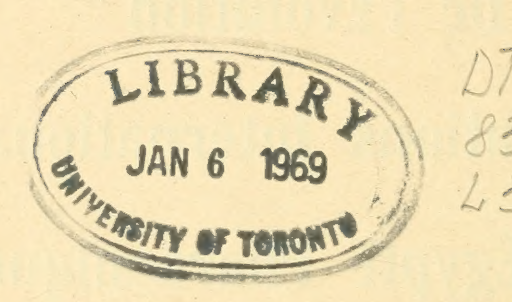
C. A. LAZZARIDÈS

De l'Évolution des Relations Internationales de l'Égypte Pharaonique

---

1922

" LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE "
49, Boulevard St-Michel, 49
PARIS



ERRATA

				au lieu de	lire
Page	4	ligne	15	les biens que j'ai découvert	les biens que j'ai découverts
—	5	—	26	fut colonisé	fut colonisée
—	5	—	27	idem	idem
—	14	—	26	qu'il ne l'imposaient	qu'ils ne l'imposaient
—	29	—	9	à cet influence	à cette influence
—	62	—	26	les vides furent comblées	les vides furent comblés
—	63	—	5	qui n'était très développé	qui n'était pas très développé
—	67	Titre		de la XIIIe à la XXVe dynastie	de la XVIIIe à la XXVe dynastie
—	87	ligne	30	son époux	son épouse
—	110	—	10	de Kardousiash	de Kardouniash
—	112	—	14	de leur promettre de partir	de leur permettre de partir
—	143	—	1	d'artisants	d'artisans
—	150	—	10	les partisants	les partisans
—	180	—	1	est assez claire	est assez clair
—	210	—	11	et l'instrument	et l'instruction
—	218	—	26	qu'on lui donna	qu'on lui donnât
—	234	—	27	qui s'introduirent	qui s'introduisirent
—	236	—	1	de colons grecs	des colons grecs
—	260	—	7	Cambyse commis	Cambyse commit
—	269	—	16	une série de restitutions	une série de restrictions



INTRODUCTION

Il fut un temps où, sous l'influence d'Hérodote, de Diodore de Sicile et des auteurs anciens, on a cru que l'Égypte n'avait jamais entretenu des rapports d'amitié avec les peuples voisins ; et grand est le nombre des auteurs modernes qui s'ingénièrent à répandre la croyance qu'en Égypte, les étrangers étaient complètement exclus, qu'ils étaient considérés comme des êtres impurs, dont la présence, même momentanée, souillait le sol national et attirait la vengeance des dieux.

D'après ces mêmes auteurs, les Grecs furent les premiers à pénétrer dans cette Chine de l'antiquité.

Nous ne citerons pas tout ce qui a été dit ou écrit dans ce sens par les écrivains anciens ou modernes, nous nous contenterons de souligner un passage, très caractéristique en la matière, tiré du « Mémoire de M. Walkenaer sur la Civilisation Égyptienne depuis l'établissement des Grecs, sous Psammétichus, jusqu'à la conquête d'Alexandre. »

« *Selon le témoignage précis d'Hérodote, dit-il, ni les* « *Grecs, ni aucun autre peuple étranger n'avaient été* « *admis à former un établissement en Egypte.* Jusqu'à « cet évènement, qui eut lieu, vers 670, avant J.-C., « l'Égypte et la Grèce étaient restées sans commu- « nications directes l'une avec l'autre. Ainsi jusqu'aux « temps voisins de la fondation de Cyrène, entre 625 « et 648 avant J.-C., les Grecs, même les insulaires

« des Cyclades, ignoraient jusqu'à la situation de la « Libye, et ne trouvèrent qu'un navigateur crétois qui « la connaissait pour y avoir été porté par les vents. « (Hérodote IV, 152). L'unique mention de l'Égypte « et de la Thèbes aux cent portes, dans l'Illiade, est « due à une interpolation postérieure, ce que les critiques « les plus réservés reconnaissent. Dans l'Odyssée le « récit du voyage de Ménélas montre que l'Égypte, « encore placée, comme la Sicile et l'Italie, à l'horizon « géographique de la Grèce était un pays de prodiges « et d'êtres surnaturels. *Cette contrée n'avait jamais « eu de ports, ni sur la Méditerranée, ni sur la mer Rouge, « où l'on ne trouve aucune ruine pharaonique ; les préten- « dues colonies égyptiennes d'Inachus, de Cécrops, ou « de Danaüs sont de l'histoire fabriquée à posteriori, « inconnue des anciens Grecs* ; enfin les ressemblances « apparentes entre les religions des deux pays sont « dues à des assimilations factices, dont l'époque est « postérieure au règne de Psammetichus. » Et l'auteur conclut qu'avant l'établissement des Grecs, sous ce Pharaon, aucun peuple n'avait joui de cette faveur.

Mais, depuis que cette thèse a été soutenue, les temps ont changé. L'Égypte, qui jusqu'alors avait fidèlement caché le secret de son passé, vient de révéler la vérité historique aux inlassables chercheurs, qui, pendant plus d'un siècle, n'ont cessé de l'interroger. Et les égyptologues sont tous unanimes à nous dire qu'à toutes les périodes de son histoire, l'Égypte se trouva en relations avec ses voisins. Par le fait même de cette affirmation, l'ancienne thèse, qui voyait dans l'Égypte pharaonique un pays xénophobe, fanatique et perpé-

tuellement fermé aux étrangers, ne peut plus être acceptée. Mais la thèse contraire, qui nous ferait voir l'Égypte sous l'aspect d'un pays hospitalier, libéral et ouvert aux allogènes, ne peut pas non plus être admise sans réserves. La vérité, ici comme en toute chose, se trouve entre les deux extrêmes.

Nous admettons que l'Égypte ait été en rapports avec les peuples voisins, dans presque toutes les phases de son histoire, avec la même fermeté que l'on admettait autrefois qu'elle s'était fermée et tenue à l'écart; mais nous n'admettons pas que, d'un bout à l'autre de sa longevité, elle ait eu les mêmes relations. En d'autres termes, nous pensons que les relations internationales de l'Égypte ancienne n'ont pas toujours été les mêmes, n'ont pas toujours eu pour bases les mêmes principes et n'ont pas toujours reçu la même extension. Elles ont été, comme toutes les institutions humaines, sujettes aux règles de l'évolution. Et ce sont les diverses phases de cette évolution que nous nous proposons d'étudier successivement. Nous ne manquerons pas aussi d'étudier en détails les diverses institutions relatives à chaque phase de l'évolution.

Ces phases peuvent être réduites à trois, chacune caractérisant et personnifiant une période déterminée. Ainsi l'esprit exclusiviste, pacifique et réservé caractérisera la première période, allant des temps les plus reculés à l'invasion des Hyksos. Le goût de conquête, de domination et d'extension caractérisera les XVIIIe, XIXe et XXe dynasties ; la recherche du bien être, l'activité commerciale et la politique d'intervention, sont au contraire les traits représentatifs de la période saïte.

allant de Psammetique jusqu'à Alexandre le Grand.

Il est donc naturel que nous divisions notre sujet en trois périodes : la première allant de la Iʳᵉ à la XVIIIᵉ dynastie, la seconde, de la XVIIIᵉ à la XXVIᵉ dynastie, et la troisième, de la XXVIᵉ dynastie à la conquête macédonienne.

Cependant nous pouvons d'ores et déjà, sans avoir en vue aucune période déterminée, citer les deux forces directrices, qui, selon nous, ont, bon gré, mal gré, présidé à toute l'évolution. La première c'est la haine de l'étranger, qui est un être impur et dont il faut s'éloigner de crainte de se souiller. La seconde c'est la nécessité de se protéger contre sa domination, en le dominant soi-même, ou en tolérant ses relations, si l'on se sent le plus faible.

La haine de l'étranger s'incarnait, en Égypte, dans la personne des prêtres, qui représentaient l'esprit conservateur et veillaient a la survivance et au respect des coutumes et traditions anciennes. Or les prêtres avaient une influence considérable aussi bien sur le pouvoir royal que sur la masse du peuple. Il suffit, pour juger quelle était leur influence sur le peuple aussi bien que sur le souverain, de se rappeler qu'en quelques jours, ils détruisirent l'œuvre à laquelle Amenophis IV avait consacré tout son règne ; et, qu'en non moins de temps, ils forcèrent Nechao II à abandonner le creusement du canal maritime qui était, presque, achevé.

L'esprit de domination et de tolérance se manifesta, au contraire, chez l'autorité centrale. Chose curieuse, les pharaons se montrèrent amis des nouveautés et

partisants du progrès. Mais ils durent s'élancer seuls dans cette voie, leurs sujets les ayant abandonnés, ou ne les suivant qu'à regret, sans compter que la classe sacerdotale se dépensait en efforts pour les arrêter. C'est pour cette raison que la force qui devait l'emporter tarda tant avant d'arriver au triomphe incontesté. En effet, entre deux tendances si accentuées, reposant sur des bases si solides, telles que le pouvoir royal et l'autorité sacerdotale, la lutte ne pouvait être que longue et la victoire indécise.

La seconde force, qui avait pour elle les préférences du Pharaon, finit bien par l'emporter de bonne heure, mais sa victoire ne fut jamais complète et sans retour. Elle dut, au contraire, pour maintenir son hégémonie, sacrifier ses traits les plus saillants et se laisser pénétrer, en partie, par l'influence de la force qui résidait dans la classe sacerdotale.

Le triomphe sans partage, elle ne l'a acquis qu'après l'admission des Grecs à Naucratis. Mais ce triomphe décisif fut funeste pour le pays. L'Égypte, envahie par l'étranger, se laissa vaincre par son influence. Elle perdit son unité nationale, vit sa religion reléguée ou transformée, ses mœurs et ses coutumes abandonnées, et sa langue oubliée.

Le coup était trop rude pour qu'elle pût le parer, aussi ne sommes nous pas étonnés de la voir perdre sa personnalité, dernier vestige de sa puissance et de sa gloire du passé. Cela ne veut pas dire que ce fut, là, la dernière étape de l'évolution de ses relations internationales, au contraire, cette évolution a continué, mais ce n'était plus dans une Égypte indépendante

et maîtresse de ses destinées, c'était dans un pays soumis aux Grecs ou aux Romains, et l'évolution elle-même a un caractère absolument grec ou romain. Aussi toute étude sur l'Égypte, vraiment égyptienne, ne doit pas s'étendre plus loin que la conquête macédonienne.

Telle est notre opinion et c'est pour nous y conformer que nous intitulons notre sujet : « De l'évolution des « relations internationales de l'Égypte pharaonique. »

CHAPITRE I

Évolution graduelle des relations de l'Égypte avec ses voisins depuis les temps les plus reculés jusqu'à la XVIIIe dynastie.

SECTION 1re

RELATIONS DE L'ÉGYPTE MYTHOLOGIQUE ET PRÉHISTORIQUE

Nous venons de dire, dans notre introduction, que l'égyptologie a définitivement prouvé l'existence de rapports internationaux constants, entre l'Égypte et la plupart des peuples de l'antiquité ; nous avons annoncé aussi que nous nous occuperions de l'étude des différentes phases qui ont accompagné l'évolution de ces rapports et que nous analyserions les diverses institutions qui sont à la fois le produit et le trait caractéristique de chacune de ces phases. Cependant, avant d'aborder directement le sujet et d'entrer en contact avec la période historique, qui est seule digne d'attirer longuement l'attention, nous avons jugé utile de tracer un aperçu succinct des relations que nous avons crù remarquer dans la période mythologique ou préhistorique.

§ 1. — *Période mythologique*

Les anciens Égyptiens, comme les anciens Grecs, furent d'abord gouvernés par des dieux, et les pharaons prétendaient être les successeurs directs de ces dieux ; de là leur attribution d'un pouvoir absolu et divin et de là le culte qui leur était dû dans cette vie et dans l'autre.

Mais les dieux égyptiens, du moins les principaux, ne restèrent pas confinés au panthéon égyptien, ils furent des dieux universels et exercèrent leur autorité et leur puissance divines, sur toute la terre. Ptah, le dieu créateur, dut faire plusieurs voyages pour jeter les fondements des pays, et Amon, le dieu de la perfection, dut parcourir tous les pays pour répandre la civilisation. Les princes des nations étrangères, en rapports avec l'Égypte, reconnaissaient aux dieux de ce pays de les avoir tirés du néant et de les avoir civilisés. Zakarbaal, prince de Byblos, s'adressant à Unu-Amon, messager de Her-hor, roi de la XXI dynastie pharaonique, dit : « Tu as raison, Amon avait fondé tous les « pays et il les avait dotés ; il avait premièrement doté « l'Égypte d'où tu viens ; et la perfection (la civili- « sation) en est sortie pour s'approcher de l'endroit « où je suis, et l'instruction en est sortie pour atteindre « le pays où je me trouve. » (1).

D'autre part, l'arche du dieu Ptah, conservée dans le grand temple de Memphis, et le magnifique navire d'Amon, conservé dans le grand temple de Thèbes, sont le symbole de ces voyages divins.

(1) W.-M.-F. PETRIE, *A History of Egypt from the* XIX *to the* XXX *dyn*, page 197).

A côté de ces deux qui ont réussi à obtenir une place parmi les dieux internationaux, il y en a d'autres qui entreprirent de nombreux voyages ainsi que le prouvent les inscriptions ou les emblèmes gravés près de leur nom.

« Isis, cette reine de l'Égypte, que les populations « déifièrent, n'est-elle pas représentée sur nombre de « médailles, se tenant à la poupe d'un navire dont elle « semble diriger la marche ? Les Égyptiens ne célébraient-« ils pas une fête annuelle appelée « la fête du vaisseau « d'Isis », et qui fut adoptée par les Romains sous le « nom de NAVIGIUM ISIDIS ? Isis n'était elle pas qualifiée « la déesse de la mer. (Ce fait nous a été transmis par « Apulée).

« On voit, dit l'auteur de l'antiquité dévoilée, des « médailles sur lesquelles, Isis et Osiris sont représentés « avec sept pilotes, emblèmes des sept jours de la « semaine (Tome III, p. 140) Pausanias, livre II, a « écrit que les Grecs adoraient Isis sous le nom de Pelagia « c'est-à-dire maritime. Ajoutons que, d'après les divers « écrivains, la ville de Paris doit ses armes (un vaisseau « sous voiles) et son nom (Par-isis) à un temple élevé « sur les bords de la Seine à la déesse des mers, Isis, « que les mariniers de tout ordre venaient adorer.

« Or, si cette reine n'avait pas donné un puissant « essor à la marine égyptienne, si ses sujets n'avaient « pas ressenti les heureux effets de cet agent de gloire « et de fortune, serait-il possible que de telles marques « de reconnaissance, que de tels hommages lui eussent « été prodigués ?

« Bacchus ou Osiris — on le sait, ces deux noms

« s'appliquent au même personnage, — a toujours passé
« pour avoir fait la conquête des Indes.

« D'après la tradition, Saturne, qui régna en Italie
« et répandit sur cette contrée les bienfaits de l'âge
« d'or, était le père d'Isis et d'Osiris. Il venait donc
« de l'Égypte où il fut, du reste, classé parmi ses anciens
« rois. (Diodore, livre I, ch. 27. On lisait ces mots
« sur une colonne dédiée à Isis, dans un temple égyptien :
« Je suis reine de toute la terre ; j'ai été instruite par
« Mercure, et les lois que j'ai faites, personne ne peut
« les détruire. Je suis l'aînée des filles de Saturne... »
« Et sur une colonne dédiée à Osiris : « Saturne, le plus
« jeune des dieux est mon père... Il n'est aucun lieu de
« la terre que je n'ai visité pour porter aux hommes
« tous les biens que j'ai découvert. »).

Tous ces faits montrent, ainsi que le fait constater M. Du Mesnil-Marigny (1) que les relations internationales des autres dieux égyptiens, notamment d'Isis et d'Osiris, étaient assez développées. Toutefois, à part ce qui a trait au vaisseau d'Isis et aux médailles de la même déesse, il faut rejeter toutes les autres hypothèses, quoi qu'en dise M. Du Mesnil-Marigny, pour deux raisons. La première c'est qu'Osiris ne pouvait être en même temps Bacchus, fils de Jupiter, et fils de Saturne, c'est-à-dire frère de Jupiter. La seconde c'est que, les Grecs étant enclins à assimiler leurs divinités à celle des Egyptiens, il était tout naturel d'attribuer

---

(1) *Histoire de l'Economie Politique des Anciens Peuples de l'Inde, de l'Egypte, de la Judée et de la Grèce*, 3e édit. tome I, pages 296 et suivantes).

aux divinités égyptiennes les exploits des divinités grecques et vice et versa.

Malgré ces éliminations, ce qui reste est suffisant pour trouver que, dès les temps mythologiques, les habitants de la vallée du Nil furent en rapports avec ceux des pays étrangers. Les processions de l'arche de Ptah et du navire d'Amon et la fameuse fête du vaisseau d'Isis sont autant de faits caractéristiques.

Il ne faut pas cependant pousser trop loin les conclusions, car nous sommes en pleine période mythologique, et dans le domaine de la mythologie il n'y a rien de certain. Cependant, comme dans toute erreur il y a une graine de vérité, nous pouvons conclure que tout ce que nous venons d'étudier n'est qu'une image lointaine d'un passé incertain.

§ 2. — *Les colonies Egyptiennes*

De même que les Grecs avaient colonisé Marseille, la Sicile et l'Italie, de même les Égyptiens ont colonisé l'Attique, le Péloponèse et le Pont-Euxin.

Les colonies égyptiennes sont restées célèbres à cause de l'importance qu'Hérodote leur a accordée. Tous les auteurs anciens, qui parlent du même sujet, n'ont fait que copier ce qu'avait déjà affirmé le père de l'Histoire.

La riche Colchide, située au fond de la mer noire et qui recevait par le Phase les produits des Indes et de la Chine, fut colonisé par les Égyptiens.

L'Attique fut colonisé par Cécrops qui fonda Athènes

(1) Du Mesnil-Marigny, *Histoire de l'Economie Politique des Anciens Peuples, etc.*, tome I, page 208.

et en devint le premier roi. Argos dut aussi sa fondation à des Égyptiens : Danaüs fut le premier à lui dicter ses lois.

Malgré l'autorité d'Hérodote, on est actuellement d'accord à rejeter la filiation égyptienne de ces colonies. Il se peut que l'Attique ait été colonisée par Cécrops et Argos par Danaüs, mais rien ne prouve que ces personnages aient eu une origine égyptienne. Et, sans compter qu'aucun monument égyptien ne fait la moindre allusion à ces colonies, les différences si saillantes, de race, de mœurs, de langue et de civilisation auraient du éloigner toute idée de filiation.

Qu'est-ce qui a donc pu déterminer le grand historien à soutenir une pareille thèse ? C'est très simple. Les Égyptiens prétendaient être le peuple le plus ancien, le plus instruit et le plus civilisé. Les Grecs, qui étaient conscients de leur faiblesse et de leur infériorité, ne trouvèrent rien de mieux pour se faire considérer par leurs amis d'Égypte, que de s'octroyer une origine égyptienne. Quant à Hérodote, connaissant qu'Athènes, Argos et Colchide devaient leur fondation à des colonies étrangères, rien de plus naturel que de soutenir qu'elles venaient d'Égypte.

Les prétendues colonies égyptiennes n'ont donc jamais existé et doivent par conséquent rentrer dans la même catégorie que les exploits mythologiques que nous avons déjà signalés, et si nous les avons citées c'est pour ne pas encourir le reproche d'avoir omis des faits, qui, s'ils étaient réels, auraient été d'une importance capitale pour notre sujet.

§ 3. — *Les relations de l'époque préhistorique*

L'Égypte est l'un des rares pays où la civilisation préhistorique peut être aisément étudiée. On divise généralement la période préhistorique en deux époques : l'époque paléolithique et l'époque néolithique. Les monuments se rapportant à la première époque sont rares dans la vallée du Nil. Au contraire, ceux qui se rapportent à la seconde deviennent de plus en plus nombreux : on a découvert des cimetières entiers, disséminés un peu partout. Or, il s'en est trouvé, parmi les objets placés dans les tombeaux, un grand nombre qui étaient fabriqués avec des matières étrangères au sol égyptien. On a donc conclu que ces matières avaient été importées des îles de l'Archipel ou des pays de l'Asie, et que par conséquent des relations internationales ont existé entre l'Égypte préhistorique et les peuples contemporains du bassin de la Méditerranée.

Voici d'ailleurs l'opinion de M. A. Moret, directeur d'Égyptologie à l'École des Hautes Études (1) : « Les vases « en pierre dure, qu'on a retrouvés par milliers dans les « tombes, ont causé une véritable stupéfaction. Comment « s'attendre à voir aux mains d'hommes munis d'un « outillage si primitif des coupes, des assiettes, des « gobelets, des vases élégants ou massifs, taillés à même « dans le grès, le granit, le marbre, la diorite, l'absi- « dienne, le cristal ou l'albâtre ? C'est un matériel « merveilleusement somptueux que celui dont usaient « les préhistoriques pour leurs tables, leurs toilettes « ou leurs magasins. La vallée du Nil ne possède pas « de terrains ignés d'où proviennent ces pierres dures,

(1) *Au temps des Pharaons*, pages 3 et suiv.

« excepté à la hauteur de la première cataracte, entre
« Assouan et la mer Rouge. Là se trouvaient les centres
« d'extraction ; mais certaines roches venaient du Sinaï ;
« d'autres, telles que l'obsidienne, étaient amenées
« d'Asie ou des Iles grecques. Force nous est d'admettre
« que des rapports commerciaux fréquents unissaient
« la vallée du Nil et les pays méditerranéens dès les
« époques les plus reculées. »

Il est donc certain que la plupart des matières, qui servaient à la fabrication des objets à l'usage des préhistoriques égyptiens, étaient importées des pays méditerranéens, mais ce qui n'est pas très certain, c'est quand et par qui elles ont été importées ?

On a cru pendant quelque temps que les prétendus préhistoriques n'étaient autres que les Libyens qui avaient envahi l'Égypte après la VIe dynastie. Or, les Libyens, ainsi que nous l'apprennent les évènements des XIXe et XXe dynasties, étaient en rapports avec les pirates méditerranéens. Il n'était donc pas extraordinaire de les voir employer des matières premières provenant du pays de leurs amis. Toutefois, depuis que les cimetières préhistoriques deviennent de plus en plus nombreux et depuis qu'on les recontre à côté des cimetières historiques, on a changé d'opinion et on tend à les considérer comme appartenant aux Égyptiens préhistoriques de l'âge néolithique. S'il en est ainsi, il faut donc admettre que les Égyptiens préhistoriques, et non les Libyens, ont importé, en Égypte, les matières premières qui ont servi à la fabrication des objets trouvés dans leurs tombeaux.

Il est juste, cependant, de faire remarquer que toutes

ces conclusions découlent de simples présomptions et qu'en définitive il n'y a rien d'absolument certain. Il en sera, d'ailleurs, toujours de même toutes les fois que les documents écrits feront défaut. On est donc tout à fait libre d'accepter ou de rejeter l'opinion de M. A. Moret.

Pour notre part, nous pensons que ces découvertes corroborent parfaitement les récits mythologiques. Nous avons, là, les preuves matérielles de ces voyages de date immémoriale que l'on attribua plus tard, pour les sauver de l'oubli, aux principaux dieux égyptiens. Et nous sommes heureux d'avoir qualifié ces voyages d'images lointaines d'un passé incertain.

Nous avons passé en revue tout ce qu'il y avait à dire, sur les périodes mythologiques et préhistoriques, se rapportant à notre sujet. Qu'il nous suffise maintenant d'ajouter que, malgré leur plus ou moins grande certitude, les faits que nous avons signalés durant ces périodes peuvent et doivent être considérés comme la préface des relations internationales de l'Égypte ancienne, pendant la période historique proprement dite.

Section II

Relations de l'Égypte avec l'Asie

On a souvent constaté, dans l'histoire de l'humanité, que les premiers rapports des peuples furent hostiles, et l'on a inventé plusieurs systèmes pour expliquer la cause de cette hostilité. Celui de Hobbes est le plus connu. A l'origine, avant toute organisation sociale, l'homme s'était contenté de vivre dans l'isolement. Ce n'est qu'à une époque ultérieure, indéterminée, que ses appétits, ses besoins et la conscience de son impuissance l'ont poussé à chercher la société de ses semblables. La première société fut naturellement celle de l'homme et de la femme, puis celle de la famille, et enfin celle de la tribu, réalisée par la réunion de plusieurs familles parentes ou alliées, et quelquefois même étrangères, sous l'autorité d'un chef commun. L'union des diverses tribus a donné naissance à la cité, et la fusion ou le développement des cités constitua la Nation. Mais l'homme avant de devenir sociable fut un loup pour son semblable, et le jour où il s'agrégea à une société, cette haine, qu'il avait eu pour son semblable, il ne l'eut que pour celui qui n'appartenait pas à la même société que lui. Et quand la société, arrivée à son dernier stade, formera la nation, cette hostilité et cette haine se concentreront sur l'étranger.

Voilà pourquoi les premiers rapports des peuples furent violents, voilà pourquoi la guerre fut la relation

normale des premiers peuples de l'antiquité. Et nous n'exagérerons rien si nous posons comme principe que : toutes les fois que deux peuples se rencontrent pour la première fois, leur première relation sera la guerre. Nous trouverons, d'ailleurs, l'application de ce principe tout le long de notre étude.

§ 1. — *Exploitation du Sinaï et relations avec l'Asie.*

A l'aurore de l'histoire pharaonique, l'Égypte paraît être constituée, ainsi que le pense M. Lieblein (1), par quatre éléments : les Aborigènes, les Égyptiens du Nord, les Égyptiens du Sud et les Sémites du Delta. Les Sémites, ainsi que leur nom l'indique, sont d'origine asiatique, palestinienne ou syrienne ; les Aborigènes sont les habitants de l'âge paléolithique ou néolithique dont l'origine se perd dans la nuit des âges ; les Égyptiens du Nord, qui ont habité le pays compris entre Héliopolis et Abydos, sont apparemment d'origine Asiatique, probablement chaldéenne ; les Égyptiens du Sud, que M. Lieblein (2) considère comme apparentés aux Égyptiens du Nord, pour avoir connu et pratiqué la même langue hiéroglyphique, sont de l'avis unanime de tous les égyptologues d'origine asiatique et chaldéenne.

Nous évitons d'entrer dans les détails et les controverses qu'ont soulevé les théories des divers auteurs qui se sont occupés de l'origine des anciennes populations de la vallée du Nil, car cela pourrait nous entraî-

(1) *Recherche sur l'histoire et la civilisation de l'ancienne Egypte*, 1er *fascicule*, p. 25.

(2) *Ibidem* page 2.

ner très loin. Nous avons cependant tenu à citer les différentes races qui habitaient l'Égypte au début de la période historique, pour rendre plus saillant le choc qui devait se produire au contact de ces divers peuples et pour mieux apprécier leur influence dans les relations futures.

Dès que les envahisseurs venus du midi, que nous avons appelés les Égyptiens du Sud, eurent occupés le territoire compris entre Edfou et Abydos, ils se trouvèrent en présence des habitants du Nord. Une lutte s'engagea et se termina, sous Ménès, le premier des pharaons, par la victoire du Sud et la soumission complète du Nord.

Ainsi le premier acte que l'histoire du pays des pharaons nous révèle, est la lutte, due au premier contact, entre les habitants du Nord, établis depuis longtemps, et les envahisseurs du Sud, nouvellement arrivés. Ce fut là, la première application historique du principe que nous avons énoncé. Bientôt nous en trouverons d'autres non moins intéressantes. Ayant refoulé vers la Libye et vers la Nubie les habitants légitimes, qui ont essayé de leur barrer le chemin, les nouveaux venus se trouvèrent, en peu de temps, maîtres de toute la vallée du Nil. Mais, dès qu'ils voulurent étendre leur puissance du côté de l'Est, ils se heurtèrent aux bédouins de race sémite qui habitaient le Sinaï. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, notre principe reçut sa seconde application, une lutte s'en suivit et les nomades durent accepter le joug Égyptien.

Jusqu'à une époque récente, on a cru que Snofrouï, fondateur de la IVᵉ dynastie, fut le premier à pénétrer

au Sinaï. Dernièrement, M. Weill a découvert dans cette presqu'île des cartouches appartenant aux rois Thinites de la II et IIIe dynastie. Ce qui signifie que cette province a connu l'influence égyptienne, bien avant Snofrouï. Comment se fait-il donc que ce dernier soit considéré comme le conquérant reconnu de cette province ? On doit chercher l'explication de cette apparente incompatibilité dans l'hypothèse suivante : Les premiers succès des Égyptiens ont permis une occupation temporaire et l'inscription des cartouches royaux, mais un retour agressif de la part des Bédouins force Snofrouï à entreprendre de nouveau la conquête de la presqu'île et à raffermir son autorité par le châtiment des rebelles.

Une inscription laissée au Sinaï rappelle à tous l'exploit de ce prince. Le pharaon est représenté debout, portant ses habits royaux, ayant une main armée d'un sabre qu'il brandit en l'air pour assommer un Bédouin agenouillé devant lui. Et à côté de ce tableau, symbole de la victoire de Snofrouï sur les Bédouins, se trouve l'inscription explicative (1) :

« Au roi de la Haute et de la Basse Égypte, Favori « des deux déesses, Seigneur de Justice, Horus divin, « Snofrouï. Snofrouï, Grand Dieu, source de toute « jouissance, de toute stabilité, de toute vie, de toute « santé, de toute joie, à jamais.

« Horus, dieu de vérité, destructeur des Barbares. »

Des établissements militaires furent fondés par ce prince pour protéger les mines de cette florissante colonie. Chéops dut défendre les établissements militaires

(1) Breasted Henry-James, *Ancient Records of Egypt*. Tome 1er, page 75.

de son prédécesseur, et les princes des IVe, Ve et VIe dynasties eurent souvent à repousser les attaques incessantes des nomades de l'Est, ainsi que le prouvent les diverses inscriptions qu'on a trouvées.

Il est temps maintenant de nous demander quelles ont été les relations des Égyptiens avec les Bédouins du Sinaï et quels ont été les principes qui régirent ces relations.

Ordinairement, après que le premier choc s'est produit, entre deux peuples ennemis, on finit par s'entendre, et les relations pacifiques succèdent aux rapports hostiles Mais l'opiniâtreté des Bédouins, cherchant à recouvrir leur liberté, dut indisposer les Égyptiens. Ils les traitèrent avec assez de rigueur, et les forcèrent certainement à travailler dans les mines de cuivre, d'or, de turquoises. etc. Les produits des mines étaient expédiés en Égypte par des caravanes, mais aucun Bédouin ne pouvait venir, au début, avec ces caravanes, soit pour faire le commerce, soit pour s'y installer. D'autre part une force armée était casernée au Sinaï pour veiller à la bonne exploitation des mines, pour contrôler les fréquents déplacements des nomades et pour protéger la frontière contre toute attaque éventuelle de la part des voisins non moins belliqueux.

Mais somme toute, on peut dire que les Égyptiens subissaient cet état plutôt qu'il ne l'imposaient ; et on ne peut, à aucun titre, les rendre responsables de l'hostilité latente qui régnait entre eux et leurs voisins de l'Est.

On ne peut pas davantage affirmer qu'ils aient fait de guerres offensives de ce côté : ils étaient attaqués,

ils ripostaient, et, dans tous les cas, se contentaient à rejeter de l'autre part de la frontière les envahisseurs, sans jamais pousser plus loin l'offensive.

Une seule exception fut faite à cette règle, et elle mérite d'être signalée. C'était pendant le règne de Pépi I, prince de la VIe dynastie, les Bédouins de l'Est venaient de se révolter de nouveau. Le roi voulut leur infliger un châtiment exemplaire ; l'homme le plus apte pour exécuter la volonté royal était Una, gouverneur du Sud. Voici en quels termes ce dernier rend compte de sa mission :

« Lorsque le roi voulut entreprendre la guerre contre « les Herusha sémitiques, il rassembla une armée de « plusieurs myriades du Sud et du Nord de l'Égypte « ainsi que des pays des négres et me mit à sa tête. « Il y avait plusieurs chefs et officiers qui comman- « daient leur détachement, mais c'était moi qui avait « la responsabilité de tout. »

« L'armée est retournée paisiblement après avoir « haché le pays des Herusha, détruit le pays de Herusha, « renversé les forteresses, abattu les figues et les vignes, « brûlé les maisons, tué des milliers d'ennemis et pris « un très grand nombre de prisonniers. Sa Majesté « m'en loua vivement. Elle m'envoya cinq fois avec la « même armée pour conquérir le pays des Herusha, « chaque fois en punition de leur révolte, et j'exécutai « tout à la satisfaction de Sa Majesté » (1).

---

(1) LIEBLEIN J. *Recherches sur l'Histoire et la Civilisation de l'Ancienne Egypte*, fasc. 1rl page 34.

Voir aussi BREASTED J.-H. *Ancient records of Egypt*, pages 143 et 144 du 1er tome.

La première partie de cette inscription est très importante, surtout au point de vue de la politique intérieure. Elle nous apprend que l'Égypte n'a pas une armée de métier constamment tenue sur pied de guerre. Elle nous montre l'état féodal du pays. Toutes les fois qu'un péril imminent menace la nation, tous les princes des nomes sont tenus à lever des armées et à venir se mettre à la disposition du monarque, chacun à la tête de sa légion. Mais pharaon a le commandement suprême et il le délègue à qui bon lui semble, et c'est ainsi qu'Una commande en maître et a la pleine responsabilité de tout.

La seconde partie nous intéresse plus particulièrement, car elle nous dépeint la conduite des Égyptiens envers leurs ennemis. Toutefois, il ne faudrait pas croire que tout ce qu'on y lit a été réellement accompli. Si l'on prêtait foi à tout ce qui est dit dans cette inscription, il faudrait admettre que le pays des Herusha, qui est, selon toute probabilité, la Palestine du Sud, avait été complètement anéanti. Or, si cela s'était réalisé, comment admettre qu'Una eut, de nouveau, à réprimer cinq autres révoltes, à moins que le texte ne se rapporte à la dernière expédition, ce qui n'est pas très possible. D'autre part, la recherche du style même doit nous avertir qu'il s'agit là d'une figure de langage pour exprimer la répression complète des rebelles. Quant à la capture de prisonniers, elle peut être vraie, les rois de cette époque étant tous constructeurs de pyramides. A ce titre, ils avaient tout intérêt à ménager leurs sujets et à faire travailler les captifs étrangers. D'ailleurs le souvenir de la façon avec laquelle furent traités les

restes des constructeurs des deux grandes pyramides ne dut pas s'effacer de si tôt. On sait, d'après Hérodote, que le peuple, exaspéré de tant d'années de travaux pénibles, se révolta et mit en pièces les corps de Chéops et de Chéphrem.

Enfin, tel qu'il est, ce récit est très important, car il se rapproche du style des inscriptions de la période qui s'ouvre avec la XVIIIe dynastie.

Plus loin, une autre partie de l'inscription d'Una parle d'une expédition maritime au Nord du pays des Herousha (1). Una dit clairement que ses troupes ont été transportées sur des vaisseaux. Ceci est très important, car on a souvent prétendu que les Anciens Égyptiens haïssaient la mer et n'avaient, par conséquent, pas de flotte maritime, du moins dans la Méditerranée. Or voilà que notre inscription vient nous prouver qu'à une époque très reculée une flotte avait transporté des troupes de l'Égypte en Palestine. Mais si nous avons une preuve dans ce texte de l'existence d'une flotte maritime sous Pépi I, roi de la VIe dynastie, c'est la seule que nous en ayons. Et pour pouvoir parler de flotte méditerranéenne nous devons reculer jusqu'à la XVIIIe dynastie. Dans ces conditions, il serait hardi de conclure à l'existence d'une flotte permanente dans la Méditerranée ; mais on peut tout de même rejeter le préjugé qui voudrait que la mer inspirât une haine et une crainte aux Égyptiens.

---

(1) LIEBLEIN J. *Recherches sur l'Histoire et la Civilisation Egyptienne*, fasc. 1er, page 34.
Ancient Records of Egypt by Breasted J. Tome 1, page 144.
The Egypt of the Past by Wilson E. page 114.

Quant à la flotte d'Una, c'est une flotte de circonstance, aménagée par lui pour le transport de ses troupes vers un pays qui devait être, certainement, plus accessible par mer que par terre, à moins de soutenir qu'il s'est servi des radeaux du Nil, chose absolument impossible, vu l'état de tempête qui règne en permanence dans cette mer.

§ 2. — *Les réformes de la XIIe dynastie*

Jusqu'ici nous n'avons parlé que de guerres et d'expéditions. Il n'y a pas ou presque pas des relations pacifiques avec l'Asie. Avec la XIIe dynastie, nous entrons dans la période des réformes. Les traditions anciennes ne sont pas abandonnées; au contraire, on tâche de les concilier avec les réformes nécessaires. Dans la voie du progrès, on s'élance franchement; mais on marche lentement et sûrement. Les étrangers, qui avaient été jusqu'alors presque complètement exclus, sont admis à pénétrer, et même à s'établir, dans le pays des Pharaons. Ils sont bien astreints à accepter un certain contrôle exercé par les autorités, mais ce contrôle n'est rien par rapport à l'exclusion d'autrefois. On peut dire, sans hésiter, que, dès cette époque, l'Égypte entretint des relations pacifiques avec ses voisins. Certes, des guerres interviennent de temps à autre, mais, une fois les hostilités terminées, les relations pacifiques reprennent comme si rien n'était.

Les pharaons, qui avaient adopté la politique de l'exclusivisme, venaient de s'apercevoir que leur tactique était plus désastreuse qu'utile. La barrière, qu'ils avaient interposée entre leurs sujets et leurs voisins d'Asie,

avait eu pour effet d'entretenir un état de méfiance et de haine entre les deux peuples, et la conséquence naturelle de cet état d'esprit aboutissait toujours par causer quelque guerre ou quelque rébellion.

Il fallait changer cet état de choses, sans porter toutefois atteinte aux intérêts de l'Égypte. Le seul remède, c'était d'encourager les relations pacifiques entre les deux peuples. Les pharaons de la XIIe dynastie n'hésitèrent pas à l'appliquer, le limitant tout de même par trois restrictions : la protection des frontières, le contrôle des étrangers et le maintien d'une certaine haine d'ordre religieux contre les allogènes.

Protection des frontières. — Déjà, sous la IVe dynastie, Snofrouï avait construit des casernes militaires au Sinaï ; ses successeurs durent les renforcer pour se tenir prêts contre toute attaque spontanée de la part des Bédouins de l'Arabie, et de la Syrie. Toutefois l'organisation n'est au complet que sous la XIIe dynastie ; et, sous ce rapport, nous sommes redevables au récit du fugitif Sinouhit, qui n'omet aucun détail.

Quoique l'analyse de ce récit ait été faite plusieurs fois, et par les autorités les plus compétentes (1), nous nous voyons forcé de donner un aperçu schématique pour la compréhension de ce que nous allons avancer. Nous tâcherons en cela de nous inspirer des travaux de M. G. Maspéro et de M. J. Lieblein qui sont les plus

(1) Maspéro G. *Histoire Ancienne des Peuples de l'Orient* ; *les Mémoires de Sinouhit.*

Lieblein J., *Recherches sur l'Histoire et la Civilisation égyptienne*, 1er fasc. pages 78 et suivantes.

W.-M.-F. Petrie, *A History of Egypt from the Earliest Times to the* XVIe *dynastie.*

récents sur le sujet. M. G. Maspéro a écrit un volume, intitulé les Mémoires de Sinouhit, qui fait partie de la bibliothèque d'étude de l'Institut Français d'Archéologie d'Orient, où il donne le résumé, puis le texte entier reconstitué, mais cette fois en hiéroglyphes. Il a utilisé pour cet important travail quatre papyrus et deux ostraca : le papyrus de Berlin N° 1, le papyrus Amherst, le papyrus Golenischeff, le papyrus N° 1 du Ramesseum, l'ostracon 27419 du Musée du Caire et l'ostracon 1629 du Musée Britannique.

Voici le résumé de ce récit. Le prince héritier, plus tard Usertensen I, faisait une campagne contre la Lybie. On vint lui annoncer secrètement la mort de son auguste père. Un homme de son entourage, Sinouhit, ayant indiscrètement appris l'évènement, crut bon de s'enfuir pour éviter la colère du prince héritier. Durant sa fuite, il se heurte aux murs royaux et se voit contraint de voyager de nuit. Arrivé à l'autre côté de la mer Rouge, il s'élance dans le désert, et, n'était-ce l'intervention miraculeuse d'un sheikh, qui l'avait connu, il serait mort de soif au milieu des sables. Présenté devant le roi de Tennu, il a l'occasion de rencontrer des compatriotes. Il sait se rendre utile au monarque Syrien et obtient en récompense la main de sa fille et le pays d'Iaa « Le pays était bon, son nom était Iaa ; il y « avait des figuiers et des vignobles ; du vin qui coulait « abondamment comme de l'eau ; du miel aussi abondant, « de l'huile en quantité, et toutes sortes de fruits sur les « arbres ; de l'orge, du froment et du bétail sans nombre ». (2) Mais la nostalgie de la patrie le poussa à demander

(2) Lieblein J., *Recherches etc.*, fasc. 1er, pages 80.

pardon au pharaon, qui lui permit de retourner. Arrivé à la frontière, il fut reçu solennellement par les gardes du fort Hariou-Horou. Cependant son escorte dut s'arrêter là et rebrousser chemin, les militaires ne pouvant pas pénétrer en Égypte.

Le récit de Sinouhit est écrit dans un style très pompeux et a l'air d'être plutôt littéraire qu'historique. Il a dû avoir, en Égypte, la même vogue que la chanson de Roland en France. Et ceci explique le grand nombre d'exemplaires que nous possédons. Telle est d'ailleurs l'opinion de M. G. Maspéro.

« En résumé, dit-il, l'examen des noms géographiques « tend, ainsi que celui des noms d'hommes, à nous faire « considérer les mémoires de Sinouhit non comme une « page d'histoire authentique, mais comme un roman. « Il faut nous hâter d'ajouter que ce roman a été écrit « par un homme très au courant de l'histoire de son temps, « la date qu'il donne de la mort d'Amenemhat I est « certainement exacte et prise à bonne source. De plus, « le tableau qu'il trace des mœurs des Bédouins est « fort vivant et témoigne d'une connaissance approfondie « du désert Arabique : c'est une série de scènes d'après « nature. La rentrée en Égypte et les scènes de réception « à la cour présentent également tous les caractères « de la réalité. » (1)

M. Breasted dans ses « Ancient Records of Egypt », p. 234-5, pense que les Mémoires de Sinouhit relatent un fait historique exact et soutient que par le haut

(1) *Les Mémoires de Sinouhit* par G. Maspéro, p. XLV de l'Introduction.

Tenu, il faut èntendre le haut Retenu ou Palestine-Supérieure.

En admettant que M. G. Maspéro ait raison, pour être trop large, tout ce que l'on pourrait soutenir, c'est que Sinouhit n'a pas existé et que ses exploits sont improvisés. Mais il n'y a aucune raison pour rejeter comme fausse la description des mœurs et des institutions contenuesdans le récit.

Et maintenant revenons à notre sujet, au point où nous nous étions arrêté, c'est-à-dire à la protection des frontières et des voies qui conduisent à l'intérieur. Notre héros, après avoir traversé le Nil, au nord de Memphis, s'est engagé dans la voie qui conduit au Sinaï. Il se heurta aux murs royaux et dut, pour ne pas être remarqué, voyager de nuit et se cacher toute la journée dans les buissons. Ces murs, parsemés tout le long de l'itinéraire de Memphis au Sinaï, devaient être des places fortifiées munies de remparts ou murs et servant de relais aux caravanes qui allaient de Memphis au Sinaï et réciproquement. Ils devaient aussi servir d'obstacle à ceux qui avaient pû violer la frontière ou qui avaient réussi à se soustraire aux prescriptions imposées aux immigrants avant d'entrer dans le pays. Ces murs nous rappellent la Grande Muraille de Chine, construite, dès le IIIe siècle avant Jésus-Christ, par l'empereur Tsin, pour s'opposer aux invasions des Barbares de la Haute Asie.

Les places fortes, situées à l'extrémité de la frontière, constituaient la continuation et le terme des murs que nous avons signalés. C'est à la place forte la plus avancée que Sinouhit est reçu, à son retour, solennelle-

ment et se voit forcé de quitter ses compagnons d'armes qui avaient tenu lui donner une dernière marque de leur symphatie.

Nous voilà renseignés, pår tout ce que nous venons de voir, des mesures prises sous la XIIe dynastie pour éviter toute attaque imprévue et pour résister, le plus longtemps possible, à toute invasion. D'autres prescriptions étaient suivies et avaient pour but de produire les mêmes effets que nos passe-ports et permis de résidence actuels. Ces formalités étaient accomplies à la frontière, faute de représentants dans les pays étrangers. Les tableaux et inscriptions du tombeau de Knum hotep II, à Béni-Hassan, nous donnent les détails complets sur ces formalités. Les renseignements que nous possédons se rapportent à l'arrivée d'Abouchaï en Égypte (1), mais ils sont si typiques qu'on a le droit de les considérer comme une règle générale, d'autant plus que plusieurs autres documents, que nous aurons l'occasion d'étudier plus loin, confirment notre manière de voir. Pour le moment occupons-nous de ce que peut présenter d'intéressant et de suggestif le monument de Knum hotep II.

Un groupe de trente-sept personnes ayant à leur tête Aboushaï vient demander l'hospitalité dans le pays des pharaons. Tous ont l'air d'être sémites, mais la recherche de leurs habits porte à croire qu'ils appartiennent à un centre civilisé. Arrivés à la frontière,

---

(1) W.-M.-F. PETRIE, *A History of Egypt from the earliest times to the* XVIe *dynastie*, p. 172-3 ; G. RAWLINSON, *Ancient Egypt*, 9e édit. p. 128 ; J. LIEBLEIN, *Recherches sur l'Histoire et la Civilisation de l'Ancienne Egypte*, 1er fasc. p. 88-89.

ils ont dû faire part de leur désir au maître-chasseur Khetty, qui devait être le commandant de quelque poste fortifié de la frontière. A ce titre, il devait recevoir les immigrants et les présenter au gouverneur. Ainsi s'explique sa présence à la tête du groupe, tout de suite après le scribe royal. Quant à ce dernier, il est chargé, de rédiger le rapport qui sera envoyé par Kmum hotep au gouvernement central. Ce rapport, tel qu'il est conservé par notre tableau, contient les indications sur le motif de l'immigration, sur le nombre des étrangers et la date de leur arrivée. Voici littéralement la traduction de ce texte.

« L'an six, sous le règne de la Majesté d'Horus, le « maître des deux terres, le roi de la Haute et de la « Basse Égypte, Kha-Khe-Per-Ra, (Usertesen II) des « asiatiques (Amon de Shou), au nombre de trente-sept, « ont été introduits par le fils du noble Khnum hotep, « à cause du stibium qu'ils ont apporté » (1).

Ce rapport n'est certainement pas complet, et n'est pas la reproduction fidèle de celui qui a été envoyé à la cour. Il ne pouvait pas d'ailleurs être plus long, à cause de l'espace qu'il faut accorder aux caractères hiéroglyphiques sculptés sur du calcaire. Quant à ce qui est omis, on le devine sans peine : c'est la prière faite à l'autorité centrale d'avoir à se prononcer sur le sort des malheureux immigrants.

En somme, de tous ces détails, nous pouvons conclure que les étrangers devaient se soumettre, à la frontière, aux formalités suivantes : déclarer leur désir de se fixer

(1) W.-M.-F. Petrie A *History of Egypt from the earliest times to the* XVI *dynasty*, p. 172.

dans le pays [illegible] les biens apportés [illegible] compétentes [illegible] mission pour [illegible] en Égypte [illegible] pharaonique [illegible]

§ 5. — *Les étrangers en Égypte et les Égyptiens à l'étranger.*

La XIIe dynastie nous [illegible] relatifs au séjour des étrangers [illegible] des Égyptiens en Asie.

Le récit de l'arrivée d'Aboushaï, extrait des Mémoires de Khnumhotep II, nous montre [illegible] pouvaient, moyennant certaines formalités, pénétrer dans la vallée du Nil et s'y établir. Le récit du fugitif Sinouhit nous dit [illegible] dans le désert, par un cheikh qui le connaissait. Pour le connaître, ce cheikh [illegible] venir en Égypte [illegible] Nous ne le savons pas [illegible] croire qu'il [illegible] le feront plus tard les fils de Jacob. Et en échange du blé, des céréales et des autres produits égyptiens, il a dû donner quelques [illegible] quelques moutons.

Mais les gens armés, eux, ne peuvent jamais fouler le sol de l'Égypte [illegible] leur permet. C'est pour [illegible] Sinouhit [illegible] C'est pour le même [illegible] sous Ramsès II [illegible]

et sa fille, ne put rentrer, en Égypte, qu'après l'envoi d'un ordre formel du Pharaon.

Enfin ceux qui parvenaient à s'établir dans la vallée du Nil, n'étaient pas placés sur le même pied que les Égyptiens. Ils étaient considérés comme des êtres inférieurs, voir même impurs, qui ne pouvaient pas prétendre aux mêmes droits que les habitants nationaux, mais qui devaient se contenter de ceux qui leur étaient concédés. Ils ne pouvaient entrer dans la société égyptienne et devaient nécessairement s'affilier à une des castes inférieures telles que celles des bouviers, des porchers, des pasteurs, des chasseurs ou des marchands (1).

Les Égyptiens, au contraire, qui avaient l'occasion de passer de l'autre côté de la frontière, étaient traités avec les meilleurs égards. Sinouhit est honoré par le roi Ammuninsha qui lui donne en toute propriété le pays d'Iaa, pendant qu'il le marie à l'ainée de ses filles.

« C'est la considération que jouissait la vallée du Nil « parmi ses voisins qui explique la vénération et l'hon- « neur avec lesquels le Seigneur de Tennu reçut le « fugitif égyptien. Il est remarquable aussi que dans « le pays demeurassent plusieurs autres Égyptiens qui, « probablement à cause des troubles intérieurs, s'étaient « réfugiés chez lui et étaient reçus amicalement comme « possesseurs d'une civilisation bien avancée. Cela était « dû à la seule supériorité de la civilisation égyptienne, « car ceci se passe sous le règne d'Amenemhat I, soit « vers 2260 avant J.-C., c'est-à-dire longtemps avant « que les pharaons égyptiens eussent conquis par des

(1) Voir au sujet des Castes l'intéressant petit ouvrage de M. le Dr A. Wiedmann, Bonn 1885.

« guerres victorieuses le pays asiatique et y eussent, « nommément en Syrie, gagné une souveraineté politique « bien établie » (1).

Et dans son désir de plaire à ses hôtes, le prince de Tennu poussa la sollicitude jusqu'à organiser un service de correspondance qui permettait aux fugitifs d'avoir des nouvelles de leurs parents et réciproquement. C'est ainsi que Sinouhit parvint à adresser ses missives au pharaon et à recevoir celles que ce dernier daignait lui envoyer (2).

Mais Sinouhit et les autres Égyptiens ne se trouvent dans le pays de Tennu que comme fugitifs. Ils ont fui leur pays pour échapper à quelque châtiment et malgré tout, après un temps plus ou moins long, la nostalgie les prend : ils veulent retourner rendre l'âme sur la terre où ils ont reçu la vie.

L'Égypte a toujours été le pays de l'abondance, non seulement elle nourrissait ses enfants, mais encore elle pourvoyait aux besoins de ses voisins. C'est dans ses greniers que venaient puiser, en cas de famine, tous les peuples affamés. Pharaon n'était il pas le soleil bienfaisant de toute la terre ?

Les Égyptiens n'avaient aucune excuse pour émigrer, et ceux qui le faisait étaient considérés comme délinquants et devaient être punis. Les garnisons de la frontière devaient, en même temps qu'ils s'opposaient à l'immigration des étrangers, empêcher les Égyptiens

---

(1) *Recherches sur l'Histoire et la Civilisation de l'Ancienne Egypte de* J. Lieblein, fasc. 1er, p. 82.

(2) Voir Breasted. *Ancient Records of Egypt.* Tome I. xiie dynastie.

d'émigrer. Cette raison d'ordre économique eut été suffisante pour interdire toute émigration, mais il y en eu deux autres : l'une d'ordre politique, l'autre d'ordre religieux.

En Égypte, comme partout ailleurs à cette époque, le souverain était le maître absolu de la personne et des biens de ses sujets. Leur permettre de quitter le territoire national c'était diminuer son patrimoine et amoindrir sa souveraineté. Rien de plus naturel, donc, que l'interdiction de l'émigration. Certes, elle pouvait n'être que temporaire, mais, même dans ce cas, elle ne pouvait qu'être désavantageuse pour le pouvoir royal. Les Égyptiens, établis à l'étranger, pouvaient contracter des habitudes incompatibles avec les mœurs et traditions de leur patrie et les répandre, à leur retour, parmi leurs concitoyens.

Il n'en était pas de même des Asiatiques, établis en Égypte. Les autorités nationales pouvaient les surveiller à tout moment et exercer un contrôle efficace jusque dans le domaine de la vie privée. Elles pouvaient, si elles le jugeaient nécessaire, les contraindre à abandonner leurs coutumes qui étaient contraires à celles du pays ; et, souvent même, à adopter les usages, les traditions et les habitudes purement égyptiens. Un peu de vigilance et un peu de fermeté, et les allogènes n'étaient plus dangereux. Mais cette autorité, si efficace dans le territoire national, ne pouvait rien à l'étranger. L'Égyptien était livré à la merci des lois des cités étrangères, de leurs coutumes, de leurs mœurs et de leur philosophie. Il était impossible qu'il pût résister à leur influence, de même qu'il était impossible à l'étranger

de se soustraire à l'influence du milieu égyptien. C'est la cause politique qui emmena les pharaons à envisager l'émigration comme un crime.

Voyons maintenant la raison d'ordre religieux qui justifie cette prohibition.

En Égypte, la religion était la base de l'organisation sociale. Voilà pourquoi la caste sacerdotale a toujours eu le pas sur toutes les autres. Pharaon, lui-même, ne s'opposait pas à cet influence acquise par les prêtres. Il était lui-même grand'prêtre, et d'autre part son autorité reposait sur la religion. Il avait donc tout intérêt à ce que leur influence fut maintenue et à ce que la religion fut observée. Or, pour arriver à ce but, il fallait écarter toute influence étrangère, toute discussion philosophique, rejeter en un mot tout ce qui n'était pas de création égyptienne. Il fallait surtout, à tout prix, conserver intact le culte des dieux nationaux.

« Une religion, bien que fondée sur l'ignorance et « l'imposture, règne-t-elle sans contradiction, sans oppo- « sition chez un peuple, il ne manque jamais de demeurer « fidèle aux doctrines dans lesquelles il a grandi. Que « ceux qui l'instruisent, surtout lorsqu'ils le gouvernent, « se posent, de plus, en interprètes de la divinité, c'est « le fanatisme dans toute l'acception du mot qui s'em- « pare de son esprit.

« Mais il ne faut pas au croyant un long séjour hors « de son pays, pour que son jugement abusé, qui consi- « dérait comme authentiques, comme absolues, les

« notions religieuses qu'on lui avait inculquées, n'y voit « plus qu'ombres et ténèbres (1).

Les prêtres savaient cela, et c'est pour cette raison qu'ils déclarèrent à l'avance criminel et impie tout Égyptien qui tenterait de faire un voyage à l'étranger. Les pharaons, qui étaient intéressés, tant au point de vue politique qu'au point de vue religieux, prêtèrent de bonne grâce leur concours à la propagande menée par la classe sacerdotale contre l'émigration de leurs sujets.

(1) Du Mesnil-Marigny, *Histoire de l'Economie Politique des Anciens Peuples de l'Inde, de l'Egypte, de la Judée et de la Grèce*, 3e édit. Tome I, pages 303 et 304.

Section III

Relations de l'Égypte avec les peuples africains

L'Égypte antique, comme l'Égypte de nos jours, était entourée de peuplades de civilisation inférieure : à l'Ouest, c'étaient les Libyens, belliqueux par nature, et qui rarement passaient dans une contrée sans la ravager. Avec des pareils voisins, il était difficile, pour ne pas dire impossible, d'entretenir de bonnes relations. A l'Est, vivaient des tribus nomades, d'origine indéterminée, mais plutôt asiatique, et qui faisaient du pillage leur principale occupation. C'étaient des voisins aussi dangereux que les Libyens, et tout ce qu'on avait de mieux à faire, c'était, quand on ne leur faisait pas la guerre, de les tenir en respect. Au Sud, au contraire, vivaient les nègres, hommes simples et naïfs, mais barbares et abrutis, et incapables de mener à bien la plus petite entreprise. Dépourvus de toute énergie et de toute culture intellectuelle, ils étaient des instruments dociles entre les mains de qui saurait bien les manier. Les Égyptiens le comprirent et tâchèrent d'en profiter.

Nous connaissons les voisins des Pharaons, voyons, maintenant quels étaient les rapports qui existaient, à cette époque, entre l'Égypte et chacun d'eux.

§ 1. — *Expéditions de Nubie et d'Ethiopie*

Les pharaons des cinq premières dynasties paraissent ne s'être pas intéressés de la Nubie. Ils sont absorbés

par les efforts dépensés pour consolider l'union entre le Sud et le Nord, d'une part, et repousser les Sémites envahisseurs, d'autre part.

Sous la VIe dynastie, le pouvoir royal s'était complètement raffermi ; nous voyons, alors, les pharaons s'occuper d'étendre leur domination sur la Nubie.

Avant d'entrer dans les détails, il est nécessaire de connaître quelle était la situation de la Nubie et quelles étaient les différentes tribus qui l'habitaient. Par Nubie il faut entendre les différents pays qui s'étendent le long du Nil de part et d'autre, après la première cataracte. Quant aux peuples qui l'habitaient, M. J. H. Breasted vase charger de nous les désigner :

« Immédiatement au Sud de la frontière égyptienne « vivaient les tribus de Wawat, qui s'étendaient, d'ail- « leurs, jusqu'au delà de la 2e cataracte, Dans la boucle « supérieure de l'énorme S formé par le cours du « Nil et la seconde cataracte, était renfermé le « territoire des puissants Mazoï, qui apparurent plus « tard comme auxiliaires dans l'armée égyptienne. « Probablement à l'Ouest des Mazoï se trouvait la terre « de Yam, et entre le pays de Yam et des Mazoï, au Sud, « et celui de Wawat, au Nord, étaient éparpillées plusieurs « tribus parmi lesquelles Irthet et Sethut étaient les « plus importantes. » (1)

Pépi I fut le premier à imposer son joug à ces pays. Il somma les Nubiens d'avoir à lui envoyer annuellement tribut. Ceux-ci, naturellement, refusèrent. Le roi, aidé par son ministre Una, se chargea d'aller recueillir le

---

(1) A *History of the Ancient Egyptians, London* 1911, p. 123.

tribut. Ayant levé une armée de plusieurs [illegible] de milliers de soldats, il conquit les pays d'Irthet, de Mazoï, de Yam, de Wawat, [illegible] (1).

Une fois la domination égyptienne établie sur des bases aussi sérieuses, les Nubiens [illegible] contraire aux exigences de la cour du Pharaon. Ils acceptèrent la situation qui leur [illegible] et [illegible] en paix avec la métropole pendant tout le règne de Pépi I et de son successeur Merenra.

L'inscription de Herkhuf, qui date du règne de ce dernier, est riche en détails intéressants. Elle renferme le récit de trois expéditions (2). La première fut faite conjointement avec Ara et dura sept mois. Elle avait pour but d'explorer le pays de Yam et de trouver une route convenable qui pût faciliter le trajet. C'est là un fait très important, car il montre que l'Egypte cherchait à découvrir des voies de communications, plus rapides et plus sûres, pouvant servir à l'extension des relations économiques, commerciales et politiques. La seconde expédition, de même nature que la première, fut entreprise par Herkhuf seul et dura huit mois. Elle devait servir à explorer l'Irthet et les routes qui y conduisaient. Mais, détail absolument nouveau, Herkhuf, chemin faisant, reçut les tributs qui étaient dûs au Gouvernement égyptien.

La troisième expédition paraît être exécutée dans un but d'inspecter les pays soumis et de percevoir les charges fiscales annuelles. [illegible]

(1) J.-H. Breasted, *Ancient Records of Egypt*, t. I, p. [illegible].
(2) *A History of Egypt from the earliest times to the XVIth dynasty by* W.-M.-F. Petrie, passim.

signalé, c'est l'intervention militaire de l'Égypte dans les conflits armés entre tribus nubiennes. Dans l'espèce, il s'agissait d'une attaque dirigée par le prince de Yam contre la région de Temhu. Herkhuf fondit sur l'agresseur et le réduisit à l'impuissance. Il passa ensuite dans les autres colonies préleva l'impôt et retourna en Égypte, ramenant 300 ânes chargés d'encens, d'ébène, de peaux de léopards, de défenses d'éléphants, etc., sans compter les bœufs, les veaux, les chèvres et tous les autres produits du Sud.

Ces relations pacifiques semblent s'être continuées jusqu'à la mort de Merenra. A l'avènement de Pépi II, qui était âgé de cinq ans, les Nubiens se révoltèrent. Le nouveau Pharaon envoya le noble Pépi Nekht faire en deux reprises la conquête (soumission) du pays. Voici en quels termes ce dernier rend compte de sa mission :

« La Majesté de mon Seigneur m'a envoyé abattre « les pays de Wawat et d'Irthet. J'ai agi en sorte que mon Seigneur m'a loué. J'ai exterminé un grand nombre « d'ennemis se recrutant de fils de chefs, et de vaillants capitaines. J'ai ramené beaucoup d'entre eux comme « prisonniers ; et mes vaillants soldats, à la tête desquels « j'étais toujours, me considéraient comme un héros. » (1)

Ce texte est très important, car il nous apprend que les pharaons, dès cette époque, avaient eu le soin de se débarrasser de leurs rivaux politiques en les exterminant ou en les emmenant, en captivité, loin de leur

(1) J.-H. Breasted, *Ancient Records of Egypt*, T. I, p. 163.

pays. Le récit de la deuxième expédition est encore plus explicite sur ce détail.

« J'ai ramené, disait Pépi Nekht, en sûreté à la cour, « les deux chefs de ces pays. J'ai ramené comme butin « des veaux, des chèvres et des fils de chefs de tribu, etc. »

C'est très clair, Pépi Nekht avait arraché à leur pays tous ceux qui pouvaient avoir une influence quelconque. Les tribus, privées de leurs chefs et de leurs successeurs, devaient forcément se soumettre aux vainqueurs. Nous avons tenu à mettre en relief ce fait, car, sous la XVIIIe, 1500 ans après l'époque que nous étudions, les pharaons pratiquèrent le système des otages sur une grande échelle, embrassant aussi bien leurs domaines d'Éthiopie que leurs vastes possessions d'Asie.

Les expéditions de Pépi Nekht paraissent avoir suffi à ramener la paix et à rétablir les relations pacifiques du passé. L'inscription de Sebni rappelle celle de Herkhuf et donne d'utiles renseignements. Elle débute par l'information de la mort de Nekhu, père de Sebni, au pays des nègres. Mekhu avait dû, sur l'ordre de Pépi II, entreprendre quelque voyage d'exploration semblable à ceux que fit Herkhuf, sous le règne de Merenre. Dès qu'il eut appris la mort de son père, Sebni organisa une expédition pour rapporter le corps du défunt. Voici comment il décrit son départ :

« J'ai réuni une troupe de soldats appartenant à « mon État, pris cent ânes portant de l'onguent, du « miel, des habits, de l'huile, et autres présents que je « voulais offrir dans ces pays ; et ainsi muni, je me suis « rendu chez les Nègres. » (1)

(1) J.-H. Breasted, *Ancient Records of Egypt*. T. I, p. 167.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce passage est, sans nul doute, la mention de présents offerts aux habitants du pays de Mether ou se trouvait le corps du vieux Mekhu. Il est intéressant de constater qu'à cette époque, comme aux temps de Livingstone, de Stanley et de Cook, les explorateurs cherchaient à gagner la sympathie de leurs hôtes en leur offrant des présents rares et variés. En outre, cela implique l'intention de préparer le terrain à des relations postérieures d'un caractère amical et pacifique.

Après cette inscription, nous n'avons plus aucun document qui puisse nous renseigner sur les relations postérieures à la VIe dynastie. Mais il y a de fortes présomptions de croire que la paix se maintint, que les Nubiens continuèrent, comme par le passé, à payer le tribut et que les rapports subsistèrent tels qu'ils étaient à l'époque de Merenre et de Pépi II.

Sous la XIIe dynastie, nous nous trouvons en présence d'un état de choses tout à fait différent et qui n'est pas sans avoir quelque corrélation avec les réformes qui furent opérées à cette époque. La préoccupation dominante, essentielle, était de fortifier les frontières de façon à se mettre à l'abri de toute invasion. Mais tandis que les Égyptiens toléraient les relations avec les asiatiques et ne se rendaient jamais chez eux, ils encourageaient les échanges avec les Nubiens et allaient très souvent visiter leur pays soit pour l'explorer, soit pour y lever les impôts arriérés. Toutefois, les Nubiens comme les Arabes et les Palestiniens, ne pouvaient pénétrer en Égypte que pour faire le commerce, et après avoir rempli les formalités exigées d'eux.

Dès les débuts de cette dynastie, la Nubie avait révélé l'existence de mines d'or qui occupaient une aire notable de son territoire. Les maîtres égyptiens saisirent, certainement, l'occasion pour élever le chiffre du tribut. Les Nubiens refusèrent de payer davantage et les Pharaons en profitèrent pour les déposséder d'une bonne partie de leur territoire. Les frontières de l'Égypte furent reculées de la première à la deuxième cataracte. La lutte, commencée par Amenemhat I, fut continuée jusqu'au moment où Usertesen III fixa par deux massives fortifications la limite de ses frontières. Pendant cet intervalle, « Les Nègres furent attaqués par des générations « successives, poursuivis sans trève de village en village. « Leurs champs de dourah furent détruits, leurs huttes « incendiées, leurs femmes emmenées en esclavage, « leurs pauvres richesses emportées par un vainqueur « sans pitié. » (1) Les documents historiques sont assez nombreux et suffisamment intéressants pour que nous les passions en revue. Les voici dans leur ordre chronologique :

Inscription de Karosko (à mi-chemin entre la première et la deuxième cataracte).

« L'an XIXe du règne de S. M. le roi de la Haute et « de la Basse Égypte, Sehetepibre (Amenemhat I), « vivant à jamais, nous sommes venus pour abattre « Wawat » (2).

Inscription de Wadi-Halfa. — Près de la seconde cataracte, aux environs de Wadi-Halfa, on a trouvé une stèle qui porte le nom du général Mentuhotep.

(1) Victor Loret, *L'Egypte au temps des Pharaons*, p. 28.
(2) J.-H. Breated, *Ancient records of Egypt.* Tome I, p. 228.

Un tableau gravé au-dessus nous représente Usertesen I en face du dieu Mont qui lui dit : « J'ai mis à tes pieds « tout le pays de la Nubie » et qui en foi de quoi lui présente une rangée de prisonniers liés, qui symbolisent les villes nubiennes, dont les noms sont gravés dans des cartouches. (2) »

Cette stèle est très importante, car elle annonce les monuments des XVIIIe et XIXe dynasties où les dieux jouent un grand rôle dans les combats et où, parfois, ils sont considérés comme les principaux organisateurs de la victoire. D'autre part, cette inscription est une preuve de plus de l'influence de la classe sacerdotale qui intervient toujours pour ordonner les châtiments que réclame la colère divine et demander la part des dieux dans le partage du butin.

Inscription du tombeau d'Ameni à Beni-Hassan. — « Je suivis le roi Usertesen I, mon maître, lorsqu'il « fit voile vers le Sud pour envahir les quatre peuples « ennemis de la Nubie. Je remontai le fleuve comme le « fils d'un prince, porteur du sceau royal, commandant « en chef des troupes du nome de la Gazelle, comme « un homme qui remplace un père âgé et qui jouit de « la faveur du roi et de la cour. Je m'avançai vers « Koush (l'Éthiopie) en faisant voile vers le Sud ; je « reculai les limites du royaume et rapportai à mon « maître les tributs des pays conquis. Je fus loué et « ma louange est montée jusqu'au ciel. Sa Majesté « retourna en paix, après avoir soumis ses ennemis

---

(2) J. LIEBLEIN, *Recherches sur l'Histoire et la Civilisation de l'Ancienne Egypte*, 1er fasc., p. 83-84.

« de Koush. Je retournai aussi avec lui sans avoir perdu « aucun de mes hommes.

« Je fis un second voyage pour apporter de l'or à « Sa Majesté Usertesen I. J'avais avec moi le prince « héritier, le fils aîné du roi, Ameni (plus tard Amenemhat « II). Je pris avec moi 400 hommes, choisis parmi les « meilleurs de mes soldats. Ils retournèrent en paix « sans diminuer d'un seul homme. Quant à moi, j'appor- « tai l'or qui m'avait été demandé. Je fus loué par la « cour, et le roi remercia dieu pour moi (1). Je fis voile « une troisième fois... » Cette troisième expédition, ayant un caractère plutôt interne, nous la passons sous silence.

Des deux expéditions que nous venons de signaler, la première seule a un caractère agressif. Et encore la mention que tous les hommes retournèrent sains et saufs doit-elle rabattre de son prestige militaire. On ne conçoit pas une expédition militaire importante qui n'aurait perdu aucun soldat. Très probablement, celle que nous étudions n'a dû être qu'une excursion faite dans le but d'intimider les populations Nègres. La seconde, au contraire, a un caractère tout à fait pacifique. C'est une de ces nombreuses expéditions qui parcouraient souvent la Nubie pour recueillir les contributions annuelles de tributs et d'impôts. Ce qui la rehausse et l'entoure d'une auréole de gloire, c'est la présence du prince héritier qui a tenu assister à ses opérations.

Ces expéditions, comme celle d'Una, sous la VIe dynastie, sont faites avec les troupes des états particuliers et non

(1) W.-M.-F. Petrie, *A History of Egypt from the earliest times to the* XVI *dynasty*.

avec des troupes nationales comme, plus tard, au temps de Ramsès II.

Mais toutes ses inscriptions, quoique mettant en lumière certains points intéressants, ne nous renseignent pas suffisamment sur les principes qui régissent les rapports entre Nubiens et Égyptiens. Il nous faut arriver à Usertesen III pour découvrir des règles précises et coordonnées. Toutefois, auparavant, signalons, pour terminer, l'inscription de Sihathor qui vécut sous Amenemhat II (2).

« J'ai visité tout jeune les mines du Sinaï, et j'ai « forcé les Nubiens à laver l'or. J'ai rapporté beaucoup « de malachite. J'ai atteint le pays des nègres Nubiens. « J'ai vaincu par la crainte qu'inspire le pouvoir du « roi des deux terres. Je suis allé à He (3), j'ai fait le « tour du pays, puis je suis retourné ramenant avec moi « tous les produits. »

Ce document montre que le mobile directeur de toutes ces expéditions était le désir d'avoir de l'or, et de l'or en abondance. La fascination exercée par le métal précieux doit entrer en considération et excuser les rigueurs les plus diverses auxquelles furent soumis les malheureux Nubiens. Les Espagnols et les Portugais n'ont-ils pas été dominés par la même fascination devant les mines d'or du nouveau monde ? Et, tout chrétiens et civilisés qu'ils étaient, n'ont-ils pas agi avec la même rigueur avec les indigènes des contrées exploitées ? Quoi qu'il en soit, les résultats furent les mêmes, en Amérique, comme en Nubie. L'émigration

(2) J.-H. Breasted, *Ancient Records of Egypt*. T. I, p. 274
(3) Semneh.

en masse du pays natal pour aller se réfugier dans des régions malsaines et inaccessibles aux envahisseurs, mais où les éléments continuèrent l'œuvre dégénératrice et mortelle de ceux qu'on avait fui, devait être le couronnement de cette politique à la fois égoïste et inhumaine.

Passons maintenant aux réformes d'Usertesen III que nous avons depuis longtemps annoncées. Ce pharaon voulut appliquer à la frontière Soudanaise le régime qui était appliqué à la frontière asiatique du Sinaï. Pour ce faire, il construisit, aux confins de ses états, deux places fortes énormes, commandant le cours du Nil et fermant l'accès des régions environnantes. Ces deux forteresses, établies à 30 milles de la deuxième cataracte, furent construites de part et d'autre de la vallée, l'une à Semneh, l'autre à Kemneh. Un décret royal affiché à Sémneh, indiquait que ces forteresses devaient être considérées comme la limite extrême des possessions égyptiennes :

« Celle-ci est la frontière méridionale, fixée pendant « la huitième année du règne de S. M. Usertesen III, « vivant à jamais.

« Il est interdit à tout négre de passer au Nord de « cette frontière, que ce soit par terre ou par voie du « Nil, de même qu'il est interdit à toutes sortes de « troupeaux de veaux, de chèvres ou de moutons appar- « tenant aux nègres de traverser cette frontière.

« Exception est faite pour le nègre qui viendra com- « mercer dans le territoire d'Aken ou pour traiter « n'importe quelle affaire. Que celui qui viendra avec « cette intention soit bien traité, qu'on ne lui fasse aucun

« mal. Mais qu'on ne permette jamais à aucun navire « nubien d'aller au Nord de He (Semneh (1).

Nous n'aurons pas besoin d'insister beaucoup sur l'esprit qui a déterminé Usertesen III à ordonner ces mesures, il est le même que celui qui a poussé Usertesen II à réglementer les relations avec l'Asie. Toutefois, les considérations d'ordre politique préoccupent, seules, le Pharaon réformateur. Les préoccupations d'ordre religieux ne se sont pas faites sentir. Quant aux péroccupations d'ordre économique, elles ont été les mêmes du côté de la frontière sinaïtique comme de celui de la frontière nubienne.

Malgré les victoires successives des armées du pharaon et le caractère paisible des nègres, les Égyptiens craignaient toujours quelque attaque à l'improviste. C'est pour cette raison qu'ils avaient bâti ces deux grandes forteresses. C'eut été compromettre toute l'œuvre réalisée que de permettre aux Nubiens de venir librement dans le pays qu'on leur avait arraché. Cependant les nécessités économiques réclamaient le concours de la Nubie. On permit donc aux commerçants et aux hommes d'affaires de venir troquer leurs marchandises et règler leurs intérêts particuliers. Mais on ne permit jamais à aucun bateau à aucun troupeau de traverser cette frontière, sauf bien entendu lorsque le roi l'autorisait, ce dernier, ayant créé la loi, pouvait à tout moment y déroger. Voilà ce qui est du domaine politique et économique. Voyons maintenant si la religion n'a eu aucune

(1) W.-M.-F. Petrie, *A History of Egypt from the earliest times to the* XVI. *dynastie*, p. 18.

part dans ces restrictions. Nous croyons personnellement qu'il n'en est rien.

Les Nubiens pratiquaient apparemment la religion que les Égyptiens leur avaient enseignée, ou s'ils pratiquaient une autre, c'était certainement une religion inférieure à celle des Égyptiens. Ils ne pouvaient donc pas influer beaucoup sur les conceptions philosophiques de ces derniers. C'est pour la même raison que les Égyptiens se rendaient en Nubie, alors qu'ils n'allaient jamais en Palestine, ni en Syrie.

La civilisation nubienne était très arriérée par comparaison à celle des Égyptiens et il n'y avait aucune crainte qu'elle la supplantât.

Quelles que furent les considérations qui portèrent Usertesen III à édicter les mesures que nous venons de commenter, les Nubiens ne furent pas enclins à les observer, puisque nous voyons le roi soutenir trois campagnes dans leur pays.

Une stèle érigée a Semneh parle de la campagne de l'année 16e du règne de S. M. (1).

Elle commence par mettre en relief les défauts de la race noire.

« Il faut être vraiment poltron pour se laisser opprimer « dans son propre pays. Le Nègre obéit dès que les lèvres « sont ouvertes, la moindre réponse le fait revenir; « il tourne le dos aux impétueux pour être frappé. « Ce ne sont pas des hommes vaillants, ce sont des « misérables, queue et corps (il s'agit là d'une plaisan-

(1) W.-M.-F. Petrie, *A History of Egypt from the earliest Times to the* XVI. *dynasty*. P. 180 et s.

« terie sur l'accoutrement des nègres). J'ai vu cela moi-
« même, ce n'est pas une fable. »

Puis le texte nous dépeint de quelle façon Sa Majesté se vengea de leur révolte :

« Je fis prisonnières leurs femmes et emmenai leurs
« hommes ; je vins à leurs puits et tuai leurs bestiaux,
« je détruisis leur blé et mis le feu à leur paille. Par ma
« vie et la vie de mon père, je dis la vérité, le mensonge
« n'est pas dans ma bouche.

Enfin elle se termine par les exhortations du roi à exécuter les mesures qu'il a édictées et à défendre les deux forteresses contre toute attaque.

« Chacun de mes fils qui conservera cette forteresse
« de frontière que Ma Majesté a bâtie, est vraiment
« mon fils, il est né de Ma Majesté, c'est un fils qui venge
« son père, qui accomplit sa volonté. Mais celui qui
« détruira la forteresse, ou même qui ne combattra pas
« pour elle, n'est pas mon fils, il n'est pas né de moi.
« Voilà ma statue, la statue de Ma Majesté que je fis
« dresser sur cette forteresse de la frontière. Qu'elle y
« demeure à perpétuité et que l'on combatte pour elle. »
(2)

§ 2. — *Relations de l'Egypte avec les habitants des déserts Libyque et Arabique*

La Libye, à l'ouest, et le désert Arabique, à l'est, étaient peuplés de Bédouins aguerris et nomades. Il ne pouvait y avoir de rapports avec des peuplades ayant des mœurs en complète contradiction avec celles des

(2) J. Lieblein, *Recherches sur l'Histoire et la Civilisation de l'Egypte Ancienne*, 1er fasc., p. 92 et s.

Égyptiens, paisibles et attachés au sol qui les a vu naître. Aussi ne faut-il pas s'étonner que les seuls textes qui traitent des relations entre Égyptiens et Libyens, ou entre Égyptiens et Bédouins de l'Est, ne fassent mention que de relations hostiles.

Nous ne connaissons pas quels furent les premiers rapports de l'Égypte avec la Libye, mais nous ne nous tromperons pas beaucoup si nous supposons qu'ils furent semblables à ceux qui nous sont connus. A part le caractère spécial dont nous avons dépeint les Libyens, si nous admettons, comme beaucoup y croient, qu'ils furent les premiers habitants de la vallée du Nil et qu'ils durent émigrer sous la pression des forgerons sémitiques (1), nous voyons mieux encore pourquoi ils furent si hostiles à leurs voisins Égyptiens. La première fois qu'ils apparaissent dans l'histoire, c'est dans l'inscription d'Una, sous le règne de Pépi I, prince de la VIe dynastie. Herkhuf en parle incidemment lorsqu'il nous raconte sa troisième expédition en Nubie, faite par ordre de Merenre, successeur de Pépi I. Dans les deux cas ils ne sont cités que subsidiairement à quelque guerre ou expédition guerrière.

Il est intéressant de noter que l'on n'est pas d'accord sur l'identité des possesseurs de tombeaux trouvés près du Fayoum. La plupart des auteurs pensent qu'il faut voir dans ces morts non embaumés des préhistoriques, d'autres voudraient leur attribuer une origine libyenne. Et si l'on admet la seconde opinion, on est forcé de conclure à une invasion libyenne après l'extinction de la VIe dynastie (2).

(1) A. Moret, *Au temps des Pharaons*, p. 140.
(2) *Ibidem*, p. 95.

Sous la XIIe dynastie, Sénéhat (Sinouhit) nous apprend qu'une armée égyptienne, sous le commandement du prince héritier, avait été envoyée pour châtier les Libyens. C'est tout ce que nous savons sur les rapports de l'Égypte avec la Libye, mais c'est suffisant quand même pour conclure à l'inexistence de rapports de bon voisinage, ou plus simplement à l'inexistence de relations pacifiques.

Passons maintenant aux relations avec les Bédouins de l'Est, qui, éparpillés en tribus nombreuses, vivaient dans les oasis du grand désert qui s'étend de Suez jusqu'au delà de Kosseir. Dans les monuments de l'époque, ils sont désignés sous le nom de Bédouins (habitants du désert) et de Troglodytes asiatiques. C'est probablement d'eux qu'il est question dans l'inscription d'Una :

« Sa Majesté m'a envoyé cinq fois avec cette armée pour traverser le pays des habitants du désert (Bédouins) « qui s'étaient révoltés. J'ai exécuté les ordres de Sa « Majesté qui me loua chaleureusement. » (1).

Nous avons dans l'inscription de Pépi Nekht, un exemple de brigandage de ces peuplades, qui explique assez les mesures qu'on dut prendre contre eux dans la suite pour prévenir le renouvellement de pareils méfaits :

« Maintenant, dit Pépi-Nekht, la majesté de mon « maître m'a envoyé au pays des Asiatiques, pour lui « rapporter le corps du commandant de marine et chef « de caravane, Enenkhet, qui construisait un vaisseau

(1) J.-H. Breasted, *Ancient Records of Egypt*. T. 1, p. 144.

« pour Pount, quand les Asiatiques, appartenant aux « tribus bédouines, le tuèrent, lui et le détachement « d'armée qui était sous ses ordres. » (2)

Une autre inscription celle de Nessumonto, sous Amenemhat I, montre que les relations n'ont pas évolué et que les Égyptiens continuèrent à guerroyer contre leurs voisins orientaux.

« Tout ce qui est écrit sur cette stèle est vrai, il est dû « à mon bras, c'est ce que j'ai fait en vérité. Il n'y a « point d'artifice, il n'y a point de mensonge. J'ai vaincu « les Troglodytes asiatiques, les habitants du désert, « j'ai renversé les fortifications des nomades et les ai « anéantis. Je les ai poursuivis dans leur camp passant « devant ceux qui s'étaient réfugiés dans leur place « forte, comme un héros (3). »

Somme toute, il résulte des documents que nous venons de passer en revue que les rapports des Égyptiens avec les Bédouins de l'Est étaient rares, mais hostiles.

---

(2) *Ibidem* p. 163-164.
(3) *Ibidem* p. 226.

Section IV

Relations de l'Égypte avec le pays de Pount

Jusqu'ici, nous nous sommes occupés beaucoup plus des relations hostiles que des relations pacifiques, et les rares exemples de rapports d'amitié et de paix, que nous ayons rencontrés, ne sont que la continuation et l'amélioration des premiers rapports, qui furent toujours hostiles. Cela ne veut pas dire que les Égyptiens de cette époque furent un peuple belliqueux ; bien au contraire, ils étaient aussi paisibles et gais qu'on pouvait l'être.

« Le peuple s'occupait tranquillement d'agriculture,
« de chasse, de pêche, s'amusant aux luttes, aux joutes
« sur les canaux, accueillant avec une joie naïve les
« bateleurs venus des régions étrangères, qui leur appre-
« naient des tours d'adresse, des danses nouvelles, et
« leur amenaient, emprisonnées dans les cages solides,
« des bêtes féroces inconnues aux rives du Nil.

« Aussi, les peintures de ces époques reculées ne
« respirent-elles que fraîcheur et gaîté. Pas de char de
« guerre roulant leurs roues sanglantes à travers et
« traînées de cadavres, pas de forteresses escaladées
« d'où l'on précipite les ennemis aux crocodiles des
« fossés. On n'y voit que des scènes champêtres, des
« pasteurs conduisant leurs troupeaux, des intérieurs
« de ferme aux mares couvertes de canards multicolores,
« des bazars où, au milieu des marchandages et des
« échanges, s'entrecroisent rédigés en hiéroglyphes,

« les lazzis spirituels et moqueurs de jeunes gamins « memphites, circulant nus dans la foule des acheteurs » (1).

De tous les pays contemporains, l'Égypte était le plus riche et le plus florissant. Sa prospérité même lui suscitait les convoitises de tous ses voisins, qui ne râtaient aucune occasion pour essayer d'y pénétrer. Les Égyptiens étaient donc forcés de les repousser et d'aller quelquefois chez eux les punir de leur témérité.

Il y eut, cependant, un peuple avec lequel les habitants de la vallée du Nil furent toujours en bonnes relations, ce peuple c'était celui du pays de Pount. Pourquoi les Égyptiens ont-ils entretenu des relations d'amitié avec cette contrée et par quels moyens ont-ils communiqué avec ses habitants ? C'est ce que nous proposons d'étudier dans cette section.

§ 1. — *Origine du peuple égyptien et itinéraire suivi par lui pour arriver en Egypte*

Il ne nous appartient pas de résoudre les difficultés qu'ont soulevé l'origine du peuple égyptien et l'itinéraire suivi par lui pour atteindre la vallée du Nil, ni même de donner une opinion quelconque sur ces sujets

Nous nous bornerons donc de formuler les thèses les plus solides des différents auteurs qui s'en sont occupés.

L'origine du peuple égyptien n'est plus contestée aujourd'hui. Tout le monde est d'accord pour lui attribuer une origine asiatique et chaldéenne. MM. P.-W. King et H.-R. Hall dans leur savante étude : « Egypt

(1) V. Loret. *L'Egypte au temps des Pharaons*, p. 28.

and Western Asia in the Light of Recent Discoveries » (pages 35 et s.) ont essayé de prouver que les Égyptiens et les Babyloniens tirent leur origine d'une source commune reconnaissable par la grande ressemblance des deux civilisations. Voici les arguments qu'ils mettent en avant.

a) L'art égyptien des premières dynasties a une grande ressemblance avec celui de Babylone à la même époque. Plusieurs exemples en sont donnés, entre autres, celui de la « stèle des vautours ». Ce monument qui se trouve à Paris est l'un des plus anciens et des mieux connus de l'art primitif de Babylone. Il représente les ennemis d'Eannadou, l'un des premiers rois, jetés aux vautours pour être dévorés. Sur un bas-relief égyptien, appartenant à la Ire dynastie, nous voyons des captifs jetés aux lions et aux vautours du désert.

b) Similitude de religion. Les deux villes d'Héliopolis et d'Hiéraconpolis (Edfou), qui ont sacrifié au culte du soleil, sont admirablement situées au terminus des deux routes par où toute invasion asiatique devait passer. Les pharaons, dès la Ve dynastie, portent le titre de fils du soleil. Or, le soleil était la divinité principale de la Chaldée.

c) Ressemblance des modes d'ensevelissement. Les Babyloniens pratiquaient l'ensevelissement dans la pose allongée. (Stèle des vautours) Les Égyptiens de l'époque néolithique ont enterré leurs morts dans la pose accroupie. Plus tard sous l'influence des envahisseurs, le système babylonien est pratiqué. Quant à l'embaumement, il n'est que la perfection du système babylonien.

Il résulte de ces ressemblances que les deux peuples sont deux frères issus d'un auteur commun, qui, lui, est le peuple chaldéen primitif.

Si tout le monde est presque d'accord pour attribuer aux très anciens Égyptiens une origine chaldéenne, il n'en est pas de même lors qu'il s'agit de déterminer la voie par laquelle ils sont entrés dans la vallée du Nil.

Beaucoup d'auteurs, et je crois que M. G. Maspéro est du nombre, croient que le peuple conquérant, aïeul des pharaons, a dû rentrer par l'isthme de Suez. Ce qui les porte à soutenir cette opinion, c'est que les invasions postérieures des Hyksos, des Assyriens, des Perses, des Grecs, des Arabes, se firent par cette voie. Mais cette thèse a contre elle la traduction égyptienne, qui, quoique confuse, enseigne que les dieux nationaux viennent du Sud et qu'ils sont originaires du pays de Pount. D'autre part, si les Égyptiens sont venus par l'isthme de Suez, ils ont séjourné quelque temps dans les pays sémites, ils ont fusionné avec eux, ou tout au moins ils y ont laissé des colonies. Mais s'il en est ainsi, comment expliquer l'aversion traditionnelle qu'ils eurent pour les peuplades qui demeuraient de l'autre côté de l'isthme ?

La théorie classique fait cas de ces objections et professe que la race conquérante s'introduisit dans la vallée du Nil en traversant le ouady Hammamat, qui s'étend de Kosseir, sur la mer Rouge, à Coptos, près de Thèbes. Le peuple chaldéen, après avoir quitté le pays natal, se serait dirigé vers le Sud, longeant les rives du Tigre et de l'Euphrate. Puis, chemin faisant, il aurait fondé des colonies au Sud de l'Arabie et dans

les Somalies, c'est-à-dire dans le pays de Pount. De là, après un séjour plus ou moins long, il aurait atteint le ouady Hammamat, d'où il se serait introduit en Égypte.

Une autre question, non moins épineuse et qui a partagé les égyptologues, se pose maintenant, celle de savoir où se trouvait ce pays de Pount, fameux par ses merveilles et qui aurait été la terre choisie (the choosen land) des dieux.

Trois théories ont la prétention de résoudre la question. La première, celle de S. E. A. Mariette Pacha, soutient que notre contrée se confondrait avec les Somalies actuelles. Deux arguments sont surtout mis en avant par les partisants de ce premier système. Le premier, c'est la ressemblance des habitants de Pount avec les nègres. Le second, c'est l'existence d'une girafe parmi les tributs présentés par les délégués de ce pays à la reine Hatshepset. Or la girafe était un animal éminemment africain.

Les partisans du second système, à la tête desquels se trouve M. J. Leblein, placent le pays de Pount au Sud de l'Arabie. Ils trouvent peu d'analogie entre les hommes de Pount et les nègres, et considèrent la girafe comme faisant partie d'une expédition retournant de Koush (Nubie ou Éthiopie), en même temps que l'expédition de Hatshepset (1). Enfin M. Lieblein, pour des raisons que nous ne pouvons exposer ici, choisit pour le pays des dieux les côtes de l'heureuse Arabie, au delà du détroit de Bab-el-Mandeb. Le troisième système

(1) J. Lieblein, *Recherches sur l'Hhistoire et la Civilisation de l'Ancienne Egypte*, 1er fasc., pages 210 à 236.

tâche de se rallier les partisans des deux autres thèses, et il ne se gène pas pour proclamer que Pount était un terme général, qui s'appliquait aussi bien aux Somalies qu'aux côtes de l'Arabie.

Et maintenant que nous connaissons la situation géographique de Pount et les liens qui unissaient ses habitants à ceux de l'Égypte, nous pouvons, sans plus tarder, nous occuper des relations qui existèrent pendant l'époque que nous étudions. Ces relations étant tout à fait différentes de toutes celles que nous avons envisagées jusqu'à présent, on nous excusera de nous être un peu attardé sur les faits qui en sont la préface même et l'introduction.

§ 2. — *Expéditions au pays de Pount*

Les expéditions des Égyptiens au pays de Pount sont le plus remarquable exemple que l'on puisse donner de relation de commerce et d'amitié à cette époque. A voir la méfiance qu'ils nourrissaient à l'égard des Asiatiques et des Libyens et les mesures protectrices qu'ils adoptaient pour les tenir à l'écart, on est porté à croire que les Égyptiens de ces temps primitifs étaient incapables d'entretenir de relations commerciales émanant de leur propre initiative. Heureusement les expéditions en question nous prouvent que, non seulement ils étaient capables d'organiser les échanges avec l'étranger, mais qu'ils le faisaient souvent. Avec cette différence que l'étranger ici n'est pas complètement le même que celui que l'on rencontre en Asie, en Libye et en Nubie. Il a des affinités de race avec l'Égyptien et pratique, peut-être, la même religion.

Ce qui est surtout important, c'est que nous ne trouvons dans ces expéditions aucun trait qui puisse les assimiler à celles que nous avons eu l'occasion de rencontrer en Nubie ou en Asie. Elles n'ont aucun caractère militaire, aucune ressemblance avec les razzias de répression. Elles n'ont pas même la prétention d'avoir pour objet la levée d'un tribut. Ce sont des expéditions commerciales et maritimes, basées sur la bonne foi et l'amitié et ayant essentiellement pour objet l'échange des produits des deux pays. Elles sont de la même nature que ces voyages de la fin du Moyen-Age et du début des temps modernes qu'entreprenaient les riches négociants européens en Orient, aux Indes, en Amérique, avant l'établissement de représentants commerciaux permanents.

Les relations entre Pount et l'Égypte ont dû exister de tout temps, vu la parenté des deux contrées. Cependant, le premier voyage que nous connaissons n'est pas antérieur à la cinquième dynastie.

Sous la VI[e] dynastie, Herkhuf, que nous avons eu l'occasion de voir opérer plusieurs fois en Nubie pour le compte de son maître Merenre, nous dit qu'il rapporta du pays de Temhu un nain très habile à la danse, qui réjouit le cœur de S. M. plus que tous les tributs (Pépi II âgé de huit ans venait à succéder à Merenre). Et il ajoute qu'il fut récompensé mieux que ne l'avait été Ba-ur-dedu pour le nain qu'il avait apporté à Assa du pays de Pount (1).

M. F. Petrie pense qu'Assa était un pharaon de la

(1) *A History of Egypt from the Earliest Times to the* XVII *dynasty by*, W.-M.-F. PETRIE, p. 100.

v[e] dynastie et qu'ainsi le premier voyage historique à Pount serait antérieur à la VI[e] dynastie, qui est fameuse à cause des nombreuses expéditions qui rayonnèrent dans toutes les directions.

Sous cette dernière dynastie, une expédition préparée par Enenkhet fut complètement anéanti par une attaque subite des Bédouins du désert arabique.

« Maintenant, dit Pépi-Nekht, S. M. mon maître, « m'a envoyé au pays des Asiatiques pour rapporter « le corps du commandant de la marine et chef de « l'expédition, Enenkhet, qui était en train de cons- « truire des navires pour le voyage à Pount, quand « les Bédouins le tuèrent, lui et sa troupe. » (2)

Pour protéger les corps expéditionnaires contre des attaques analogues, les pharaons postérieurs les faisaient escorter par de véritables armées. C'est pour cela que Honnu et Khent Khetiver emmènent avec eux des troupes considérables.

Honnu, dans une inscription qu'il a gravée dans la vallée de Hammamat (3), raconte ainsi sa mission :

« Sa Majesté m'envoya pour expédier des vaisseaux « à Pount et lui ramener l'encens d'Anti frais de la « part des cheikhs de la terre rouge grâce à la terreur « qu'elle inspire aux peuples étrangers... Je partis « avec 3.000 soldats, je convertis le chemin en rivière « et le désert en jardin ; je donnai des outres, des supports « en bois, deux cruches d'eau et vingt pains à chacun « d'eux chaque jour... Arrivé à la mer, je construisis « les navires et les chargeai de toutes choses, faisant une

(2) J.-H. BREATED, *Ancient Records of Egypt*. T. I, p. 163-4.
(3) En l'an 8 du roi Sankharé, dernier roi de la XI. dynastie

« grande oblation de vaches, taureaux et gazelles.
« Retournant de la mer, je fis ce qu'avait ordonné
« S. M. et je lui apportai tous les tributs que j'avais
« trouvés dans les régions de la terre divine. » (4)

Cette inscription a un air un peu fier et parle de tributs. Mais il ne faut pas se laisser prendre, c'est là un trait que l'on trouve dans la plupart des inscriptions et il est dû au chauvinisme égyptien.

D'autre part, si la reine Hatshepet a envoyé aux habitants de la Terre divine des présents en échange des produits qu'elle leur demandait, on ne voit pas pourquoi le roi Sankharé, qui était bien plus faible et appartenait à une époque de troubles, ait fait autrement. Aussi sommes-nous enclins à interpréter ce membre de phrase « je construisis les navires et les chargeai « de toutes choses » comme désignant aussi bien les provisions de voyage que les produits qui seront échangés.

Enfin une inscription datée du règne d'Amenemhat II, prince de la XIIe dynastie, et trouvée à Wadi gazus, près de la mer Rouge, termine la série des expéditions maritimes, commencée sous Assa.

Voici le texte qui, d'ailleurs, est très laconique :

« Ceci est la marque de l'hommage et des louanges
« rendus à Horus, à Mont-de-Koptos, par le prince
« héritier, gouverneur de nome, porteur du sceau royal,
« maître de la salle des jugements, Khentkhetwer,
« après son arrivée en sûreté de Pount ; son armée étant
« avec lui prospère et bien portante ; ses vaisseaux ayant
« jeté l'ancre à Sewew. » (1)

(4) J. Lieblein, *Recherches sur l'Histoire et la Civilisation de l'Ancienne Egypte*, 2e fasc., p. 211-2.

(1) J.-H. Breasted, *Ancient Records of Egypt*. T. I, p. 275.

SECTION V

MODIFICATION DES RELATIONS AVEC L'ASIE SOUS LA DOMINATION DES HYKSOS

La période de la domination des Hyksos ou Pasteurs, quoique essentiellement étrangère, forme saillie dans l'histoire des relations internationales de l'Égypte pharaonique. Elle eut pour résultat de révolutionner complètement les usages suivis dans les rapports extérieurs, et d'exercer une influence si considérable sur le pays, qu'on peut trouver son cachet dans les réformes les plus diverses entreprises par les pharaons des époques postérieures. On a même le droit de se demander si elle ne constitue pas, à elle seule, une période déterminée, distincte de celles que nous avons étudiée et de celle qui commence avec la XVIIIe dynastie. Quant à nous, ce qui nous incite à la rattacher à la première, plutôt qu'à l'isoler ou l'incorporer à la seconde, c'est qu'elle avait été annoncée et préparée par les dernières réformes et les derniers évènements qui se produisirent à la fin de la XIIe dynastie et au début de la XIIIe.

Pour nous, elle est le complément et la suite de la période qui, normalement, devrait s'arrêter à la XIIe ou à la XIIIe dynastie. Mais rien n'empêche de lui accorder une place à part dans le mouvement évolutioniste des relations internationales de l'Égypte antique.

Et alors on la caractérisera par ses deux tendances naturelles, c'est-à-dire par son libéralisme dans les rapports avec l'Asie, et par sa rigueur excessive dans les relations avec les autres voisins.

§ 1. — *L'invasion des Hyksos*

Les relations intermittentes avec les peuplades du Sud de la Palestine et les récits de Sinouhit et des autres fugitifs, que nous ne connaissons pas, avaient eu pour effet de revéler aux Égyptiens l'ardeur belliqueuse et la valeur guerrière de leurs voisins. Les pharaons, tant pour se soustraire à leurs coups rudes et répétés, que pour servir leurs intérêts particuliers, les invitèrent à venir séjourner en Égypte. Ils leur concédèrent des territoires, où ils pouvaient à l'aise élever leurs troupeaux, à charge de remplir les engagements militaires auxquels on les soumettait. Les pharaons de la XIIe dynastie créèrent plusieurs milices avec ces éléments étrangers ; et ils s'en servirent dans leurs luttes contre les vassaux puissants et dans leurs nombreuses incursions en Libye et en Éthiopie.

Les tombeaux de Beni-Hassan décrivent avec ampleur les luttes intestines de la XIIe dynastie. Or, les mercenaires, qui sont engagés de part et d'autre ont un caractère tout à fait sémitique (1).

Les pharaons, ayant à lutter contre des vassaux égyptiens, commandant des armées égyptiennes, avaient tout intérêt à se servir de mercenaires étrangers, qui n'auraient aucun scrupule d'écraser les rebelles.

De leur côté les fendataires puissants se faisaient le même raisonnement ; et voilà comment les deux parties arrivaient à employer, dans leurs querelles, des milices étrangères.

(1) W.-Max. Muller, *Egyptological Researches*. T II, p. 7 et suivantes.

D'autre part, grâce aux libéralités royales, le pouvoir sacerdotal avait acquis une influence considérable. Or, dans cette Égypte religieuse, la volonté sacerdotale, miroir de la volonté divine, était tout ; et Pharaon, lui-même, n'exerçait sa toute puissance que parce qu'il était prêtre des prêtres et fils de dieu. Il fallait donc aux pharaons de cette époque une force qui pût les soutenir dans le cas, où, réclamant leurs prérogatives antiques, les prêtres parviendraient à se soulever. Il leur fallait des hommes qui, leur devant tout, n'hésiteraient pas à se sacrifier pour leur cause. Ces hommes, on n'avait pas besoin d'aller les chercher dans les pays lointains ; ils étaient aux portes de l'Égypte et n'attendaient qu'un signe pour y pénétrer.

Les souverains de la XIIe dynastie furent, probablement, ceux qui autorisèrent l'immigration, les premiers. Les nouveaux venus ne tardèrent pas à se faire apprécier, surtout aux points de vue militaire et commercial. Nous ne reviendrons pas sur les services militaires qu'ils ont rendus et il nous suffira de quelques mots pour signaler ceux qu'ils ont rendus aux échanges commerciaux. Vagabonds par nature, ils étaient tout désignés pour jouer le rôle de convoyeurs et d'intermédiaires entre les agriculteurs ou artisans Égyptiens, d'une part, et les négociants Palestiniens ou Syriens, d'autre part. Leurs compatriotes, instruits de l'aubaine, sollicitèrent et obtinrent souvent la permission de venir s'établir près de leurs frères. Bientôt la pression fut si complète qu'il fallut recourir aux armes pour arrêter le flot des immigrants. Bien mieux, Usertesen III dut envahir la Palestine et le Sud de la Syrie et

rejeter bien loin les nomades importuns. La stèle de Sebek-Khu, dit Zaa, nous a conservé le récit de cette campagne : (1)

« S. M. se dirigea vers le Nord pour renverser les « Asiatiques. Elle arriva au pays de Sekmem et suivit « la voie qui conduit au palais de la vie, de la prospérité « et de la santé. Et quand Sekmem et Retenou (2) « la misérable tombèrent, j'étais en fonctions dans « l'arrière-garde. »

Cependant sous la XIIIe dynastie les guerres intestines déchirent toute la vallée du Nil, et les guerriers asiatiques sont de plus en plus demandés. Ceux-ci ne se font pas prier pour venir. Mais une fois sur place, ils vendent chèrement leurs services. Devenus indispensables, ils s'installent plus fermement, et, au moment propice, ne se gênent pas d'appeler leurs frères, retenus de l'autre côté de l'isthme du Sinaï.

Ainsi, après s'être graduellement et à petits groupes introduit en Égypte, les Hyksos l'envahissaient enfin en masse et sans plus tarder.

§ 2. — *Influence de la domination des Pasteurs sur les relations internationales de l'Egypte à cette époque*

Après avoir vécu quelque temps de pillage et de razzias, les pasteurs songèrent enfin à s'établir sur des bases plus solides. Ils s'inspirèrent du droit égyptien, antérieur à l'invasion. Ils élurent roi un des leurs, nommé

---

(1) J.-H. Breasted, *Ancient Records of Egypt*; T. I, p. 303.
(2) Terme désignant la Palestine septentrionale et la Syrie Méridionale.

Palatis (1), et conservèrent comme vassaux toute la lignée de 76 princes qui constituent la XIVe dynastie. M. Lieblein explique l'existence de 76 princes pendant 184 ans par le fait que « Les Hyksos étaient si anxieux de perdre un pouce de leur puissance qu'ils veillaient jalousement sur les rois subordonnés, et sitôt qu'ils voyaient que l'un d'eux grandissait en puissance et en ascendant d'une façon inquiétante, ils le déposaient et nommaient un autre à sa place » (2). Pendant ces deux siècles de luttes, les Pasteurs, incapables de soumettre le pays à leurs coutumes et mœurs personnelles, adoptèrent celles des vaincus, tout en conservant, parmi les leurs, celles qui leur étaient les plus chères. Mais pendant qu'ils s'égyptianisaient et fondaient trois dynasties, la XVe, la XVIe et la XVIIe, ils n'oubliaient pas leurs frères de Canaan ou d'Arabie. Bien au contraire, ils entretinrent toujours des relations d'amitié avec eux : ils leur permirent de venir combler les vides causés par la guerre et leur concédèrent de vastes territoires à l'Est du Delta, où ils pouvaient tranquillement paître et élever leurs troupeaux.

« Si, du temps des Pharaons indigènes, dit M. G. Maspéro (3), les Syriens étaient accourus en foule sur cette « terre d'Égypte, qui les traitait en sujets, peut-être « en esclaves, l'attrait qu'ils éprouvaient pour elle dut « être plus considérable du temps des rois Pasteurs. « Les nouveaux venus trouvaient établis sur les bords

---

(1) J. Lieblein, *Recherches sur l'Histoire et la Civilisation de l'Ancienne Egypte*, 1er fasc., p. 101 et suivantes.

(2) *Ibidem* p. 104.

(3) *Histoire Ancienne des Peuples de l'Orient.*

« du Nil des hommes de même race qu'eux tournés en « Egyptiens, il est vrai, mais non pas au point d'avoir « perdu tout souvenir de leur langue et de leur origine. « Ils furent accueillis avec d'autant plus d'empresse- « ment que les conquérants sentaient le besoin de se « fortifier au milieu d'une population hostile. Le palais « des rois s'ouvrit plus d'une fois à des conseillers et à « des favorites asiatiques. »

La frontière asiatique, pour laquelle les pharaons avaient versé tant de sang, pour laquelle des générations successives avaient combattu, n'existait plus. Des châteaux forts établis par la XIIe dynastie, des innombrables murailles citées par Sinouhit, il n'en est plus question. Ou plutôt, ils ne servent qu'au ravitaillement des caravanes qui sillonnent le pays dans tous les sens. Quelquefois, ils servent aussi à grouper des colonies, vivant des ressources de leurs troupeaux qui trouvent des pâturages gras et abondants.

Des formalités auxquels étaient astreints les étrangers, traversant la frontière, il n'en reste pas même la trace. Tout le monde est admis à pénétrer en Égypte par cette porte et sans remplir la moindre formalité. Etre Sémite était le seul passe-port qu'on exigeât des immigrants.

Mais, comme cela se produit toujours en pareille occurrence, tout le monde n'arriva pas à temps pour prendre part au festin. Dès que les vides furent comblées, et les terres occupées, il fallut songer à caser les derniers venus. C'est alors qu'on fonda la grande place-forte d'Avaris, connue aussi sous les noms de Zoan ou de Tanis. Deux cent mille soldats, recrutés parmi les meilleurs représentants de la race sémite, vivaient en

permanence dans l'enceinte de la forteresse et devaient être prêts à prendre les armes au moindre signal du maître, qui venait, d'ailleurs, passer quelques mois, chaque année, au milieu d'eux.

Le commerce égyptien, qui n'était très developpé à cause de la méfiance qu'inspirait l'étranger, prit à cette époque une grande extension. Des marchands Ismaëlites et autres organisent des caravanes qui vont de l'Égypte en Canaan, et réciproquement, pour échanger les produits des deux pays. Et c'est une caravane de ces marchands qui amena sur la terre des pharaons, Joseph, le fils privilégié du patriarche Jacob. Nous savons comment, après avoir passé par différents états, Joseph est parvenu au grade de premier ministre, inutile d'insister. Nous savons aussi comment, après une famine, ses frères vinrent en Égypte pour s'approvisionner en blé. Mais ce qui nous intéresse, c'est la facilité avec laquelle ils s'introduisirent dans ce pays et l'accueil amical qu'ils reçurent partout. D'autre part, le soin du pharaon de pourvoir non seulement aux besoins de son pays, mais aussi à ceux des peuples voisins, les Sémites surtout, mérite d'être signalé. Ce soin pourrait s'expliquer soit par une préoccupation humanitaire, soit par une préoccupation politique, soit enfin par une préoccupation ethnique et sociale.

La première préoccupation a pû exister, mais il est difficile de la prouver, étant dans l'impossibilité de la contrôler. La seconde paraît plus près de la vérité, elle se baserait sur l'hypothèse, que l'empire des Pasteurs s'étendrait non seulement, sur l'Égypte, mais aussi sur la Palestine, la Syrie, et peut-être même la Mésopotamie. C'est l'opinion de M. Lieblein, mais rien

jusqu'à présent n'est venu la confirmer. La troisième croit que, vu l'affinité de race entre les Hyksos et les peuples de Canaan et la nécessité dans laquelle se trouvaient les deux voisins de s'entraider, il était tout naturel que les Hyksos, mieux pourvus, songeassent au moment critique à leurs frères de Palestine. D'après nous, c'est cette dernière façon de voir qui renferme la vérité.

Enfin, et pour clôturer la liste des actes qui dénotent chez les Hyksos un esprit de partialité et de sympathie pour tout ce qui est sémite, citons les faits historiques de l'arrivée de Jacob en Égypte avec ses enfants et de leur établissement dans la province de Goschen, l'une des plus fertiles du Delta et des plus riches en pâturages.

Toutefois, les Pasteurs tâchaient à la longue de faire oublier à leurs sujets qu'ils étaient commandés par des maîtres étrangers. Ils conservèrent, donc les lois, les usages et les traditions anciennes et s'efforcèrent à les pratiquer les premiers. C'est ainsi que Joseph, devenu préfet du prétoire, ne put rentrer dans ses fonctions qu'après avoir adopté un nom égyptien et pris une femme du pays pour épouse.

La Genèse nous dit en effet, (ch. 41, vers 45) : « Il « (Pharaon) changea son nom et l'appela en langue « égyptienne le sauveur du monde. Et il lui fit ensuite « épouser Aseneth, fille de Putiphar, prêtre d'Héliopolis. « Après cela Joseph alla visiter l'Égypte. »

Les Pasteurs respectèrent la religion nationale de l'Égypte, tout en l'accommodant à leurs croyances personnelles, comme le feront beaucoup plus tard les Ptolé-

mées. Ils assimilèrent leur dieu Sutekh avec Set, frère d'Horus et fils d'Osiris, qui était adoré dans le Delta (1). Ils lui accordèrent la prépotance, tout en honorant les autres dieux égyptiens de la Basse-Égypte. C'est ainsi que les prêtres de Hon (Héliopolis) avaient conservé leur influence dans les questions d'ordre philosophique, religieux et social. Et si Joseph a épousé la fille du Grand prêtre de Hon, c'est qu'il a dû, auparavant, s'initier aux mystères de la religion égyptienne, comme le firent, plus tard, Moïse, Piankhi et Cambyse.

Cependant, malgré tous leurs efforts, les Hyksos n'arrivèrent pas à s'assimiler le peuple égyptien. Leur autorité ne s'étendait pas plus loin que le Fayoum actuel. Au delà c'étaient les rois légitimes qui exerçaient la souveraineté. N'ayant pas pù les soumettre, ils eurent à leur égard une grande défiance qui se manifesta par les rapports tendus que la guerre seule dissipait. Toutefois, voulant en finir avec les tracas que leur causait cette situation, et la chance des armes ne les ayant pas favorisés, ils eurent recours à la diplomatie. Ils envoyèrent une députation à Thèbes ayant pour mission de négocier l'unification de la religion avec Set comme dieu principal. Le papyrus Sallier qui parle de cette députation s'arrête malheureusement à l'endroit le plus intéressant. L'examen de la momie du roi thébain, à qui l'offre avait été faite, ayant prouvé qu'il avait succombé des suites d'une blessure, on a conclu

(1) J. Lieblein, *Commentaire du Papyrus Sallier dans les Recherches sur l'Histoire et la Civilisation de l'Egypte Ancienne*, p. 128.

que la proposition avait été rejetée et que la guerre s'en était suivie (2).

Ayant échoué dans toutes leurs tentatives de pacification, les maîtres du Delta adoptèrent une politique réactioniste : les temples furent fermés et les Égyptiens maltraités. Les seuls rapports qu'ils eurent avec le Sud furent la guerre et le pillage, appliquant ainsi le contre-pied des principes qui régissaient leurs relations avec l'Asie.

A la fin de leur domination, la série des luttes qu'ils avaient entreprises les avait complètement épuisés. Ils ne purent conserver l'autorité que par une tyrannie excessive et grâce aux secours constants que leur envoyaient leurs alliés et compatriotes d'Asie.

Les Égyptiens n'oublièrent jamais cette cruauté de la dernière heure, et la haine qu'ils conçurent pour ces tyrans fut si intense que, non contents de les avoir chassés de la vallée du Nil, ils les poursuivirent (baïonnette au canon, comme l'on dirait aujourd'hui) loin, bien loin dans les vastes étendues de l'Asie. Durant cette poursuite, ils profitèrent de l'occasion pour infliger un châtiment exemplaire aux différents peuples qui, pendant la période de la domination des Hyksos, s'étaient joints à ces derniers pour les aider dans leur conquête et gagner ainsi une partie du butin.

---

(2) *Ibidem* p. 129.

CHAPITRE II

Établissement de rapports stables et permanents pendant la période qui va de la XIII[e] à la XXV[e] dynastie.

SECTION I

RELATIONS DES PHARAONS DE LA XVIII[e] DYNASTIE PENDANT L'ÈRE DES CONQUÊTES

Rompant avec les traditions anciennes, les premiers pharaons de la XVIII[e] dynastie envahissent la Palestine et la Syrie et jettent les bases d'un empire colonial asiatique. (1) Rien de plus intéressant que cette déviation de tactique dans la politique de l'Égypte pharaonique. Plusieurs motifs, cependant, ont déterminé ce revirement. D'après M. J. Lieblein, dans ses Recherches sur l'Histoire et la Civilisation de l'Ancienne Égypte, les pharaons de cette époque ont été mûs par le désir de briser le vaste empire des Hyksos, qui s'étendait de l'Égypte à l'Iran et avait Tanis comme centre principal. Aussi, non contents de les avoir chassés de la vallée du Nil, les ont-ils poursuivis jusqu'au delà du Tigre et de l'Euphrate. D'autres auteurs pensent que la conquête de la Palestine et de la Syrie fut décidée

(1) *Biographies des deux Ahmès dans l'Ancient Records of Egypt* de M. H.-J. BREASTED. Tome II.

dans le but de créer un boulevard qui protégerait l'Égypte contre toute attaque des peuples de la Haute Asie et éloignerait autant que possible le champ des premières hostilités. Malgré les arguments mis en avant par les deux parties, il semble que l'invasion des Égyptiens en Asie est due bien plus aux circonstances qu'à des considérations politiques préconçues.

Les Pharaons venaient de délivrer leur patrie des envahisseurs, mais cela ne suffisait pas, il fallait leur ôter l'envie et les moyens d'y revenir. Ils les poursuivirent donc loin, bien loin de la frontière égyptienne. D'autre part, dans cette poursuite ils se trouvèrent face à face avec les différents peuples qui leur avaient prêté leur appui. Ils résolurent de les châtier. Puis, craignant un retour agressif des uns et des autres, ils s'installèrent à la fois en Palestine et en Syrie. Quoi que l'on dise et quelqu'opinion que l'on professe sur l'invasion des Égyptiens en Asie, ce qui nous intéresse, c'est l'apparition de ce peuple hors du territoire national, car de ce nouvel état de choses vont découler de relations nouvelles. Certes, ces relations seront hostiles au début, mais une fois l'orage dissipé, une fois la guerre terminée et les haines apaisées, des relations normales de commerce et d'échanges pourront s'établir et se perpétuer.

§ 1. — *Relations avec les contrées asiatiques*

Les relations de l'Égypte avec les contrées asiatiques, pendant la première partie de la XVIIIe dynastie, qui s'étend d'Ahmès I à Aménophis II, furent essentiellement hostiles. Plusieurs raisons peuvent expliquer le caractère inamical des premiers rapports. Et tout

d'abord il faut tenir compte de la haine des Égyptiens contre leurs anciens tyrans. Cette haine, contenue pendant des siècles entiers, se manifesta dès les premiers actes de la lutte pour l'indépendance. Au siège de Tanis, (1) les prisonniers sont traités avec rigueur. On leur coupe le bras droit ou on les donne comme esclaves aux principaux chefs des assiégeants. Une fois la ville prise, on la met à sac et on la détruit complètement, voulant effacer, jusqu'à la moindre trace, tout ce qui avait été souillé par la domination des Hyksos.

Le traitement fait aux peuples et aux villes asiatiques n'est pas moins rigoureux. Les monuments de l'époque fourmillent en insultes et en imprécations à leur encontre. Partout ils sont qualifiés de misérables et de vilains. Tous les monuments se font une gloire de nous présenter de longues séries d'esclaves, plus ou moins maltraités, suivis de leurs gardiens égyptiens. Ailleurs ce sont les butins. Plus loin ce sont les tributs présentés par les chefs des vaincus dans les attitudes les plus humbles. Tout témoigne de la dureté avec laquelle étaient traités les vaincus.

Mais ce n'était pas seulement pour satisfaire leur ancienne rancune que les Égyptiens maltraitèrent les Asiatiques, c'était aussi pour les punir de leurs fréquentes révoltes.

C'est une coutume assez répandue chez les vaincus de se révolter toutes les fois que le souverain qui les a soumis vient à mourir. Ainsi s'expliquent les campa-

---

(1) La biographie des deux Ahmès dans Breasted, *Ancient Records of Egypt*. T. II, donne d'assez amples détails sur le siège de Tanis et les coutumes de la guerre.

gnes que chaque pharaon se voyait dans l'obligation de faire, dès le début de son avènement, soit en Palestine, soit en Syrie. Souvent même, on n'attendait pas la mort du prince, il suffisait qu'une occasion favorable se présentât pour voir des coalitions surgir de toutes parts. Ahmès I fut le premier à envahir la Palestine. Aménophis I mena une campagne en Asie ; Thoutmès I, Thoutmès II, Thoutmès III et Amenophis II en firent de même. En outre Thoutmès III se vit dans l'obligation de diriger 15 campagnes en Palestine et en Syrie.

Cependant si les révoltes sont fréquentes, les Shasou et les Retenou (Syriens et Palestiniens) ne doivent pas porter seuls le poids de la responsabilité de leurs actes. Les Égyptiens sont, dans une certaine mesure, responsables. Les pharaons n'ont en effet jamais songé à laisser une armée d'occupation dans les pays tributaires. Aussi toutes les fois qu'une bonne occasion s'offrait à eux, ceux-ci ne manquaient pas de se soulever contre l'autorité de leur suzerain. D'autre part, les pays soumis avaient conservé leurs lois, leurs coutumes et leur religion. Ce qui contribuait fortement à laisser intacte leur personnalité qui ne demandait qu'une circonstance propice pour se manifester. Bien souvent, on laissait, à certains états, une armée pour les protéger en cas d'agression. Ceux-ci en profitaient pour se débarrasser de la domination égyptienne.

Mais si les révoltes étaient fréquentes, la répression venait sans retard infliger aux coupables un châtiment terrible. De là, le grand nombre de campagnes, se succédant à de très courts intervalles, au point d'atteindre le chiffre de quinze sous le seul règne de Thoutmès III.

Les Annales de ce prince sont pleines de faits suggestifs se rapportant aux diverses luttes successives qui ont eu pour théâtre la Palestine, la Syrie et même la Mésopotamie.

Entre plusieurs exemples de répression, nous choisissons celui des villes de Kadesh et d'Arwad, comme étant des plus typiques.

« Sa Majesté arriva à la ville de Kadesh, renversa « tout sur son passage, rasa les bosquets, dévasta la « moisson. Elle se dirigea ensuite vers la terre de Senzar, « puis arriva à Symyra et ensuite à Arwad. Elle agit « partout de la même façon. » (1)

Cet extrait tiré des Annales royales, de la 6e campagne, prouve suffisamment combien rigoureuse était la punition infligée aux villes rebelles. Toutefois les habitants, du moins ceux qui ne sont pas responsables de la révolte et ceux qui n'ont pas pris part volontairement à la lutte, ne sont pas très molestés. Quant aux fauteurs de désordres et consorts, ils sont amenés prisonniers en Égypte, en longs cortèges, que les sculptures et peintures du temps se plaisent à nous décrire. Malgré la dureté de ces mesures, les révoltes continuèrent, et les campagnes aussi.

Arrivé au pouvoir, Aménophis II résolut, une fois pour toute, de mettre terme à ces incessantes agitations. Il n'a reculé devant aucune mesure de répression et de terrorisme, si bien qu'on l'a comparé aux monarques assyriens.

La tribu de Khatithana s'étant révoltée, « elle fut

(1) H.-J. Breasted, *Ancient Records of Egypt*. T. II, p. 198.

« traitée avec rigueur. Ses chefs, ses femmes, ses enfants, « furent trainés comme captifs, de même que tout le « peuple. Et le butin capturé par Sa Majesté compre- « nait..... » (1)

Les sept princes de la ville de Thakhis, qui avaient organisé une coalition contre pharaon, avaient été faits prisonniers et conduits en Égypte pour subir le plus dur et le plus ignoble des châtiments :

« Six d'entre eux furent pendus sur les murs de Thèbes, « ayant les mains liées derrière le dos de la même « façon. Quant au septième, il fut amené par voie du « Nil, au cœur de la Nubie, à Napata, où il fut pendu « par ordre du pharaon pour donner un témoignage, « à toutes les peuplades noires, de son éclatante victoire « et pour manifester à tous qu'il a subjugué toutes les « tribus du Sud et soumis toutes les nations du Nord, « aussi loin que l'extrémité du monde sur lequel le soleil « se lève et se couche sans rencontrer aucun obstacle. « Et tout cela a été fait selon la volonté de son père, « Amon Râ, seigneur de Thèbes. » (2)

C'était là, la répression la plus terrible. Malgré toutes les guerres qu'eut à soutenir le Nouvel Empire et toutes les révoltes qu'il eut à réprimer, on ne voit nulle part un châtiment aussi rigoureusement infligé. La stèle d'Eléphantine restera pour toujours, comme l'a voulu d'ailleurs son érecteur, l'exemple de punition le plus terrible. Nous ajoutons, pour être juste, qu'il fut, aussi très efficace.

(1) *Ibidem* p. 308.

(2) E. Wilson, *Egypt of the Past*, page 233 ; H.-J. Breasted, *Ancient Records of Egypt*. T. II, p. 313, Elephantine Stela.

Mais à côté de ces voies de fait, basées sur la force et le désir de vengeance, les Pharaons de la première partie de la XVIIIe dynastie, connurent des moyens plus juridiques de prévenir et d'atténuer les guerres. L'un d'entre eux, le plus connu et le plus pratiqué, est celui des otages. Nous en avons au moins deux exemples officiels dans les Annales de Thoutmès III et un grand nombre dans les lettres de Tel el Amarna.

Voici ce qui en est dit dans les Annales, dans la partie traitant de la sixième campagne de Syrie.

« Voyez ! les fils des chefs et leurs frères sont amenés « en Égypte pour être en sûreté. Maintenant quiconque « parmi ces chefs viendra à mourir, sera remplacé « par son fils sur lequel aura porté le choix de sa Majesté. « *Le nombre de fils des chefs amenés cette année est* « *de* (x +)2, celui d'esclaves des deux sexes est 181, etc. » (2)

Voici aussi ce qui est dit plus loin, dans la partie où il est question de la 9e campagne de Syrie, quoiqu'il s'agisse de l'Éthiopie.

« Voici l'impôt de Koush la misérable : 300 (+ x) « deben d'or ; 60 nègres ; *le fils du chef de la tribu d'Irem,* « etc... » (1)

Il résulte de ces deux exemples que le fait de retenir en otage les fils des chefs influents était un usage courant dans la politique de cette époque et qu'il avait certainement sa raison d'être.

Cet usage, dans tous les cas, devait avoir beaucoup

---

(2) H.-J. Breasted, *Ancient Records of Egypt*. T. II, p. 198.
(1) *Ancient Records of Egypt* par H.-J. Breasted. T. II, p. 206.

d'utilité et servait certainement les intérêts de l'Égypte. A cette époque le régime monarchique et absolu était la régle. Le monarque qu'il fût Syrien ou Ethiopien, avait un droit qui s'étendait aussi bien sur la personne que sur le patrimoine de ses sujets. Aussi, le moyen le plus sûr pour s'assurer la domination d'un pays, était-il de s'assurer l'obéissance de son souverain. Et pour obtenir cette obéissance, y avait-il un gage, plus précieux à exiger d'un vassal que celui de laisser partir ses enfants en otages ? Non, il n'y en avait pas, et c'est pour cela que, dès le début de l'empire égyptien, les pharaons ont systématiquement réunis à leur cour tous les fils de leurs vassaux. Ils étaient certains désormais que, par amour pour leurs enfants, tous les grands feudataires n'auraient rien de mieux à faire que de suivre ponctuellement les ordres du suzerain.

Une autre considération avait aussi contribué à l'extension de cet usage, c'était la préoccupation de s'assimiler les vaincus, et pour cela le moyen le plus efficace était de leur donner une éducation en rapport avec le but poursuivi.

Les pharaons de cette époque, aussi bien que ceux des époques postérieures, le comprirent très bien et ils s'ingènièrent d'égyptianiser complètement les princes Syriens ou Éthiopiens. En effet, ces derniers vivaient à leur cour, pratiquaient les coutumes égyptiennes, étaient initiés aux mystères de la religion de l'Égypte et versés dans les sciences que l'on ne rencontrait nulle part ailleurs.

Si le système des otages n'a pas produit tous les résultats qu'on était en droit d'attendre, son insuccès

est dû en grande partie à des circonstances particulières. Ainsi la grande égyptianisation des héritiers présomptifs, loin de contribuer à l'affermissement du pouvoir pharaonique, contribua à son affaiblissement. En effet les représentants de l'Égypte, éduqués autrement, se voyaient certainement dépaysés au milieu de leurs sujets. Le résultat fut qu'ils ne purent exercer aucune autorité effective sur leur peuple. Et, par le fait même de leur impuissance, le monarque égyptien voyait tous ses efforts se retourner contre lui et nuire à sa domination sur ces pays au lieu de la consolider.

Cela n'empêcha pas la pratique des otages de se perpétuer et de passer chez les peuples voisins. Bien longtemps après l'époque que nous étudions, nous voyons les Romains s'en servir dans le but de s'assimiler les différents royaumes que baignait la Méditerranée et notamment celui des Séleucides.

Et maintenant, pour revenir à notre sujet, c'est-à-dire aux relations internationales de l'Égypte, à cette époque, il nous semble avoir prouvé suffisamment qu'elles étaient d'un caractère plutôt hostile. Un point délicat reste à élucider, celui de savoir qui des Égyptiens ou des Syriens était responsable de cette hostilité. Si l'on n'envisage que l'époque que nous étudions, on pourrait soutenir que c'étaient les Égyptiens. Mais si l'on tient compte de l'invasion des Hyksos et de l'appui accordé par les Syriens aux envahisseurs, on est fondé de rejeter toute la responsavilité sur ces derniers.

Toutefois à côté des relations hostiles il y en a eu de pacifiques. Elles étaient rares, il est vrai, mais elles existèrent quand même et méritent d'être signalées. Elles

intervenaient généralement durant les courts intervalles de paix et préparaient ainsi la belle période de Tell el Amarna que nous envisagerons en détail bientôt.

Il suffit de jeter un coup sur les tombeaux de Rekhmara, de Senmut, d'Amu-Neseh et des autres grands hommes de ce temps, et sur les Annales mêmes de Thoutmès III pour se convaincre de l'existence de relations pacifiques à cette époque. Certes le mot tribut est prononcé partout, mais, dans le langage orgueilleux des Égyptiens, ce mot désignait les véritables tributs auss bien que les présents et les produits d'importation.

Nous voyons en effet dans les Annales, qu'après avoir entendu parler de la victoire de Thoutmès III à Maggedo, Assour envoie, par deux fois, ses tributs au pharaon vainqueur, en guise de soumission. Il est admis qu'il s'agissait plutôt d'un envoi de félicitations à l'occasion de cette victoire, accompagné de présents en signe d'amitié ((1).

Quant aux inscriptions des tombeaux des grands fonctionnaires, il faut les interprèter de deux façons. S'agit-il d'objets présentés par des pays voisins, il faut les considérer comme des tributs ou des impôts. S'agit-il au contraire d'objets présentés par des pays lointains, tels que la Mésopotamie et le pays des Keftiou (Crétois), il est plus rationnel de voir en eux de simples présents.

Dans le tombeau de Rekhmara, préfet du prétoire de Thoutmès III, on distingue cinq rangées de délégués portant les présents ou tributs de leur patrie. La première rangée comprend les Keftiou ou Crétois qui

(1) H.-J. Breasted, *Ancient Records of Egypt*. T. II, p. 191; 192.

offrent des vases Mycénéens en or et argent. Les 2e, 3e et 4e rangées représentent des asiatiques, Palestiniens, Syriens, Phéniciens et Hittites offrant au pharaon des vases Mycénéens, probablement vendus par les Phéniciens, qui les ont eux-mêmes achetés aux Crétois, des armes (flèches, cimeterres, casques), des chars, des chevaux, des esclaves, etc. La cinquième rangée, en grande partie détériorée, représente un cortège de Pounites avec leurs tributs accoutumés (2). Dans les tombeaux de Senmut, architecte royal, d'Amu-Neseh, chef de bureau (3), de Khamhet (4), noble puissant, etc., les mêmes scènes se reproduisent, animées du même esprit.

Quoi qu'il en soit du caractère des délégués officiels de nos monuments,il est certain qu'à leur suite devaient venir des marchands privés, qui n'avaient d'autre but que d'échanger leurs marchandises et de s'enrichir par le commerce. Ces marchands pouvaient exercer une certaine influence qui ne manquerait pas de produire ses effets.

Déjà, dès le début des guerres de Syrie, les Phéniciens arrivent à influencer les Égyptiens et les décident à se servir de leur marine.

Il est dit en effet dans les Annales de Thoutmès III, dans la partie où il est question de la première campagne, ceci : « Voyez des bateaux sont pris... ils sont chargés « de toutes choses, ils sont chargés d'esclaves des deux

---

(2) M.-M. Müller, *Egyptological Researches*. T. II, p. 27 à 40.
(3) *Idem*, p. 41 à 60.
(4) H.-J. Breasted, *Ancient Records of Egypt*. T. II, p. 325.

« sexes, de cuivre, de plomb, et de toutes sortes de bonnes « choses. Après quoi sa Majesté s'est dirigée vers le « Sud, vers son père Amon-Ra, le cœur plein de joie. » (1). C'était la première fois, après Una, qu'une flotte pénétrait en Égypte par la Méditerranée. Bientôt Thoutmès comprendra que les ports de mer ont une grande importance économique et stratégique et tâchera de les bien ravitailler et d'y maintenir de puissantes flottes. Voici ce qui est dit à ce sujet dans les Annales du même roi relatives à la neuvième campagne :

« Voyez ! tous les ports de Sa Majesté étaient ravi- « taillés avec toutes les bonnes choses reçues par elle « à Zahi et qui consistaient en vaisseaux de Keftiou « en navires de Byblos et en bateaux de Seksou, cons- « truits en bois de cèdre et portant de grands mats. » (2)

Dans tout cela on distingue assez clairement les prémices d'un mouvement tendant à l'établissement de rapports pacifiques et permanents. Il appartiendra à la deuxième partie de la XVIIIe dynastie de réaliser ce nouvel état, qui est une grand étape dans l'évolution des relations internationales de l'Égypte des Pharaons.

§ 2. *Relations avec les peuples Africains*

Comme nous l'avons fait dans le chapitre précédent nous étudierons séparément les relations de l'Égypte avec la Libye, la Nubie et les nomades du désert Arabique.

Du côté de la Libye et de celui du désert arabique

(1) H.-J. Breasted, *Ancient Records of Egypt*. T. II, p. 196.
(2) *Idem*, p. 206.

aucun signe de relations pacifiques n'est à signaler. Il n'y a rien de neuf à enregistrer, c'est toujours le même état qui se perpétue. On se regarde avec méfiance, mais on ne s'approche pas. Et si l'un des deux voisins fait un pas en avant, son geste est considéré comme un acte d'hostilité et la guerre s'ensuit nécessairement. En somme, tout ce que nous savons des relations de l'Égypte avec ces deux voisins, sous cette période, ne diffère en rien de ce que nous savions déjà de ses relations avec eux sous la période précédente. Les rares allusions, que les monuments font de la Libye ou du pays des Troglodytes, ne se rapportent qu'à des guerres et, par suite, à des rapports purement hostiles. Ainsi nous voyons Amenophis I, (1) Thoutmès III (2), Thoutmès IV (3) mener, chacun, une campagne contre la Libye. De même, voyons-nous Amenophis II faire une expédition contre les Bédouins qui habitent le désert arabique et les collines qui le bordent (4).

Quant aux rapports avec la Nubie, ils subirent le contre-coup de la domination des Pasteurs. Nous savons, en effet, que ces derniers n'exercèrent effectivement pas leur autorité sur la Haute Égypte ; mais les princes de Thèbes, absorbés par leurs luttes contre les envahisseurs, laissèrent la Nubie s'émanciper. Ahmès I, qui venait de chasser les Hyksos, voulut recouvrer ses possessions du Soudan. Dans ce but, il fit une campagne

(1) E. Wilson, *Egypt of the Past*, p. 198 ; H.-J. Breasted, *Ancient Records of Egypt*. T. II, biographie des deux Ahmès.
(2) E. Wilson, *Egypt of the Past*, p. 213.
(3) *Idem* p. 234.
(4) *Idem* p. 231.

en Nubie, et, pour renforcer ses droits, se maria avec une princesse nubienne.

Mais les Nubiens, à l'instar des Syriens, se révoltèrent à chaque changement de règne. Voilà pourquoi tous les princes de la première partie de la XVIIIe dynastie, depuis Ahmès I jusqu'à Amenophis II, ont eu, sans exception, à diriger une ou plusieurs campagnes contre la Nubie. Thoutmès III, avec l'énergie qui le caractérisa, réduisit une fois pour toute les rebelles à l'obéissance, et peut être comparé à Usertesen III qui l'inspira et qu'il considérait comme le véritable organisateur de l'empire égyptien en Nubie. Depuis lors, il n'y eut plus de sérieux troubles à réprimer dans le pays des Nègres. Un nouveau progrès est obtenu, la frontière égyptienne passe de la deuxième à la troisième cataracte. Les tributs ou impôts n'ont pas besoin d'être, comme au temps de la VIe dynastie, perçus par des corps expéditionnaires allant de village en village, les Nubiens se chargent de les percevoir eux-mêmes et de les apporter à la cour pharaonique. Voilà pourquoi les embassadeurs de Koush sont nombreux et figurent sur les principaux monuments de l'époque, tels que les tombeaux de Rekhmara, de Senmut, d'Amu-Neseh, etc.

Voici maintenant en quoi consistaient les principaux objets du tribut : or en lingots, ébène, ivoire, pierres précieuses rouges (shnomet), jaunes (neshmet), peaux de panthères, etc.

L'acte d'Amenophis II, qui pendit au sein de Napata le dernier des princes de Thakis, eut pour effet de maintenir l'état de paix sous son règne et sous celui de son

successeur Thoutmès IV (1). Amenophis III, lui, eut à réprimer une révolte, et une stèle de Semneh exalte sa victoire (2).

Depuis, la Nubie et l'Éthiopie (Koush) devinrent un apanage de la couronne d'Égypte. Le pharaon en fit une vice-royauté à la tête de laquelle il mettait le prince héritier du royaume. Ce dernier faisait ainsi son apprentissage comme fonctionnaire public, et, par sa présence, intimidait les malheureux Koushites qui n'osaient plus lever la tête.

Sous la seconde partie de la XVIIIe dynastie, l'institution nouvelle de la vice-royauté de Koush avait fait des progrès. Le tombeau de Merire II nous trace, même, un tableau d'investiture du prince de Koush. Cette investiture, faite au milieu de pratiques rituelles, ne diffère pas beaucoup, dans ses traits généraux, du couronnement du roi des deux Égypte. Mais, tandi que le roi ne tenait la couronne que des dieux, le prince du Koush, lui, la tenait du pharaon auquel il prêtait le serment de fidélité.

Cette nouvelle forme de domination a eu pour effet de rétablir la paix en Éthiopie. Les tributs sont régulièrement envoyés et les relations pacifiques et commerciales s'étendent de jour en jour avec une extrême rapidité. Sous la XIXe l'institution a pris racine et acquis une force considérable. Beaucoup de princes héritiers passent par le gouvernement de l'Éthiopie avant d'exercer

---

(1) Cependant une inscription trouvée dans l'île de Konosso parle de répression d'une révolte du Wawat (H.-J. BREASTED, *Ancient Records of Egypt.* T. II, p. 326).

(4) E. WILSON, *Egypt of the Past*, p. 328.

le pouvoir sur l'Égypte ; et dans le conseil du roi le prince de Koush a un rang prédominant.

§ 3. — *Relations avec le pays de Pount*

Nous avons déjà eu l'occasion de voir que sous les VIe, XIe et XIIe dynastie les relations de l'Égypte avec le pays de Pount avaient pris une allure régulière et constante. Depuis, ont-elle continué, ont-elles cessé ? Nous n'en savons rien. Mais, par le fait qu'on les voit faire leur réapparition sous la XVIIIe dynastie, on a le droit de conclure que le Pays de Pount ne s'était pas effacé de la mémoire des Égyptiens. On pourrait même se hasarder d'affirmer que sous la période intermédiaire, allant de la XIIe à la XVIIIe dynastie, des voyages vers la terre divine ont pû s'effectuer. Toutefois ces voyages ,rares en temps normal, ont dû l'être beaucoup plus à cette époque de luttes incessantes avec les étrangers, qui étaient maîtres du Delta et d'une bonne partie de la Haute Égypte.

Quoiqu'il en soit, tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que l'Égypte débarrassée de ses oppresseurs a repris ses traditions anciennes, au nombre desquelles on peut ranger les expéditions au pays des dieux. Et de fait, sous Hatshepset (autrefois connue sous le nom d'Hatasou) une expédition fut envoyée au pays de Pount et revint couronnée de succès. Cette expédition est la plus remarquable de toutes celles qui furent envoyées dans ce pays, tant par l'importance que les Égyptiens y avaient attachée, que par les précieux renseignements qu'elle nous a laissés.

Elle fait date dans l'histoire des relations internationales de l'ancienne Égypte.

Jusque là, il avait été difficile de préciser la nature de ces expéditions. A ne s'en tenir qu'aux textes on est porté à leur attribuer un caractère militaire, ou tout au moins un caractère mixte. La présence des forces militaires qui escortaient ces expéditions peut seule servir de base à ceux qui voudraient y voir un caractère militaire. Quant à nous, nous avons déjà expliqué la raison d'être de ces corps armés et nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà dit.

Il est temps que nous nous occupions maintenant de l'expédition d Hatshepset. Et d'abord, demandons-nous quel est son caractère ? Nous n'hésiterons pas un seul moment pour répondre qu'elle a un caractère tout à fait amical et pacifique. Certes, on voit figurer des forces armées, mais elles n'ont aucune intention hostile et accompagnent les délégués de la reine d'Égypte pour les protéger contre toute attaque éventuelle qui pourrait se produire le long du trajet.

On voit bien aussi les habitants de Pount s'effrayer à la vue des bataillons égyptiens (1). Ils en avaient le droit, puisqu'ils se trouvaient en face d'étrangers armés, dont ils ne connaissaient ni le but, ni les intentions. Et d'ailleurs ils se tranquillisèrent aussitôt, dès qu'ils connurent les raisons qui avaient motivé leur présence.

Quant à l'allure fière des Égyptiens et à la démarche humble et modeste des Pounites, elles sont dues au chauvinisme des premiers qui prétendaient appartenir

---

(1) E. Wilson, *Egypt of the Past*, p. 209.

à la race la plus pure de l'humanité, race qui était choisie par les dieux pour commander au monde entier. Partis de ces principes, il n'est pas étonnant de les voir peindre les Pounites, avec lesquels ils affirmaient d'ailleurs avoir beaucoup d'affinité, dans les postures les plus humiliantes.

On pourrait voir aussi dans le discours du roi de Pount un signe d'infériorité et de vassalité, ou, mieux encore, une imploration de paix par un prince vaincu.

Voici en effet ce que nous lisons sur les parois du temple de Deir el Bahari, dédié par Hatshepset à Hathor, en souvenir de son expédition :

« Ils viennent, les Princes de Pount, s'inclinant et « saluant pour recevoir les soldats du Pharaon ; ils « donnent la gloire au Seigneur des dieux, Amon-Ré. « Ils parlent demandant la paix : Pourquoi êtes-vous « venus dans ce pays inconnu des Égyptiens ? Etes- « vous descendus sur le chemin du ciel, ou avez-vous « navigué sur l'eau, sur la grande mer de la terre divine « (la mer Rouge), le dieu soleil étant votre guide. « (Ré allant devant vous) ? Voici le roi de l'Égypte ; « y a-t-il aucun chemin accessible à Sa Majesté, afin « que nous puissions vivre des souffles qu'il nous accorde » (2)

Ce discours du roi peut recevoir deux interprétations. La première consisterait à voir une éloge à la nation égyptienne représentée par son principal dieu Amon-Ré, et par son souverain, pharaon. Elle contiendrait en outre un vague désir de la part du chef de Pount de

(2) *Recherches sur l'Histoire et la Civilisation de l'Ancienne Egypte*, p. 214-5, par J. Lieblein.

voir le monarque égyptien dont la réputation emplissait l'espace. La seconde engloberait la première et contiendrait en plus un aveu de la part du prince pounite, reconnaissant son infériorité et demandant la paix, se jugeant vaincu d'avance s'il s'oppose ou s'il recourt à la chance des armes.

Nous optons pour la première interprétation, car, d'une part, le texte de ce discours étant rédigé par des Égyptiens, ne pouvait l'être autrement, à cause de leur orgueil qui ne pouvait souffrir que des peuples étrangers aient entretenu de relations avec eux, sans avoir été au préalable, soumis par la conquête ou spontanément ; et, d'autre part, ce même discours, abstraction faite du style du temps, ne diffère pas beaucoup de ceux que prononcent les chefs d'états modernes lorsqu'ils veulent faire l'éloge d'une nation amie fut-elle de beaucoup inférieure à la leur.

Cela étant, et après nous être inspirés des remarques précédentes, nous rejetons toute façon de voir qui aurait pour résultat de donner un caractère hostile à notre expédition.

Voyons maintenant quels sont les traits qui lui accordent un caractère pacifique, puis nous verrons quel fut son but et quelles sont les institutions internationales qu'elle nous permet d'étudier (1).

Le caractère pacifique et amical est mis en relief par l'accueil favorable et enthousiaste fait aux repré-

---

(1) Tout ce qui se rapporte à l'expédition d'Hatshepset se trouve dans le remarquable ouvrage de M. Ed. NAVILLE, intitulé « *The temple of Deir et Bahari* » et qui se compose de sept volumes.

sentants du roi d'Égypte : Roi, reine, princes et princesses indigènes, tout le monde va à leur rencontre pour leur souhaiter la bienvenue ; par les présents offerts aux chefs de Pount suivant le désir exprès de Sa Majesté ; par la bonne volonté des habitants à livrer les produits demandés par les envoyés du pharaon (la reine d'Égypte, se faisait volontiers nommer roi et prenait souvent les habits masculins).

Quant au but de l'expédition, il est identique à celui de toutes celles qui furent décidées sous les VI[e], XI[e] et XII[e] dynasties, c'est-à-dire apporter en Égypte les merveilleux produits de la terre divine. Et en effet, une des inscriptions du temple de Deir el Bahari se charge de nous le prouver :

« La cargaison des navires est très lourde et consiste « en merveilles du pays de Pount, en tout le bon bois « de la terre divine, en monceaux de résine (gomme) « d'Ansi, en arbres verts (vivants) d'Anti, en ébène et « ivoire pur, en or frais (natif) du pays d'Amu, en aloès « et pavot, en Ahem (parfum), encens et antimoine « (stimmi ou stibium) en singes d'Anan, cynocéphales « et levriers, en peaux de panthères du Sud, en habitants « avec leurs enfants. Jamais pareilles choses n'ont été « apportées à aucun roi depuis que le monde existe. » (1)

Parmi tous ces produits, le plus recherché était l'encens, surtout celui de l'Anti, et c'est pour l'avoir que les Égyptiens entreprenaient de si périlleux et lointains voyages. L'encens était d'ailleurs un objet

---

(1) E. Wilson, *Egypt of the Past*, p. 209 ; J. Lieblein, *Recherches sur l'Histoire et la Civilisation de l'Ancienne Egypte*, p.231-214.

indispensable pour les cérémonies religieuses. Et Dieu sait si la religion était pratiquée en Égypte et si le nombre des temples était grand !

Sous le règne d'Hatshepset, voulant s'affranchir du tribut de reconnaissance envers Pount pour les encens qu'elle prodiguait, il fut décidé qu'on tâcherait d'acclimater l'arbre qui les produisait, connu sous le nom d'arbre à Anti. L'expédition envoyée par la reine fut donc chargée d'apporter avec elle un grand nombre de ces arbres. Et de fait, trente et un arbrisseaux, soigneusement placés dans des tonneaux spécialement affectés, sont transportés à bord des navires par les indigènes. Chaque tonneau est porté par six hommes, par mesure de précaution poussée à l'excès. C'est là le premier exemple d'acclimation dans l'histoire de l'humanité, et, à ce titre, il a droit à la place que nous lui avons donné.

Les Égyptiens ne recevaient pas sans compensation les produits de la terre divine, ils en donnaient en échange des produits égyptiens. Les objets placés derrière l'envoyé du pharaon et ceux qu'il conserve dans sa tente n'ont d'autre utilité que celle de payer les marchandises demandées.

Passons maintenant à la partie politique de nos tableaux et inscriptions et tâchons de mettre en relief les institutions du droit des gens de cette époque. La première chose que nous signalons, c'est la réception officielle faite à l'envoyé extraordinaire du pharaon. A cette réception assistent le roi de Pount, Perohu, son époux Tjeta, ses deux fils, sa fille et les grands dignitaires du royaume. Des discours sont prononcés

de part et d'autre, et le roi indigène fait l'éloge du pharaon. Satisfait de l'accueil qu'il a reçu, l'ambassadeur égyptien invite la famille et les membres du Gouvernement à un banquet organisé dans le pavillon qu'on a mis à sa disposition. Il en profite de l'occasion pour offrir à ses hôtes du pain, de la bière, du vin, de la viande, des fruits et de toutes les bonnes choses de l'Égypte, ainsi que l'a ordonné Sa Majesté. Un amiral moderne qui se serait trouvé dans un port étranger n'aurait pas agi autrement, avec la seule différence que, de nos jours, le banquet aurait été offert à bord. Dans les deux cas cependant, c'est le même esprit de courtoisie réciproque qui détermine l'acte. De toute façon, le fait est que l'envoyé de la reine d'Égypte fut enchanté de sa mission et se dépensa à son tour à narrer à la reine de Pount, les merveilles de la vallée du Nil. Celle-ci enthousiasmée résolut à s'embarquer et a venir rendre visite à sa sœur d'Égypte.

A son retour à Thèbes, l'expédition fut saluée par les acclamations de tous citoyens. Des fêtes et des réjouissances sont données partout en son honneur. C'est indéniable, les Égyptiens, instruits de ce qui s'était passé à la terre divine, ont voulu prouver leur sympathie à la reine de ce pays et aux princes qui l'accompagnaient, en même temps qu'ils faisaient un chaleureux accueil à tous les membres de l'expédition. La cour, elle-même, organisa une série de fêtes officielles en cette occasion. Enfin, et nous arrivons à l'une des parties les plus intéressantes du récit, la reine et les princes du pays de Pount sont reçus officiellement à la cour par Hatshepset en grande tenue (c'est-à-dire

en costume royal de pharaon). Mais, et ici nous avons une autre preuve du chauvinisme égyptien, les hôtes royaux ne sont pas reçus en égaux, mais en admirateurs et en vassaux. Tous s'inclinent en effet devant la splendeur qui couvre Sa Majesté. Éblouis par sa puissance et par sa beauté, ils se courbent devant elle et lui rendent hommage.

Enfin, dernière particularité, la reine de Pount est représentée avec un corps hideux et complètement déformé. On voit que l'artiste s'est ingénié à mettre en saillie la beauté de sa maîtresse et la laideur de sa malheureuse rivale, pour flatter davantage l'orgueil de la reine des deux Égypte. Cette remarque étant faite, il est possible que notre reine fut atteinte de lèpre, fléau très répandu dans le bassin de l'Océan Indien.

Le temple de Hathor à Deir el Bahari possède encore beaucoup d'autres tableaux, mais ils intéressent plutôt les institutions nationales, aussi les passons-nous sous silence.

§ 1. — *Relations avec les Grecs primitifs*

Des relations ont existé entre Grecs et Égyptiens, dès une époque très reculée impossible à déterminer. M. Max Müller dans ses Egyptological Researches (T. I, p. 5, 6, 7), commentant un fragment d'un bas-relief du Musée du Caire, ayant toutes les caractéristiques des monuments de l'ancien empire, attribue sa sculpture à la ve dynastie ; puis, étudiant à part les personnages qui y sont représentés, il conclut que ce sont des Égéens apportant en Égypte des plaques d'étain. Il ne voudrait pas les assimiler aux Phéniciens, malgré la canne

recourbée (throwing-stick), signe caractéristique des Asiatiques, que portent en main le deuxième et le quatrième marin. Ce qui détermine son opinion c'est que les personnages en question ne portent pas de barbe, alors que les Phéniciens sont en général représentés sur les monuments Égyptiens avec une barbe respectable. Néanmoins, conscient de la difficulté, M. Müller nous laisse le choix entre les Phéniciens et les Européens. Pour sa part, il croit que ce sont des marins de la côte asiatique ou européenne de la mer Égée.

Nous ne sommes pas en mesure d'apprécier les arguments du savant auteur, n'étant pas égyptologue ; et, d'autre part, aucune inscription certaine et unanimement acceptée ne se trouvant pas sur le bas-relief, nous ne pouvons pas considérer la scène qui nous est représentée comme un exemple de relations entre l'Égypte et la Grèce de la très haute antiquité (1).

Nous avons au contraire des preuves certaines que des rapports ont existé entre les Égyptiens de la XIIe dynastie et les Grecs de la période dite de Kamarès.

M. le Professeur W.-M.-F. Petrie a trouvé, en effet, près de Hawara, à Illahum, à l'endroit même où s'élevait la ville d'Usertesen, des fragments de poterie que tout le monde reconnaît appartenir au même genre que ceux que

(1) Dans les fouilles faites à Knossos, en Crète, on a trouvé des vases appartenant à la IIIe dynastie égyptienne et qui selon MM. L.-W. KING et H.-R. HALL, *(Egypt and Western Asia in the light of recent discoveries*, p. 128) n'ont pu être importés qu'à une époque postérieure, car, disent-ils, les anciens peuples n'avaient pas de goût pour la collection des antiquités. Nous répondrons que, les grecs primitifs ne nous étant pas assez connus, nous ne pouvons pas connaître tous leurs goûts.

les récentes découvertes de Crète ont mis à jour (1). Devant l'évidence des faits, il est impossible de nier que de rapports aient existé entre l'Égypte et le monde grec primitif. Mais il est difficile, quand même, de déterminer la nature de ces rapports. On peut très bien voir, dans la poterie d'Illahum et dans les vases du même genre trouvés dans les tombeaux des XIIe et XIIIe dynasties, des produits de l'art grec apportés en Égypte pour être échangés contre des marchandises égyptiennes (2). Mais rien n'empêche aussi de croire que des grecs, des pirates sans doute, s'étant aventurés jusqu'au Delta, n'aient pas été faits prisonniers et condamnés à travailler dans leur industrie préférée pour le compte de leurs maîtres. Cependant on a presque assimilé la terre qui a servi à la fabrication de ces vases à la terre à porcelaine polychrome de Kamarès, ce qui donne assez de force à la première opinion.

Malheureusement ces relations si peu connues n'ont pas pu survivre à l'époque qui *les a vu naître* (on se rappelle que la XIIe dynastie a été qualifiée, par nous, la dynastie des réformes et du progrès). Avec les Hyksos toute la vie internationale de l'Égypte se concentre en Asie. Il nous faut arriver à la XVIIIe dynastie pour pouvoir signaler de nouvelles relations avec le monde pré-héllénique. Les fameux Keftiou, cités par les annales de Thoutmès III et peints sur les parois des tombeaux de Rekhmara, grand'visir de Thoutmès III et de

---

(1) L.-W. King et H.-R. Hall, *Egypt and Western Asia in the Light of Recent Discoveries*, p. 128 à 130.

(2) G. Véquier, *Histoire de la Civilisation Egyptienne*, p. 218-9.

Sunmet, architecte d'Hatshepet, font leur apparition. On a longtemps confondu les Keftion avec les Phéniciens, mais grâce aux dernières découvertes faites en Grèce et surtout à Crête, on n'a plus de difficultés à les assimiler aux Grecs de l'époque pré-héllénique, qu'ils fussent Crétois ou simplement insulaires de l'Archipel.

Les principales considérations qui ont poussé les auteurs contemporains à identifier les Keftion avec les Grecs de l'époque pré-héllénique sont les suivantes :

1° La ressemblance générale dans les traits entre les personnages de nos tombeaux et ceux du temple ou palais de Minos, à Crête. M. Müller (1) explique d'ailleurs pourquoi nos monuments nous les réprésentent avec un teint un peu sombre : « Je dois mettre « en relief, dit-il, ce fait remarquable que, tandis que « nous avons des preuves évidentes de la couleur rousse « ou roussâtre des cheveux et de la barbe des Chana- « anites, nous n'avons, ni ici, ni ailleurs, la moindre « indication qui puisse soutenir la thèse qui considé- « rerait les habitants pré-hélléniques de la Grèce, ou « des îles, comme une race à chevelure blonde. La teinte « sombre qu'on a choisie correspond, donc, parfaite- « ment avec ce témoignage indirect. »

2° Les vêtements de nos personnages, à part leur luxe et leur recherche, n'ont rien de très suggestif. Mais les bottes portées par quelques uns d'entre eux sont nettement significatives et prouvent leur origine montagnarde. (Les habitants actuels de l'Archipel portent encore de nos jours des hautes bottes à cause de la prédominance des montagnes dans leur pays).

(1) Max Müller, *Egyptological Researches*. T. I, p. 21.

3° Mais c'est surtout la coiffure qui a fait pencher la balance du côté de la Crète. Tous nos personnages ont les cheveux en partie rejetés sur l'épaule et en partie tressés en boucles, sans aucun ruban (ce dernier caractérisant la coiffure syrienne). Or cette coiffure est représentée sur les monuments de la période mycéenne comme étant éminemment grecque.

« Le porteur de vase de Knossos découvert par « M. Evans au palais et temple de Minos, a le même teint « rude et brun, la même chevelure longue et tressée « de la même façon, le même costume, et porte son « vase avec la même attitude et la même manière. « Il n'y a point de doute, les Keftiou des Égyptiens « sont les Crétois de la période de Minos. » (2)

Voyons maintenant ce que ces Grecs venaient faire en Égypte. Nous savons que, de tout temps, ils furent en rapports avec les Phéniciens, rien de plus aisé donc, que de les voir entrer, par l'intermédiaire de ces derniers, en contact avec les Égyptiens. Or, à cette époque la renommée de l'Égypte était grande, grâce aux campagnes victorieuses des Thoutmès.

Les Phéniciens n'avaient pas manqué de mettre au courant les Grecs des exploits héroïques des pharaons. Ceux-ci à leur tour s'empressèrent de les faire connaître à leur souverain. Enthousiasmés, les princes de Crète, voulurent faire la connaissance de ces demi-dieux. Ils envoyèrent des délégations en Égypte avec leurs présents et leurs félicitations.

Naturellement, dans leur orgueil traditionnel, les

---

(2) E.-W. King et H.-R. Hall, *Egypt and Western Asia in the Light of Recent Discoveries*, p. 362.

Égyptiens considérèrent les félicitations comme une reconnaissance de leur suzeraineté, et les présents comme des tributs dus par de nouveaux vassaux. C'est ainsi que dans les tombeaux de Rekhmara et de Sunmut, que nous avons si souvent cités, figurent comme porteurs de tributs les ambassadeurs des princes de Crète.

Après le règne de Thoutmès III nous n'avons plus aucun signe de relation entre la Grèce et l'Égypte. Il faut donc attribuer la présence des ambassadeurs Égéens dans la première partie de la XVIIIe dynastie à l'une de ces hypothèses : ou bien à la conquête des îles de l'archipel par la flotte égyptienne secondée par celle des Phéniciens, hypothèse qui ne paraît pas très soutenable ; ou bien au désir spontané des Égéens de féliciter les pharaons victorieux. Nous avons déjà montré notre préférence pour la seconde interprétation, nous n'insistons pas davantage. Mais que l'une ou l'autre hypothèse soit vrai, cela ne change rien à la durée des relations. Dès que la période qui les a motivées s'est éteinte, elles ont disparu avec elle, et c'est pour cette raison qu'après la mort de Thoutmès III nous n'avons plus aucune trace de rapports entre l'Égypte et l'Archipel.

§ 5. — *Appréciation générale sur la politique de cette époque*

La première partie de la XVIIIe dynastie est la période la plus glorieuse de l'histoire pharaonique. C'est pendant les règnes des premiers princes de cette dynastie que l'Égypte atteignit le point culminant de sa puissance militaire et coloniale. Son prestige et sa renommée

devinrent universels : tous les pays contemporains recherchèrent ses faveurs, et les présents et les tributs affluèrent de tous côtés. Cet état de choses n'a pas été sans avoir de répercussions sur les deux pouvoirs dirigeants de l'Égypte : le pouvoir royal et le pouvoir sacerdotal.

La dynastie égyptienne, qui venait de délivrer la patrie du joug de l'étranger, ne pouvait qu'acquérir une force et une autorité de beaucoup supérieures à celles de ses devanciers. En fait, le pouvoir royal avait atteint son apogée. Il en fut de même du pouvoir sacerdotal, si bien qu'un équilibre parfait, nous dirons même une certaine égalité, s'établit entre les deux pouvoirs. La classe sacerdotale avait, en effet, largement contribué à débarrasser le pays de ses oppresseurs, elle en fut largement récompensée. Les prêtres avaient été de tout temps hostiles aux étrangers qu'ils considéraient comme impurs et indignes de vivre près des Égyptiens qui étaient, à leurs yeux, les hommes les plus purs et les plus dignes à accomplir la volonté des dieux sur la terre. Partis de ces prémisses, ils avaient juré une haine éternelle contre les pasteurs qui avaient souillé l'Égypte et profané ses temples. Cette haine, ils la communiquèrent au peuple, qui n'avait pas moins souffert qu'eux de la domination étrangère. Les pharaons de la période de l'indépendance profitèrent de cet état d'esprit pour entreprendre la lutte qui devait se terminer par l'affranchissement du pays. Dans leur reconnaissance pour les inestimables services rendus par la classe sacerdotale, ils n'épargnèrent rien pour la récompenser. Des titres de cour sont prodigués aux grand'prêtres

et des temples sont dédiés aux principales divinités sur tous les points du royaume. Mais d'autres services vinrent s'ajouter aux premiers et, naturellement, d'autres récompenses furent accordées, si bien que le pouvoir sacerdotal, devenu de plus en plus riche et influent, se trouva associé à tous les actes principaux de la vie publique et même de la vie privée du pharaon. Cela ne veut pas dire qu'il ait empiété sur les attributions royales ; au contraire, c'est avec le consentement du roi qu'il agit. Désormais le pharaon n'agira plus que sous l'inspiration des dieux ou tout au moins, sous leur protection. Mais petit à petit une intimité naîtra entre les dieux et le monarque, et il ne sera plus besoin à ce dernier de les consulter pour chaque acte important : il sait d'avance leur réponse et il prévient leurs désirs. La théocracie, loin de limiter l'autorité du pharaon, l'avait étendue et raffermie.

Voyons, maintenant, quel avait été l'effet de l'apparition de cette nouvelle forme de théocratie sur les relations extérieures (nous disons nouvelle forme, car la théocratie au sens général du mot a existé de tout temps en Égypte).

Jusqu'à l'avènement de la XVIIIe dynastie, les dieux interviennent rarement dans les relations extérieures. Quelquefois on les voit, cependant, venir en aide à leur fils bien aimé et lui accorder la victoire, mais ils ne sont pas exigeants ni agressifs : jamais ils ne demandent la conquête ni la soumission d'aucun pays. A partir de la XVIIIe dynastie les choses changent : ils continuent à protéger leur représentant sur la terre, mais ils s'en-

nuient de rester toujours sur la défensive et ils demandent au pharaon de faire des conquêtes en leur nom.

C'est sur le désir d'Amon que la reine Hatshepset a envoyé une expédition à Pount. Le dieu thébain la remercie et en profite pour lui rappeller tous les dons dont il l'a comblée : « Je t'ai accordé, dit-il, toute la « vie et toute la félicité dont tu jouis ; je t'ai donné « toutes les terres et tous les pays au milieu desquels « ton cœur est heureux. J'ai depuis longtemps prévu « pour toi toutes ces bonnes choses, et les générations « futures les contempleront jusqu'à la fin des siècles. « Je t'ai donné Pount et toutes les terres du pays « des dieux. » (1)

Pendant le règne de Thoutmès, qui avait consacré une bonne partie de sa jeunesse au culte du dieu Amon, le père céleste manifeste plus souvent ses désirs à son fils bien-aimé. C'est sur son ordre que le souverain d'Égypte entreprend la conquête de la Syrie. Les annales de ces princes sont très explicites à ce sujet (2) :

« Voici la liste des pays du Haut Retenou (Haute « Palestine) que Sa Majesté a vaincus à Maggedo la « maudite, et dont les fils ont été amenés prisonniers « à Sahem-em-Opet (château ou prison de Thèbes) « pendant la première campagne victorieuse de Sa « Majesté, selon l'ordre de son père Amon qui le guida « dans le sentier de la victoire. »

Thoutmès était d'ailleurs sûr d'avance de la protection d'Amon et des autres dieux de l'Égypte, aussi suit-il le chemin traditionnel, malgré les dangers que

(1) H.-J. Breasted, *Ancient Records of Egypt*. T. II, p. 117.
(2) H.-J. Breasted, *Ancient Records of Egypt*. T. II, p. 170.

lui signale son état-major. « Je jure, dit-il, puisque « Re m'aime, puisque mon père Amon me favorise, « puisqu'un courant de satisfaction anime mon être, « suivre la route qui amène à Aruna. Que ceux d'entre « vous qui veulent suivre les chemins que vous avez « mentionnés les suivent et que ceux qui veulent suivre « Ma Majesté viennent avec moi. Mais il ne faut pas « que les ennemis que Re déteste puissent dire : Sa « Majesté a changé de chemin parce qu'elle a peur de « nous. » Et tout le monde de répondre : « Nous suivrons « Sa Majesté. » (1)

Ce ne sont là que deux exemples qui nous montrent clairement que Thoutmès entreprenait ses campagnes sur l'ordre des dieux et était par conséquent sûr de leur protection. Si nous voulions donner tous les exemples du même genre, se rapportant au seul règne de ce prince, nous aurions une liste bien garnie.

Ce qui nous étonne, cependant, c'est de voir la classe sacerdotale s'associer aux vues du pharaon, car, somme toute, elle intervenait dans l'interprétation des oracles qui manifestaient la volonté des dieux.

Voici les raisons qui expliquent sa conduite. Lorsque la lutte pour l'indépendance fut déclanchée, les prêtres furent les premiers à réclamer au nom des dieux le châtiment des coupables et de leurs complices. Nous avons vu que ce châtiment avait amené la soumission de la Palestine et de la Syrie. Mais, si les dieux avaient permis et même demandé la soumission de ces pays, logiquement ils devaient exiger la répression de toute

(1) *Idem* p. 181.

révolte qui surviendrait plus tard dans ces pays. Le pharaon, qui n'exerçait sa toute puissance qu'en s'appuyant sur la religion, réclamait donc à chaque rébellion un oracle qui put légitimer la campagne et obliger ses sujets à la soutenir ; et les malheureux prêtres ne pouvaient, à moins de se contredire, refuser d'acquiescer à ses vœux. Pour les consoler, le souverain victorieux leur concédait une large part du butin ; et peu à peu cette part volontairement concédée devint leur ressource principale, sans compter que les captifs étaient répartis entre les temples importants pour y être attachés perpétuellement. Ils furent donc personnellement intéressés et n'entravèrent plus le pouvoir royal, qui devint libre de s'aventurer dans toutes sortes de conquêtes. D'autre part, la haine contre les étrangers était assez intense pour qu'on craignît leur influence sur les Égyptiens. De ce côté, aussi, les prêtres étaient tranquilles et ils laissèrent faire les évènements.

Néanmoins, ils échouèrent dans leurs prévisions, et les effets tardifs de leur conduite furent vraiment désastreux. En effet, après des années et des années de luttes, la paix fut enfin conclue. Les tributs succédèrent aux butins. Les prêtres en eurent leur part et n'eurent point le droit de se plaindre. Mais bientôt les relations pacifiques allaient amener des étrangers en Égypte, et il faudra de nouveau lutter pour arracher le pays à leur influence. La classe sacerdotale, en se rangeant à la thèse du pouvoir royal, avait acquis un grand prestige et une grande autorité, mais elle les perdit bientôt pour ne s'être occupée que du présent.

Section II

Entrée de l'Égypte dans la vie politique et internationale proprement dite, sous la période de Tel-el-Amarna

---

Les relations hostiles, qui avaient prédominé pendant la première partie de la xviiie dynastie, ne pouvaient pas continuer indéfiniment. Déjà, sous Thoutmès III, nous voyons des files d'ambassadeurs venir se prosterner aux pieds du pharaon et lui présenter les tributs des pays vassaux. Parmi eux, nous avons distingué les Keftiou ou Crétois, et nous avons fait remarquer qu'ils ne venaient pas en Égypte simplement pour apporter le tribut. Bientôt d'autres peuples, qui avaient été en contact avec les Palestiniens, les Syriens et les Phéniciens, avant leur soumission à l'Égypte, connaîtront par leur intermédiaire l'avantage qu'ils pourront retirer en se mettant en relations directes avec ce pays. Ils ne perdront pas de temps à faire des propositions d'amitié et de paix à l'Égypte, qui, lasse d'avoir lutté sans trève pendant près de deux siècles, n'y fera aucune objection. Son consentement est une révolution dans le domaine des relations extérieures, et la voie dans laquelle elle s'engage n'a rien de commun avec les coutumes et traditions anciennes.

Pour la première fois, les pharaons, ces êtres orgueilleux, descendant directs des dieux, se reconnaitront les égaux des monarques asiatiques, rechercheront leur alliance et contracteront avec eux des mariages dynastiques.

§ 1. — *Les alliés de l'Egypte*

Si l'on prenait la peine de consulter les monuments égyptiens, qui ont été les guides les plus sûrs de l'égyptologie, on ne trouverait nulle part la mention d'alliés (sauf dans le traité entre Ramsès II et Khatisarou).

Les monuments historiques, temples, obélisques, tombeaux, avaient un caractère public. Ils ne pouvaient, donc, qu'être d'accord avec la tradition et conformes à la volonté royale. Or il était admis sans réserve, de tout temps, que le pharaon était le fils des dieux et par suite l'être le plus puissant sur la terre. Logiquement, il ne pouvait avoir ni de supérieur, ni d'égal, même parmi les souverains étrangers. Au contraire, il avait des vassaux, des sujets, des esclaves, en un mot des inférieurs. Telle était la conception que se faisait le peuple de son chef. Quant au monarque égyptien, il avait tout intérêt à se rallier à cette conception et même à faire de son mieux pour qu'elle se maintint. C'est pour cela que nous ne voyons nulle part, sur les monuments, figurer les alliés de l'Égypte. C'est pour cette même raison que nous voyons les rois, les plus puissants, être traités de vassaux et payer le tribut. C'est pour le même motif que les pharaons s'attribuent la souveraineté sur des pays qu'ils n'ont jamais conquis ni soumis.

Mais si telle était la théorie, la pratique était différente. Les nécessités politiques devaient contraindre les puissants monarques d'Égypte à accpeter, et même à réclamer, l'alliance des souverains de la Haute Asie. Les lettres de Tel-el-Amarna nous en fournissent la

preuve. Elles sont toutes écrites en caractères cunéiformes assyro-babyloniens, quelle que soit leur provenance : aucune distinction, en ce qui concerne la langue en laquelle elles sont écrites, n'est à faire entre celles de Syrie et de Palestine et celles de Mitanni, de Babylonie et d'Alashia.

Le roi d'Égypte lui-même s'adresse à ses alliés et à ses vassaux dans la même langue, qui peut être, à juste titre, considérée comme officielle dans les rapports de l'époque. Nous avons en effet une lettre d'Amenophis III (Nimmouria) à Kallima-Sin, roi de Babylone, une autre du même roi au prince des Amorites, Aziron, et une du haut-commissaire Amanapa, à Rib-Abdi, prince de Bybos, et toutes trois sont écrites en caractères assyro-babyloniens. Elles se trouvent dans les archives du foreign office égyptien de Tel-el-Amarna, parmi les lettres reçues des alliés et vassaux, comme copies ou plus simplement pour n'avoir pas été délivrées à leur destinataire par suite d'un empêchement quelconque. Quoi qu'il en soit, le fait que la langue chaldéenne est adoptée dans les rapports diplomatiques porte à croire que les États assyro-babyloniens avaient acquis ce privilège par suite de leur influence antérieure sur les pays soumis à la domination égyptienne. Mais cela ne veut pas dire que la culture égyptienne ait été inférieure à la babylonienne ou à l'assyrienne. « En vérité, « cependant, le cas était plutôt contraire : à peu près « comme il en est de nos jours, lorsque la civilisation « européenne doit se procurer entrée et influence dans

« les autres parties du monde en employant les langues « indigènes. » (1)

Voyons maintenant avec plus de détails quels ont été les alliés et amis de l'Égypte et quelles furent les causes qui amenèrent leur rapprochement à la nation qui les avait tant de fois combattus. Et tout d'abord, nous citerons le royaume de Mitanni, connu dans les textes égyptiens sous le nom de Bahrein ou Mésopotamie. Cette assimilation a pu être faite grâce à une lettre de Doushratta et à une inscription égyptienne qui parlent du mariage de la fille de Shoutarna avec Amenophis III. Ce prince est désigné sous le titre de roi de Mitanni dans le texte cunéiforme, alors que l'inscription égyptienne le cite comme étant roi de Bahrein. Comment expliquer maintenant que le prince de ce pays, qui fut dévasté par Thoutmès I, Thoutmès III et Amenophis II, à cause de son hostilité, soit devenu l'allié de l'Égypte. L'explication se trouve dans les évènements postérieurs aux règnes de ces trois grands pharaons. Parmi les différentes raisons qui constituent l'explication que nous devons envisager, nous ne citerons qu'une seule, l'invasion des Khétas, connus aussi sous le nom de Hittites. Les Khétas sont déjà connus pour avoir payé le tribut à Thoutmès III, ainsi que le font entendre les annales. Mais ils ne sont pas très forts et n'inspirent aucune crainte à personne. Bientôt, les autres membres de cette nouvelle race qui se sont attardés en Asie Mineure vont traverser le Taurus et faire leur apparition sur la scène. Pour le coup, toutes les nations orientales étaient

(1) J. Lieblein, *Recherches sur l'Histoire et la Civilisation de l'Ancienne Egypte*, p. 181.

menacées. L'Égypte l'était moins que les autres, mais son empire d'Asie risquait de sombrer en même temps que les puissances qui lui servaient de bouclier.

Comme il arrive toujours en pareille occurence, l'esprit de conservation l'emporta sur les vieilles rancunes et les rivalités du passé : on oublia tout et l'on s'unit pour résister à l'ennemi commun. Certes il n'y eut pas des traités d'alliance offensive et défensive, comme au temps de Ramsès, mais du moins les deux États (1) s'engageaient à ne pas se livrer la lutte pendant que l'un d'eux avait à combattre contre le nouvel adversaire. C'était déjà beaucoup, si l'on tient compte de la mentalité de l'époque et si l'on fait cas des anciennes querelles qui pouvaient à tout moment se renouveler. Nous avons d'ailleurs un écho lointain de cet état de choses dans la lettre suivante de Doushratta à son beau-frère Amenophis III.

« Apprends aussi, oh mon royal frère, que l'armée « entière des Hittites a marché contre mes états. Mais « le bon Seigneur Tishub, les a livrés entre mes mains « et je les détruisis jusqu'au dernier. Pas un d'entre « eux n'est retourné à son pays. Et maintenant je me « rappelle t'avoir envoyé un char, deux chevaux, « un jeune homme, et une vierge, faisant partie du butin « de la terre de Kheta. » (2)

Le roi de Mitanni n'aurait pas rappelé au pharaon ces évènements, s'il n'était pas sûr de lui faire plaisir

(1) L'Égypte et le royaume de Mitanni.

(2) Carl Niebuhr, *The Tel-el-Amarna Period*, p. 28 ; H. Winckler, *The Tel-el-Amarna Letters*, p. 33 ; J. Lieblein, *Recherches sur l'Histoire et la Civilisation de l'Ancienne Egypte*, p. 182.

par [illegible]
commun[illegible]

Le pays qui venait après le royaume de Mitanni dans la catégorie des [illegible] de l'Égypte, était [illegible] doute le royaume de Kardouniash, que les commentateurs [illegible] babyloniens. Quel [illegible] s'allier au pharaon ? Le même que le roi de Mitanni. En outre, ayant de nombreux états vassaux, il voulait avoir l'Égypte à ses [illegible] c'est-à-dire l'engager à n'apporter aucun secours, ni direct, ni indirect, aux rebelles. Amenophis IV ayant failli à son engagement, Bourmabouriash lui écrit une lettre où il lui rappelle le caractère de leur alliance :

« Du temps de mon père Kourigalzou, un roi chana-
« néen lui fit dire par un envoyé : Entrons dans la ville
« de Kamishat, [illegible]
« accord. » — Mon père lui envoya dire ceci : Renonce
« à t'entendre avec moi ; si tu veux traiter en ennemi,
« le roi d'Égypte, cherche un autre allié ; moi je n'irai
« pas, je ne ravagerai pas son pays, car il est mon allié.
« C'est ainsi que mon père, pour l'amour du tien, a refusé
« de l'écouter.

« Aujourd'hui, le roi assyrien est mon vassal, je n'ai
« pas besoin de te dire pourquoi il est venu demander
« ton amitié ; si tu m'aimes qu'aucun traité ne soit fait
« entre vous ; [illegible] (1).

---

(1) Journal asiatique, T. II, p. 328 de l'année 1890, cité par A. Moret [illegible] ; voir aussi H. Winckler, *The Tell-el-Amarna Letters*, p. 17 et J. L[illegible] *l'Ancienne Egypte*.

L'Alashia rentre dans la catégorie des états plutôt amis et non dans celle des états alliés, l'alliance dérivant surtout des mariages dynastiques qui n'existent pas entre l'Égypte et l'Alashia. Quel était alors le motif du rapprochement entre les deux pays ? L'explication que nous donnerons sera différente, selon que l'Alashia sera assimilée à la Cilicie ou à Chypre. Dans le premier cas, il n'y a pas beaucoup de difficulté, le pays étant situé au pied du Taurus, il était naturel qu'il cherchât à se créer des amis qui pourraient être utiles dans la lutte prochaine contre les Khetas, qui devaient tôt ou tard lui déclarer la guerre. Dans le second cas, au contraire, l'explication est différente. Les Chypriotes ont été de tout temps en rapports avec les Phéniciens, mais ces derniers étant soumis à la domination égyptienne, les mêmes relations ne pouvaient continuer que de l'assentiment du souverain protecteur. Ce dernier ne fit aucune objection, et, petit à petit, les relations qui étaient établies entre la Phénicie et l'île, seulement, s'étendirent à l'Égypte.

Enfin, l'Assyrie termine la liste des états amis. Ce pays, ainsi que nous l'a bien prouvé la lettre de Bournabouriash, cherchait l'amitié de l'Égypte pour pouvoir secouer le joug de Babylone, d'abord, et se préserver de l'invasion hittite, ensuite.

Nous venons d'étudier, plus ou moins, les différentes raisons qui décidèrent les princes de la Haute Asie à rechercher l'amitié et l'alliance du pharaon d'Égypte. Voyons maintenant quels sont les mobiles qui déterminèrent ce dernier à acquiescer à leur point de vue. Nous distinguerons surtout deux. Le premier, et le

plus ancien en même temps, était le désir de vivre en bons termes avec ces états lointains qui pouvaient être le meilleur agent de paix ou de guerre dans les états pharaoniques de Palestine et de Syrie. Les habitants de l'empire asiatique d'Égypte étaient assez turbulents et ne manquaient aucune occasion pour rejeter l'autorité supérieure du suzerain égyptien. Mais ils n'étaient pas assez forts et leur opposition ne pouvait être que de courte durée. Il fallait donc, à tout prix, les empêcher de s'unir aux puissants empires voisins (1). (Ainsi qu'avait essayé de faire ce roi chananéen cité dans la lettre de Doushratta). Le roi d'Égypte avait deux moyens, ou bien tâcher de soumettre ces empires mêmes, ou bien contracter alliance avec eux. Au début il usa du premier procédé, mais il fut inefficace, ces pays étant trop loin de l'Égypte et trop étendus pour qu'un contrôle sérieux pût s'établir. Il dut donc avoir recours au second qui donna de meilleurs résultats.

Quant au second mobile, tout aussi important que le premier, mais postérieur historiquement, c'était la crainte de l'invasion des Khétas. Pour mettre ses possessions à l'abri des premières incursions et pour amortir le choc, qui devait fatalement se produire, le pharaon n'avait plus qu'une chose à faire, interposer des états tampons entre son empire et celui des nouveaux venus. Les princes de ces états, intéressés personnelle-

(1) Ces empires étaient d'ailleurs naturellement portés à s'immiscer dans les affaires de la Syrie et de la Palestine, car ces pays avaient subi leur influence avant de subir celle de l'Egypte, ainsi que le témoignent les lettres écrites par les vassaux du pharaon et qui sont toutes rédigées en langue assyro-babylonienne.

ment, ne firent aucune objection et entrèrent de bon gré dans la nouvelle combinaison. Ainsi furent créés les états alliés de Babylone, d'Assyrie, du Mitanni et de l'Alashia, formant une véritable ceinture entourant l'empire pharaonique d'Asie.

§ 2.— *Modes d'établir l'alliance ou l'amitié à cette époque et situation respective des amis et alliés entre eux*

L'alliance ou l'amitié, comme tout accord existant entre deux sujets de droit, étaient basées, à cette époque comme de nos jours, sur le concours des volontés. Le souverain qui désirait devenir l'ami du pharaon lui faisait part de son intention et lui envoyait en même temps des présents. Si le monarque égyptien acceptait l'offre d'amitié, il répondait par l'envoi de ses ambassadeurs chargés de félicitations et de présents. Ces premières formalités remplies, il ne dépendait plus que de la bonne volonté des deux princes pour que les relations devinssent normales et les échanges continuels. Ordinairement, cela suffisait pour voir naître des rapports pacifiques et commerciaux entre les deux pays amis, Souvent même, cet état se transformait en alliance engageant chaque état à n'accomplir aucun acte politique ou autre pouvant porter préjudice aux intérêts de l'un des deux alliés. Telle était l'amitié, transformée en alliance, qui unissait l'Égypte au royaume d'Alashia. Et c'est en vertu de cette amitié que le roi d'Égypte s'élève contre l'apparition des pirates Lyciens en Alashia. Le roi de ce dernier pays proteste, d'ailleurs, contre cette accusation dans la lettre que voici :

« Comment mon frère m'accuse-t-il d'un pareil acte

« (être d'accord avec les Lyciens) ! Ne sait-il pas que
« je ne ferai jamais cela, étant donné que les Lyciens
« (Lu-uk-ki) ravagent annuellement la ville de Sihru
« qui appartient à mon royaume ? Mon frère tu me dis :
« Ton peuple est avec eux. Mais moi, mon frère, je ne
« suis pas au courant de cela. Si, toutefois, mes sujets
« sont d'accord avec eux, envoie-moi un mot et j'agirai
« en sorte qu'ils obéissent à ma volonté. Tu ne connais
« pas, mon frère, le caractère de mes sujets : ils sont
« incapables de commettre une chose pareille ; et l'au-
« raient-ils vraiment commise que je les aurais forcés
« à obéir à ta volonté. (1)

Mais si l'amitié pouvait naître et prospérer par les échanges de présents et se transformer même en alliance, comme dans le cas que nous venons de voir, la véritable alliance, avec engagements réciproques, ne pouvait s'établir, elle, que par des rapprochements de famille, que par des mariages dynastiques. Le lien du mariage, seul, pouvait engendrer des obligations ayant force obligatoire ; et c'est ce lien qui unissait à la maison d'Égypte celles de Babylone et du Mitanni.

Nous consacrerons un paragraphe spécial aux mariages dynastiques à cause de leur importance dans l'histoire des relations internationales de l'Égypte pharaonique ; pour le moment, occupons-nous de la situation respective, en droit et en fait, de chacun de ces états amis ou alliés dans ses relations avec les autres.

---

(1) H. Winckler, *The Tel-el-Amarna Letters*, p. 88-89 ; voir aussi *Soc. Biblical. Arch. Procedings*, XI, 130 et W.-M.-F. Petrie, *A History Egypt during the* xviie et xviiie dynasties, p. 273.

Un grand principe peut être énoncé, quitte à subir quelques restrictions, c'est celui de l'égalité en droit de tous les états amis ou alliés. Ce principe ressort clairement de la lecture des lettres de Tel-el-Amarna. Les souverains de la Haute Asie écrivent au pharaon comme à un ami, à un allié, à un frère, ou plus simplement comme à un égal. Toutes leurs lettres débutent avec cette formule sacramentelle : « Au roi d'Égypte, mon frère, il est dit : « Moi, roi d'Alashia, de Mitanni « ou de Kardousiash, ton frère, je me porte bien. Puisse- « t-il en être de même de toi, de tes parents, de tes ser- « vantes, de tes enfants, de tes épouses, de tes chars, « de tes chevaux et de tout ton peuple. » Le roi d'Égypte, dans ses réponses, employait le même style. Dans la seule lettre d'Amenophis III à Kallima-Sin, roi de Kardouniash, la similitude est complète. Voici d'ailleurs son préambule : « A Kallima-Sin, roi de Babylone, « mon frère, il est dit : Moi, Nimmouria (Amenophis III) « le grand roi, le roi d'Égypte, ton frère, je me porte « bien. Puisse-t-il en être de même de toi, de ta maison, « de tes épouses, de tes enfants, de tes vassaux, de tes « chevaux, de tes chars et de toute ta terre. » (1) Le reste de la lettre était rédigé de part et d'autre avec la meilleure politesse, qui dégénérait parfois en pure affectation. La dose de sentimentalité variait avec le degré d'amitié ou de parenté. Mais, dans leur ensemble, ces lettres témoignent de la parfaite égalité qui existait entre les souverains correspondants (1).

(1) H. Winckler, *The Tel-el-Amarna Letters*, p. 3.

(1) Pour les textes entiers voir : H. Winckler, *The Tel-el-Amarna Letters*; Bezold, *Oriental Diplomacy*.

Pour les commentaires et résumés voir W.-M.-F. Petrie,

Toutefois, il ne faudrait pas croire que le pharaon d'Égypte se soit complètement dépouillé de ses prétentions et droits théoriques à la prépotance. Bien au contraire, toutes les fois que l'occasion se présentait, il donnait une preuve de sa supériorité. Nous en avons une manifestation éclatante de ce chauvinisme dans la différence de traitement qui était faite aux ambassadeurs en Égypte et en Asie.

Pendant que les ambassadeurs du roi d'Égypte étaient traités avec les plus grands égards à la cour de Babylone et du Mitanni, les représentants des princes de la Haute Asie étaient retenus presque comme prisonniers en Égypte.

Nous avons une lettre du roi de Babylone, Bournabouriash, à Amenophis IV, où le premier fait part de son indisposition et par suite de son impossibilité d'inviter les messagers de son frère à sa table : « Depuis « le jour, dit-il, où l'envoyé de mon frère est arrivé, « je ne me suis pas bien porté, et, par conséquent, il « n'a jamais mangé ni bu en ma présence. » (1)

Nous avons aussi une lettre de Doushratta, roi du Mitanni, où le bon monarque se plaît à rappeler le traitement qu'il a fait aux envoyés de son frère Nimmouria (Amenophis III).

« Mani, le messager de mon frère, et... son compa- « gnon, ont été honorés par moi et grandement estimés.

A History of Egypt during the XVIIe et XVIIIe dynasties ; C. NIEBUHR, *The Tel-el-Amarna Period.* A. MORET, *Au temps des Pharaons,* p. 49 à 84 ; BEZOLD, *Oriental Diplomacy* ; J.-H. LIEBLEIN, *Recherches sur l'Histoire et la Civilisation de l'Ancienne Egypte,* etc.

(1) H. WINCKLER, *The Tel-èl-Amarna Letters,* p. 23.

« En vérité, quand Mani sera de retour, et je sais que « mon frère l'a en grande considération, il lui dira « combien je l'ai honoré, lui et son compagnon, et il « saura, si Mani ne meurt pas ou ne tombe pas malade, « qu'il a été vraiment satisfait. » (3)

Quant au pharaon, il ne s'occupe pas outre mesure des envoyés de ses frères d'Asie et oublie même qu'il doit leur permettre de retourner vers leur maître.

« Il y a six ans, dit Kallima-sin, depuis que je t'ai « envoyé mon messager. Tu l'as retenu pendant six ans, « après quoi tu m'as envoyé trente mesures d'or qui « ne valent pas un présent en argent. » (1)

Le roi d'Alashia a vu aussi ses envoyés retenus et il prie son frère de leur promettre de partir .

« Envoie-moi vite ton messager en même temps que « le mien ; et je t'enverrai tout le cuivre que tu désires. » (2) Dans une autre lettre il feint être impatient d'avoir des nouvelles de son frère et il le prie de ne pas garder longtemps son ambassadeur près de lui : « Mon frère, « envoie mon messager vite et sûrement, afin que je « puisse avoir le plus tôt possible de tes nouvelles. » (3)

Doushratte, l'allié traditionnel, vit aussi ses ambassadeurs retenus comme ôtages, et il écrivit à plusieurs reprises s'élevant contre cette mesure injuste, tout en prenant soin de ne pas froisser son royal frère. Dans une de ses lettres il dit : « Maintenant, mon frère veut « que je lui envoie mon messager Gilia. Pour ne pas

(3) *Idem* p. 45.
(1) H. Winckler, *The Tel-el-Amarna Letters* p. 9.
(2) *Idem* p. 81.
(3) *Idem* p. 89.

« chagriner le cœur de mon frère, je lui enverrai mon
« messager Gilia. Toutefois je veux que de même
« que j'ai permis aux messagers de mon frère de retourner
« vite, il permette à mes messagers de revenir le plus
« tôt possible. » (1) Dans une autre il manifeste quelque peu
d'énergie et menace de représailles, tout en voulant
quand même montrer son esprit de conciliation. « J'ai
« envoyé mes ambassadeurs, dit-il, à mon frère, à son
« avènement au trône, et leur ai ordonné d'exprimer
« vivement ma tristesse pour la mort de son père. Et
« depuis je les ai envoyés de nouveau. Et en dernier
« lieu j'ai fait remettre à mon frère le message suivant :
« Je retiendrai Mané, l'ambassadeur de mon frère,
« jusqu'à ce que mon frère laisse partir et arriver mon
« messager. Maintenant voici que tout de même mon
« frère ne les a pas laissé partir. Il faut cependant que
« mes messagers retournent promptement, et non pas
« demeurer indéfiniment en Égypte. Pourquoi devrais-je,
« à cause de simples messagers, causer du chagrin au
« cœur de mon frère ? Pourquoi ne devrions-nous pas nous
« envoyer l'un l'autre un messager qui, rapportant à
« chacun des nouvelles de son frère, nous rendrait tous
« deux heureux ? Que mon frère envoie donc un
« messager afin que je puisse avoir de ses bonnes nou-
« velles. » (1)

Heureusement cette conduite [illegible] du roi
d'Égypte ne fut pas [illegible]
qu'il y avait trop d'intérêts en jeu et que, l'amitié
étant composée de sacrifices, on pouvait pardonner au

(1) *Idem* p. 64.
(1) H. Winckler. *The Tell-el-Amarna letters*, p. 79.

pharaon sa manie de garder près de lui les envoyés de ses amis jusqu'à ce qu'ils fussent rappelés par eux.

Mais si les rois d'Égypte ne perdaient pas l'occasion de donner une preuve de leur supériorité, les monarques asiatiques, non plus, ne laissaient passer l'occasion de proclamer leur égalité et d'exiger la réciprocité dans tous leurs rapports.

Le fragment suivant de la lettre de Bournabouriash à Amenophis IV est rédigé dans cet esprit : « Depuis « le temps de Karaindash, depuis que les messagers « de ton père sont venus chez mes pères, jusqu'à ce « jour, nos parents ont été amis. Maintenant, toi et « moi, nous sommes en bons termes. Tes messagers « sont venus trois fois, mais tu n'as pas envoyé de beaux « présents ; et moi aussi je ne t'ai pas envoyé de jolis « présents. Si tu ne refuses rien, je ne te refuserai rien « non plus. » (2)

D'après cette théorie du roi de Babylone, l'amitié, au moins en apparence, devait se manifester par l'échange de riches présents et l''envoi de messages fréquents. Mais ce n'était pas là le dernier mot de Bournabouriash. Pour lui l'amitié ne naît pas de la réception des présents, quelle que fût leur valeur, mais elle a au contraire une existence à part indépendante et naturelle. Sa pensée est très bien exprimée dans le passage suivant :

« Quoique l'on m'ait dit que dans le royaume de « mon frère il y a toutes choses, et que mon frère ne « désire rien, et quoique l'on trouve, aussi, tout dans « mes états et que je n'aie besoin de rien, les mêmes

---

(2) *Idem* p. 17.

« relations de paix, qui, de longue date, ont existé « entre nous, continueront à s'exercer comme par le « passé ; et nous nous enverrons des présents mutuel- « lement. » (1)

Nous ne pouvons pas douter de la sincérité du roi de Kardouniash, mais nous ne croyons pas nous tromper grandement si nous voyons dans ce dernier texte un essai d'expliquer moralement des faits qui étaient essentiellement basés sur l'intérêt.

Les pharaons, aussi, avaient des conceptions analogues et ils se froissaient toutes les fois qu'on ne leur accordait pas les marques de fidélité qu'ils se croyaient en droit d'attendre. Aussi ne faut-il pas s'étonner si le roi d'Égypte se croyait offensé de ce que le roi Alashia n'eut pas envoyé son représentant à la fête religieuse qu'il venait de présider. Dès que cette nouvelle parvint en Alashia le roi envoya ses excuses. Voici la lettre qu'il écrivit : « Écoute, mon frère, en réponse à ta question « pourquoi je ne t'ai pas envoyé mon messager, je te « fais savoir que je n'étais pas au courant que tu allais « célébrer une fête religieuse. Que cela ne t'afflige pas, « car maintenant que je l'ai su je t'envoie mon messa- « ger. » (2)

§ 3. — *Les mariages dynastiques*

Le mariage est l'une des institutions les plus anciennes de l'humanité. C'est aussi l'une des institutions les plus solides, et c'est grâce à cette solidité qu'elle subsiste depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours et

(1) H. Winckler, *The Tel-el-Amarna Letters*, p. 24.
(2) *Idem* p. 85.

qu'elle a survécu à toutes les péripéties, à tous les changements et à toutes les révolutions. D'où vient au mariage cette force extraordinaire ? La réponse est aisée : le mariage doit sa force au but qu'il poursuit, aux moyens qu'il adopte pour y arriver, et aux conséquences qu'il produit.

Or, ce but consiste à permettre aux époux d'accomplir leurs devoirs naturels et sociaux dans la paix et l'harmonie, et les moyens pour y arriver se résument dans ces trois mots : amour conjugal, entraide mutuelle, encouragement réciproque.

Les conséquences les plus palpables de toute union, quand on s'est servi des moyens que nous venons de citer, sont le rapprochement des deux époux et la naissance d'une certaine intimité. Mais le mariage n'est pas sans produire quelques effets analogues entre les familles des deux époux. Au contraire, un rapprochement analogue et parallèle se produit entre les parents des deux conjoints et entre chaque conjoint et les parents de l'autre. Les parents ont toujours une tendance à se sacrifier pour le bonheur de leurs enfants. Ils oublieront donc leurs malentendus et feront de leur mieux pour rendre les époux heureux. De leur côté, ces derniers tâcheront de leur rendre la pareille, sachant que le plaisir qu'on leur fait, c'est à soi-même qu'on le fait. Nous pouvons donc conclure, sans hésiter, que le mariage est un trait d'union entre les familles et un instrument de paix.

Cependant cette institution n'est pas spéciale à une classe déterminée, bien au contraire, elle est générale et appartient à toutes les classes de la société : depuis

l'humble paysan jusqu'au plus haut seigneur, tout le monde peut se marier. Et dans toutes les classes de la société les effets bienfaisants du mariage se reproduiront identiques, à ceux que nous avons rencontrés. Il est donc naturel que ces effets se produisent dans les mariages royaux avec la même intensité que dans ceux des simples sujets. Ainsi, donc, les mariages royaux, comme les mariages ordinaires, peuvent être un trait d'union et instrument de paix entre les familles des deux époux.

Les pharaons connaissaient très bien les effets du mariage et c'est à lui qu'ils eurent recours quand ils voulurent établir la paix entre leurs états et ceux des princes de la Haute Asie. Ils demandèrent donc, au moment favorable, et tour à tour, leurs filles, aux souverains de Babylone et du Mitanni. Ceux-ci, pour les raisons que nous avons déjà étudiées, acceptèrent avec empressement. Le résultat fut qu'une alliance s'établit entre les souverains d'Égypte et ceux des pays Asiatiques. Cela suffisait pour ramener la paix. Le roi, à cette époque, était le maître absolu de la personne et des biens de ses sujets. Il avait la souveraineté pleine et entière et sa volonté engageait tout le royaume. Si deux rois étaient amis, leurs peuples l'étaient aussi par voie de conséquence forcée. En obtenant l'amitié des princes de l'Asie, pharaon obtenait en même temps l'appui de leurs sujets.

Cependant, l'amitié d'un prince ne suffisait pas pour ramener la paix et prévenir une nouvelle guerre, il fallait gagner la sympathie de tous les souverains des états limitrophes, et, par conséquent, on devait conclure

des unions avec les familles de tous ces souverains. Les pharaons ne reculèrent pas devant cette difficulté. Le harem était grand et pouvait contenir non seulement les princesses de l'Asie, mais toutes les princesses du monde.

En Égypte, contrairement à ce qui se faisait chez tous les peuples orientaux, la monogamie était la règle : princes et sujets ne pouvaient avoir qu'une seule femme. Mais il était d'usage que le roi se mariât avec sa sœur pour conserver, autant que possible, le sang pur des dieux hors de tout mélange. Plus tard, cependant, sous l'influence des mœurs asiatiques, l'institution du harem, s'introduisit en Égypte. Heureusement cette déprimente institution demeura l'apanage du pharaon, le reste du peuple observa la rigoureuse et saine pratique de la monogamie.

Le harem égyptien apparaît (peut être pour la première fois) dans le récit de Sinouhit, sous la XIIe dynastie, mais il ne renfermait que de princesses et de belles favorites égyptiennes ou éthiopiennes, c'est-à-dire toutes sujettes du pharaon. (1)

Sous la seconde partie de la XVIIIe dynastie, il rendra aux derniers Amenophis les plus grands services. C'est grâce à cette institution qu'Amenophis III et Amenophis IV purent demander en même temps en mariage les filles ou sœurs des rois de Babylone et du Mitanni. On pourrait se demander si ces rois n'intervenaient pas pour accorder à leurs filles ou sœurs une place prépondérante dans le gynécée. Les pharaons avaient prévu la difficulté et avaient posé comme

(1) Il est aussi question du harem égyptien dans le récit du séjour d'Abragam dans la vallée du Nil, tel que nous le raconte l'historien Josèphe.

principe que leur sœur royale et divine avait, seule, le droit de préséance et le privilège d'assister aux fêtes nationales ; les autres avaient bien le titre d'épouse, mais devaient se contenter d'accepter la place que leur assignait leur maître et seigneur.

Néanmoins les mariages dynastiques conservèrent toujours leur importance et les négociations matrimoniales continuèrent à occuper une place d'honneur au sein des affaires publiques de l'état. Il suffit de dire que ces négociations étaient confiées à des personnages de distinction pour se faire une idée de l'importance qu'on y attachait. Mani, l'embassadeur du roi d'Égypte et ses collègues, qui étaient chargés de négocier les mariages avec la cour du Mitanni étaient, de l'aveu même des lettres de Tel-el-Amarna, des personnes jouissant de la confiance et de l'estime du pharaon. Par ailleurs, la ténacité avec laquelle les rois d'Égypte réclamaient la main d'une de ces princesses barbares montre jusqu'à quel point cette union était jugée nécessaire pour garantir la fidélité de leurs pères à la politique égyptienne. Sutarna aïeul de Doushratta « n'avait, dit M. A. Moret (1), accordé la main de sa « fille qu'après sept messages de Thoutmès IV. Amenophis III dut demander six fois la sœur de Doushratta, « mais peu à peu les difficultés s'aplanissent et lorsque « ce dernier fut sollicité d'accorder sa propre fille « Todouhipa à Amenophis IV, il répondit avec beaucoup « de bonne volonté de suite : « Ma fille je te la donne. »

Avec la cour de Babylone les négociations matrimoniales présentaient plus d'une difficulté. La principale

(1) A. Moret, *Au temps des Pharaons*, p. 76.

avait pour cause le refus du pharaon d'admettre la réciprocité des mariages. Tandis que les rois de Kardouniash (Babylone) accordaient volontiers la main de leur fille ou de leur sœur, il refusait catégoriquement de permettre à une princesse égyptienne d'épouser un roi étranger, sous prétexte que cela ne s'est jamais fait. Le roi Kallima-Sin fut offensé par le refus que pharaon fit à sa demande d'épouser sa fille et il se plaint avec véhémence : « Lorsque tu m'as fait part « de ton intention de consacrer entre nous une alliance « par le mariage, écrit-il, j'y ai répondu avec toute la « bonté d'un frère ; — et maintenant mon frère lorsque « je t'exprime le désir de nous allier par un mariage, « pourquoi me refuses-tu ta fille ? Pourquoi ne me « la donnes-tu pas ? Si je t'avais refusé, cela se com- « prendrait ; mais mes filles étaient à ta disposition, « je ne t'ai rien refusé. Tu m'as bien répondu, jamais « la fille du roi d'Égypte n'a été donnée à personne. « Tu es roi cependant et tu peux agir à ta volonté. « Qui te dira pourquoi as-tu fait cela ? Je veux croire « que tu n'a pas pour moi la bienveillance d'un frère. » (1)

Il semble que Kallima-Sin ait compris que le pharaon ne voulait ses sœurs et ses filles que pour les avoir comme otages et le forcer à suivre sa politique. En cela, la conduite d'Amenophis III ne différait pas beaucoup de celle de son grand aïeul Thoutmès III qui, pour s'assurer la fidélité de ses vassaux, amenait leurs fils en Égypte et les gardait comme gage de cette fidélité.

---

(1) A. Moret, *Au temps des Pharaons*, p. 81.

Nous avons vu la conception que se faisaient les pharaons des mariages dynastiques et l'importance qu'ils avaient à leurs yeux. Passons, maintenant, à leurs effets. Ils sont nombreux et peuvent se répartir en deux catégories. La première comprendrait ceux qui influèrent sur les relations politiques, la seconde comprendrait, au contraire, ceux qui influèrent sur l'ordre social et religieux.

Pour bien saisir la révolution accomplie dans l'ordre politique, nous renvoyons à tout ce que nous avons dit précédemment et nous rappelons qu'avant l'époque que nous étudions, les relations de l'Égypte avec les peuples de la Haute Asie étaient l'exception. Les seules relations qu'ils aient entretenues avec ces peuples étaient la guerre et ses dérivés.

Après la conclusion des différents mariages entre Touthmès IV, Amenophis III et Amenophis IV, d'une part, et les filles des rois de Babylone et du Mitanni, d'autre part, les rapports hostiles cèdent la place aux relations d'amitié, et les échanges de flèches aux échanges de présents et de cadeaux. Les rois de ces pays ne sont pas qualifiés de vilains, comme autrefois, ce sont les frères bien aimés du pharaon. Tous les princes décernent ce titre de familiarité au roi d'Égypte, et, dans la seule lettre que nous possédions d'Amenophis III au roi de Babylone et qui ne fut pas délivrée par suite de la mort de ce prince, nous voyons Amenophis donner le titre de frère à son allié de Babylone.

Le ton des lettres est affectueux et marque le degré de l'intimité : Voici en quels termes écrit Doushratta à son gendre d'Égypte : « A Amenophis III, grand roi

« du pays d'Égypte, mon frère, mon gendre que j'aime
« et qui m'aime, il est dit : Moi Doushratta, grand roi
« du pays de Mitanni, ton frère, ton beau-père, qui
« t'aime, je me porte bien et je t'envoie mes compli-
« ments à toi, mon frère et gendre, à tes parents, à tes
« femmes, à tes fils, à tes hommes. » (1)

Le ton devient plus touchant et fait preuve d'une sensibilité remarquable en cas d'évènements malheureux. « Doushratta (1) fait étalage de douleur quand il apprend « la mort d'Amenophis III et il écrit en ces termes au « fils du défunt : « Lorsque ton père allait mourir,... « ce jour là, moi j'ai pleuré et je suis tombé malade de « chagrin... (mais j'ai connu l'avènement du fils ainé « d'Amenophis et de Tii) et j'ai dit : « Amenophis n'est pas mort ! » (2).

Malgré les distances qui séparaient l'Égypte de la Mésopotamie, les relations paraissent régulières et bien organisées. Il fallait envoyer constamment des messagers apporter aux princesses ce qu'elles désiraient de leur pays natal et leur faire avoir en même temps des nouvelles de leurs parents. Aménophis IV, ne s'étant pas informé sur l'état de santé de Bournabouriash, reçut cette lettre pleine de reproches :

« Depuis le jour où le messager de mon frère est venu « je ne me suis pas bien porté. Durant mon indispo- « sition, mon frère ne m'a pas réconforté. Moi j'ai été « fâché contre mon frère en disant : « Est-ce que mon

(1) A. Moret, *Au temps des Pharaons*, p. 73 ; H. Winckler, *The Tel-el-Amarna Letters*. Correspondance de Doushratta.

(1) Dit M. A. Moret, *Au temps des Pharaons*, p. 74.

(2) Tiré du Journal asiatique 1890, II, p. 423 et cité par M. A. Moret.

« frère n'a pas entendu que je suis malade ? Pourquoi « n'envoie-t-il pas un messager et ne se soucie-t-il pas « de moi ? Le messager de mon frère a répondu : Le « pays n'est pas assez près pour que ton frère en ait « eu connaissance et t'ait envoyé un messager. » Mon « messager me dit la même chose et depuis je n'ai plus « été fâché contre mon frère. » (3)

Les conséquences immédiates de ces mariages mixtes ou dynastique furent donc de supprimer l'état de guerre, qui régnait en permanence entre l'Égypte et la Haute Asie, et de substituer, aux rapports hostiles, les relations d'amitié, de courtoisie et de fraternité. Mais ce ne furent pas là toutes les conséquences politiques de ces alliances de famille. Nous savons qu'elles eurent lieu avec les cours de Babylone et du Mitanni : Le pays d'Alashia et le royaume d'Assyrie, jaloux de voir leurs deux voisins profiter seuls de l'alliance égyptienne, envoyèrent des présents et des femmes au pharaon, à condition de jouir eux aussi de sa faveur et de son or. C'était combler les vœux du monarque égyptien qui voyait enfin se dresser une série d'états tampons entre ses possessions et celles des barbares descendus du Taurus après avoir traversé l'Anatolie.

Les conséquences lointaines, mais certaines de ces combinaisons, furent de retarder jusqu'à Seti Ier le choc de la rencontre des armées Hittites avec celles du pharaon. Nous pouvons donc dire que les mariages dynastiques de la XVIIIe dynastie eurent pour effet

(3) *Ibid* page 423 cité par M. A. Moret, *Au temps des Pharaons*, p. 73-74.

de prévenir les guerres entre les états alliés, d'une part, et entre les états alliés et leurs ennemis, d'autre part.

A côté de ces effets qui sont essentiellement politiques, il y en a d'autres qui le sont un peu moins. Nous voulons parler de l'apparition du protocole épistolaire et des lettres de créance ou de recommandation. La fréquence des relations avec les cours issues de la civilisation chaldéenne avait eu pour premier effet d'introduire en Égypte le protocole épistolaire qui respectait la dignité des deux correspondants. Dans toutes les lettres de Tel-el-Amarna, qu'elles émanent du pharaon ou de ses alliés, on suit le procédé suivant : Le destinataire est cité tout d'abord, le nom de l'expéditeur vient en suite ; puis ce dernier, comme pour prendre sa revanche, donne de ses nouvelles et, enfin, se décide à lui présenter ses souhaits. Voici un exemple qui permettra de bien saisir le procédé :

« A Amenophis III, roi d'Égypte, mon frère, il est « dit ceci : Moi, Kallima-Sin, roi de Kardouniash, « ton frère, je me porte bien. Puisse-t-il en être de même « de toi, de tes parents, etc. » (1)

Il va sans dire, que le pharaon ne voulut pas au début se soumettre à ces formalités, mais les princes asiatiques lui firent comprendre que pour maintenir la paix, il devrait faire comme eux. Nous avons une lettre dans laquelle le roi d'Alashia se plaint de ce que le nom du pharaon apparaît avant le sien, malheureusement cette lettre est très détériorée, et nous ne pouvons pas citer les arguments du roi alashien (2). A la fin, le roi d'Égypte

(1) H. Winckler, *The Tel-el-Amarna Letters*, p. 13.
(2) *Idem* p. 93.

finit par admettre cette pratique, si bien qu'il la suivit dans tous ses rapports, même avec les vassaux récalcitrants comme le fameux Aziron (1).

En ce qui concerne les lettres de recommandation nous en avons deux, l'une est adressée par le roi d'Alashia au roi d'Égypte, l'autre est adressée par le ministre du roi d'Alashia à un ministre égyptien.

Voici le texte de la première :

« Ces porteurs sont mes marchands ; mon frère « faites en sorte qu'ils retournent vite. Faites en sorte, « aussi, que vos officiers de douane ne s'approchent « pas trop de mes marchands et de mon navire. » (2)

La seconde contient ceci :

« Ces hommes sont les serviteurs de mon maître, « le roi, que vos officiers ne s'approchent pas trop « près d'eux. Et vous, mon frère, renvoyez-les vite. » (3)

Que peut-on retirer de l'analyse de ces deux textes ? Rien de très précis. Cependant, il apparaît clairement qu'un contrôle était installé dans les ports (analogues à celui qui était établi à la frontière sous la XIIe dynastie) et que les navires subissaient la visite des officiers égyptiens.

D'autre part, il se peut que le roi d'Alashia, personnellement ou par l'intermédiaire de son vizir, ait taché d'obtenir quelques immunités pour les plus qualifiés de ses sujets. Dans tous les cas, le fait, que toutes les deux fois la cour d'Égypte est priée de ne pas porter obstacle à leur retour, nous permet de voir dans les deux lettres

(1) Carl Niebuhr, *The Tel-el-Amarna Period*, p. 35.
(2) H. Winckler, *The Tel-el-Amarna Letters*, p. 89.
(3) *Idem* p. 93.

une intervention pour réglementer la situation des Alashiens résidant en Égypte.

Une autre lettre du roi d'Alashia justifie notre façon de voir. Voici son contenu :

« Un citoyen d'Alashia est mort en Égypte et ses « biens (ses possessions) sont dans votre royaume, « pendant que son fils et sa femme sont avec moi. « Que mon frère fasse réunir les biens du citoyen en « question et les remette entre les mains de mon messager. » (1)

Ce texte, malgré sa brièveté, est très important dans l'histoire du droit international privé. Il se rapporte certainement à un conflit qui a du naître entre la loi du domicile de l'Alashien et sa loi nationale. D'après cette dernière ses biens devaient revenir à ses héritiers. D'après la loi égyptienne l'étranger ne pouvait probablement pas laisser de succession ; et c'est pour trancher le conflit que le roi d'Alashia intervint. Quant à l'envoyé royal, il est chargé, à cette époque comme de nos jours, à tâcher d'obtenir l'application de la loi nationale.

Enfin, et pour en finir avec les effets politiques des mariages dynastiques, disons que l'alliance et l'amitié qui en résultaient étaient essentiellement temporaires et que, si l'un des deux souverains venait à mourir, l'autre était dégagé de ses obligations. C'est pour cela que les rois d'Égypte tâchaient, après la mort d'un souverain asiatique, de conclure une nouvelle alliance avec son successeur. C'est pour cette même raison que les rois de Babylone et du Mitanni s'empressaient

(1) *Idem* p. 83.

à accorder leur sœur ou fille au nouveau pharaon. C'est pour le même motif qu'à chaque nouvel événement, on renouvelait l'alliance du passé. Bournabouriash écrivant à Amnophis IV dit : « De même que mon père « et vous étiez en bons termes, de même il faut qu'entre « nous aucun acte d'inimitié et de mécontentement « ne surgisse jamais. » (1) De même Doushratta écrivant « au même prince dit : « Maintenant mon frère, nos « relations amicales seront dix fois ce qu'elles étaient « avec Amenophis III, ton père. Tout ce que je deman- « dais à ton père, il le faisait le jour même sans jamais « me causer de chagrin. Et moi aussi j'exécutais ses « messages le jour même. » (2) Le roi d'Alashia exprime les mêmes vœux : « Quand ton père était en vie, il « m'envoyait des messages, pourquoi ne pas faire autant « mon frère ? Maintenant que tu es monté sur le trône « de ton père, nous nous enverrons mutuellement des « présents de la même façon que ton père et moi nous « échangions des cadeaux. » (3)

Voyons maintenant quels ont été les effets de ces alliances au triple point de vue économique, social et religieux. Au point de vue économique, les alliances avec les états de la Haute Asie eurent pour résultat d'accroître les échanges et d'encourager l'industrie des deux parties. Il ne faut pas voir dans toutes ces longues listes d'objets de simples présents, mais bien des marchandises destinées à être échangées. Sinon on ne pourrait pas expliquer les très énergiques protes-

(1) H. Winckler, *The Tel-el-Amarna Letters*, p. 15.
(2) *Idem* p. 51.
(3) *Idem* p. 95.

tations des rois asiatiques toutes les fois qu'on ne leur envoie pas l'équivalent de ce qu'ils ont donné, et on ne pourrait pas expliquer, non plus, leur grand soin à l'estimation et à l'évaluation des produits égyptiens. L'or était surtout la marchandise égyptienne la plus réclamée en Asie. « Envoie-moi de l'or.., ; autrefois « ton père envoyait à mon père beaucoup d'or... Il faut « que tu m'envoies la même quantité d'or qu'envoyait « ton père... » Telles sont les phrases répétées sans trève dans les lettres de Tel-el-Amarna (1). D'ailleurs, l'or était très répandu en Égypte, les mines de la Nubie et du Sinaï fournissaient en grandes quantités ce métal précieux. Les rois asiatiques le savaient et ils ne cessent de répéter dans leur lettre qu'« en Égypte le roi a de « l'or comme de la poussière en grande quantité »... « l'or pur est la poussière des chemins. » (2) Et c'est justement pour cette raison que les princes de la Haute Asie exigent qu'on leur livre la quantité convenue. « Le messager que tu as envoyé — écrit Bournabouriash « à Amenophis IV — est porteur de vingt mines d'or « imparfait, qui, mis au creuset, n'a pas même livré « cinq mines d'or pur... » et ailleurs il est dit : « Les « lingots d'or que mon frère n'avait pas examinés, « lorque je les ai envoyés au creuset pour être fondus, « on me les a retournés et on n'a pas voulu les accep- « ter... » (3)

---

(1) A. Moret, *Au temps des Pharaons*, p. 82.

(2) Journal asiatique, 1890, II, p. 331, 353, 425, cité par M. A. Moret, dans son livre. *Au temps des Pharaons*, p. 82.

(3) Journ. asiatique, II, 1890, 0. 428 et 189, I, p. 202, cité dans le même ouvrage p. 83.

D'après le Père Delattre (1), plusieurs rois d'Asie se faisaient expédier d'Égypte des métaux bruts qu'ils transformaient en œuvres d'art et réexportaient au Pharaon moyennant commission .Cette façon de voir peut très bien être soutenue et trouve des bases solides dans la lettre suivante adressée par Kallima-Sin à Amenophis III. « Je t'ai envoyé comme présent, dit le « roi de Babylone, un lit fait en bois d'usû et orné « d'or et d'ivoire ; trois autres lits faits en bois d'usû « et en or ; un grand trône fait en bois d'usû et en or ; « cinq autres trônes faits en bois d'usû et en or... le « tout pesant sept mines, neuf shekels d'or. » (2)

Or nous savons que dans les pays de la Haute Asie il n'y avait beaucoup d'or, puisque, dans presque toutes les lettres des rois du Mitanni et de Babylone, le roi d'Égypte est sollicité d'envoyer une grande quantité de ce métal précieux. Si donc l'or entre dans la fabrication des objets envoyés par le roi de Kardounash, nous ne nous tromperons pas beaucoup en avançant qu'il s'agit là de l'or égyptien qui a été envoyé pour être travaillé et transformé en articles de luxe destinés à l'usage du pharaon.

D'autre part, si le roi d'Égypte est constamment sollicité d'envoyer beaucoup d'or, c'est qu'il s'est engagé, d'avance, par convention. En effet, bien souvent, cet or n'est autre chose que la dot qu'il doit payer au prince asiatique pour avoir obtenu en mariage la main de sa fille ou de sa sœur. Quelque fois aussi ce métal servait au payement des commandes faites dans les

(1) Cité dans le même ouvrage page 83.
(2) H. Winckler, *The Tel-el-Amarna Letters*, p. 13.

pays alliés. Dans les lettres de Doushratta à Amenophis III, nous voyons constamment le souverain de Mésopotamie demander beaucoup d'or pour l'exécution de la commande d'armes et de munitions qui avait été faite du vivant de son grand'père et qu'il s'est engagé de mener à bonne fin.

Voici en effet ce qu'il dit dans toutes ses lettres : « Maintenant je demande de l'or à mon frère, et il « m'appartient de lui en demander, pour deux raisons : « en premier lieu pour l'exécution des munitions que « je m'engage à lui livrer, et en second lieu pour le « règlement de la dot. » (2)

Au point de vue social, aussi bien qu'au point de vue religieux, les résultats de ces mariages dynastiques ne furent pas moins importants.

Les princesses, qui avaient le bonheur de voir se fixer sur elles le choix du pharaon, venaient rarement seules en Égypte. Elles emmenaient presque toujours, avec elles, toute une suite de dames de compagnie, de pages et de serviteurs.

Kirgipa, fille de Satarna, roi de Mésopotamie, fit son entrée triomphale à Thèbes escortée de 317 suivantes (1).

Tous ces courtisans, comme le dit si bien M. A. Moret(2) « jouaient auprès d'elles le même rôle que les Florentins « qui accompagnaient en France les princesses de la « famille de Médicis ou les Français qui escortèrent « à Londres Henriette de France. »

---

(2) Carl Niebuhr, *The Tel-el-Amarna Period*p. 30 et H. Winckler, *The Tel-el-Amarna Letters*, p. 37.

(1) V. Loret, *L'Egypte au temps des Pharaons*, p. 57.

(2) *Au temps des Pharaons*, p. 80.

Quoiqu'il en soit, il est certain que ces étrangers, venus en grand nombre et admis à la cour, au point que certains même arrivent à accaparer les plus importantes fonctions, finirent par faire adopter à leur entourage les coutumes et les mœurs asiatiques. A l'heure actuelle, il est encore possible de se faire une idée de l'influence asiatique par l'examen des œuvres d'art de l'époque et par le grand nombre de noms sémitiques portés par des Égyptiens.

La religion, elle-même, se vit influencée par les relations internationales, qui n'ont jamais été plus intenses qu'à cette époque.

Chez les Égyptiens, comme chez tous les peuples païens, on respectait les divinités étrangères, mais jamais au point de leur accorder une place supérieure à celle des divinités nationales. Cependant, les reines d'origine asiatique et leurs courtisans avaient fait connaître à la cour les divinités de leur pays et avaient vanté beaucoup leurs miracles, si bien qu'Amenophis III, sentant sa fin prochaine implore le secours d'Ishtar de Ninive, au lieu de se jeter entre les bras de son père Amon, le dieu créateur, bienfaisant et tout puissant. C'est la première fois, depuis que les Hyksos ont été chassés, qu'une divinité étrangère recevait l'hommage du pharaon.

Voici ce que dit la lettre de Doushratta à propos du voyage de la déesse Ishtar en Égypte :

« Vers l'Égypte, vers la terre que j'aime, je dirigerai
« mes pas et j'irai habiter, a dit Ishtar de Ninive, déesse
« de toute la terre. Alors je l'ai envoyé et elle est partie.
« En vérité, sous le règne de mon père, Ishtar est

« venue dans ce pays, et, pendant tout le temps qu'elle « y a résidé, elle a été révérée. Que mon frère veuille « bien l'honorer dix fois plus qu'on ne l'avait honorée « autrefois et qu'il lui permette de retourner joyeuse- « ment.

« Puisse Ishtar, la reine des cieux, nous protéger « tous deux pendant 100.000 années et nous accorder « la joie et le bonheur ! » (1)

Cette nouvelle tendance à admettre les dieux étrangers comme divinités principales finira, sous le règne d'Amenophis IV, par le reniement de tous les dieux nationaux et l'adoration d'un dieu unique, le disque solaire.

Il est inutile d'insister sur l'opposition des prêtres, elle est assez manifestée par la destruction qu'ils firent, plus tard, de tout ce qui pouvait rappeler l'œuvre d'Ikhnaton (Amenophis IV).

Mais, par le fait même que cette réforme a vu le jour et qu'elle s'est maintenue intacte pendant tout le règne de son promoteur, nous pouvons soutenir que l'autorité royale a recouvré tout son prestige et que les rois se sont complètement émancipés du pouvoir sacerdotale. Ainsi l'équilibre parfait, qui régnait entre le pouvoir royal et le pouvoir sacerdotale, s'est rompu après avoir existé pendant plus de deux siècles.

Donc, l'extension des relations internationales a correspondu avec l'affermissement du pouvoir royal, au détriment du pouvoir de prêtres, au point d'aboutir à une hérésie.

Jusqu'à présent, nous avons insisté sur tout ce qui

(1) H. Winckler, *The Tel-el-Amarna Letters*, p. 49.

était de nature à accroître et à encourager les relations extérieures, voyons maintenant, à part, les quelques conflits dûs au chauvinisme traditionnel des pharaons.

Malgré toutes les précautions prises par le roi d'Égypte pour éviter toute intervention des souverains étrangers dans ses affaires personnelles, nous voyons quand même un conflit surgir entre Amenophis III et Kallima-Sin. Ce conflit fut causé par la tenacité du pharaon, qui, après avoir obtenu en mariage la sœur du roi de Babylone, voulait maintenant épouser sa fille. Le monarque asiatique, avant d'acquiescer à cette demande, voulut s'assurer de la vie que menait sa sœur dans le gynécée du pharaon. A cet effet, il dépêcha, l'un après l'autre, plusieurs messagers avec ordre de voir la princesse et de rapporter de ses nouvelles. Aucun ne parvint à la reconnaître, ce qui devait certainement indisposer le roi de Kardouniash. Amenophis III, dans la seule lettre que nous possédions, écrit pour s'excuser que tous ces messagers étaient disqualifiés et réclame l'envoi d'un *kamiru* (probablement un eunuque du sérail paternel) : « Pourquoi n'as-tu pas envoyé un kamiru, « dit-il, qui aurait pu faire un rapport véridique sur « le bien être de ta sœur, qui aurait pu entrer dans ses « appartements et être témoin de ses relations avec le « roi ? » Ce conflit était fatal, à cause de la tendance naturelle des parents des époux à intervenir toutes les fois que le plus léger malentendu s'élève entre ces derniers. Heureusement, la présence de la lettre d'Amenophis III dans les archives du Ministère des Affaires Étrangères prouve que le destinataire était mort et qu'elle ne put pas être délivrée.

Un autre conflit, digne d'être cité, est celui qui divisa Amenophis IV et Doushratta et amena la rupture des relations amicales qui existèrent entre l'Égypte et la Mésopotamie durant trois générations.

De même qu'autrefois le grand'père de Doushratta, Artatama, s'était engagé à livrer au pharaon des armes et des munitions, de même Amenophis III promit de lui faire avoir douze statuettes d'or, selon Doushratta, de bois, selon Ikhnaton (Amenophis IV).

En quelle circonstance cette promesse fut faite, il est difficile de le dire, en l'état actuel des textes. M. Carl Niebuhr (1) pense que, vers la fin de sa vie, Amenophis III implora l'intervention de notre dame d'Ishtar et lui promit douze statuettes d'or si elle lui accordait la guérison. Son fils n'était naturellement pas obligé d'exécuter la promesse paternelle, d'autant plus que le vœu n'avait pas été exaucé. Mais il commit l'imprudence d'envoyer au roi de Mésopotamie douze statuettes en bois. Ce dernier fut heureux de voir que le principe de l'engagement était admis, mais il se sentit froissé de recevoir du bois au lieu de l'or. Il se plaignit ouvertement à Ikhnaton et à sa mère, la très respectée et vénérée Tii. Mais il eut beau protester, menacer ou supplier, Amenophis IV maintint que la promesse paternelle portait sur des statuettes en bois, et non en or, et que, par conséquent, il l'avait bel et bien exécutée ; et d'autre part il rappella au roi du Mitanni que la commande faite à son grand'père Artatama n'avait pas encore été exécutée, malgré l'engagement qu'il avait pris de la mener à bonne fin.

(1) *The Tel-el-Amarna Period,* p. 35 à 39.

Avec ces protestations et ces tiraillements réciproques, la belle période des relations amicales, commencée par Thoutmès IV, avait touché à son terme, et il nous faudra attendre la signature du traité de Ramsès II pour pouvoir de nouveau parler de rapports stables et basés sur la réciprocité de traitement.

Néanmoins, la période qui va de Touthmès IV à Amenophis IV, ou Ikhnaton, et qui est connue sous le nom de Tel el Amarna, est l'une des plus importantes au point de vue des rapports extérieurs de l'Égypte. Elle fait date dans l'évolution des relations internationales de l'Égypte pharaonique et mérite une place d'honneur dans tout traité où ces relations seront discutées.

Section III

Organisation de l'Empire égyptien d'Asie depuis Thoutmès Ier jusqu'a Ramsès III

L'empire égyptien, qui a existé depuis Thoutmès (xviiie dynastie) jusqu'à Ramsès III (xxe dynastie), avait pour base la conquête. Aussi, avant d'aborder l'étude de la situation politique et militaire, est-il juste que nous nous occupions du droit de la guerre. Certes ce droit ne diffère pas beaucoup de celui des autres peuples de l'antiquité, mais il a quand même des caractères spéciaux qui méritent d'être connus. Une fois l'étude de ce droit, qui avait fondé tout l'empire, terminée, nous pourrons, en toute conscience, aborder celle de l'organisation de l'empire depuis sa naissance jusqu'à sa mort, c'est-à-dire depuis Thoutmès Ier jusqu'à Ramsès III. Dans cette étude, les lettres de Tel-el-Amarna seront pour nous le plus précieux, pour ne pas dire l'unique auxiliaire. En réalité, nous ne connaissons que l'organisation de l'empire égyptien de l'époque de Tel-el-Amarna, c'est-à-dire de la dernière partie de la xviiie dynastie. Mais, pendant les différentes périodes qui s'étendent entre l'avènement de Thoutmès Ier et la mort de Ramsès III, nous voyons se reproduire des faits identiques à ceux qui s'étaient produit sous la période de Tel-el-Amarna. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, et les mêmes effets étant produits par les mêmes causes, nous pouvons admettre, sans être taxés d'exagération, que l'empire égyptien d'Asie

a été, d'un bout à l'autre de son existence, le miroir de celui que nous décrivent les textes cunéiformes de Tel-el-Amarna.

§ 1. — *Le droit de guerre pendant la période de la domination égyptienne en Asie*

A cette époque lointaine de l'histoire de l'humanité beaucoup de règles et usages, que l'on considère comme tout à fait naturels aujourd'hui, n'existaient pas. Ainsi, pendant toute la longue carrière de l'Égypte pharaonique, nous ne voyons nulle part aucune mention de la déclaration de guerre. L'Égypte et ses voisins se font souvent la guerre, mais ni l'un, ni l'autre des deux adversaires ne songe à faire part à son ennemi de son intention. A quoi bon qu'il sache qu'on lui en veut? N'est-il pas préférable de tomber sur lui à l'improviste, de l'écraser et d'obtenir un succès sans trop de frais?

D'autre part, le droit de la guerre dans l'antiquité étant tout à fait différent du droit de la guerre moderne, aucun des effets que produit aujourd'hui cette formalité n'aurait pû se produire à cette époque. Son absence ne pouvait donc pas être d'un grand inconvénient.

Mais s'il n'y avait pas de déclaration de guerre, la guerre n'en existait pas moins, et l'ennemi n'en était pas moins l'objet de la haine du peuple entier.

Les Égyptiens étaient par nature un peuple tranquille et ami de la paix. S'ils sont devenus quelquefois belliqueux la faute n'est qu'à leurs voisins qui les ont attaqués les premiers et les ont forcé à riposter et à prendre leurs mesures pour prévenir toute attaque à l'avenir.

Néanmoins, pour arriver à ce résultat, il a fallu incul-

quer aux habitants de la vallée du Nil une forte haine de l'ennemi. La classe sacerdotale se chargea de ce soin. C'est ainsi que l'ennemi devint un impie, un être inférieur qu'il fallait tuer ou réduire en esclavage. Mais si cette rigueur n'est pas toujours en honneur, cela tient à ce que les sentiments humanitaires l'emportent sur les principes religieux.

Cette conception que les Égyptiens se faisaient (d'après la religion) de l'ennemi explique l'importance accordée, dans toutes les guerres, au pillage et au butin.

Toutefois le pillage, aussi bien que le butin, peut trouver son explication dans le droit public égyptien. D'après ce droit, pharaon était le maître absolu de tous les biens de ses sujets. C'est à lui qu'appartenait la principale richesse : la terre. Il était le propriétaire unique de toutes les terres qui s'étendaient d'un bout à l'autre de la vallée du Nil. Quant à ses sujets, ils n'étaient que de simples détenteurs, ou tout au plus de simples usufruitiers. « En Égypte, dit M. Eug. « Révillout (1), le pharaon était le maître de la terre « et les travaux qu'il faisait faire contribuaient plus « à la production de la terre que ceux du cultivateur. « Les produits des champs entraient dans les revenus « du Pharaon. C'était là le principe, mais souvent le « roi concédait une libéralité à un personnage interposé. « A ce personnage le pharaon avait concédé les produits « annuels de cette parcelle. Il avait abandonné le droit « de perception directe et les soins de prendre toutes « les mesures pour l'assurer. Mais cette maitrise de

(1) Notices des Papyrus démotiques archaïques et autres textes juridiques et historiques, etc., p. 50.

« fait ne pouvait porter aucune atteinte à sa maitrise
« de droit.

« Quant aux paysans leur situation est la même, ils
« devaient faire produire leur champ et verser la même
« quantité ou la même proportion de produits annuels :
« entre les mains du bénéficiaire de cette donnation
« royale, comme entre les mains de l'agent du roi. »

La conquête avait pour effet d'étendre sur les territoires conquis la maîtrise de droit qui appartenait au pharaon sur le sol de l'Égypte. Mais de même qu'en Égypte, pharaon faisait des libéralités à titre viagers à ses fidèles serviteurs, de même en pays conquis, il faisait à ses armées des dons avec les biens des vaincus qui devenaient siens par droit de conquête.

Le pillage avait donc sa source dans l'acceptation tacite des pharaons de faire participer leurs guerriers aux droits que leur procurait la conquête.

Nous voilà fixés sur ce que devenaient les biens, voyons un peu qu'elle était la condition des personnes.

A cause de la répulsion que les Égyptiens avaient pour la guerre, les coupables étaient considérés comme de véritables criminels auxquels on devait appliquer les peines les plus dures. Aussi, dès que les circonstances le permettaient, les coupables, chefs des insurgés, ou organisateurs de la lutte, étaient-ils soigneusement recherchés pour subir un châtiment exemplaire. C'est ainsi qu'Amenophis II fit pendre, comme nous l'avons déjà vu, sept rois Thakis pour avoir organisé une coalision contre lui.

Quant à ceux qui avaient pris part aux hostilités, sans avoir été les inspirateurs, ils venaient chargés

de chaînes expier leur faute en Égypte. Ils étaient divisés en deux catégories de prisonniers ou esclaves. La première comprenait ceux qui étaient donnés aux particuliers, en l'espèce aux soldats, en récompense de leurs services. La seconde comprenait au contraire ceux qui étaient voués au service des temples et ceux qui dépendaient des administrations publiques ou du pharaon.

La première catégorie, chargée d'exécuter les travaux domestiques, tels que le service de la maison, le labour, l'élevage, etc., était ordinairement bien traitée et n'avait pas trop à se plaindre de la captivité.

Quant à la seconde, à moins d'appartenir au personnel du palais, elle devait endurer toutes les duretés : Ceux qui étaient attachés à un temple devaient s'ingénier à plaire aux prêtres, qui étaient toujours prêts à décharger sur eux toute la haine qu'ils nourrissaient contre les étrangers, et ceux qui faisaient partie des administrations publiques devaient exécuter les travaux les plus durs, tels que construction d'une route, creusement d'un canal, extraction des pierres, fonte des métaux etc., et goûter plusieurs fois par jour le bâton ou le fouet du serveillant.

Il arrivait souvent que les familles des prisonniers, plutôt que de se séparer d'eux, préféraient partager leur captivité, et alors nous sommes en présence de véritables déportations. Toutefois, les Égyptiens avaient beaucoup d'égard pour les femmes, les enfants et les vieillards et tâchaient autant que possible de rendre leur sort moins pénible.

Bien souvent, au lieu de répartir les prisonniers entre

les temples et les administrations plubliques, on les incorpore dans l'armée. C'est ainsi qu'à la fin du règne « de Séti Ier, vers le xve siècle avant notre ère, les « Shardina (Sardiniens) et les Toursha (Tyrrhéniens) « ayant débarqués sur la côte africaine et s'étant alliés « aux Libyens, Ramsès II, encore prince royal, leur « infligea une sanglante défaite et les fit entrer dans « sa garde. » (1)

Et quelquefois, s'ils étaient des pirates, on les incorporait dans la marine et on les chargeait du soin d'instruire les jeunes marins égyptiens.

Voici maintenant deux textes égyptiens qui résument et concrètent tout ce que nous avons dit sur la condition des prisonniers.

Le premier est un texte tiré des inscriptions du temple de Karnak ayant pour objet de célébrer les victoires de Séti Ier.

Dans ce texte il est dit :

« Voici les grands chefs du misérable pays de Retounou « (Palestine) que Sa Majesté a fait prisonniers à la « suite de ses victoires dans le pays de Kheta, et « qu'il amène pour remplir les dépôts de son auguste « père, Amon-Ra, Seigneur de Thèbes, afin de le remer-« cier de lui avoir accordé la puissance contre le Sud et « la victoire contre le Nord. » (1)

Le second est le Papyrus de Harris qui est un mémoire complet du règne de Ramsès III.

Voici ce qui y est dit :

---

(1) *Les premiers établissements des Grecs en Egypte*, par Mallet, p. 17.

(1) J.-H. Breasted, *Ancient Records of Egypt*. T. III, p. 74.

« J'ai amené en Égypte des captifs aussi nombreux
« que les sables des torrents ; je les ai fait loger dans
« des forteresses portant mon nom (Ramesseum),
« eux et leurs familles, par centaines de milliers. Je
« leur ai imposé le devoir de fournir des étoffes et du
« blé pour les temples aussi bien que pour les greniers.
« Quant aux Shasous (Bédouins de l'Est), je les ai
« soumis, j'ai renversé leurs tentes et emporté leurs
« biens et leurs troupeaux innombrables ; ensuite, je
« les ai faits prisonniers et amenés en Égypte pour les
« placer au service des temples.

Puis plus loin il est dit :

« Ceux qui ont survécu au massacre ont été faits
« prisonniers. Je les ai placés, en masse, au front de ma
« cavalerie. Je les ai fait attacher ensemble comme
« des oies, par dizaines de milliers, sans distinguer entre
« les chefs et les soldats, et devant eux j'ai fait marcher
« leurs innombrables troupeaux. Leurs chefs militaires
« furent conduits dans des forteresses portant mon nom
« et placés à la tête des troupes auxiliaires. Quant aux
« plus redoutables d'entre eux, ils furent envoyés comme
« marins sur mes navires.

« Leurs femmes et leurs enfants furent de même
« logés dans des forteresses portant mon nom, mais
« leurs troupeaux furent donnés au temple d'Amon
« pour constituer une provision pour les années
« futures. » (1)

Telle était la condition qui était faite aux guerriers
ennemis. Quant aux populations paisibles d'agriculteurs,

---

(1) E. Wilson, *Egypt of the past*, p. 348 et J.-H. Breasted, *Ancient Records of Egypt*. T. III, p. 201 à 203.

d'artisants ou de commerçants, on ne leur faisait aucun mal. Pour eux rien n'était changé, si ce n'est que les redevances, qui étaient payés aux anciens maîtres, étaient versées entre les mains des agents du pharaon.

En somme, l'aversion, que les Égyptiens avaient pour les étrangers, n'allait pas jusqu'à la cruauté, ainsi qu'on l'a si souvent répété. Leur droit de guerre n'était pas aussi cruel et aussi impitoyable que celui des Assyriens leurs voisins.

M. G. Maspéro nous laisse dans les lignes suivantes un parallèle vivant entre les deux civilisations.

« Les Assyriens menaient leurs guerres avec une « vigueur que les mœurs égyptiennes n'avaient jamais « tolérée. Les rois ne se contentaient pas comme les « pharaons d'emprisonner ou d'envoyer à la mort les « fauteurs principaux d'une révolte, mais leur colère « s'appesantissait sur le peuple entier. Tant qu'une « ville résistait encore ; ceux de ses habitants qu'on « saisissait les armes à la main subissaient les supplices « les plus cruels : on les hachait en morceaux ou bien « on les empalait vivants par le creux de l'estomac, « puis on plantait les pieux en terre, afin que les assiégés « ne perdissent aucun des détails de l'agonie... la place « rendue, on la rasait parfois et l'on semait du sel sur « les décombres, puis on procédait au massacre des « survivants ou à leur déportation en masse. »

La guerre en droit coutumier égyptien ne pouvait se terminer que de deux façons : ou bien l'ennemi vaincu acceptait la domination égyptienne et faisait sa soumission, ou bien il refusait sa soumission et alors il devait fuir loin, bien loin, de façon à rendre toute

poursuite impossible. Les habitants d'un pays donné, tels que les Palestiniens et les Syriens préféraient se soumettre plutôt que d'abandonner leur patrie sans espoir de retour. Au contraire, les peuples envahisseurs descendus des contrées lointaines et les Bédouins, ou nomades, n'avaient aucun intérêt à se soumettre ; aussi cherchaient-ils leur salut dans la fuite toutes les fois que la chose était possible.

Mais aucun traité de paix ne venait terminer la guerre. Les Égyptiens se croyaient supérieurs à tous les hommes, ils ne pouvaient par conséquent pas conclure de traité avec personne. Pour qu'un traité fût signé entre deux états, il fallait au moins une égalité entre eux, chose que les Égyptiens n'admirent jamais.

Néanmoins, à fur et à mesure que l'Égypte s'affaiblissait, il fallait admettre, entre elle et ses puissants voisins, une certaine égalité, qui n'avait aucun fondement en droit, mais qui était nécessitée par les circonstances. Désormais des traités de paix viendront terminer la guerre et déterminer la situation des deux adversaires. Il est impossible de préciser la date exacte où le premier traité de paix a été signé, mais tout porte à croire que c'était pendant la période de Tel-el-Amarna. Les mariages dynastiques que nous avons étudiés ont dû intervenir, comme plus tard sous Ramsès II, pour cimenter des traités de paix.

Mais ce qui est certain, c'est que, pendant la lutte que l'Égypte eut à soutenir contre les Khetas, plusieurs traités de paix sont intervenus. Ces traités n'ont pas été conservés, mais le fameux traité de Ramsès II,

sur lequel nous aurons l'occasion de nous étendre longuement, y fait allusion.

Cette lutte contre les Khetas est intéressante, parce qu'elle nous permet de connaître certains faits qui sont très importants dans l'histoire du droit de guerre.

En effet, à part l'exposé des mouvements militaires, dont l'appréciation n'est pas de notre compétence, les monuments nous apprennent que l'espionnage et les ruses de guerre n'étaient pas inconnus à cette époque. « Deux Shasou, dit l'historien de Ramsès II, vinrent « trouver Sa Majesté et lui dirent : « Nos frères qui « appartiennent à la plus grande des tribus soumises « aux Khetas, nous ont envoyé dire à Sa Majesté : « Nous deviendrons sujets du Pharaon, à lui soient vie, « force et santé, et nous abandonnerons le misérable « chef de Khéta qui est à présent à Alep, au nord de « Tounipou, et qui craint d'avancer vers le sud à cause « de Sa Majesté. » — Maintenant, ces Shasous (asiati- « ques) avaient parlé faussement, parce que le misérable « chef des Khetas les avait envoyés pour connaître la « position de Sa Majesté et l'empêcher de livrer bataille « au Nord de l'endroit où elle se trouvait. » (1)

Naturellement les espions sont punis, mais ce qui nous étonne, c'est la légèreté du châtiment qui consiste en bastonnade. Toutefois, il est juste de remarquer que les espions punis ne sont pas les premiers, mais d'autres venus après. Et les coups de bâton qu'ils reçoivent ne sont que les préliminaires du châtiment. Pour le moment

---

(1) J.-H. Breasted, *Ancient Records of Egypt*, p. 144 du T. III.

s'agit de leur arracher tous les renseignements qu'on juge nécessaires (c'est une question qu'on leur pose).

Passons maintenant à l'armistice qui intervint pour la première fois dans une guerre antique dont nous connaissions le récit. En effet, le lendemain de la bataille de Kadesh, le roi de Khétas, vaincu, envoya au pharaon un message dans lequel il demandait la cessation des hostilités. Ramsès II communiqua ce message à son conseil et, après avis conforme de ce dernier, accepta l'offre proposée. Ce n'était là qu'un armistice, car plus tard, à une époque indéterminée, les hostilités reprirent et ne cessèrent définitivement qu'au moment de la signature du fameux traité conclu entre Khatisarou et Ramsès II.

Enfin, pour terminer avec le droit de guerre, disons que dans aucune de leurs luttes, les Égyptiens n'eurent recours aux cartels ou aux échanges de prisonniers. Deux raisons expliquaient cette abstention : la première avait sa source dans la prétendue supériorité des fils du Nil (Nous avons plusieurs fois abordé cette question, nous n'insisterons plus); la seconde c'est que les Égyptiens, comme la plupart des anciens, se faisaient le raisonnement suivant : si nous sommes vainqueurs, nous délivrerons nos frères et tous nos ennemis seront à notre discrétion, si, au contraire, nous sommes vaincus, nous risquons tous d'être faits prisonniers. Le mieux à faire était, donc, de continuer la lutte et de laisser aux dieux le soin de décider du sort de chacun.

§ 2. — *Organisation de l'empire égyptien d'Asie*

Nous avons déjà eu l'occasion de prouver que la conquête de la Syrie ne fut pas entreprise suivant un plan préconçu, mais qu'elle fut incidente à la poursuite des Hyksos et à la punition de leurs alliés. Cependant la cour royale, dont les besoins prenaient une extension démesurée, trouva qu'elle ne pouvait plus se dispenser des tributs annuels que les Syriens avaient spontanément offert pour apaiser la colère des vainqueurs. Le maintien de l'état de choses, tel qu'il avait été établi par les campagnes de Thoutmès Ier, fut donc décidé. Le résultat fut la création de l'empire égyptien d'Asie. Cet empire comprenait les différentes villes ou états de la Palestine, de la Syrie et de la Phénicie.

Les lettres de Tel-el-Amarna seules, peuvent nous venir en aide pour déterminer la situation politique et juridique des états englobés dans l'empire pharaonique d'Asie. Or, il ressort de l'étude de ces documents qu'il y a deux catégories d'états : les états tributaires et vassaux, et les états occupés. Les pays d'occupation étaient ceux qui se trouvaient le plus près de l'Égypte et dont le territoire était nécessaire, pour servir de bases militaires aux raids fréquents des pharaons. En général, ces pays sont gouvernés par des officiers égyptiens détachés de la cour du pharaon. Naturellement, ces officiers devaient être secondés par des garnisons égyptiennes dont ils auraient eu le commandement. Il est, en effet, difficile à un gouverneur étranger d'imposer sa volonté aux habitants d'un pays, n'importe lequel, s'il n'est

pas secondé par des forces militaires placées sous son autorité.

On peut citer, comme villes gouvernées par des officiers militaires Égyptiens, Gaza, Ascalon et Lakesh (1). Ces officiers appartiennent pour la plupart au service des écuries royales. Leur titre vient après leur nom, comme pour souligner davantage le lien qui les attache au maître et les engage à la fidélité.

Voici la formule communément employée : « Au roi‘ « mon seigneur, mon dieu, mon soleil, le soleil du ciel, « il est dit ceci : Moi... ton serviteur, poussière de tes « pieds, serviteur de tes chevaux, je me prosterne à « tes pieds. » (2)

A part la lourde charge d'entretenir les garnisons qui leur étaient imposées, les villes occupées devaient se soumettre à toutes les exigences de la cour du pharaon et dont la principale était le tribut.

Nous avons, dans la lettre suivante du gouverneur d'Ascalon, un exemple de la façon avec laquelle ces officiers accomplissaient leur devoir envers le souverain : « En « vérité, dit Jitia, gouverneur d'Ascalon, je ne cesse « de défendre la ville du roi, mon seigneur, qu'il a bien « voulu me confier. Qui aurait pu (agir autrement) et « ne pas entendre les paroles du roi, soleil des cieux.

« En vérité, j'ai fourni toutes les provisions, boissons « troupeaux, moutons, miels, huiles, que le roi, mon « maître, a exigés.

---

(1) J. Lieblein, *Recherches sur l'Histoire et la civilisation de l'Ancienne Egypte*, pages 408 et 409.

(1) H. Winckler, *The Tel-el-Amarna Letters*, p. 329,331, 341.

« En vérité, j'ai payé le tribut que le roi, mon seigneur,
« le soleil des cieux, a réclamé. » (2)

Quant aux pays vassaux et tributaires, ils sont plus éloignés des frontières de l'Égypte et comprennent les cités de la Palestine septentrionale, de la Syrie et de la Phénicie. Ces états diffèrent des pays d'occupation en ce que l'on ne trouve pas des garnisons égyptiennes permanentes et en ce qu'ils sont gouvernés par des chefs indigènes, appartenant le plus souvent aux anciennes familles régnantes. Quelquefois, lorsque ces familles étaient éteintes ou qu'elles étaient franchement hostiles, le roi d'Égypte passait la couronne à une autre famille qui lui inspirait plus de confiance. C'est par ce procédé qu'Abd-Hiba, gouverneur de Jérusalem, était arrivé au pouvoir. Voici ce qu'il dit d'ailleurs lui-même dans ses rapports au pharaon : « cette ville de Jérusalem,
« je ne la tiens ni de mon père, ni de ma mère, mais de
« la main puissante du roi. » (3) « Je ne suis pas prince,
« mais simple officier de mon seigneur, le roi. » (1)

Mais, quelle que fut l'origine des gouverneurs, ils n'en étaient pas moins des vassaux, et ils n'en payaient pas moins le tribut. Les pharaons ont mis, à la base de leur empire, les principes mêmes qui régissaient la société égyptienne et qu'ils avaient depuis longtemps étendus à l'Éthiopie. L'empire égyptien d'Asie était un empire féodal et les petits princes des cités syriennes ou phéniciennes de simples vassaux payant tribut.

---

(2) *Idem* p. 331 et 333.
(3) *Idem* p. 307.
(1) H. Winckler, *The Tel-el-Amarna Letters*, p. 313.

Examinons maintenant, en détails, les devoirs et droits de ces vassaux.

La première et la plus importante obligation des vassaux consistait dans le payement annuel du tribut. C'est l'arrivée des porteurs des tributs que les monuments égyptiens célèbrent avec orgueil.

Le roi prenait toutes ses mesures pour ne pas être frustré. « Les excuses les plus solides — telles que la « perte du territoire, la guerre, le déficit des impôts — « étaient reçus avec une suspicion, sans doute justifiée « le plus souvent, mais qui n'en était pas moins rigou- « reuse dans certains cas particuliers. » (2) La plus grande calamité ne pouvait dispenser du paiement du tribut. Aussi voyons-nous des vassaux assaillis par leurs ennemis de tous côtés et presque entièrement dépossédés, comme Rib-Abadi par exemple, s'efforcer quand même d'acquitter cette obligation. D'ailleurs, il n'y avait pas moyen d'agir autrement, car alors on s'exposait à recevoir l'ordre de comparaître personnellement devant la cour pour se justifier. Mais le vassal contre qui un ordre de comparaître était lancé était condamné d'avance. Ou bien en effet il refusait d'exécuter l'ordre royal, et dans ce cas il était, comme rebelle, passible des plus durs châtiments. Ou bien il prenait le parti de se rendre en Égypte, et il n'était pas sûr d'arriver à faire croire à son innocence, sans compter que pour se créer des protecteurs et des alliés, il devait prodiguer les présents et par suite empirer davantage sa situation financière. Aussi est-il très naturel de voir nos malheu-

(2) *The Tel-el-Amarna Period*, p. 19, par Carl NIEBUHR.

reux vassaux s'ingénier à trouver de bons motifs pour se soustraire à cette obligation. Ce n'est qu'à bout d'expédient qu'ils envoient leur fils plaider pour eux et ne viennent personnellement qu'après avoir épuisé tous les subterfuges et quand il n'y a plus moyen de faire autrement. Rib-Abdi, invité d'avoir à s'expliquer devant la cour du pharaon, déclare être malade et envoie son fils pour le représenter : « En vérité, dit-il, je ne suis « pas en état de venir en Égypte. L'âge et la maladie « pèsent sur moi et m'accablent... Mais j'ai envoyé « au roi, mon seigneur, mon fils, le serviteur de Sa « Majesté. Que le roi, mon seigneur, veuille bien l'écouter « et lui donne des troupes .suffisantes pour l'occupation « de Gebal. » (1)

Azirou, fameux par ses intrigues, reçut du secrétariat royal l'ordre suivant : « Passe le sommet de cette « montagne (où Aziron s'est réfugié) et va en présence « du roi, ton seigneur, si non expédie ton fils vers le roi. « N'as-tu pas de descendant qui puisse s'y rendre ? « Sache que le roi est puissant comme le soleil dans le « ciel et que ses troupes et ses chars sont nombreux « dans le pays haut et dans le pays bas, du levant « jusqu'au couchant... » (2)

Le chef des Amorites veut gagner du temps et compte beaucoup sur les circonstances. Il écrit à son protecteur Doudon, à Khaï et au Pharaon qu'il enverra son fils, qu'il viendra. Quant tout à coup les Khetas envahissent le territoire du roi. Alors il dépêche la lettre suivante :

(1) H. Winckler, *The Tel-el-Amarna Letters*, p. 157.

(2) Ch.-J. Halévy, Journ. asiat. 1891, II, p. 176 ; cité pre M. A. Moret, *Au temps des Pharaons*.

« Moi et mon fils, nous sommes les serviteurs du roi,
« donc moi et lui nous allons partir présentement... ;
« que mon maître sache que j'obéis avec empressement.
« Mais le roi m'a chargé de défendre son territoire,
« et maintenant le roi des Khetas se trouve dans le
« pays de Noukhassi, dans la ville de Tounipou..., je
« crains pour le territoire de mon maître. » (1)

Mais à la fin, il a dû se rendre à la cour quand même, ainsi que le prouve la lettre de condoléances envoyée par les partisants (ou le fils) d'Aziron à leur chef emprisonné (2) et qui commence par cette supplique : « Vers
« toi je me tourne, car tu es mon seigneur. Que mon
« seigneur écoute les paroles de son serviteur. Aziron
« son serviteur est là. Qu'il ne le retienne pas, qu'il
« le renvoie pour que nous puissions défendre le terri-
« toire de notre seigneur le roi. » (3)

Le tribut était en général portable : les lettres nous apprennent qu'il était envoyé par les princes vassaux sous l'escorte de leurs hommes. Quelquefois cependant il était quérable. C'est ce qui arrivait lorsqu'il n'était pas spontanément expédié. Pharaon envoyait son missus dominicus ouvrir une enquête et lever les impôts pouvant être perçus. Parfois aussi, telle petite ville, par suite de sa pauvreté, ne peut faire les frais de l'expédition du tribut. Le chef, alors, écrit au roi pour s'excuser et demander qu'un messager soit envoyé afin d'apporter le tribut en Égypte : « Que le roi, mon seigneur, envoie
« chercher l'huile, je n'ai ni chevaux, ni voitures pour

(1) A. Moret, *Au temps des Pharaons*, p. 66.
(2) Carl Niebuh, *The Tel-el-Amarna Period*, p. 89.
(3) H. Winckler, *The Tel-el-Amarna Letters*, p. 125.

« aller au devant du roi et j'ai envoyé mon fils au pays « du roi, mon seigneur. » (3)

Enfin, pour terminer avec cette question du tribut, disons que c'était une charge purement réelle et qu'il était payé par suite de la possession d'un territoire et non pas à titre simplement personnel. Ceci est d'ailleurs prouvé par lettre d'Aziron, qui, après avoir dépossédé ses voisins, écrit au pharaon en disant : « Et tout « ce que les gouverneurs de ces cités ont donné, moi « aussi je le donnerai au roi, mon seigneur et mon soleil, « et je le lui donnerai toujours. » (4)

La seconde obligation qui incombait aux vassaux syriens était l'assistance militaire. Elle se décomposait, d'ailleurs, en deux obligations distinctes : la première avait pour objet l'entretien des troupes royales de passage sur le territoire du seigneur vassal, la seconde, plus rigoureuse encore, consistait à fournir au pharaon des armées bien équipées prêtes à combattre à ses côtés.

Toutes les fois que le roi d'Égypte est en guerre avec un souverain étranger ou avec un vassal rebelle, les troupes de Sa Majesté, qui sont de passage sur le territoire d'un vassal fidèle, doivent être logées et nourries par ce dernier : « Le roi mon seigneur, écrit un gouver- « neur Syrien, avec ses troupes nombreuses regagne « son pays ; aussi ai-je envoyé du gros bétail et une « quantité d'huile au devant de la grande armée du « roi, mon seigneur. » (1)

Si pharaon envoie des troupes à l'un de ses vassaux

(3) A. Moret, *Au temps des Pharaons*, p. 63.
(4) H. Winckler, *The Tel-el-Amarna Letters*, p. 115.
(1) A. Moret, *Au temps des Pharaons*, p. 62.

pour le soutenir dans la lutte qu'il mène contre ses ennemis, c'est à ce vassal qu'incombe la charge d'entretenir ses troupes. Et en effet, un vassal écrivant au monarque égyptien, dit ceci :

« Les villes du roi sont sous mon pouvoir et je leur porte « le plus grand soin. Je veille à leur conservation ; et « je fais régulièrement des distributions aux troupes « du roi, mon seigneur... » (2)

Dans les cas graves, cependant, l'aide en nourriture et en logement ne suffisait pas, il fallait une aide plus directe et plus efficace, il fallait le concours des armées du seigneur vassal. Cette obligation, toute lourde qu'elle était, ne paraît pas ennuyer ni inquiéter les braves vassaux Syriens qui s'y soumettent joyeusement.

Tel gouverneur écrira au pharaon : « Moi, mes hommes « et mes chars, sommes à la disposition des troupes « du roi, mon seigneur, pour aller n'importe où il nous « enverra. » (3)

Tel autre s'engagera d'emmener avec lui ses parents et ses alliés : « En vérité, dit Namiawaza, moi, mes « soldats et mes chars, ainsi que mes frères, mes Khabiron « et mes Soutons (peuples soumis ou alliés) nous sommes « à la disposition des troupes du roi, mon seigneur, « pour aller partout où il nous commandera. » (4)

Enfin, il y en aura qui pousseront l'abnégation jusqu'à se sacrifier corps et biens pour la cause de leur suzerain. C'est le cas d'Ammunira de Beyrout. Ce vassal écrira, en effet : « En vérité j'ai mis ma personne, mes soldats,

(2) H. Winckler, *The Tel-el-Amarna Letters*, p. 375.
(3) *Idem* 363.
(4) *Idem* p. 265.

« mes chevaux, mes chars et tous mes biens (mes res-
« sources) au service du roi et à la disposition de ses
« armées. » (1)

A côté de cette obligation d'assistance militaire, il existait une autre qui avait avec elle beaucoup d'analogie, c'est l'obligation d'escorter les caravanes royales.

Nous avons déjà vu que, sous la période de Tel-el Amarna, les relations avec les pays de la Haute Asie avaient reçu une grande extension. Nous savons aussi que ces relations se manifestaient par l'envoi de présents et l'échange de marchandises. Or, ces présents et ces marchandises étaient envoyés par des caravanes à la tête desquels marchaient les messagers royaux. Il était de toute importance de mettre ces caravanes à l'abri des maraudeurs et des voleurs de grand chemin. Aussi une escorte devait-elle les protéger depuis leur entrée en Palestine jusqu'à leur arrivée à destination. Naturellement, c'était aux vassaux sur le territoire desquels devait passer la caravane qu'incombait la charge de l'escorter.

Cette obligation, comme la précédente, était exécutée sans récrimination. Voici ce que dit en effet un gouverneur Syrien nommé Moutzou :

« Le roi, mon seigneur, me fit savoir par l'intermédiaire
« de Haia que j'avais à escorter les caravanes jusqu'au
« Hanigalbat (province du royaume du Mitanni). En
« vérité, elles ont été escortées et elles sont arrivées au
« but. Qui suis-je pour ne pas escorter les caravanes
« du roi, mon seigneur ? Mon père, Lapaia, n'a-t-il

(1) H. Winckler, *The Tel-el-Amarna Letters*, p. 241.

« pas escorté les caravanes que le roi a envoyées à Hani-
« galbat et à Kardouniash (Babylone) ? Que le roi,
« mon seigneur continue à envoyer ses caravanes,
« je les expédierai par le chemin le plus court. » (2)

Paiement du tribut, assistance militaire, escorte des caravanes royales, telles étaient les principales obligations des vassaux asiatiques du Pharaon.

Mais si ces vassaux étaient laissés à eux-mêmes, si un contrôle sérieux n'avait pas était établi, ils n'auraient certainement jamais accompli leur devoir. Aussi, avant d'aborder l'étude de leurs droits, consacrerons-nous quelques lignes à la mise en œuvre de ce contrôle. Ici encore, les lettres de Tel-el-Amarna peuvent seules nous donner quelques renseignements.

Alors qu'en principe tous les chefs Syriens et Palestiniens étaient égaux, certains personnages, tels que : Doudou, Amanapa, Haia, Jenhamu, paraissent être d'un rang supérieur ; ils sont suppliés d'intervenir comme arbitres dans les litiges entre vassaux, d'expédier les troupes nécessaires pour sauver le pays du roi près de tomber entre les mains des ennemis, d'exprimer leur opinion sur la bonne administration des villes vassales, de faire leur rapport à la cour de tout ce qu'ils ont vu et entendu.

Quels sont au juste ces personnages et quelles sont leurs attributions, c'est ce que nous allons tâcher de déterminer.

Ce sont avant tout, nous disent les égyptologues, des officiers Égyptiens (1) Celà étant, nous devons admettre

(2) *Idem*, p. 365.
(1) A. Moret, *Au temps des Pharaons*, p. 63.

que c'étaient des inspecteurs envoyés par pharaon pour le mettre au courant de tout ce qui se passait dans la partie asiatique de son empire. C'étaient « les yeux et les oreilles du roi en pays étranger », suivant les termes du protocole égyptien. Leur rôle ne différait pas beaucoup de celui des missi dominici de Charlemagne ou des premiers baillis et sénéchaux de l'époque royale. Ils ne paraissent pas avoir de résidence fixe et sont sollicités de toutes parts.

Pendant que Rib-Abdi, gouverneur de Byblos, réclame la présence de Jenhamu en ces termes : « Que le roi « veuille bien envoyer Jenhamu, son homme de confiance « (musallil) recueillir de la bouche du peuple la vérité « de ce que j'ai dit. » (2), le gouverneur de Jérusalem, Abd-Hipa, demande au roi l'intervention du même officier : « Tout le territoire du roi, écrit-il, sera bientôt « ruiné. Que le roi mon seigneur se dépêche d'envoyer « Jenhamu pour qu'il puisse prendre soin de son terri- « toire. » (1)

Parmi les différentes attributions de ces envoyés royaux, les principales étaient inhérentes à leurs fonctions militaires. La plupart étaient en effet des généraux résidant, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, et toujours prêts à exécuter les ordres du pharaon. Ils sont au courant de tous les besoins militaires des pays. Aussi dès que le moindre danger se présente, les vassaux fidèles écrivent au roi d'Égypte lui demandant d'ordonner à son général de leur venir en aide. Pour ne citer qu'un exemple, nous reproduisons la lettre

(2) H. WINCKLER, *The Tel-el-Amarna Letters*, p. 183.
(1) H. WINCKLER, *The Tel-el-Amarna Letters*, p. 313.

suivante de Suwardata. « En vérité, Jenhamu est avec « toi, demande-lui s'il y a des troupes ici avec moi. Que « le roi, mon seigneur, me vienne en aide, qu'il sache « que trente villes me sont hostiles et qu'il me faut des « troupes pour résister. En vérité, Jenhamu est l'officier « du roi, mon seigneur. Qu'il lui donne donc le comman- « dement, car je n'ai pas des troupes, alors que de puis- « sants ennemis sont contre moi. » (2)

Mais ces missi dominici ne sont pas seulement au courant de la situation militaire d'un pays, ils connaissent aussi tous ses besoins, et c'est à eux que le roi demande conseil avant de se prononcer sur les requêtes qu'il reçoit de ses vassaux.

Ces derniers le savent et les prennent à témoin de la réalité de ce qu'ils avancent : « En vérité, Amanapa « est près de toi, écrit Rib-Abdi au pharaon ; interroge-le, « il est au courant de tout ce qui s'est passé et il a été « témoin de la détresse qui vient m'accabler. » (3)

Quelques fois, lorsque les chefs Syriens sont en bons termes avec les délégués du pharaon, ils s'adressent directement à eux et les prient de provoquer une décision en leur faveur. Ainsi, par exemple, Rib Addi, se rappelant d'avoir été toujours en bons termes avec Amapana, lui enverra cette supplique : « Tu sais quels sont les liens « qui nous unissent, tu te rappelles que, lorsque tu étais « à Soumowir, j'avais été ton fidèle serviteur. Je te « prie donc de parler à ton seigneur, le roi, et d'obtenir « qu'il m'envoie des renforts le plus tôt possible. » (1)

(2) *Idem* p. 295.
(3) *Idem* p. 129.
(1) H. Winckler, *The Tel-el-Amarna Letters* p. 133.

De tout cela, il résulte que les délégués du pharaon étaient des personnages puissants et influents. Mais voici une lettre de Milkili qui nous montre jusqu'où pouvait aller cette puissance : « Que le roi, mon seigneur « apprenne l'acte que Jenhamu a commis contre moi « depuis mon départ de la cour du roi, mon seigneur, « En vérité il m'a enlevé (x ×) 1.000 talents, et m'a « demandé ma femme et mes enfants pour les tuer. « Que le roi sache cela et qu'il nous envoie des chars « pour nous ramener à la cour le plus tôt possible. (2)

Il est malheureux que nous ne puissions pas connaître en détails les différentes attributions de ces missi dominici vu l'état des tablettes qui en parlent. Mais il suffit de ce que nous venons de voir pour conclure que c'étaient des agents royaux, résidant ordinairement à la cour du roi et faisant de fréquentes tournées dans les circonscriptions qui leur étaient assignées. Quant à leurs pouvoirs, s'ils sont généraux et indéterminés, cela tient à ce qu'ils étaient surtout des agents d'instruction et subsidiairement, si le pharaon le désirait, des agents d'exécution.

En tout cas, tout pouvoir émanant du souverain, c'est à ce dernier que se reféraient juges et parties, toutes les fois qu'ils le croyaient nécessaire. Et le roi d'Égypte pouvait dessaisir son délegué et trancher personnellement le litige. C'est en recourant à ce procédé que Rib-Addi, roi de Byblos, demande au pharaon de casser la décision de Jenhamu qui refusa de faire des

(2) *Idem* p. 297.

distributions de blé et leva un impôt considérable en hommes et en argent. (3)

Nous venons de passer en revue les principales obligations auxquelles étaient soumis les vassaux du roi d'Égypte, voyons maintenant quelles étaient les droits auxquels ils pouvaient prétendre.

Tous découlaient du même principe : le droit à la conservation.

Le premier de ces droits, que l'Égypte ne contestait pas d'ailleurs, était celui de se mettre à l'abri des invasions étrangères et de repousser l'attaque avec le concours des armées égyptiennes. C'est pour faire honneur à cette obligation que les pharaons de l'époque de Tel-el-Amarna contractèrent les alliances que nous connaissons. De cette façon, l'ennemi le plus à craindre, le Khéta, était tenu en échec. Mais il fallait maintenant pourvoir à la sécurité des pays vassaux contre les attaques des Soutou, au Nord, et des Khabirou, au Sud, qui semblent appartenir à ces tribus errantes qui, de tout temps, vivent en vagabonds aussi bien en Syrie qu'en Palestine.

Voici un extrait d'une lettre qu'Abi-Milki, prince de Tyr, envoie au pharaon pour lui demander des secours afin de combattre les Khabirou :

« Que le roi, mon seigneur, sache que mes ennemis « sont très puissants. Toutes les villes que le roi m'a « confiées sont tombées entre les mains des Khabirou. « Que le roi veuille bien m'envoyer un général qui puisse « se mettre à la tête des armées du roi, mon seigneur,

(3) *Idem* p. 151, cette lettre est mutilée aux endroits qui nous intéressent.

« et me rendre les villes qui sont tombées entre les mains « des Khabirou, afin que je sois à même de le servir « aussi fidèlement que mes pères. » (1)

Les pharaons ne paraissent pas avoir accordé beaucoup d'importance à cette lutte que soutenaient leurs vassaux contre les Khabirou et les Soutou. Aussi est-il rare de les voir entrer dans les conflits se rattachant à cette lutte.

Mais les vassaux n'ont pas seulement le droit d'être protégés contre les attaques des barbares, ils ont aussi le droit de demander l'appui du pharaon contre tout voisin belliqueux. Ce droit, vu le caractère tapageur des Syriens de cette époque, fut en fait souvent exercé. La plupart des lettres, émanant des vassaux, contiennent des rapports détaillés sur les luttes que les fidèles serviteurs du pharaon ont à soutenir contre leurs méchants voisins, qui n'attendaient qu'une bonne occasion pour se révolter contre pharaon, lui-même.

Toutefois, le roi d'Égypte, qui s'était gardé d'intervenir dans la lutte contre les Khabirou et les Soutou, se garda davantage d'intervenir dans ces querelles de vassal à vassal. Tant que les tributs rentrent et que son autorité est reconnue, il ne se mêle pas des affaires de ces vassaux. D'ailleurs, dans le plus grand nombre de conflits, les deux adversaires se réclament de leur fidélité. Ainsi pendant que Rabimour de Byblos accuse Azirou de rebellion (1), ce dernier se fait passer comme étant le plus fidèle serviteur du pharaon.

(1) H. Winckler, *The Tel-el-Amarna Letters*, p. 269.

(1) H. Winckler, *The Tel-el-Amarna Letters*, p. 231 : « Que le roi ne fasse pas attention à tout ce que dit Aziron. « Il résulte au contraire de tous les messages que la ville « de Samouri et le roi tué ont envoyés, qu'Azirou est en rébellion « contre le roi mon Seigneur. »

« Seigneur, écrit-il, de tout temps j'ai aimé vos « serviteurs. Mais les notables de la ville de Samouri « ne m'ont pas laissé en paix. Et à l'heure actuelle je « n'ai commis aucune faute contre mon maître. J'ai « écrit pour mettre au courant mon seigneur de ces calom- « nies et pour lui dire que je défendrai son territoire « contre les Khetas. » (2)

Cependant, si le roi d'Égypte ne prend pas directement partie pour l'un ou l'autre de ses vassaux, il les aide quelque fois moralement. C'est ainsi que les demandes de deux archers, de 5 chars, de 40 ou 50 solda s de mérite avaient plus de chance d'être exaucés. Les archers et es soldats serviront alors à organiser l'armée indigène, et les chars serviront de modèles à ceux que fabriqueront les Syriens.

En somme, les pharaons organisent l'armée du vassal, mais ne prennent pas part au conflit.

Leur système de féodalité consistait à retirer le plus grand profit en s'imposant le moindre effort.

Mais une fois les droits et devoirs du seigneur et du vassal déterminés, les pharaons laissèrent aux chefs Syriens une très large liberté d'action. L'autonomie intérieure ne subissait aucune restriction, si l'on excepte l'inspection des missi dominici. Ils pouvaient, comme par le passé, suivre leurs coutumes et traditions et pratiquer leur religion, qui semble même avoir été en honneur en Égypte. Ils pouvaient aussi entretenir des relations avec tous les pays avec lesquels l'Égypte était en bons rapports. Quant aux rela ions entre voisins, elles sont

(2) *Idem* p. 115.

toujours permises, quelle que soit leur nature. Ils pouvaient même se faire la guerre, sauf à accepter l'arbitrage obligatoire du pharaon.

Cet arbitrage, le monarque égyptien l'exerçait soit personnellement, soit par l'intermédiaire de ses inspecteurs. S'il recourait au premier moyen, le vassal réputé fautif était invité à venir se défendre devant le conseil du roi. S'il recourait au second procédé, l'inspecteur ouvrait une enquête et se décidait suivant l'équité. Sa décision toutefois pouvait être cassée, après appel, par le roi qui était la source de toute justice.

Tel est dans ses grandes lignes le régime que les Égyptiens appliquèrent à leur empire asiatique. Tâchons maintenant de l'apprécier en faisant ressortir, les uns après les autres, ses avantages et ses inconvénients.

Avantages du système. — Il permettait un contrôle efficace, tout en laissant au pays tributaire ses lois, ses coutumes et ses institutions nationales, qui sont d'ailleurs le produit d'une civilisation propre, différente de celle de l'Égypte. Grâce aux rapports oraux et verbaux de ses commissaires, le gouvernement égyptien était en mesure de connaître à fond la situation et d'appliquer les remèdes commandées par les circonstances.

Le second avantage du système, c'est qu'il ne nécessitait pas la présence des troupes égyptiennes, chaque vassal se faisant un devoir de lutter contre son voisin qui ne se soumettait pas à la volonté du suzerain.

Cela est très important, car les Égyptiens avaient une raison de plus pour échapper au service militaire qu'ils détestaient ouvertement. Quant au gouvernement égyptien, il se voyait déchargé d'nn

lourd souci. Les Égyptiens avaient en effet une grande aversion pour la guerre et pour le métier des armes et il fallait faire intervenir les dieux par des oracles pour les décider à combattre. Toutefois, malgré la facilité des oracles à se prononcer en faveur de la volonté du monarque, il est certain que les prêtres n'auraient jamais permis de les mettre en mouvement pour satisfaire la cupidité ou l'ambition d'un simple vassal.

Enfin, et c'est là le dernier avantage du système, le joug de l'Égypte se faisant à peine sentir, les habitants des pays Syriens oublièrent vite leur rancune et entrèrent en relations avec leurs maîtres égyptiens.

Des bons rapports s'établirent vite entre suzerain et vassaux, et les transactions commerciales reçurent certainement une forte impulsion.

Inconvénients du système. — Il laissait trop de liberté aux vassaux qui en profitaient pour se combattre les uns les autres. Quelques uns, même, s'enhardirent jusqu'à rejeter l'autorité royale et à se comporter comme de véritables souverains indépendants. Tel est le cas d'Aziron, chef des Amorites, contre les machinations duquel la ville de Tounipou se lamente péniblement. Écoutons ses lamentations : « Si nous sommes « seuls à nous affliger sur tout ce que nous a fait Aziron, « le roi d'Égypte aura bientôt à s'affliger à son tour, « car Aziron tournera son bras contre son seigneur... « Maintenant sache, que la ville de Tounipou, ta ville, « pleure, que ses larmes coulent et qu'il n'y a personne « pour la consoler. » (1)

(1) H. Winckler, *The Tel-el-Amarna Letters* p. 103.

Un autre inconvénient du système avait pour cause l'excessif affaiblissement des vassaux, affaiblissement qui était dû à leurs luttes continuelles. Pendant ce temps des rivaux puissants se fortifiaient; et lorsqu'ils se jettèrent sur l'empire égyptien, les princes Syriens furent incapables d'opposer la moindre résistance.

Il a fallu toute l'activité et toute la patience des pharaons pour arrêter l'invasion et l'empêcher d'atteindre les frontières mêmes de l'Égypte.

Tous ces incovénients résultaient de l'absence d'une domination effective. La suzeraineté de l'Égypte sur les états syriens, surtout sur ceux du Nord, était théorique ou nominale. Les pharaons laissaient rarement derrière eux une armée qui fut capable de maintenir l'ordre prescrit par eux et de faire respecter leur souveraineté. Ils croyaient que la rigueur avec laquelle les opérations étaient menées suffirait à consolider leur empire et à perpétuer leur domination.

Aussi dans beaucoup de villes l'existence d'un temple égyptien, avec la statue d'Amon et celle du roi conquérant, était le seul témoignage de la souveraineté du pharaon.

La lettre de doléances envoyée par la ville de Tounipou renferme sur ce sujet des renseignements intéressants. Voici ce que nous y lisons :

« La ville de Tounipou, ta servante, dit : Qui a dis-
« tingué autrefois la ville de Tounipou ? N'est-ce point
« Amenophis III qui l'a distinguée ? Depuis lors les
« dieux et la statue du roi d'Égypte notre seigneur,
« sont restés dans la ville de Tounipou. Que notre

« seigneur consulte les archives du temps, si nous « n'appartenons à notre seigneur, le roi d'Égypte. » (1)

Ce langage exprime la vérité. Il ne doit pas nous étonner, surtout si nous nous appelons que les pharaons désiraient étendre leurs frontières, quitte à abandonner à leur sort les habitants des nouvelles régions. Leur vœu le plus cher était de voir l'Euphrate servir de frontière à leur empire ; et à ce sujet voici ce que nous disent les annales de Thoutmès III.

« Sa Majesté érigea une stèle à l'est de ces eaux ; « et elle en érigea une autre à côté de celle de son père « Okhepekere (Thoutmès Ier), roi de la Haute et de la « Basse Égypte.

« Sa Majesté, marchant vers le Nord, arriva à la ville « de Niyi : elle retournait alors de Naharin, où elle avait « érigé sa stèle étendant les bornes de l'Égypte. » (2)

Il est intéressant de remarquer qu'en agissant de la sorte, les souverains d'Égypte ne faisaient rien de plus que ce que devaient faire plus tard les explorateurs modernes de l'Afrique et de l'Amérique, qui s'imaginaient prendre possession de grands territoires rien qu'en élevant une croix, en arborant un drapeau, ou en érigeant un monument quelconque.

---

(1) A. Moret, *Au temps des Pharaons*, p. 70.

(2) H.-J. Breasted, *Ancient Records of Egypt*. T. II, p. 202 et 3.

Section IV

Réglementation des relations internationales sous les Ramsès

Les relations extérieures de l'Egypte avaient atteint leur apogée sous la période de Tel-el Amarna. Mais une fois le dernier des Amenophis mort, nous voilà ramenés aux rigueurs du temps de Thoutmès III. Les étrangers redeviennent de nouveau des êtres nuisibles qu'il ne faut pas ménager en aucune façon. Les coalitions réapparaissent et la Syrie redevient un vaste champ de bataille. Cette fois, c'est contre les Khetas que la lutte est dirigée ; mais les Syriens, qui se sont joints comme toujours aux envahisseurs, sont punis de leur infidélité.

§ I. — *La lutte contre les Khetas*

L'échec de la dernière politique de Tel-el Amarna avait eu pour effet de permettre aux Khetas ou Hittites de fondre sur les possessions égyptiennes de Syrie. Les vassaux égyptiens, incapables de se défendre et ne recevant depuis longtemps aucun secours de la métropole, jugèrent préférable de ne pas opposer de résistance aux envahisseurs et firent tous leur soumission. Cet acte avait pour effet de décharger sur eux la colère des pharaons. En effet, ces derniers, voyant leurs vassaux faire cause commune avec leurs ennemis, ne firent plus de distinction, ils traitèrent avec la plus forte rigueur ennemis et vassaux.

D'autre part, la mort d'Amenophis IV (Ikhnaton), l'hérétique, mit aux prises les partisants de la nouvelle

religion et les champions du culte d'Amon. Ce fut le parti orthodoxe qui l'emporta. Mais le parti hérétique avait été soutenu par des asiatiques qui avaient gagné la confiance du roi défunt. Ainsi le nationalisme égyptien se voyait tenu en échec, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Egypte, par l'élément asiatique. Il en fut vraiment outragé et, dès qu'il eut acquis la victoire, il se dépensa à venger la souillure qu'on lui avait infligée. Rien ne nous étonnera donc de voir réapparaître les rigueurs de Thoutmès III et d'Amenophis II.

Avec Horemheb, la classe sacerdotale vint au pouvoir. Elle fut alors de nouveau mêlée aux affaires publiques et pas un seul acte du pouvoir royal n'échappa à sa vigilance. Les dieux interviennent comme au temps des Thoutmès pour décider la guerre ou l'approuver, si elle est déjà commencée. Les monuments de l'époque sont très explicites sous ce rapport. Voici d'ailleurs, à titre de simple exemple, l'apostrophe d'Amon, dieu thébain, au pharaon Séti I :

« O mon bien aimé fils, Menmare, roi des deux terres, « seigneur puissant en tout pays, je suis ton père. « Pour toi j'ai plongé dans la terreur le haut et le bas « Retounou. Et les Nubiens sont maintenant inertes « sous tes pieds.

« Je t'ai emmené les chefs des pays du sud afin qu'ils « te présentent leurs tributs, se composant de tout ce « qu'il y a de mieux dans leur pays.

« J'ai tourné ma figure vers le Nord et voilà que j'ai « fait des merveilles pour toi : j'ai écrasé les rebelles « dans leurs nids par la puissance de ton pouvoir.

« Je t'ai donné des pays qui ne connurent jamais « l'Égypte ; je t'ai fait don de leurs tributs qui consistent « en argent, en or, en lapislazulli (turquoises) et en pierres « précieuses provenant de la Terre des dieux (1). »

Durant cette nouvelle dictature, les prêtres firent payer cher aux étrangers l'humiliation qu'ils leur avaient infligée sous le règne d'Amenophis IV, qui, pour mieux réussir dans sa réforme religieuse, s'était choisi un entourage éminemment asiatique. La lutte contre les Khetas était d'ailleurs une bonne occasion pour eux de satisfaire leur courroux. Le roi, lui-même, n'est entre leurs mains qu'un instrument souple qu'ils manient avec adresse.

« Le cœur de sa Majesté — à lui soient vie, force et « santé —, est satisfait dit une inscription de Karnak « attribuée à Seti I. Voyez, le bon dieu est heureux de « commencer la bataille ; il brûle de se jeter dans la « mêlée ; son cœur est satisfait à la vue du sang qui « coule ; il coupe la tête au rebelle mal intentionné ; il « préfère une heure de combat à une journée de réjouis- « sance ; etc. (2). »

Nous pourrions citer d'autres textes, mais nous ne ferions que répéter ce que nous avons déjà dit à propos de l'hostilité des égyptiens pour les étrangers pendant la première partie de la XVIIIe dynastie.

Qu'il nous suffise d'ajouter que l'hostilité nouvelle était très naturelle, puisque, d'une part, ils fomentaient des troubles dans le pays et que, d'autre part, ils s'apprêtaient à l'envahir après l'avoir dépossédé de ses

(1) J.-H. Breasted, *Ancient Records of Egypt*. T. III, p. 56-57.
(2) J.-H. Breasted, *Ancient Records of Egypt*. T. III, p. 52.

possessions. Mais, même en faisant abstraction de tout cela, il est impossible de concevoir de bonnes relations avec des peuples ennemis. Dans aucune guerre, même à l'époque moderne, on ne connait de nation faisant la guerre à une autre sans tâcher, en même temps, de créer un esprit d'hostilité, parfois de haine, pour inciter les citoyens à lutter jusqu'à la victoire. — C'est justement cet état d'esprit que les monuments de l'époque ont essayé de nous dépeindre. Nous leur en sommes grés.

Toutefois, la lutte contre les Khetas, et subsidiairement contre les anciens vassaux, ne pouvait pas durer indéfiniment. Comme toutes les choses humaines elle eut forcément une fin.

Mais avant même qu'un traité de paix définitif intervint, il y eut des traités de paix d'un caractère viager.

Lorsque nous nous sommes occupés de la politique de Tel-el-Amarna, nous avons fait observer que les traités d'alliance avaient un caractère purement viager, puisqu'à la mort d'un prince allié, son fils ou son successeur écrivait au pharaon pour lui demander de continuer l'alliance de son prédecesseur.

Il paraît que durant la lutte contre les Khetas, les Égyptiens, ou plutôt les Khetas, observèrent la même politique. Le traité conclu entre Ramsès II et Khatisarou fait allusion aux deux traités conclus antérieurement par les deux prédécesseurs de ce dernier. Si trois traités de paix sont intervenus sous trois règnes différents, c'est que chaque nouveau prince méconnaissait les obligations de son prédécesseur et cherchait avant

tout son avantage personnel. Ainsi, pendant trois générations, tantôt les chefs Khetas, tantôt les pharaons, dès que l'un des deux signataires du traité de paix mourrait, prenaient les armes, puis finissaient par signer un nouveau traité. Le dernier en date est celui de Ramsès II ; c'est d'ailleurs le seul qui soit parvenu jusqu'à nous.

§ 2. — *Traité de Ramsès II*

Le traité de paix de Ramsès, tout en étant le dernier de la série de traités conclus entre l'Égypte et les nations de l'Asie, est le plus ancien document diplomatique dont le texte soit arrivé jusqu'à nous. A ce titre, il intéresse, non seulement l'égyptologie, mais aussi l'histoire de la diplomatie.

A cause de son importance, nous donnerons d'abord le texte lui-même précédé de l'avant propos, comme le fait le templs de Karnak, qui nous l'a conservé, puis nous commenterons les différentes clauses qui peuvent nous intéresser. Nous adopterons de préférence la méthode de M. J.-H. Breasted (1), tout en optant pour la traduction donnée par M. E. de Rougé (2) et tout en tenant compte de celle de M. F.-W.-M. Pétrie (3).

(1) Contenue dans ses *Ancient Records of Egypt*, p. 163 à 174.

(2) Cette traduction est aussi adoptée par M. E. Revillout dans ses *Notices des Papyrus démotiques archaïques* et autres textes juridiques et historiques, à la fin.

(3) *A History of Egypt from the XIXe to the XXXe dynasty.*

AVANT-PROPOS

Date

L'an vingt et un et le vingt-unième jour du premier mois de la seconde saison, sous le gouvernement du roi de la Haute et de la Basse Égypte, Usermare Sotepnare, fils du soleil, Ramsès-Meriamon, vivant pour l'éternité et pour les siècles, fils chéri d'Amon-Ra, d'Harmachu, de Ptah, dieu de Memphis, d'Antu, de Mant, dame d'Ishron, de Khonsou-Nofer-Hotep, régnant sur le trône du dieu des vivants, comme son père Harmachu, dans la double éternité et pour les siècles; eut lieu un grand évènement.

Arrivée des Messagers Hittites

En ce jour là, sa Majesté était dans la ville de Pa-Ramesès, occupée à rendre ses hommages à son père Amon-Ra, à Harmachu, à Tun, seigneur d'Héliopolis, à Amon de la ville de Ramsès Mériamon, à Ptah de Ramsès Mériamon, à Set, le grand guerrier, le fils de Nut, qui lui ont accordé une infinité de périodes, une éternité d'années, la paix dans toutes ses régions et qui ont tenu toutes les nations renversées sous ses sandales pour toujours.

En ce jour là, vint le messager royal accompagné des deux messagers du roi de Kheta, Terteseb et Ramose qui venaient de la part du grand chef de Kheta, Khetasar, pour présenter une tablette d'argent qui avait pour but de ramener la paix entre le grand chef de Kheta, Khetasar, et sa Majesté, le roi de la Haute

et de la Basse Égypte, Ramsès II, doué d'une vie éternelle, comme son père le soleil qui luit tous les jours.

Copie du Traité

Voici la copie de la tablette d'argent que le grand chef de Kheta, Khetasar, a envoyée au Pharaon, — à lui soient vie, force et santé — par l'intermédiaire de ses messagers Terteseb et Ramose, pour demander la paix de sa Majesté Ramsès II, le taureau des rois, qui porte ses frontières là où il lui plaît, dans toute la terre.

Cette tablette renferme le traité suivant qui fut proposé par le grand chef de Kheta, Khetasar, le vaillant, le fils de Merasar le grand chef de Kheta, le vaillant, le petit fils de Sapalel, le grand chef de Kheta, le vaillant, et agréé par Ramsès II (Usermare-Setepnere), le grand roi de l'Égypte, le vaillant, le fils de Menmare (Séti Ier), le grand roi de l'Égypte, le vaillant, le petit fils de Ramempehti (Ramsès Ier) le grand roi de l'Égypte, le vaillant, traité qui a pour but d'établir pour toujours entre les deux pays, la paix, l'alliance et le repos.

CLAUSES ET CONDITIONS DU TRAITÉ

§ 1. — *Allusion aux anciennes relations des deux pays*

Autrefois et de tout temps, les relations du grand roi de l'Égypte et du grand prince de Kheta étaient, de part la volonté des dieux, régies par des traités qui prévenaient toute hostilité. Cependant, à l'époque de Mautaner, le grand chef de Kheta, mon frère, il y eut une guerre entre lui et le grand roi de l'Égypte (Ramsès II)

Mais à l'avenir, à partir de ce jour, Khetasar, le grand prince de Kheta, est d'avis que par un traité, on rende stables les desseins qu'ont conçus Ra et Sutekh, afin qu'il n'existe plus aucune inimitié entre eux à jamais.

§ 2. — *Le nouveau traité de paix*

Tel est l'avis de Khetesar, grand chef de Kheta, que par traité avec le soleil seigneur de justice, le grand roi de l'Égypte, à partir de ce jour, il y ait une bonne paix et une bonne alliance entre nous à jamais.

Qu'il soit un allié à mon égard, qu'il soit en paix avec moi ; que je sois aussi un allié à son égard, que je sois en paix avec lui pour toujours.

D'ailleurs, depuis que Mautaner, le grand chef de Kheta, mon frère, a succombé à la suite de sa défaite et que je suis monté au trône, nous sommes, moi et Ramsès Meriamon, grand roi de l'Égypte, en alliance et en paix. Mes pensées furent orientées vers la paix, vers l'alliance, et cela aboutit à la paix, à l'alliance.

Que les fils et les filles du grand prince de Kheta et leurs descendants deviennent alliés et s'unissent à jamais avec les fils et les fillles de Ramsès Mériamon, le grand roi de l'Égypte, et leurs descendants. Que nos paroles soient d'accord et que nos desseins soient ceux de deux alliés.

Que (les peuples d'Égypte), à l'égard du pays de Kheta, soient en paix et en alliance, à notre exemple, pour toujours et qu'il n'existe jamais aucune inimitié entre eux.

§ 3. — *Renonciation réciproque aux conquêtes futures*

Que jamais le grand prince de Kheta ne fasse d'invasion dans le pays d'Égypte pour y apporter dommage : et que le soleil, seigneur de justice, le grand roi de l'Égypte ne fasse non plus d'invasion dans le pays de Kheta pour y apporter dommage.

§ 4. — *Remise en vigueur des anciens traités*

Quant aux stipulations justes, qui ont existé du temps de Sapalel, le grand chef de Kheta, de même que les stipulations justes qui ont existé du temps de Mautaner, grand chef de Kheta, je m'y tiens comme s'y tient Ramsès Meriamon, le grand roi de l'Égypte. Nous nous y tenons et nous les exécuterons dans le même esprit d'équité qu'auparavant

§ 5. — *Alliance défensive de l'Egypte avec le pays de Kheta*

Que si quelque autre ennemi marche contre les domaines du soleil, seigneur de justice, le grand roi de l'Égypte, et qu'il envoie dire au grand chef de Kheta : Viens, amène-moi des forces contre lui ; le grand chef de Kheta viendra et il massacrera ses ennemis. Que si le grand chef de Kheta ne veut pas venir (en personne), il enverra les archers et la cavalerie de Kheta pour exterminer ses ennemis.

§ 6. — *Répression des vassaux Syriens*

Que si Ramsès-Meriamon, le grand roi de l'Égypte, a été provoqué par ses sujets qui se sont rendus coupables d'une faute et s'il vient pour les exterminer, le grand

chef de Kheta doit agir de concert avec le seigneur de l'Égypte.

§ 7. — *Alliance défensive de Kheta avec l'Egypte*

Que si quelque ennemi marche contre le grand chef de Kheta et qu'il envoie dire au grand roi d'Égypte, Usermare Setepnere (Ramsès II), envoie moi des renforts, il viendra et il massacrera les ennemis.

Que si Ramsès Meriamon, le grand roi d'Égypte, ne veut pas venir, il enverra ses archers et ses cavaliers pour exterminer les ennemis.

§ 8. — *Répression des vassaux du chef de Kheta*

(Cette partie étant presque complètement mutilée, les traducteurs donnent des membres de phrases incohérents et inexplicables).

§ 9. — *Extradition des réfugiés politiques au pays de Khéta*

Que si des révoltés (des hommes influents) des provinces de Ramsès Meriamon, le grand d'Égypte, se rendent vers le grand chef de Kheta, celui-ci ne les recevra pas, mais les fera ramener au soleil, seigneur de justice, le grand roi d'Égypte.

§ 10. — *Extradition des émigrants égyptiens*

Que si des gens habiles, qu'ils soient un, deux ou trois, viennent au pays de Kheta pour y servir en quelque manière et changer d'allégeance, on ne les fera pas établir au pays de Kheta ; mais on les fera reconduire à Ramsès Meriamon, le grand roi de l'Égypte.

§ 11. — *Extradition des réfugiés politiques Khetas*

Que si quelque grand personnage s'enfuie d'une région ou d'une province soumise au grand chef de Kheta et vient avec d'autres (ou seul) vers Ramsès Meriamon, le grand roi de l'Égypte, le soleil, seigneur de justice, il ne les recevra pas, mais les fera reconduire au prince de Kheta. Il ne leur permettra pas de s'y établir.

§ 12. — *Extradition des émigrants Hittites*

Que si des gens de Kheta (ouvriers) ? habiles viennent au pays d'Égypte pour y servir en quelque manière et devenir sujets étrangers, le soleil, seigneur de justice, ne les établira pas, mais il les fera ramener au grand prince de Kheta.

§ 13. — *Témoignage et protection des dieux*

Que les paroles de ce traité, conclu entre moi grand chef des Khetas et Ramsès Meriamon grand roi d'Égypte, et qui sont gravées sur cette tablette d'argent, soient protégées par milles dieux des divinités mâles et des divinités femelles du pays de Kheta, par mille dieux des divinités mâles et des divinités femelles du pays d'Égypte.

Que les dieux Sutekh de Kheta de la ville d'Ama, Sutekh de la ville de Zanarna, Sutekh de la ville de Pireka, Sutekh de la ville de Kassapa, Sutekh de la ville de Sarsir, Sutekh de la ville de Khiraba, Sutekh de la ville de Sarapina, Antarta du pays de Kheta, Zaitakhruri, dieu de Khaz..., ...; que les montagnes et les fleuves du pays de Kheta, que les dieux du pays

de Zanadan ; que les dieux Amon-Ra et Sutekh ; que les dieux mâles et les divinités femelles du pays d'Égypte, que ses montagnes et ses fleuves ; que la terre et la grande mer ; que les vents et les orages soient nos témoins.

§ 14. — *Sanction du traité : malédiction des dieux sur le violateur*

Que les paroles consignées sur cette tablette d'argent soient observées par le pays d'Égypte et celui de Kheta, car elles ont été gravées pour eux deux. Quiconque ne les observera pas, mille dieux du pays de Kheta, unis à mille dieux du pays d'Égypte agiront contre lui et ruineront sa maison, son pays et ses sujets (serviteurs).

§ 15. — *Sanction du traité : bénédiction des dieux sur l'observateur*

Quiconque, au contraire, observera les paroles gravées sur la tablette d'argent, qu'il soit du pays de Kheta ou du pays d'Égypte, il ne sera pas en butte aux milles dieux du pays de Kheta, unis aux milles dieux du pays d'Égypte. Mais ils préserveront sa santé et sa vie, ainsi que celle de ses enfants, de ses parents (sa maison), et de ses sujets.

§ 16. — *Traitement des Egyptiens extradés*

Si quelques personnes s'enfuient de la terre d'Égypte, qu'elles soient au nombre d'une, de deux ou de trois, et qu'elles viennent vers le grand prince de Kheta, il ne les retiendra pas, et il fera en sorte qu'elles soient

ramenées au soleil, seigneur de justice, le grand roi de l'Égypte.

Quant à l'homme qui sera ramené à Ramsès — miamon, que son crime ne s'élève pas contre lui, que l'on ne fasse aucun mal (dommage) à sa maison, à ses femmes, à ses enfants. Qu'on ne tue pas sa mère ; de même qu'on ne le prive pas de ses yeux, de sa bouche, de ses jambes et qu'aucun crime ne s'élève contre lui.

§ 17. — *Traitement des Hittites extradés*

Qu'on agisse de même si des gens s'enfuient du pays de Kheta, qu'ils soient au nombre d'un, de deux ou de trois, et qu'ils viennent trouver le soleil, seigneur de justice, le grand roi de l'Égypte. Que Ramsès-Meriamon s'en empare et qu'il les fasse reconduire au grand prince de Kheta.

Quant à l'homme qui sera ramené au grand prince de Kheta, que son crime ne soit pas élevé contre lui, qu'on ne détruise pas sa maison, qu'on ne fasse pas de mal, ni à ses femmes, ni à ses enfants ; que de même on ne tue pas sa mère ; qu'on ne le prive pas de ses yeux, de sa bouche, de ses jambes et qu'aucun crime ne s'élève contre lui.

§ 18. — *Sceau du roi de Kheta et de la reine d'Aranna*

Le traité porte enfin le sceau du roi de Kheta et celui de la reine d'Aranna. Les deux sceaux sont entourés d'inscriptions et de divinités pour marquer la solidarité qui existe entre les dieux et leurs représentants terrestres.

Tel quel, ce traité est assez claire et se passe de tout commentaire. Toutefois, nous nous permettrons, au cours de l'interprétation de certaines clauses, de relever les critiques qui nous semblent suffisamment justifiées. Mais avant d'arriver là, tâchons d'extraire les renseignements qui peuvent intéresser les relations extérieures de l'Égypte à cette époque.

Il résulte des paragraphes I et IV que ce traité n'est que la continuation et la suite des traités conclus au temps de Sapalel et de Mautaner. D'ailleurs, le paragraphe IV ne se contente pas de faire allusion aux conventions précédentes, il les confirme et exige leur entière exécution.

Mais ce qu'il y a de particulier et de nouveau dans ce traité, c'est sa portée générale.

Jusqu'à présent, beaucoup de traités ont été conclus, mais il ne produisaient leurs effets qu'à l'égard des deux cocontractants et pendant la durée de leur vie seulement.

C'est pour cela, ainsi que le prouvent les lettres de Tel-el-Amarna, qu'à la mort de l'un d'eux, le survivant envoyait demander au successeur de son allié de vouloir bien continuer l'alliance paternelle. C'est pour cela, aussi, qu'à la mort du prince de Kheta ou du pharaon, le traité de paix devenait caduc et ne reproduisait ses effets que par la volonté formelle, exprimée dans une nouvelle convention. C'est pour cette même raison que, bien souvent, le nouveau souverain, dès son avènement au trône, se voyait contraint de prendre les armes contre des voisins qui, pourtant, vivaient en paix avec le roi défunt.

Désormais, la paix sera éternelle. Non seulement

elle produira ses effets pendant la vie des deux signataires, mais aussi pendant celle de leurs enfants et des enfants de leurs enfants, à l'infini. C'est ce qu'a voulu dire le § II dans son alinéa IV que voici :

« Que les fils et les filles du grand prince de Kheta « et leurs descendants deviennent alliés et s'unissent « à jamais avec les fils et les filles de Ramsès Mériamon, « le grand roi de l'Égypte. »

C'est déjà un très grand progrès, mais on ne s'en contente pas. Désormais, il faudra aussi que les deux peuples de Kheta et d'Égypte vivent en paix. Les pharaons en qui résidaient la souveraineté et la puissance ne s'étaient jamais souciés de leur peuple. Tout ce qu'ils faisaient était bien fait aux yeux de leurs sujets. Probablement les pouvoirs du grand prince de Kheta n'étaient pas aussi exhorbitants, aussi essayait-il de mettre son peuple en cause toutes les fois qu'il devait traiter en son nom. Mais, tout étant réciproque, le peuple égyptien se voyait attribuer des droits analogues, qui lui accordent un rôle plus actif pour l'avenir. Les deux signataires ont donc admis la nécessité d'une paix, qui produirait ses effets, non seulement entre monarques, mais aussi entre sujets ; et voilà comment s'explique le dernier alinéa du paragraphe II qui dit :

« Que les peuples d'Égypte, à l'égard du pays de « Kheta, soient en paix et en alliance, à notre exemple, « pour toujours et qu'il n'existe jamais aucune inimitié « entre eux.

Le second principe qui se dégage de l'étude, et même de la simple lecture du traité, c'est l'égalité entre les deux monarques égyptien et hittite.

Déjà, à l'époque de Tel-el-Amarna, les pharaons avaient admis, ou plutôt toléré, leur égalité avec les princes de la Haute Asie. Mais, à l'égard de leurs sujets, ils étaient les descendants des dieux, les maîtres de toute la terre et les seigneurs de tous les rois de l'univers. Et c'est pour manifester à leur peuple la réalité de cette supériorité qu'ils accomplirent certains actes incompatibles avec l'égalité et sur l'étude desquels nous nous sommes longuement étendus. Mais ici il y a plus, le principe est absolu : Chacune des conditions comporte une double clause, l'une pour le roi d'Égypte, l'autre pour le prince de Kheta. Les deux clauses sont identiques et renferment les mêmes obligations. Mais ce qui est encore plus remarquable, c'est la publicité du traité et, par suite, celle du principe d'égalité.

Alors que les lettres de Tel-el-Amarna constituaient de simples documents diplomatiques, soigneusement conservés dans les archives du Ministère des Affaires étrangères, le traité de Ramsès II est publié le long des murs du Ramesseum et du temple d'Amon (temple de Karnak). Tout le monde pourra venir le consulter et saura que Ramsès-Mériamon et Khetasar, grand chef de Kheta, sont parfaitement égaux. Il est juste de faire remarquer que ce traité a été rédigé par les Khetas, qui saisirent l'occasion de proclamer solennellement que leur chef était l'égal du pharaon. Toutefois, il n'est pas moins juste d'observer que le seigneur soleil de justice, Ramsès-Meriamon, accepta le traité et reconnut, par là même, cette égalité sur laquelle tous les rivaux du pharaon insistaient tant.

Paix éternelle, alliance à l'infini, égalité réciproque,

tels sont les principes généraux que proclame le traité de Ramsès II et qui régiront les rapports futurs des Égyptiens et des Khetas.

Passons maintenant aux dispositions particulières de notre traité.

Les paragraphes V et VII établissent une alliance défensive entre l'Égypte et Kheta. Si l'un des deux pays est attaqué, le souverain de l'autre est tenu de venir avec ses armées combattre l'ennemi commun. Et s'il ne peut pas ou ne veut venir personnellement avec ses troupes, il en sera dispensé, mais il enverra, quand même, ses cavaliers et ses archers.

Sur ce point, aussi, il y a un progrès sur la politique de Tel-el-Amarna. Sous les Amenophis, l'Égypte contractait des alliances défensives, nous en avons la preuve dans les lettres de Tel-el-Amarna, mais ses alliances étaient plutôt morales qu'effectives. Le seul fait que pharaon s'engageait à protéger ses alliés contre leurs ennemis suffisait à écarter le danger de toute agression. Mais en somme c'était tout ; et l'on ne voit, nulle part, pharaon s'engager d'envoyer des armées au secours de ses alliés attaqués. C'est donc un réel progrès que de voir Ramsès II accepter à faire la guerre pour son allié Khatisarou (Khetasar), d'autant plus que les Égyptiens et les Khetas se détestaient cordialement depuis, au moins, quatre générations.

Le paragraphe VI (et probablement le paragraphe VII) pose le principe d'une alliance offensive. Si le roi d'Égypte, ayant été provoqué par ses vassaux syriens, part pour les punir, le roi de Kheta doit se mettre à ses côtés et agir de concert avec lui. De cette façon on empêche

les Khetas de venir au secours des Syriens révoltés, comme ils avaient pris l'habitude de le faire jusque là. Un pareil engagement semble avoir été contracté par le roi d'Égypte (§ VIII) en cas de révolte des vassaux hittites contre le grand chef de Kheta.

Les paragraphes IX, X XI et XII s'occupent de l'extradition et énoncent le principe de l'allégeance forcée. A cette époque, en Égypte, comme chez les Khetas, les sujets dépendaient absolument du souverain, qui pouvait, seul, apporter des modifications dans leur état. Mais la souveraineté des princes ne s'étendait pas plus loin que les frontières de leurs états. Or, passer d'un territoire à un autre, c'était passer d'une souveraineté à une autre, et c'était en même temps changer d'état et de nationalité. Les pharaons, jaloux de leurs droits illimités, s'opposèrent énergiquement à tout changement d'allégeance et défendirent l'émigration. Cette défense était générale et s'étendait à tous leurs sujets, quelle que fût leur condition.

Les paragraphes IX et X s'opposent à l'émigration des hommes habiles : ouvriers et artisants, et ordonnent de suite leur extradition.

Ces hommes étaient, non seulement une richesse pour le roi d'Égypte et celui de Kheta, mais aussi une source de nouvelles richesses pour quiconque les posséderait. Aussi, rien de plus naturel que cet accord, défendant à chacun des deux contractants d'attirer et d'établir sur son territoire les ouvriers et artisants de l'autre, et ordonnant, s'ils viennent spontanément, de faire en sorte qu'ils soient reconduits chez leur maître.

En droit égyptien, l'émigration était un crime auquel

on appliquait de peines très rigoureuses. Les ouvriers, qui quittaient la vallée du Nil, couraient le risque, non seulement de ne pas être reçus par les Khetas, mais d'être livrés aux mains de pharaon et de subir la peine infligée au crime d'émigration. Toutefois, le grand chef de Kheta ne pouvait pas admettre que des gens, qui ont quitté leur pays pour venir lui offrir leurs services et vivre sous son égide, puissent être considérés comme des criminels et subir un châtiment. Aussi, a-t-il inséré, dans son traité, une clause interdisant tout mauvais traitement fait aux extradés et à leurs parents et qui aurait pour but de les punir de leur émigration. Cette clause est renfermée dans les deux paragraphes XVI et XVII de la convention.

Quant aux paragraphes IX et XI, ils traitent de l'extradition des réfugiés politiques en Égypte et en Kheta. Quelle pouvait être la raison qui a poussé les deux alliés à exiger l'extradition des criminels politiques qui, eux, n'étaient pas du tout une cause de richesse et de bien être pour le souverain qui possédait l'allégeance sur eux ? Cette raison est bien simple, il s'agit de maintenir les bonnes relations dues au traité de paix et à l'alliance nouvelle, qui n'a pas eu encore le temps de s'affermir et de se consolider.

Permettre aux criminels politiques, appartenant au pays allié, de venir se réfugier sur son territoire, c'est approuver leur conduite et manquer d'égard pour son allié.

D'autre part, les criminels politiques gardent toujours rancune à leur persécuteur et sont constamment à la recherche d'un moyen pour se venger. Admettre de

pareils hommes sur son territoire, c'était compromettre l'alliance et la paix qu'on n'avait obtenues qu'après de si laborieux efforts.

Les extradés politiques, comme les extradés civils, n'étaient pas punis en raison de leur fuite, mais ils l'étaient en raison de leur crime politique.

Les paragraphes IX et XI, combinés avec les paragraphes XVI et XVII, ne paraissent pas vouloir dire autre chose. Quant aux alinéas deux de ces derniers paragraphes, ils entendent certainement, par crime, le fait d'avoir fui et non le crime politique qui précède et occasionne cette fuite. Donc, par ces mots « que son crime « ne s'élève pas contre lui » il faut simplement entendre que l'extradé politique ne doit pas être puni, pas plus que l'ouvrier ou l'artisan, pour avoir délibérément quitté son pays.

D'ailleurs, il est impossible d'interprêter ces textes d'une façon différente, et, si on le faisait, on arriverait à cette monstruosité que les criminels politiques obtiendraient par un autre crime, la fuite, l'impunité du premier.

Enfin, le traité tout entier est placé sous la protection des dieux.

Mille divinités mâles et femelles du pays de Kheta et mille autres du pays d'Égypte sont prises à témoin et invoquées d'assurer le respect de la convention (paragraphe XIII).

En outre, ces deux mille divinités sont chargées de sanctionner l'exécution intégrale du traité.

Déjà, à cette époque, on s'était aperçu de la lacune qu'il y avait à laisser aux signataires le soin de juger

l'opportunité de leurs engagements. On craignait que chacun ne prétendît avoir rempli ses obligations, alors qu'il n'aurait fait que violer le traité. Pour échapper à cette éventualité et établir des sanctions efficaces, les Égyptiens et les Khetas eurent recours aux dieux, qui, par leur supériorité et leur puissance, étaient seuls en état de contraindre chaque partie de remplir ses obligations.

C'est ainsi que les mille divinités mâles et femelles du pays de Kheta s'uniront aux mille divinités mâles et femelles du pays d'Égypte pour bénir l'observateur du traité et détruire le violateur.

§ 3. — *Influence du traité de Ramsès II dans les relations postérieures de l'Egypte avec l'Asie*

Les principes de l'allégeance, formulés dans le traité, prouvent suffisamment le souci des pharaons de conserver exclusivement pour eux les éléments utiles de la nation. Mais les monarques égyptiens étaient surtout des hommes pratiques ; ils ne se contentaient pas d'énoncer des principes, ils veillaient, avant tout, à leur intégrale exécution. D'autre part, ils devaient être au courant de ces deux maximes populaires : « aide-toi, le ciel t'aidera » et « prévenir vaut mieux que punir. »

Aussi, avant de demander aux Khetas l'extradition des émigrés égyptiens, ont-ils jugé qu'il était préférable de les empêcher de franchir la frontière.

A cet effet un contrôle sérieux devenait nécessaire. Il fut établi, ou plutôt mieux organisé, car il a existé de tout temps. Nous avons déjà eu l'occasion de le

rencontrer sous la IV dynastie et de le voir normalement fonctionner sous XII.

Après la conclusion du traité de Ramsès II, on s'appliqua à réformer et à rendre plus efficace cette institution plusieurs fois millenaires.

Et de fait, la surveillance devint plus active, ainsi que le prouvent les nombreux documents qui en font mention.

Sous Ramsès II, le grand chef de Kheta vint en Égypte, rendre visite à son frère et allié le grand pharaon. Le gouverneur de la frontière hésita à permettre l'entrée à toute cette masse de piétons et de cavaliers qui formait l'escorte du souverain asiatique. Il s'en refera au pharaon, qui, de suite, accorda cette permission et alla au devant de ses hôtes leur souhaiter la bienvenue (1)

Mais c'est sous Menephtah que le système fonctionne le plus activement et peut être, aussi, le plus efficacement.

Sur le verso des feuilles d'un cahier à l'usage des écoliers, un officier royal d'une ville située sur la frontière palestinienne a griffonné de courtes notes signalant le passage de messagers royaux, leurs noms, leur mission et les objets dont ils sont porteurs.

Voici la traduction de ces notes que nous empruntons aux Ancient Records of Égypt de M. J.-H. Breasted (1).

I. — 3e Année, premier mois de la troisième saison, quinzième jour.

Arrivée de Roy, serviteur de Baal, fils de Jeper de la ville de Gaza. Il est porteur de deux lettres pour

(1) W.-M.-F. Petrie, *A History of Egypt from the XIX. to the XXX. dynasty*

(1) T. III, p. 270 et suivantes.

la Syrie, l'une destinée au capitaine d'infanterie, Khay, l'autre au gouverneur de Tyr, Baalat-Remeg.

II. — An III, premier mois de la troisième saison, dix-septième jour.

Arrivée du capitaine des archers du puits de Menephtah, à lui soient vie, force et santé, puits qui se trouve sur le Haut pays. Il fera un rapport sur la forteresse de Tharou.

III. — An III, premier mois de la troisième saison (jour incertain).

Retour, de la ville de Gekel, de Thouty, fils de Thekerem, de Methdet, fils de Shem Baal, de Sutekhmose, fils d'Eperdegel. Ce dernier est porteur d'une lettre et de présents pour Khay, capitaine d'infanterie, attaché au palais royal.

IV. — An III, premier mois de la troisième saison (jour incertain).

Arrivée de l'assistant Nakhtamon, fils de Thara, venant de la place forte de Menephtah-Hotephirma. Il part pour Tyr la grande. Il est porteur de deux messages pour la Syrie. L'un est destiné au capitaine d'infanterie, Pinamon, l'autre au commissaire de Tyr la grande, Ramesesnakht.

V. — An III, premier mois de la troisième saison (jour incertain).

Retour du chef de l'écurie (1) de la ville de Menephtah-Hotephirma du district d'Aram. Il est porteur de deux lettres pour la résidence royale, l'une destinée au capitaine d'infanterie, Peremhab, l'autre au député Perem-hab.

(1) Pisnerkhetem, fils d'Ani.

VI. — An III, premier mois de la troisième saison, vingtième jour.

Arrivée du conducteur Emvau, de la grande écurie de la cour de Benre-Meriamon, (Menephtah) à lui soient vie, force et santé.

Il résulte de cette série de notes de notre officier, Pa-ebpasa, installé à Zarn (1), que la frontière était activement surveillée et que toux ceux qui entraient ou sortaient, fussent-ils même des envoyés royaux, devaient déclarer le but de leur mission et faire connaître les objets qu'ils portaient.

On a quelquefois contesté la valeur de ces notes, écrites à la hâte et sur le verso des feuilles d'un cahier d'écolier.

M. Ollivier Beauregard dans ses Études égyptiennes (Chez les Pharaons) va même jusqu'à attribuer ces notes à un écolier à qui l'on apprend à rédiger des rapports qui seront envoyés à l'administration centrale.

Toutefois, la majorité des auteurs pense que si ce ne sont pas de vrais rapports, ce sont du moins des notes prises à la hâte et écrites n'importe où, quitte à être développées postérieurement dans des rapports officiels que l'on enverra au pharaon. Quant au style laconique et haché, il est tout à fait approprié aux circonstances, qui forcent la scribe royal de résumerautant que possible, de façon à pouvoir embrasser les faits divers qui se sont produits pendant une période déterminée.

Enfin, en admettant que l'opinion M. O.B eauregard fût exacte, il ne serait pas moins vrai que, sous Meneph-

(1) A.-H. Sayce, *The Egypt of the Hebreus and Herodotus*, p. 95.

tah, la frontière asiatique était rigoureusement contrôlée, puisqu'on apprenait aux jeunes écoliers la méthode qui leur servirait à rédiger les rapports, une fois devenus scribes du gouverneur de la frontière. Quant à nous, nous préférons nous ranger à l'opinion de la majorité.

D'ailleurs, la surveillance de la frontière ne fut pas toujours exercée avec la même intensité. Elle subissait les fluctuations des régimes qui se succédaient et il arrivait, parfois, que des fugitifs parvenaient à tromper, comme autrefois Sinouhit, la vigilance des gardes qui avaient pour consigne de ne laisser passer personne.

C'est ainsi que sous le règne de Séti II, qui fut d'ailleurs très troublé, deux fugitifs parvinrent à passer dans la zone opposée sans qu'on pût les arrêter. Le scribe, qui les poursuivit, envoya un message au pharaon où il rendait compte de sa mission. Or, ce message nous apprend qu'il s'élanca à la poursuite des fugitifs, dès qu'il eut connaissance de leur acte. Il quitta la ville de Ramsès la nuit du 9 épiphi et arriva à la forteresse de Succoth le lendemain matin. Deux jours après, il atteignait une autre forteresse et apprenait que les fugitifs étaient en sûreté dans le désert, ayant franchi les lignes de fortifications, au nord du Migdol du roi Séti (autre place forte). (1)

Cependant, toutes ces réglementations n'avaient pour but que d'assurer la sécurité de l'Égypte et d'empêcher ses habitants d'aller vivre à l'étranger ; mais elles ne prétendaient nullement entraver les relations de bon

(1) A.-H. Sayee, *The Egypt of the Hebrews and Herodotus*, p. 98.

voisinage, ni empêcher les trafiquants de passer d'un pays à l'autre pour échanger leurs marchandises.

Le traité de Ramsès II avait ramené la paix, il fallait s'efforcer de la maintenir. Les souverains signataires du traité eurent la bonne idée de donner le bon exemple. Pour consolider leur alliance et créer une nouvelle source de paix, ils résolurent de s'unir par un mariage dynastique. L'an 34e du règne de Ramsès II, treize ans après la conclusion de la paix, le grand prince de Kheta, accompagné de sa fille aînée et escorté par ses fantassins et ses cavaliers, faisait son entrée solennelle en Égypte. C'est la première visite de souverain à souverain qu'ait à enregistrer l'histoire. C'est aussi la première fois qu'un monarque étranger foulait le sol des pharaons. Cet évènement, comme le traité de paix, fait date dans l'histoire de l'évolution des relations internationales de l'Égypte pharaonique. Mais laissons à la stèle nuptiale d'Abon-Simbel le soin de raconter ce fait sans précédent dans les annales de l'histoire :

« ... Son armée apparut. Elle se composait de géants « dont les membres étaient admirablement taillés... « La fille du grand prince de Kheta marchait au front « de cette armée... (faisant l'admiration) de Sa Majesté « qui la suivait. Puis, pêle-mêle, venaient les aliments et « les chevaux de Kheta. Il y avait des guerriers de « profession, aussi bien que de simples citoyens. Tout « le monde buvait et mangeait et on ne se battait « plus face à face... Sa Majesté Ramsès II se trouvait « au milieu d'eux, suivant en cela la tradition des dieux. « Les grands chefs de tous les pays étaient venus de tous « côtés, puis, la face contre terre, ils s'échappèrent

« éblouis par la vue de Sa Majesté. Le chef de Kheta « vint avec implorer la faveur du roi Ramsès II. » (1)

Ce tableau est ce qu'il y a de plus saisissant et n'a pas besoin d'aucun commentaire. Nous soulignons cependant cette phrase, car elle résume tout ce qu'on pouvait dire : « *Tout le monde buvait et mangeait et on* « *ne se battait plus face à face.* » On ne pouvait pas mieux exprimer la révolution que ces évènements venaient d'opérer dans les rapports des deux peuples.

Mais ce n'est pas tout. Ramsès II voulant donner une dernière preuve de son loyalisme à son allié et beau-frère, le prince de Kheta, fit élever Sutekh, le dieu asiatique, au rang de dieu national. Profitant de ce libéralisme, des Syriens durent sans doute venir s'établir dans la vallée du Nil, notamment près de Tanis, l'ancienne capitale des Hyksos que Ramsès II fit reconstruire, et dans les villes de Ramsès et de Pithoum que les fils d'Israël fondèrent pour lui. Mais cette nouvelle infiltration asiatique devait, comme la première, être néfaste pour l'Égypte.

Menephtah, successeur de Ramsès-Meriamon, suivit la politique de son père en restant en bons termes avec les peuples de l'Asie. Il fit même mieux : il permit à tout un groupe d'asiatiques d'occuper les terres à pâturages situées à l'est du Delta.

Une tradition ancienne faisait de l'Égypte l'asile et le refuge de tous les deshérités. La bible nous dit (Gen. XII, 10) qu'« une famine ayant survenu en « Chanaan, Abraham vint en Égypte et y séjourna. »

---

(1) J.-H. Bresated, *Ancient Records of Egypt*, p. 185 du T. III.

Il est regrettable que le livre saint n'ait rien dit sur la vie du patriarche en Égypte. Selon Eupolemus (1), il se serait établi dans la ville sacré d'Héliopolis. L'historien juif Josephus á, paraît-il, recueilli la tradition. Il nous a laissé un récit très intéressant des aventures de Sarah, et en passant, il nous dit qu'Abraham fut bien traité, qu'il reçut beaucoup de dons et qu'en partant on lui permit d'emmener sa femme et tous ses biens (2). Puis plus loin, la bible nous raconte l'histoire de Joseph et celle de l'entrée de sa famille à la suite d'une autre famine. Nous avons déjà parlé de Joseph et de sa famille quand nous nous sommes occupés des Hyksos, nous n'en reparlerons pas.

A côté des attestations de la bible, nous avons des documents égyptiens qui traitent d'immigrations asiatiques à la suite d'évènements malheureux qui se sont produits soit en Palestine, soit en Syrie.

Un bloc de calcaire conservé au Musée de Vienne représente un certain nombre d'officiers s'inclinant devant leur supérieur, Horemheb, fondateur de la XIXe dynastie, pour recevoir ses instructions relativement à un groupe d'asiatiques qui ont été attaqués, dépouillés et ruinés. Ils s'adressent d'ailleurs au pharaon comme à leur sauveur, le suppliant « d'agir comme ont agi ses pères et les pères de ses pères, de tout temps (littéralement depuis le commencement ». Ces asiatiques ne sont autres que les malheureux habitants de la Palestine et de la Syrie que les compétitions des princes rebelles au pharaon ont dépouillé de leurs biens

(1) Cité par G. Rawlinson dans *Ancient Egypt*, p. 128.
(2) Cité par le même auteur, p. 127 à 129.

et réduit à la misère. Leur état concorde, comme le fait bien remarquer M. J.-H. Breasted (1), avec celui décrit par les tablettes de Tel-el-Amarna.

Le papyrus Anastasi contient un lettre datée de la huitième année du règne de Menephtah qui nous apprend que les Bédouins venus d'Édom ont obtenu la permission de traverser la forteresse de Ketham du district de Succoth pour se diriger vers les lacs de la cité de Pithom. Là, ils trouvèrent de quoi se nourrir et nourrir leurs troupeaux, dans les domaines du pharaon qui est un soleil bienfaisant pour tous les peuples (2).

D'autre part, la grande inscription de Menephtah du temple de Karnak dit ceci : « La région qui entoure Pa-Bailos (Belbéis, près de laquelle se trouvait Pithom) n'était pas cultivée, mais laissée en pâturage pour les troupeaux, à cause des étrangers. Elle avait été abandonnée depuis le temps des ancêtres. » (3)

Menephtah avait donc, en même temps, suivi la politique personnelle de son père et la politique traditionnelle de ses ancêtres. Il avait suivi la première en développant les relations avec la Syrie et la Palestine, ainsi que le prouvent les notes du scribe, Pa-Abpasa, et la seconde, en allouant des terres à pâturages aux immigrants Édomites.

Sous les premiers successeurs de ce prince, les relations continuèrent comme par le passé. Nous avons à Wadi-Halfa, l'inscription de Hora, fils de Kani, qui est datée

(1) *Ancient Records of Egypt.* Tome III, p. 6.
(2) A.-H. Sayee, *The Egypte of Herodotus and the Hebrews*, p. 96.

du règne de Si-ptah, et dans laquelle l'auteur nous dit avoir été embassadeur du roi en Syrie (1).

Malheureusement, la trop grande extension des rapports entre l'Égypte et la Syrie eut pour effet, ainsi que la remise en honneur du culte de Sutekh, d'accroître considérablement l'influence asiatique (syrienne surtout) en Égypte. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir, pendant la période d'anarchie, qui suivit la mort des derniers successeurs de Meneptah, un Syrien, du nom d'Asirou, prendre en main l'autorité royale et commander en maître à toute la vallée du Nil.

L'avènement de Nekht et de Ramsès III eut pour résultat de débarrasser le pays des indésirables et de resteindre l'influence étrangère. A cette réaction contre l'infiltration asiatique correspond une extension du pouvoir des prêtres orthodoxes d'Amon. De nouveau, c'est au nom du dieu thébain que les guerres sont faites et c'est grâce à lui que la victoire est obtenue.

Sur les murs de Medinet Habou, Ramsès III, s'adressant au prince héritier, dit : « Réunis, les captifs que la « puissance du pharaon, à lui soient vie, force et santé, « a faite prisonniers et place-les dans les différents services « de la maison d'Amon, roi des dieux, car c'est sa main « qui les a capturés. » (2)

Pendant toute cette période, qui va de la mort de Ramsès II à l'avènement de Ramsès III, nous n'avons plus des nouvelles des Khetas. Mais il paraît qu'ils observèrent fidèlement leur traité, puisqu'ils s'opposèrent

---

(1) A.-H. Sayee, *The Egypt the Hebrews and Herodotus*, p. 100.

(2) J.-H. Breasted, *Ancient Records of Egypt*. T. IV, p. 71.

à l'invasion des Danaens, Tenacriens, Lyciens et Sardiniens et qu'ils furent vaincus. Voici d'ailleurs ce que disent les inscriptions de Medinet-Habou : « Ils « surgirent à l'improviste de leurs îles et de leurs côtes « et se répandirent, tous ensemble, sur toute la terre. « Personne ne put résister contre eux, à commencer « par Kheta, Kadi (Galilée), Karkhémish, Aradus et Alus. « Ils dévastèrent tous ces pays affreusement et dressè- « rent leur camp au sein de la terre des Amorites. Là, « ils dépouillèrent les populations et y firent régner « la terreur, sans tenir aucun compte du nombre des « habitants ; puis ils se dirigèrent contre l'Égypte ; « mais ici ils trouvèrent une fournaise enflammée « toute prête à les recevoir. » (1). La bataille de Migdol sauva l'Égypte de l'invasion.

La paix rétablie, toutes les rivalités sont oubliées et les relations traditionnelles de commerce et d'amitié reprennent leur cours comme si rien n'était. On envoie même une expédition au pays de Pount. Après la fameuse expédition d'Hatasou, il y en a eu d'autres, puisque, parmi les tributs, figurent souvent les produits de Pount, mais aucune n'avait eu l'importance la première. D'autre part, il s'écoulait de longs intervalles entre une expédition et une autre, si bien que les Pounites oubliaient leurs anciennes relations avec les Égyptiens. Un relief du temple de Karnak montre en effet le roi Horemheb recevant les chefs Pounites qui s'expriment en ces « termes : « Salut à toi, roi d'Égypte, soleil des neuf « hémisphères ! Par ton double (Ka) ! nous ne connais-

(1) J. Wilson, *Egypt of the Past*, p. 354.

« sions pas l'Égypte ; nos pères n'avaient jamais foulé « son sol ! Accorde-nous la paix que tu prodigues : toutes « les terres sont sous tes pieds. » (2)

En ce qui est de l'expédition de Ramsès III, elle peut être considérée, dans l'ordre d'importance, comm venant directement après celle de Hatshepset.

Voici comment nous la dépeint le papyrus Harris : « Le commandement était assumé par des chefs appar- « tenant au service auxiliaire. Il y avait des vaissaux « de tout tonnage, on les comptait par dizaines de « milliers (!) Ils partirent de Kat sur la haute mer « (mer Rouge) et arrivèrent à Pount sûrement et sans « encombre. Là, ils furent chargés avec les produits de « Tanater, avec toutes les merveilles du pays de Pount, « avec les parfums d'Anti, en milliers de paquets. Les « fils des chefs vinrent apporter leur tribut et ils arri- « vèrent sains et saufs à Coptos.

« Toutes ces richesses formèrent un convoi, qui « traversa en sûreté la terre ferme. Elles furent portées « par des ânes ou par des porteurs. A leur arrivée au « fleuve (Nil), elles furent chargées sur des grandes « barques. Les fils des chefs, avec leurs tribus, furent « conduits devant Ma Majesté royale. Leur admiration « fut sans bornes, ils se prosternèrent devant moi et « baisèrent la terre. Alors je les conseillai sur leur « sûreté, sur leur confort et sur leurs charges journa- « lières. » (1).

Cette expédition est assez remarquable et mériterait quelques commentaires. Mais tout ce que nous dirions,

(2) J.-H. Breasted, *Ancient Records of Egypt*. T. III, p. 20.
(1) J. Wilson, *Egypt of the Past*, p. 349-50 ; J.-H. Breasted, *Ancient Records of Egypt*. T. IV, p. 203.

nous mènerait à repéter ce qui a été dit à propos de l'expédition de Hatshepset, aussi est-il suffisant de faire noter que les deux entreprises se ressemblent sur tous les points. Et maintenant, pour terminer, voyons la condition qui était faite à tous ceux qui quittaient leur pays pour vivre à l'ombre du pharaon. Voici là aussi le tableau que nous trace le papyrus Harris :

« Les Shardanas (Sardiniens) et les Kahaks (Libyens) « en repos dans leurs villes, s'étendent tranquillement « sur leur dos. Koush (l'Éthiopie) ne nous attaque plus. « Les misérables Khatou (Syriens) entassent leurs arcs « et leurs armes dans les greniers ; ils se rafraîchissent « la gorge en buvant les bonnes boissons ; ils se réjouis- « sent avec leurs femmes et leurs enfants. Ils n'ont guère « le souci de regarder derrière eux, leur cœur est satis- « fait du présent. Je suis pour eux comme un conquérant « et je dispose d'eux, corps et âme, comme il me plaît. » (2)

§ 4. — *Relations de l'Egypte avec les pays africains sous cette période*

Profitant de la faiblesse de l'Égypte à la fin du règne d'Ikhnaton (Amenophis IV), la Libye et l'Éthiopie reprirent les armes. Horemheb dut reconquérir l'Éthiopie (1) et Séti Ier fut contraint de soutenir deux campagnes, l'une contre la Libye, l'autre contre Koush (Éthiopie) (2). Le premier pays fut apaisé et le second continua, comme par le passé, à subir la vassalité qui lui était

(2) E. WILSON, *Egypt of the Past*, p. 35 et J.-H. BREASTED, *Ancient Records of Egypt*. T. IV, p. 204-5.

(1) E. WILSON, *Egypt of the Past*, p. 254.

(2) *Idem* p. 263-4.

imposée et à être gouverné par le fils aîné du pharaon qui faisait, là, son apprentissage d'administrateur.

Néanmoin, la paix rétablie, les Libyens trouvèrent moyen de réapparaître dans l'ouest du Delta et d'y vivre à leur aise. Cela ne leur suffisait cependant pas, ils désiraient envahir toute la vallée du Nil. Ils sentirent, toutefois, qu'à eux seuls, ils ne parviendraient pas à bout des Égyptiens. Ils appelèrent donc à leurs secours les pirates grecs et italiens de la Méditerranée. Les Achéens (Aqavasha), les Étrusques (Toursha), les Sardiniens (Sharotana), les Sicules (Shakalsha), les Lyciens (Leku) répondirent à leur appel. Pour la première fois dans sa vie, l'Égypte se trouvait obligée de faire face à l'Europe confédérée. Menephtah sauva sa patrie de l'invasion des Lybiens et des Barbares européens par la victoire de Prosopis (Paarisheps). Ramsès III, plus tard, eut lui aussi a repousser une invasion pareille; il en triompha par la victoire de Migdol ainsi que nous l'avons déjà vu. La jeune Europe, encore barbare, n'avait donc entretenu avec l'Égypte que des relations hostiles. Ce furent les Grecs de Psammétique, quelques siècles plus tard, qui eurent l'honneur d'ouvrir l'Égypte à l'influence européenne.

Mais revenons aux Libyens vaincus par Menephtah. Pendant que l'Égypte se débattait au milieu de l'anarchie qui suivit la mort de ce pharaon et de ses premiers successeurs, les Libyens en profitaient pour réapparaître de nouveau dans le Delta. Ramsès III les en délogea, et pour en finir avec leurs invasions, anéantit leur puissance, fit de leur pays une province égyptienne et emmena en captivité les plus redoutables d'entre eux.

Quant à la tribu des Mashawasha, la plus turbulente de toutes, elle fut incorporée dans l'armée égyptienne et dut servir de garde royale au pharaon, en remplacement des Shardana que les guerres précédentes avaient fauchés par milliers.

Ce fut la fin de la Lybie et, en même temps, la fin des rapports hostiles qui avaient existé en permanence entre l'Égypte et ce pays.

Section V

Influence croissante de l'Asie et de l'Éthiopie dans les affaires de l'Égypte, sous les successeurs des Ramsès

Ramsès III fut le dernier des grands pharaons de l'Égypte. Après lui, l'empire égyptien s'engagea rapidement sur la pente glissante de la décadence. Ses successeurs, incapables de défendre leurs possessions, les laissèrent se démembrer les unes après les autres. L'Éthiopie, cette vassale traditionnelle, devint un royaume puissant et soumit pour un certain temps, son ancienne métropole. Les états syriens, livrés à eux mêmes, se déclarèrent indépendants. L'Assyrie, cette ancienne alliée dont parlent quelques unes des lettres de Tel-el-Amarna, vint à son tour imposer ses lois aux fils du Nil.

Tous ces évènements devaient certainement entraver les relations internationales. Mais, dans les rares intervalles de paix, on essayait quand même de suivre la politique traditionnelle du passé.

§ 1. — *Relations avec les anciennes colonies d'Asie*

Les pharaons des dix dernières dynasties, malgré leur faiblesse manifeste, continuèrent à se considérer comme souverains de la Syrie et ne cessèrent pas leurs relations avec leurs anciens vassaux. De leur côté, ces derniers, tout en protestant de leur indépendance, jugèrent qu'il était très avantageux pour eux de maintenir de bons rapports avec leurs ex-suzerains. De part

et d'autre, on sentait qu'il était difficile de se séparer complètement, après avoir vécu trois siècles ensemble. En outre, il était impossible d'agir autrement, les produits syriens (les phéniciens surtout) étaient indispensables sur le marché égyptien, et le blé de la vallée du Nil était absolument nécessaire à la Palestine et à la Syrie.

Nous avons d'ailleurs un document qui confirme notre opinion. Il s'agit là du papyrus Golenischeff qui contient le rapport officiel de la mission de l'envoyé royal Unu-Amon.

A cause de l'importance même de ce document, nous commencerons par en donner un résumé aussi complet que possible, puis nous relèverons ce qui nous intéresse le plus au point de vue des relations extérieures de l'Égypte à cette époque (1). Le grand prêtre Herhor, fondateur de la XXIe dynastie, ayant reçu de la part du dieu Amon-Ra, au culte duquel il s'était voué, l'ordre d'avoir à construire un nouvel arche, envoya au Liban son messager Unu-Amon pour apporter le bois nécessaire à cette construction.

Ce navire devait être fait par la nation entière, puisqu'il était offert au dieu des dieux, le maître de la Haute et de la Basse Égypte. Aussi, avant de partir, Unu-Amon passa-t-il chez tous les princes égyptiens et réclama-t-il à chacun sa part de contribution à cette œuvre nationale.

---

(1) Nous nous sommes inspirés pour la confection de ce résumé des traductions des auteurs suivants :

W.-M.-F. PETRIE, *A History of Egypt from the XIXe to the XXXe dynasty*, p. 197 et s. ; J. LIEBLEIN, *Recherches sur l'Histoire et la Civilisation de l'Ancienne Egypte*, p. 403 et s. ; J.-H. BREASTED, *Ancient Records of Egypt*. T. IV, p. 279 et s. ; J.-H. BREASTED, *A History of the Ancient Egyptians*, p. 351.

Le roi et la reine de Tanis, Nesibenabdadou et Tent-Amon, le reçurent avec bonté et lui remirent le navire qui devait le transporter en Syrie ; mais ils gardèrent ses lettres de créance.

Le premier Misori, le bateau ayant à son bord le messager du grand prêtre, le capitaine Mangabuta et leur escorte, fit voile pour la Syrie. Il fit escale à Dor, petite ville du littoral Syrien. Le chef de ce pays, nommé Bodir, fit une brillante réception au délégué du pharaon, et, en échange des présents envoyés par le souverain d'Égypte, offrit du pain en abondance, un vase de vin et une cuisse de bœuf.

Malheureusement, un accident vint troubler cet esprit de concorde. Un homme de l'équipage vola 5 deben d'or (£ 6) et 31 d'argent (£ 12) et s'enfuit. Unu-Amon voulut tenir responsable le chef du pays et il réclama en ces termes : « J'ai été volé à ton port ; tu es le roi de ce pays, « tu en es le juge, c'est à toi à me retrouver mon argent. En vérité cet argent appartient à Amon-Ra, à Smendès, « à Her-hor et aux autres grands seigneurs de l'Égypte ; « c'est ton argent, il appartient à Uaroto, à Makamal, « à Zakarbaal. »

Bodir se garda bien de le contredire, bien au contraire, il fit semblant de lui donner raison par cette réponse vraiment ingénieuse : « Si le voleur, qui est descendu « dans ton navire et a volé ton argent, appartient à « mon pays, je te restituerai ton argent de mon trésor, « jusqu'à ce que tu aies retrouvé le nom du voleur. « Cependant si le voleur qui t'a volé est ton homme et « appartient à ton bateau, alors il faut que tu restes « quelques jours auprès de moi afin que je le cherche. »

Le voleur n'ayant pas été trouvé pendant 9 jours, Unu-Amon prit congé de son hôte : « Tu n'as pas trouvé « mon argent, dit-il, laisse-moi partir avec le capitaine « et mon équipage. »

Après cette première aventure, notre bateau passa par Tyr, puis par Sidon, et arriva enfin à Byblos. Là, tout ému de sa première aventure, Unu-Amon commit sottise sur sottise. Ayant aperçu des habitants du pays portant 30 deben d'argent, il les accusa de les avoir volés de son navire et se fit lui-même justice en les en dépossédant. Averti de cet acte de violence, le roi Zakarbaal s'indigna ; et lorsque notre messager se présenta chez lui, il ne le reçut pas.

Unu-Amon ordonna alors à ses hommes d'aller abattre des arbres à la prochaine forêt et de les apporter au vaisseau. Mais il comptait sans le maître de la maison. Averti de ce nouvel outrage, le roi de Byblos s'indigne davantage, et, pour punir ce téméraire qui ose agir sans sa permission, il défend à ce que l'on touche à un seul arbre de son domaine et ordonne qu'aucune planche de bois ne soit embarquée sur le navire égyptien.

Pendant cinq mois, le malheureux envoyé dut expier le le châtiment de sa témérité. Enfin, un soir, il profita du manque de vigilance pour lever l'ancre et s'enfuir. Or il advint qu'au même moment, un page du roi fut pris de possession et, dans son délire, se fit le porte-voix de Sutekh, le grand dieu de toute la Syrie. Ce dernier était furieux de ce que le représentant de son frère, Amon, était maltraité et se voyait contraint de fuir au milieu de la nuit.

Le roi envoya sur le champ le maître de port retenir

le fugitif et lui intimer l'ordre de se rendre au palais le lendemain à la première heure.

Au moment convenu, Unu-Amon était au palais et le dialogue suivant eut lieu entre lui et Zakarbaal.

La grâce d'Amon avec toi Seigneur.

— Depuis combien de temps as-tu quitté la demeure d'Amon ?

— Depuis cinq mois et un jour.

— Et tu viens de la part de Herhor, roi de Thèbes ?

— Oui, Seigneur.

— Si tu dis vrai, où sont tes lettres de créance, où est la requête du premier prophète d'Amon, Her-hor ?

— Je les ai laissées entre les mains du prince de Tanis.

— Et alors que viens-tu faire ? Il y a sûrement vingt navires dans mon port qui sont en relation avec Nesubenebdadon ; et à Sidon, où tu devrais aller aussi, il y a vraiment dix mille bateaux qui sont en rapport avec Berket-el et qui vont chez lui.

— Je viens chercher du bois pour la construction du magnifique navire d'Amon-Ra, roi des dieux. Fais comme ont fait tes pères.

— Ce qu'ils ont fait vraiment et que tu me dis de faire, je le ferai aussi. Mais si mon peuple fournit du bois au pharaon, — à lui soient vie, force et santé, — il doit m'envoyer en échange six navires de produits égyptiens. Et tu ferais mieux d'aller chercher ce qui m'est dû. Maintenant, pour te prouver qu'il en était ainsi du temps de mon père, je te ferai voir mes livres.

Là dessus, il appelle un officier qui apporte sur le champ le registre des entrées et des sorties du trésor royal, et fait remarquer à Unu-Amon que le dernier

envoi de bois avait coûté au pharaon 1.000 deben d'argent (environ £ 400).

— Si le prince d'Égypte était mon maître et que je fusse son serviteur, il n'aurait pas envoyé de l'or et de l'argent pour le navire d'Amon-Ra et il n'aurait pas envoyé des présents à mon père. Ce n'était pas commandement de roi que mon père avait à exécuter, et moi je suis mon propre maître. Je ne suis pas ton serviteur, ni le serviteur de ton maître. Et je dois te dire, quoique celà m'afflige, que les planches de cèdre reposeront sur la côte tant que tu ne les auras pas payées.

— Cependant, tu ne peux refuser à Amon-Ra, source de toute civilisation et de toute lumière, ce qu'il te « demande par ma voix.

— Tu as raison, Amon avait fondé tous les pays et il les avait dotés : il avait premièrement doté l'Égypte d'où tu viens : et la perfection en est sortie pour s'approcher de l'endroit où je suis, et l'instruction en est sortie pour atteindre le pays où je me trouve. Mais pour quoi donc ce misérable voyage qu'on t'a fait faire ?

— Ne dis pas cela, ce n'est pas un misérable voyage, cela est évident pour ceux parmi qui je suis et qui m'ont envoyé vers toi. Tous les bateaux qui sont sur le fleuve appartiennent à Amon ; à lui la mer, à lui le Libanon dont tu dis : c'est le mien. C'est une forêt d'Amon qui produisit le premier navire, Userha. Oui, Amon-Ra, roi des dieux, a parlé disant à Herhor : envoie-le ! et il m'a laissé venir avec ce grand dieu.

Maintenant vois, tu as laissé ce grand dieu attendre

si longtemps dans ton port, sans savoir s'il voulait attendre ou permettre de marchander quant au prix des cèdres.

Mais puisque tu es inexorable ,garde-moi en ôtage et permets à mon scribe de venir pour que je l'envoie vers Nesinebabdadou, le prince de Tanis, l'adorateur d'Amon, dans sa terre du Nord, afin qu'il rapporte mes lettres de créance et tout ce que tu désires.

Le roi Zakarbaal se rallia complètement à ce parti, il remit au scribe les lettres d'Unu-Amon et lui permit aussi de prendre tout le bois coupé pour faciliter les débuts de la construction. Après avoir rempli sa mission le scribe retourna en Syrie, amenant avec lui quatre vases et un bassin plein d'or, sept vases d'argent, et une grande quantité de cuir et de poissons salés.

Le roi fut enchanté des présents et se mit à l'entière disposition du messager. Il lui donna trois cents hommes et trois cents bœufs pour lui permettre d'abattre et traîner jusqu'à l'embarcadère tous les arbres qu'il lui faudrait. Celui-ci travailla dur tout l'automne et tout l'hiver, et, à l'approche du printemps, il était prêt à prendre le large. Mais la fatalité le mit en présence d'onze bateaux montés par des pirates Zakarus (Crétois) qui lui firent savoir qu'il était leur prisonnier et qu'il ne leur échapperait pas.

Le roi de Byblos, averti par son secrétaire de leur arrivée, leur demanda le motif de leur présence dans ses états. Ceux-ci ne se gênèrent pas de lui faire cette réponse ironique et cynique à la fois : « Nous sommes « venus à la suite des bateaux que tu as envoyés en « Égypte, parce que nous sommes les gardiens des «faibles.» Le roi leur répondit : « Je ne puis, cependant, « emprisonner chez moi le messager d'Amon-Ra, laissez

« moi l'envoyer vers son maître et vous pourrez le suivre « et le rattraper.

Alors il ordonna à Unu-Amon de quitter son port et lui promit probablement qu'il retiendrait les Zakarus pendant quelque temps. Le fait est qu'une tempête ayant survenu, peu après son départ, les pirates furent incapables de le rattraper et lui-même fut jeté sur les côtes de l'Alashia. Il lui arriva là d'autres aventures, mais elles ne nous intéressent pas.

Ce récit est très important, car il contient des renseignements très précieux sur la situation de la Syrie par rapport à l'Égypte et sur les relations politiques et commerciales des deux pays.

A. *Situation politique de la Syrie à l'égard de l'Egypte.* — Au point de vue du droit public égyptien, la Syrie continuait toujours à être la vassale de l'Égypte et pharaon ne cessait de proclamer de différentes façons ses droits théoriques de suzeraineté. D'ailleurs le récit d'Unu-Amon renferme plusieurs passages qui s'inspirent entièrement de la théorie égyptienne. C'est en vertu de cette suzeraineté que le roi d'Égypte demande aux princes Syriens de participer à la construction de l'arche d'Amon ; et c'est en vertu de la supériorité de son maître qu'Unu-Amon se fait justice de sa propre autorité et ordonne à ses hommes de couper le bois qu'il lui fallait. Et quand il fut devant le roi Zakarbaal, il ne se gèna pour plaider la cause de son maître en soutenant les droits du dieu Amon. En effet, depuis l'arrivée au pouvoir de Herhor, tout se faisait au nom du dieu Thébain et le grand prêtre, lui-même, ne faisait qu'exécuter les volontés divines. Mais, entre exécuter les ordres

du dieu et agir par soi-même, il n'y avait pas au fond aucune différence ; et, en réalité, c'était l'interprète de la volonté divine qui exerçait tout le pouvoir. En plaidant donc la cause d'Amon-Ra, Unu-Amon plaidait celle de son maître. Il la gagna d'ailleurs en partie, puisque le prince de Byblos reconnut la toute puissance du dieu thébain : « Tu as raison, dit-il. Amon avait « fondé tous les pays et il les avait dotés ; il avait pre- « mièrement doté l'Égypte d'où tu viens ; et la perfection « en est sortie pour s'approcher de l'endroit où je suis, « et l'instrument (la science) en est sortie pour atteindre « le pays où je me trouve. »

Mais Unu-Amon n'avait gagné sa cause qu'en partie. Zakarbaal admettait bien la supériorité théorique de l'Égypte, mais il refusait énergiquement de se considérer comme le vassal du pharaon. « Si le prince d'Égypte « était mon maître et que je fusse son serviteur, dit-il, « il n'aurait pas envoyé de l'or et de l'argent pour le « vaisseau d'Amon-Ra, et il n'aurait pas envoyé des « présents à mon père. Ce n'était pas commandement de maître que mon père avait à exécuter. Quant à « moi, je suis mon propre maître. Je ne suis pas ton « serviteur, ni le serviteur de ton maître. »

Puis, voulant donner une preuve de son indépendance, il refusa de livrer le bois requis avant d'être payé : « Si mon peuple fournit du bois au pharaon, — à lui « soient vie, force et santé, — il doit m'envoyer en « échange six navires de produits égyptiens. Et je dois « te dire (ajoute-t-il plus loin), quoique cela m'afflige, « que les planches de cèdre reposeront sur la côte tant

« que tu ne les auras pas payées. Quant au roi d'Égypte il dut céder et envoyer tout ce qui lui était demandé.

Ainsi, le prince de Byblos traitait de pair avec son ancien suzerain le grand pharaon d'Égypte, tout en reconnaissant cependant que la civilisation et la science étaient l'apanage de l'Égypte, d'où elles ont rayonné sur toute la terre.

B. *Relations de l'Egypte avec la Syrie et principes du droit des gens qui régirent ces relations.* — Les rapports entre l'Égypte et la Syrie (la Phénicie surtout) ont dû être très intenses à cette époque. Le papyrus d'Unu-Amon le prouve suffisamment. D'ailleurs, le prince de Byblos, s'adressant au messager égyptien, dit, en effet : « Il y a sûrement vingt navires dans mon port qui sont « en relation avec Nesubenebdadou (prince de Tanis) « et à Sidon, où tu devrais aller aussi, il y a vraiment « 10.000 bateaux qui sont en rapport avec Berket-el « et qui vont chez lui. »

M. J.-H. Breasted (1), se ralliant à l'opinion de M. Ermans, pense que Berket-el devait être quelque marchand phénicien installé à Tanis et le parallélisme du style confirme sa manière de voir.

Mais, même en laissant de côté Berket-el et ses 10.000 navires, il suffit de constater qu'à Byblos, il y avait vingt navires en relation avec le prince de Tanis pour se convaincre que le trafic entre l'Égypte et la Phénicie était assez intense.

Maintenant que nous avons démontré quelle extension avaient prise les relations entre la Syrie (la Phénicie

---

()1 *Ancient Records of Egypt.* T. IV, p. 281.

surtout) et l'Égypte, tâchons de déterminer les principes du droit des gens qui les régirent.

En suivant pas à pas le voyage d'Amon depuis sa sortie d'Égypte jusqu'à son départ de Byblos, nous rencontrons successivement les institutions suivantes.

1° *Immunités et privilèges des messagers royaux.* — C'est en vertu de ces privilèges qu'Unu-Amon demande au roi Bodir qu'on lui restitue l'argent volé, car il se croyait à juste titre offensé d'avoir été volé, lui, l'envoyé du pharaon, sur un territoire étranger. Et c'est à titre de réparation qu'il demande au roi la restitution de son argent : « J'ai été volé à ton port, tu es le roi de « ce pays ; tu en es le juge, c'est à toi de retrouver « mon argent. »

Mais, s'il avait le droit d'exiger la recherche et la punition du coupable, il n'avait pas celui d'exiger le remboursement par le trésor royal des biens volés, ni celui de se considérer offensé, le voleur n'étant pas un homme du pays, mais au contraire un homme de son équipage et soumis, par conséquent, à sa puissance.

Aussi la réponse de Bodir est-elle ce qu'il y a de plus sage : « Si le voleur qui est descendu dans ton navire « et a volé ton argent appartient à mon pays, je te « restituerai ton argent de mon trésor, jusqu'à ce que « tu aies retrouvé le nom du voleur. Cependant, si le « voleur qui t'a volé est ton homme et appartient à « ton navire, alors il faut que tu restes auprès de moi « quelques jours afin que je le cherche. »

Le roi de Dor posait donc le dilemne suivant : ou le voleur est un homme du pays, ou bien il fait partie de l'équipage. Si c'est un homme du pays, le messager

a le droit de se considérer offensé et de demander réparation. Dans l'espèce, pour apaiser le conflit, le roi était disposé à restituer de son trésor l'argent volé. Si maintenant, à la place du messager de Herhor, un simple particulier avait été volé, il aurait eu le droit de demander justice au roi, mais ce dernier n'aurait pas été obligé de le dédommager. C'est donc par pur désir de conciliation et à cause de l'inviolabilité des messagers que Bodir consent à restituer de son trésor l'argent volé.

En voilà assez des privilèges, passons aux immunités.

Arrivé à Byblos, l'envoyé du pharaon trouva en la possession de quelques habitants 30 deben d'argent. Croyant que c'étaient les siens, il s'en empara sans autre forme de procès. Cet acte fut à juste titre considéré par le souverain du pays comme une insulte à son autorité, lui seul ayant le pouvoir et le droit de rendre la justice dans ses domaines. C'était par conséquent à lui qu'il aurait fallu s'adresser et non pas déposséder sans motif les malheureux habitants. Cependant, à cause de l'immunité qui couvrait l'envoyé du pharaon, Unu-Amon ne fut pas puni ; mais le roi refusa à lui accorder audience, et lui fit même savoir que sa présence était indésirable et qu'il ferait bien de s'en aller.

C'est ce qui se serait d'ailleurs produit sans l'intervention du dieu Sutekh en sa faveur.

Il est juste de faire remarquer que si les faits que nous venons de citer peuvent s'expliquer par les immunités et privilèges diplomatiques, d'autres faits, contenus dans ce récit et dans d'autres, sont la négation même de ces faveurs internationales.

C'est ainsi que pendant la période de Tel-el-Amarna la plupart des lettres se plaignent du séjour prolongé des messagers en Égypte. Mais il est impossible d'affirmer qu'ils aient été molestés ou qu'ils soient morts en Égypte. Alors qu'au contraire, bien plus tard, tout un corps d'envoyés fut retenu 17 ans par le prince de Byblos, si bien que pas un ne retourna dans sa patrie. Ce fait est relaté dans le récit d'Unu-Amon comme un acte de puissance ou de bravade de la part du dynaste de Byblos (1).

Mais tous ces actes n'étaient que des dérogations au principe de l'inviolabilité des agents diplomatiques qui a certainement été admis.

2° *Lettres de créance.* — Enfin, lorsque Zakarbaal consentit à recevoir le messager du grand prêtre, la première qu'il lui demanda, c'est la présentation de ses lettres de créance :

« Si tu dis vrai, où sont tes lettres de créance, où est « la requête du premier prophète d'Amon, Her-hor ? »

Chose curieuse, à cette époque, comme de nos jours, les représentants royaux devaient, dès leur première visite auprès du souverain étranger, lui remettre leurs lettres de créance. Ces lettres servaient à identifier l'envoyé, à le recommander auprès du chef de l'état ami, et, enfin, à faire savoir le but de sa mission.

Ces lettres de créance étaient pour les messagers ce que les passe-ports et les lettres de recommandation étaient pour les simples sujets.

Nous avons déjà eu l'occasion de voir que la cour

(1) J.-H. Breasted, *A History of the Ancient Egyptians*, p. 351.

d'Alashia délivrait à ses sujets venant en Égypte des lettres de recommandation, mais nous avons omis de signaler une lettre très importante du roi de Babylone, Bournabouriash, qui peut être à la fois un passe-port, un sauf-conduit ou une lettre de recommandation.

Voici le texte de cette lettre :

« Aux princes de la terre de Canaan, les vassaux de « mon frère, il est dit ceci : « J'ai envoyé Akiza, mon « messager, au roi d'Égypte, mon frère. Conduisez-le « vite et sûrement en Égypte et veillez à ce qu'il ne « soit l'objet d'aucune violence. » (1)

A cette époque les troubles s'étendaient sur toute la Syrie et toute la Palestine. Le roi Bournabouriash avait imaginé de recommander collectivement et simultanément son messager à tous les vassaux du roi d'Égypte, son frère. Et voilà comment il fut amené à écrire la lettre ci-dessus qui, tout en étant une lettre de recommandation, un passe-port ou un sauf-conduit, peut être considéré en même temps comme un précédent de la lettre de créance des représentants diplomatiques.

3° *Poursuite sur le territoire neutre.* — Avant de quitter Byblos, Unu-Amon se trouva en présence des Zakarus qui lui firent savoir qu'il ne leur échapperait pas. Cela prouve qu'ils ne pouvaient pas lui faire le moindre mal sur un territoire neutre. D'ailleurs le roi Zakarbaal fit entendre aux Zakarus qu'il ne pouvait pas leur permettre de toucher sur son territoire au messager d'Amon. C'est ainsi, nous semble-t-il, qu'il faut interpréter sa réponse : « Je ne puis cependant emprisonner chez moi le messager d'Amon-Ra, laissez-moi le renvoyer

(1) *C. Niebuhr The Tel-el-Amarna Period*, p. 47).

vers son maître et vous pourrez le suivre et le rattraper». S'ils pouvaient l'attraper en route, c'est qu'ils ne pouvaient pas l'attraper au moment même. Mais, quand vint l'heure du départ, il dut les retenir pendant un certain temps pour permettre à Unu-Amon de s'éloigner. S'il avait agi autrement, notre messager serait tombé entre leurs mains dès qu'il eut levé l'ancre. Or, nous savons qu'il n'en a pas été ainsi. Le roi avait donc agi, en cette circonstance, de la même manière qu'auraient agi, actuellement, les états neutres lorsque deux navires belligérants se seraient rencontrés dans un de leurs ports.

4° *Obligations des souverains envers les étrangers de passage dans leurs états.* — Les souverains sont les gardiens de l'ordre et de la sécurité qui doivent profiter, non seulement à leurs sujets, mais aussi aux sujets des princes étrangers qui sont de passage sur leur territoire. Le roi d'Égypte, par l'intermédiaire d'Unu-Amon, et le roi de Babylone, de sa propre initiative, proclamaient les obligations respectives de chaque souverain à l'égard des sujets de l'autre.

Le roi Bournabcuriash de Babylone, ayant appris que ses sujets ont été dévalisés et tués pendant leur séjour en Palestine, écrit au pharaon la lettre suivante :

« Mes agents qui avaient fait un bon voyage jusque-
« là ont été arrêtés subitement par une mort violente
« dans le pays de Palestine. Ils avaient quitté ton
« frère pour se rendre près de toi, lorsqu'en arrivant
« dans la ville d'Acre, ceux qui les escortaient (pour le
« compte du pharaon) tuèrent mes agents et s'emparèrent
« de leurs cadeaux. C'est Shumardata qui a coupé les

« pieds de mes hommes et leur a arraché les doigts ;
« quant à l'autre, il a excité le premier à piétiner sur
« leurs têtes. Interroge tes hommes, fais des recherches,
« prends des informations et tu apprendras la vérité.
« *Le pays de Palestine est ton pays et ses rois sont tes*
« *vassaux*; *c'est dans ton pays qu'un dommage m'a été*
« *causé*; *fais faire une enquête, fais restituer l'or qui a*
« *été volé et fais mettre à mort les gens qui ont tué mes*
« *hommes et que le sang qu'ils ont versé retombe sur eux.*
« Si tu ne mets pas à mort ces gens, mes généraux
« iront tuer tous tes hommes et tes messagers, de sorte
« que désormais toute relation cessera entre nous et
« leurs soldats te traiteront en ennemi (1).

Quant à Unu-Amon, ayant été volé dans les circonstances que nous connaissons, il dit au roi du pays, Bedir :

« *J'ai été volé dans ton port*; *tu es le roi de ce pays*;
« *tu en es le juge, c'est à toi de retrouver mon argent.* »

Dans les deux cas le roi du pays est considéré comme chargé d'administrer la justice et de réparer les dommages causés, avec cette différence que la lettre de Bournabouriash est plus expressive en raison même de la condition de son auteur.

Que faut-il entendre, maintenant, par réparation des dommages causés ? Il faut entendre la punition des coupables et le dédommagement de la victime par les auteurs du préjudice et à leur défaut par le prince qui est responsable de n'avoir pas pu arrêter (prévenir) les actes criminels.

(1) Journ. asiat. 1899, II, p. 325 cité par A. Moret, *Au temps des Pharaons*, p. 68.

La protestation du roi de Babylone est formelle : « Fais restituer l'or qui a été volé et fais mettre à mort « les gens qui ont tué mes hommes et que le sang qu'ils « ont versé retombe sur eux. »

Et celle d'Unu-Amon, en temps qu'elle émane d'un messager, ne l'est pas moins : « C'est à toi de retrouver « mon argent, dit-il au roi Bodir. »

Voyons maintenant de quelle façon le roi de Dor entendait reconnaître sa responsabilité. C'est à sa réponse que nous devons de nouveau recourir pour pouvoir nous prononcer. Or voici ce qu'il a répondu : « Si le « voleur qui est descendu dans ton navire et a volé « ton argent appartient à mon pays, je te restituerai « ton argent de mon trésor jusqu'à ce que tu aies retrouvé « le nom du voleur. Cependant si le voleur qui t'a volé « est ton homme et appartient à ton bateau, alors il « faut que tu restes ici quelques jours afin que je le « cherche. »

Deux cas pouvaient donc se présenter ou bien le voleur était un homme du pays. ou bien il faisait partie de l'équipage. Dans l'un, comme dans l'autre cas, le roi se reconnaissait compétent pour rechercher et arrêter le voleur.

Maintenant, si le voleur était un de ses sujets, il se reconnaissait responsable et promettait réparation pourvu qu'on lui donna des preuves suffisantes du délit et qu'on lui fit autant que possible le signalement du voleur. C'est ce qu'il faut entendre par cette phrase : « Jusqu'à ce que tu aies retrouvé son nom. »

Mais, si le voleur faisait partie de l'équipage, le roi se déclarait irresponsable. Il ne restituait rien de chez

lui et ne promettait qu'une chose : l'arrestation du coupable.

Il est remarquable de constater qu'en agissant de la sorte, le roi de Dor reconnaissait au messager de Herhor, seul, le droit de se prononcer sur le sort des hommes de son équipage pour les crimes commis à bord. C'est parce que le délinquant est justiciable d'Unu-Amon, que Bodir se considère comme irresponsable et n'offre pas réparation. C'est parce qu'il se reconnait incompétent qu'il dit à l'envoyé du pharaon : « Il faut que « tu restes ici, auprès de moi, quelques jours afin que « je le cherche. »

En effet, s'il était compétent pour juger le coupable, il n'aurait pas fait attendre son hôte. Et ce dernier, en allant prendre congé de lui avant de partir, se desaisissait de son droit de répression.

Ainsi, dès cette époque reculée (1.000 avant J.-C.), les problèmes de l'exterritorialité et de la loi du pavillon avaient reçu leur solution en Phénicie et en Égypte.

Et maintenant, pour terminer avec les relations de l'Égypte avec ses anciennes colonies, nous pouvons ajouter que les mêmes rapports existaient aussi bien avec la Syrie qu'avec la Palestine. Peut être même ces rapports étaient-ils plus intenses en ce qui concerne la Palestine à cause de son rapprochement de l'Égypte.

Nous avons d'ailleurs des preuves qui nous permettent d'affirmer catégoriquement que des relations ont existé entre l'Égypte et la Palestine sous les XXI[e] et XXII[e] dynasties.

Nous savons, en effet, que Salomon s'est marié avec une princesse égyptienne et qu'il reçut comme dot

la province de Gezer, et les commentateurs modernes pensent que le beau-père de Salomon n'est autre que le pharaon Pinetem II, troisième ou quatrième successeur de Her-hor (1).

Nous savons aussi que Jeroboam, intendant de Salomon, s'étant révolté contre son maître et désirant fuir sa colère, vint demander protection au pharaon, fondateur de la XXIIe dynastie, Sheshonk.

Disons en passant que la plus grande controverse règne en égyptologie sur l'origine de la dynastie des Sheshonk. D'après M. E. Révillout (2) et M. E. Wilson (3) elle serait d'origine assyrienne, M. E. Révillout appuie son opinion sur le fait que les Sheshonk persécutèrent les prêtres d'Amon et mirent fin à la théocratie de la XXIe dynastie. Quant à la partie adverse, représentée par M. J.-H. Breasted (4), elle soutient qu'elle est d'origine libyenne et qu'elle descend des puissants mercenaires établis à Heracleopolis.

Quoi qu'il en soit, ce qui est certain, c'est que le fondateur de cette dynastie a entretenu des relations avec le pays de Chanaan et a même essayé de le placer sous son autorité effective.

§ 2. — *Influence de la domination éthiopienne et assyrienne sur les relations de cette époque*

Sous les derniers princes de la XXIIe et XXIIIe dynastie, l'Égypte ayant été morcelée par les puissants feuda-

---

(1) G. Rawlinson, *Ancient Egypt*, p. 296.

(2) Voir *Notice des Papyrus démotiques archaïques* et autres textes juridiques et historiques etc. de M. E. Révillout.

(3) *Egypt of the Past*, p. 389 by E. Wilson.

(4) Breasted, *A History of the Ancient Egyptians*, p. 360.

taires, les petits princes qui sombraient dans l'anarchie en profitèrent pour faire leur soumission à Piankhi, souverain de Napata et ancien vassal du roi d'Égypte.

L'Éthiopie avait été souvent conquise et soumise au joug égyptien. En dernier lieu, sous la XIXe dynastie, elle avait été conquise de nouveau. Le culte des dieux, qui suivait les Égyptiens partout, fut de nouveau introduit dans ce pays, et un temple fut dédié en l'honneur du grand dieu thébain, Amon-Ra, par Ramsès II, à Napata.

Depuis lors, les Éthiopiens maintinrent la religion égyptienne telle qu'elle avait été établie et consacrèrent, comme en Égypte, la prédominance du dieu Amon. Aussi lorsque la XXIe dynastie des prêtres d'Amon fut chassée de Thèbes par les Sheshonk, elle alla directement chercher asile à Napata (1).

Elle fut reçue à bras ouverts et parvint même à se faire reconnaître comme souveraine de l'Éthiopie.

Plus tard, profitant de la division qui régnait en Égypte, elle fit valoir ses anciens droits, et Piankhi, qui régnait à cette époque, n'eut pas beaucoup de difficultés à se faire reconnaître comme maître de l'Égypte et à fonder une nouvelle dynastie.

L'arrivée au pouvoir d'une dynastie sacerdotale, et par suite fanatique, devait avoir pour conséquence la restriction des rapports avec l'étranger. Mais, en revanche, les relations avec le Soudan et l'Éthiopie reçurent une forte impulsion. Il y eut même, ainsi que

(1) E. Wilson, *Egypt of the Past*, p. 402.

le relate la stèle de Piankhi, une expédition au pays de Pount.

Les successeurs de Piankhi eurent à parer aux formidables coups des empereurs assyriens.

Ninive, comme toute l'Assyrie, avait sombré dans le grand cataclisme qui avait accompagné l'invasion des Khetas et ne devait ressusciter qu'après la disparition de ce peuple.

Mais une fois rendue à la vie, elle se fortifia tellement que ses bornes ne la continrent plus. La Syrie et la Palestine furent envahies et l'Égypte, menacée. Les anciennes colonies égyptiennes, se rappelant d'avoir appartenu une fois à l'Égypte, implorèrent sa protection. Pharaon ne se fit pas prier, d'autant plus qu'il y allait de son empire.

Shabak battit Sargon et Shabatok força Sennacherib à rebrousser chemin, après avoir atteint Péluse. Mais Teherak fut successivement vaincu par Assarhaddon et par Assourbanibal.

N'ayant pas pu recouvrer leurs anciennes possessions, les pharaons interdirent pendant cette lutte tout rapport avec l'Asie et encouragèrent les relations avec l'Éthiopie et la Nubie.

Lorsque les Assyriens furent maîtres du pays, c'est l'inverse qui eut lieu. Les relations avec l'Asie furent permises alors que les relations avec l'Éthiopie furent interdites.

Puis, à tour de rôle, selon que c'était l'Éthiopien ou l'Assyrien qui l'emportait, on interdisait les relations avec l'Assyrie ou l'Éthiopie.

L'interdiction avait pour but d'empêcher les vaincus

d'exercer une influence sur le pays et de rendre plus difficile une nouvelle domination. Plus tard, sous la XXVI[e] dynastie, Psammétique I[er] voulant s'affranchir aussi bien de l'Assyrie que de l'Éthiopie, poussa la logique du système jusqu'au bout. Il interdit toute relation avec l'Asie et l'Éthiopie. Nous retrouverons d'ailleurs l'œuvre de ce pharaon au chapitre suivant, pour le moment contentons nous d'ajouter quelques mots sur la politique assyrienne en Égypte. Ne pouvant pas mieux dire, nous nous bornons à citer le passage suivant de M. G. Rawlinson (1) : « Agissant suivant le « principe romain « diviser pour régner », le grand « Assarhaddon morcela le pays en vingt principautés « distinctes, à la tête desquelles il mit un gouverneur, « tout en plaçant dans la capitale de chacune une gar- « nison assyrienne. Les gouverneurs étaient pour la « plupart des indigènes ; mais, dans quelques cas le « gouvernement fut confié à un Assyrien. Pour la plus « grande partie des principautés, la division tradi- « tionnelle des nomes fut conservée. Cependant, quelque « fois, deux ou trois provinces étaient réunies ensemble « pour former un seul gouvernement. »

(1) *Ancient Egypt*, p. 335.

CHAPITRE III

Abandon des dernières rigueurs du passé à partir de l'avènement de la XXVIe dynastie

SECTION Ire

EXTENSION DES RELATIONS COMMERCIALES DE L'ÉGYPTE APRÈS LA FONDATION DES COLONIES PHÉNICIENNES ET GRECQUES

Les facheux évènements qui se sont succédés sans trève de la XXIIIe à la XXVIe dynastie ont eu pour effet de ralentir les transactions commerciales et politiques de l'Égypte avec ses voisins et de marquer un recul dans l'histoire des relations internationales de l'Égypte antique. Heureusement, un peuple jeune, très actif et très entreprenant, allait faire son apparition sur l'arène politique et inciter les Égyptiens à l'imiter en rompant avec les dernières rigueurs du passé. Ce peuple, c'est le peuple grec, dont les hauts faits ont été si glorieusement célébrés par les poètes et les historiens de tous les temps. Et maintenant, sans plus tarder, voyons dans quelles conditions les grecs pénétrèrent dans la terre des Pharaons ; puis nous verrons quelle fut leur influence sur les relations internationales de ce pays.

§ 1. — *Interdiction des rapports avec les étrangers sous le gouvernement de la dodécarchie*

Le roi d'Éthiopie, vaincu, s'était retiré dans ses états. De son côté, le souverain assyrien, Assourbanibal, ayant obtenu la promesse des dynastes égyptiens de respecter sa suzeraineté, retourna dans son royaume. Dès que les princes égyptiens se sentirent assez forts, ils répudièrent leur engagement et proclamèrent leur indépendance. Puis, pour rendre leur position plus solide à l'égard des ennemis de leur patrie, ils établirent une confédération basée sur l'alliance et l'amitié.

Cette confédération porte dans l'histoire le nom de dodécarchie. Selon Hérodote, les douze princes s'étaient partagés l'Égypte et s'étaient unis par des mariages dynastiques. Ils se réunissaient durant les fêtes solennelles au temple de Ptah, à Memphis. Là ils présentaient leur libation et saisissaient l'occasion pour se mettre d'accord sur la politique générale à adopter (1)

Cela n'empêchait pas, cependant, leur situation d'être très critique. Ils craignaient d'une part que le roi de Napata (d'Éthiopie) ne revint réclamer ses droits inaliénables à la couronne héréditaire d'Égypte, et de l'autre, que le monarque assyrien ne se vengea de leur infidélité en conquérant de nouveau le pays. Pour parer à toute éventualité, ils se tenaient sur leurs gardes. Mais la meilleure façon d'avoir le peuple prêt à prendre les armes était de ranimer l'ancien sentiment de rancune que tout égyptien avait pour l'étranger.

(1) Herod II, 147.

Les conséquences directes de cet acte furent la cessation de tout rapport avec les peuples de l'Asie et de la Nubie (Éthiopie), l'isolement et l'exclusion de l'allogéne de la vallée dn Nil.

Ainsi, l'Égypte fermait ses frontières du Sud et de l'Est comme aux temps qui précédèrent la XIIe dynastie. Quant à la frontière maritime de la Méditerranée, elle avait été de tout temps fermée aux étrangers. « D'ailleurs « toutes les nations, qui trafiquaient sur cette mer « étaient en même temps des pirates, dont la principale « préoccupation était d'enlever les habitants des côtes. « Il était donc naturel qu'un peuple qui n'avait pas de « vaisseaux et ne pouvait ni leur rendre la pareille, ni « s'opposer à leurs actes, cherchât au moins à leur refuser « toute descente sur les côtes. » (2)

« Les habitants du Delta, dit M. D. Mallet(1), inquiets, « à juste titre, pour leurs personnes et pour leurs biens, « mettaient aux bons endroits des gendarmes, des « Maziou » et des « Mashouasha », chargés d'empêcher « le brigandage et d'arrêter les maraudeurs. » (3)

Ainsi Strabon rappelle qu'il y avait autrefois à Rhacotis (près d'Alexandrie) une garde chargée par le roi d'arrêter ceux qui voulaient aborder. On avait donné des terres environnantes à des bouviers capables eux-mêmes de tenir en échec les envahisseurs (4).

Et voilà comment, sous la dodécarchie, l'Égypte

(2) A.-H.-L. Heeren, *Historical Researches into the Politics, intercourse, and trade of the principal nations of Antiquity, Part* II, *African Nations*, p. 365.

(3) D. Mallet, *Les premiers établissements des Grecs en Egypte*, p. 22.

(4) *Idem*, p. 20.

se trouvait fermée de tous les côtés et ne tolérait aucune relation avec les peuples contemporains.

Les historiens de l'époque classique, qui connurent ces conditions par la tradition grecque (et même par la tradition égyptienne), crûrent qu'il en a toujours été ainsi et, suivant leur méthode de généraliser, ne reculèrent pas à affirmer qu'il en a été de même aux époques qu'ils ne connaissaient pas ou qu'ils connaissaient vaguement.

C'est ainsi que s'explique l'opinion d'Hérodote et des auteurs anciens lorsqu'ils nous montrent les Égyptiens comme une race xénophobe et l'Égypte comme un pays fermé et isolé du reste des nations.

D'ailleurs, les historiens grecs, en émettant cette opinion, ne pêchaient pas seulement par méthode, mais aussi par partialité. Ils ne pouvaient, en effet, se retenir de proclamer, devant leurs compatriotes et devant le monde entier, que les Grecs, à cause de leurs services et de leur habileté, furent les premiers à s'établir en Égypte (1). Quant aux auteurs latins et autres, ils ne firent que copier leurs devanciers. Et voilà comment on a crû jusqu'au milieu du XIX[e] siècle qu'avant l'établissement des Grecs, l'Égypte n'avait jamais entretenu de rapports d'amitié avec ses voisins ; et voilà comment se répandit la croyance qu'en Égypte, les étrangers étaient complètement exclus et qu'ils étaient même considérés comme des êtres impurs, dont la présence, fut-elle momentanée, souillait le sol national et attirait la vengeance des dieux.

(1) Herodote II, 154.

Heureusement, depuis la fameuse expédition de Bonaparte, une nouvelle science, l'Égyptologie, vient de nous révéler le vrai passé de ce peuple qui émerveilla tous ses contemporains et qui fut la lumière de la terre pendant plus de quatre mille ans. Grâce à cette science, nous pouvons tracer l'évolution des relations internationales de l'Égypte des Pharaons et affirmer que la description des auteurs classiques, malgré sa prétention de généralité, ne s'applique qu'à la dodécarchie et aux quelques années obscures qui l'ont précédée.

Néanmoins, l'établissement des Grecs en Égypte est un grand évènement dans l'histoire des relations internationales de ce pays et mérite l'importance qu'on n'a cessé de lui accorder.

§ 2. — *Fondation des colonies grecques et phéniciennes*

Nous avons vu, durant le cours de notre étude, que des relations pacifiques ont existé entre l'Égypte et le reste du monde antique. Nous avons vu aussi que ces relations ont évolué et que leur intensité a varié suivant les époques et les circonstances. Mais relation ne veut pas dire établissement, et les peuples qui ont eu des rapports avec l'Égypte n'ont pas eu forcément des établissements dans ce pays.

A part les juifs, les Bédouins sémites et les Libyens, aucun autre peuple n'avait obtenu l'autorisation de se fixer une résidence permanente dans la vallée du Nil. Quant à ceux qui obtinrent la faveur de s'établir en Égypte, ils l'obtinrent soit à titre de captifs, soit d'émigrés, et, dans les deux cas, devaient se soumettre au régime du pays qui leur accordait l'hospitalité. Il en fut de

même des pirates Méditerranéens qui se hasardèrent de débarquer en Égypte.

« A la fin du règne de Séti Ier vers le xve siècle avant « l'ère du Christ, les Shardina (Sardiniens), les Toursha « (Tyrrhéniens ou Étrusques) débarquent sur la côte « africaine et s'allient aux Libyens. Ramsès II, encore « prince royal, leur inflige une sanglante défaite et fait « entrer les prisonniers dans sa garde. » (1)

Sous Menephtah et Ramsès III, les Grecs et Italiens essayent de nouveau de s'introduire en Égypte, mais ils sont vaincus et doivent renoncer à leur projet.

Plus tard, à une époque indéterminée, mais certainement avant l'avènement de Psammétique Ier, les Milésiens, profitant des troubles qui régnaient dans le pays, dus à l'anarchie et aux luttes incessantes entre l'Égypte, d'une part, et l'Assyrie ou l'Éthiopie, d'autre part, parvinrent à prendre position à l'extrémité du Delta.

« Ils choisirent d'ailleurs, dit M. D. Mallet commentant « Strabon (2), un endroit facile à défendre, situé vers « l'extrémité de cette île allongée que forment d'une « part la Méditerranée, de l'autre les branches Bolbitine « et Sibennytique, puis le grand lac et le marais de « Bourolos. Le seul fait de s'établir dans ces conditions « défensives dénote chez eux une méfiance, qui se « concilie mal avec les dispositions bien connues de « Psammétique à leur égard. D'un autre côté, s'ils étaient « venus à une époque tranquille, la police locale ne

---

(1) D. Mallet, *Les premiers établissements des Grecs en Egypte*, p. 17.
(2) *Idem* p. 29.

« leur eût pas laissé le loisir d'élever un fort à l'une « des bouches du fleuve, là où les anciens rois mettaient « des postes pour arrêter leurs ancêtres. Leur installation « doit donc coïncider avec une période troublée de l'his- « toire d'Égypte ; il n'est pas impossible du reste qu'elle « ait été favorisée par un des dynastes du Nord, « Tafnakhti ou un peu plus tard Bocchoris qui espé- « raient tirer parti de leurs concours. »

En somme, ces Milesiens peuvent être considérés comme les précurseurs immédiats des colons grecs qui vinrent en Égypte sous Psammétique. Ils le sont d'ailleurs à deux titres : premièrement pour avoir fondé une colonie proprement dite, entièrement isolée du reste du pays, secondement pour avoir vécu suivant les lois et usages de leur patrie et non pas suivant ceux de l'Égypte.

Il fallut l'arrivée au pouvoir de Psammétique pour départir nos Milésiens de leur attitude défensive et permettre au peuple grec de jouer un rôle actif dans les relations extérieures de l'Égypte.

Ce prince avait été du temps de son père Nechao Ier chassé de sa patrie et forcé de s'exiler en Phénicie. Il se réfugia à Tyr et à Sidon où il acquit le goût du commerce en voyant « les rois commercer aussi bien « que leurs sujets et spéculer sur les blés qu'ils tiraient « de leurs domaines de Dor et de Joppé. » (1)

De retour chez lui, il s'appliqua à faire comme eux. Il se mit donc d'accord avec les Phéniciens et proba-

(1) D. Mallet, *Les premiers établissements des Grecs en Egypte*, p. 38.

blement aussi avec les Milésiens pour pratiquer le commerce.

Voilà comment s'explique le passage suivant de Diodore : « Psammétique de Saïs, qui était un des douze « rois et qui était maître des contrées voisines de la « mer, fournissait des cargaisons à tous les marchands, « et principalement aux Phéniciens et aux Grecs. « Ainsi trafiquant avec les produits de sa terre et rece- « vant en échange ceux des peuples étrangers, non « seulement il acquèrait des grandes richesses, mais « il se conciliait l'amitié des princes et des peuples. « Et c'est pourquoi dit-on que les autres rois lui portèrent « envie et lui déclarèrent la guerre. » (2)

Chassé de ses états, pour la seconde fois, par les princes de la confédération auxquels il portait ombrage, il se réfugia dans les marais du Delta (1). On a pensé qu'il s'était dirigé du côté de Menzaleh. Mais M. D. Mallet croit qu'il s'est plutôt retranché derrière les marais de Bourolos d'où il put se mettre en communication avec les Milésiens qui lui procurèrent les troupes néces- saires pour briser l'opposition des autres onze compé- titeurs. (2)

Diodore de Sicile (3) dit en effet que les Cariens et Ioniens furent appelés par le roi de Saïs, contrairement à l'opinion d'Hérodote qui attribue leur arrivée au hasard ou plutôt à l'intervention de l'oracle de Buto.

Que les Cariens et Ioniens soient venus tout seuls,

---

(2) Diodore, I, 67.

(1) Hérodote II, p. 151-152.

(2) D. Mallet, *Les premiers établissements des Grecs en Egypte*, p. 38.

(3) I, p. 66.

ou qu'ils soient venus à la requête de Psammétique, ce qui est certain, c'est que c'est grâce à eux qu'il triompha de ses rivaux et devint le seul maître de l'Égypte. Désormais, les Grecs avaient droit à la reconnaissance du pharaon ; et leur position, de purement précaire qu'elle était, devint tout à fait solide et légale.

En effet, Psammétique, heureux d'avoir trouvé en eux des précieux auxiliaires, loin de les congédier après son triomphe, les conserva près de lui et leur assigna une résidence fixe. Il ne suffisait pas au nouveau souverain de s'être débarrassé de ses ennemis à l'intérieur, il lui fallait se tenir prêt contre toute attaque venant de l'extérieur. Pour cela, la meilleure chose à faire c'était de remettre en pratique le système de la douzième dynastie, c'est-à-dire construire des forts près des frontières et les garnir de troupes prêtes à subir le premier choc. Les troupes nationales furent placées à Maléa, aux confins de la Libye, et à Éléphantine, aux portes de l'Éthiopie. Quant aux Cariens et Ioniens, on leur permit de s'établir à Daphnae, sur la branche pélusiaque, non loin de l'isthme de Suez, et, par conséquent, à l'entrée du Sinaï. Cette fois, les Grecs ne s'installaient pas en usurpateurs, comme autrefois les Milésiens à l'extrémité du Delta, mais après avoir été expressément requis et pour protéger l'Égypte contre tout retour agressif de la part de l'Assyrie. C'est donc du consentement même du pharaon, souverain absolu de l'Égypte, que les Grecs fondaient la colonie de Daphnaé.

Ainsi, après avoir vainement cherché pendant plusieurs siècles à s'introduire en Égypte, les Grecs parvenaient enfin à voir leur vœu se réaliser. C'en était fait de la

dernière prohibition, puisque les pirates grecs eux-mêmes pouvaient trouver un abri auprès de leurs frères établis sur les rives du Nil. Il paraît certain, quoique les auteurs n'en disent rien, que les colons grecs continuèrent à vivre selon les lois de leurs pays et c'est une des raisons pour laquelle on leur permit de fonder une colonie isolée à Daphnae. D'ailleurs, pour prévenir toute querelle entre eux, les Cariens et Ioniens tirèrent au sort les terrains à eux concédés (1). Les premiers prirent les terres situées sur la rive droite du fleuve, les seconds celles se trouvant sur la rive opposée (2).

Quant à la colonie considérée en elle-même, elle était très importante, parce qu'elle servait en même temps aux fins militaires et commerciales. C'était, pour employer les termes modernes, une colonie militaire et commerciale.

Au début, c'était avant tout une colonie militaire et par le caractère des colons, et par l'objet de sa fondation. Le nom de stratopeda (camps), qui lui fut donné (3), témoigne suffisamment de sa véritable nature. Plus tard, les besoins militaires ayant diminué d'intensité, les colons purent s'occuper d'autre chose que du métier des armes. Ils firent du commerce, choisissant de préférence comme produits d'exportation les articles de poterie et de métallurgie. Les fouilles de Tel-el-Defenneh (Daphnae) ont mis à jour, outre de nombreux amas de poteries, une grande quantité d'objets en cuivre, en acier et en fer. Les uns, tels que les sabres, les épées,

---

(1) Diodore de Sicile, I, p. 67.
(2) Herodote, II, p. 154.
(3) Diodore de Sicile, I, p. 67.

les grands couteaux, les têtes de flèches et de lances, sont fabriqués en vue de la guerre, Les autres, tels que les coupes, les cuillers, les tuyaux, les ciseaux, étaient destinés aux usages des civils. En ce qui concerne les métaux, ils provenaient pour la plupart du Sinaï et ne pouvaient être mieux travaillés qu'à Daphnae qui était à deux pas des lieux d'extraction.

Mais en confinant les Cariens et Ioniens à Daphnae, Psammétique Ier n'entendait pas les maintenir pour toujours à l'écart des Égyptiens. Il voulait surtout ménager une transition et habituer ces derniers à voir parmi eux des gens de mœurs et de civilisation absolument différentes. En attendant, il tâchait de répandre parmi ses sujets la langue grecque et quelques unes des coutumes des nouveaux venus. Il confia donc aux colons de Daphnae un certain nombre de jeunes Égyptiens pour être élevés et éduqués à la grecque. Ces jeunes Égyptiens, devenus hommes, devaient plus tard servir d'intermédiaires entre leurs concitoyens et leurs éducateurs. Ils devaient en outre répandre chez les premiers la langue et les habitudes des derniers. Le premier objectif devait être vite atteint, les Égyptiens étant, comme ils le sont d'ailleurs de nos jours, très portés à apprendre les langues étrangères. Quant au second, il ne fut pas atteint du tout, ou plutôt, au lieu de répandre parmi les Égyptiens les usages grecs, ce furent les usages égyptiens qui s'introduirent chez les Grecs. La civilisation égyptienne quatre fois millénaire l'emporta sur la civilisation grecque.

Néanmoins, les services des mercenaires grecs devenaient de plus en plus nécessaires au pharaon. Psam-

métique, après s'être bien fortifié du côté de Suez, jugea utile d'occuper la Philistie pour prévenir de plus loin toute attaque éventuelle contre ses états. Il était d'ailleurs sûr de la fidélité de la Phénicie, qui continuait toujours à écouler ses marchandises sur le marché égyptien. Le siège d'Ashdod, l'une des principales places fortes, fut entrepris et mené par terre et par mer par les mercenaires grecs et les soldats égyptiens (1). Mais, tandis que l'aile droite comprenait les mercenaires grecs, l'aile gauche se composait d'Égyptiens (2). C'était une injure à la fierté de sa vieille caste des guerriers des pharaons. Ils étaient d'ailleurs déjà froissés de voir qu'on accordait aux nouveaux venus le soin de protéger la frontière asiatique, alors qu'on les reléguait à Maréa et Éléphantine pour protéger l'Égypte contre la Libye, qui s'était depuis longtemps égyptiannisée, et contre l'Éthiopie, que les dernières guerres avaient complètement épuisée. La place d'honneur occupée dans les combats par ces étrangers finit par exaspérer les troupes nationales en les froissant davantage. N'ayant pas été relevées pendant trois ans, elles résolurent de se réfugier en Éthiopie chez les descendants des souverains qui furent leurs maîtres et qui pratiquaient la religion d'Amon. A la nouvelle de cette résolution, Psammétique courut pour les empêcher de mettre leur projet à exécution, mais tous ses discours furent vains et les Égyptiens passèrent quand même en Éthiopie où ils furent reçus à bras ouverts.

Ce qu'il y a de remarquable dans tout cela, c'est

(1) Herodote, T. II, p. 157.
(2) Diodore de Sicile, I, p. 67.

l'influence croissante de colons grecs, influence qui alla jusqu'à obliger le pharaon de sacrifier 240.000 hommes de ses sujets plutôt que de se résoudre à les mécontenter.

Sous les successeurs de Psammétique, l'influence des Grecs s'accrût encore davantage. Elle se manifesta par la construction d'une flotte à trirème, par le voyage de circumnavigation de Nechao II, par l'ouverture de Naucratis au commerce greco-égyptien, par la création d'une classe d'interprètes et, enfin, par le fameux édit d'Amasis restreignant les revenus affectés aux temples égyptiens.

Les habitants de la vallée du Nil étaient essentiellement conservateurs, ils n'aimaient pas les nouveautés (1). Mais, du moment qu'ils ne vivaient plus à l'écart, ils devaient se mettre au niveau de ceux avec lesquels ils entretenaient de relations. Il fut donc décidé qu'on créerait une flotte capable de tenir tête aux meilleures flottes de la Méditerranée. Les Grecs de Daphnae, ayant reçu l'ordre de réorganiser la marine égyptienne, construisirent pour le compte de Nechao II une flotte de trirèmes.

C'est aussi sous le règne de Nechao que fut creusé le fameux canal qui devait relier le Nil à la mer Rouge. L'inspiration de cet immense travail dut venir des Grecs au pharaon. « C'est vers la même époque que Périandre « essaya de couper l'isthme de Corinthe au moyen d'un « canal. Ce prince (selon l'historien Sosicrate) mourut « 40 ans avant le détrônement de Crésus (dont la date,

(1) Platon, livres II et VII des Lois.

« selon Volney est de l'an [illegible], conséquemment en [illegible]
« ou 598 ; et, comme son règne avait été de 40 ans
« d'après le témoignage précis d'Aristote (Polit. V. 9,
« 22) et de Sosicrate, il devait être monté sur le trône
« vers 636 ou 637. Or Nechao d'après la chronologie
« de Menathon a régné [illegible], il est évident que
« tout son règne s'est passé pendant les dernières années
« de celui de Périandre. Il est donc naturel que l'opé-
« ration de Nechao ait pu être suggérée par l'exemple
« ou le conseil des Grecs. » (1)

Cela ne veut pas dire cependant qu'un pareil canal n'ait pas été creusé antérieurement. Toutefois, une semblable thèse est difficile à soutenir à cause du manque absolu de preuves certaines et parce que, si ce canal avait existé, les différentes expéditions au pays de Pount s'en seraient servi et n'auraient pas eu besoin de traverser le désert qui s'étend de Coptos à Kosseir.

Mais, même en admettant qu'antérieurement un pareil canal ait vu le jour, cela n'empêche pas que ce soit sous l'instigation des Grecs que Nechao ait décidé le creusement du nouveau canal.

D'ailleurs, le fait qu'un oracle vint défendre au pharaon de continuer cette œuvre, parce qu'il devait profiter aux barbares, prouve bien que les prêtres n'en voulaient pas de ce canal, qui n'avait d'autre inconvénient que celui d'avoir été conseillé par des étrangers.

Quant aux raisons d'ordre économique, qui ont présidé au creusement de ce canal, elles avaient surtout

---

(1) WALCKENAER, *[illegible] depuis l'établissement des Grecs sous Psammetichus jusqu'à la conquête d'Alexandre*, p. [illegible]

pour but de permettre aux vaisseaux phéniciens et grecs de passer de la Méditerranée à la mer Rouge, et aux produits de Pount de venir directement à Memphis sans avoir besoin de traverser le Wady Hammamāt.

Un autre fait qui peut être aussi attribué à l'influence héllénique, c'est le périple de l'Afrique, entrepris par des marins phéniciens pour le compte du même pharaon.

Nous ne voulons pas dire par là que les Égyptiens n'ont jamais entrepris et mené à bonne fin d'importantes expéditions vers des pays lointains. Nous savons, au contraire, qu'ils firent plusieurs fois le voyage à Pount, pays dont la situation exacte n'a pas été encore déterminée. Mais, en allant au pays des dieux, ils n'allaient pas à l'inconnu, alors qu'en faisant le périple de l'Afrique, ils allaient tout à fait à l'aventure.

Si nous supposons, par contre, que cette entreprise a été suggérée par les Grecs, tout s'explique à merveille, les Grecs étant par nature très curieux et se déplaçant aisément pourvu qu'il y ait quelque profit à retirer. Toutefois, si l'exécution du projet est confiée aux phéniciens et non aux inspirateurs, cela est dû à l'habilité des premiers et à leur meilleure connaissance du monde oriental.

On a souvent contesté l'authenticité de cette circumnavigation ; et Hérodote, à qui le récit du voyage a été raconté, n'y attache aucun crédit. Il s'étonne notamment d'apprendre que les hardis navigateurs avaient vu le soleil se lever non à leur gauche, comme en Égypte, mais à leur droite. Actuellement, avec le progrès de l'astronomie, cette fin de non recevoir de l'auteur grec devient une preuve presque certaine de l'authenticité du récit.

Un autre fait, qui prouve l'influence grandissante des colons Grecs, c'est la création d'une classe d'interprètes venant s'ajouter aux six classes ou castes primitives. « Cette classe, dit M. Walkanaer, ne pouvait vivre qu'étant « occupée, et elle ne pouvait l'être qu'à traduire verba- « lement ou par écrit de l'Égyptien au Grec et récipro- « quement d'où l'on peut conclure que les relations « des deux peuples devaient être bien multipliées pour « exiger tant d'interprètes. » (1)

Dans tous les cas, le nombre des immigrants croissait de plus en plus. Hérodote évalue à 30.000 le nombre des mercenaires seulement. Si l'on tient compte de leur femme et de leurs enfants et de ceux qui faisaient simplement le commerce sans s'enrôler dans l'armée, on aboutit aisément au chiffre de 200.000 colons. Dans ces conditions, un remaniement était nécessaire : il fut accompli par Amasis.

Ce prince avait été amené au pouvoir par une révolution populaire. Son prédécesseur, Apriès, malgré les efforts héroïques de ses mercenaires, fut vaincu. Arrivé au pouvoir, Amasis dut accorder satisfaction au parti nationaliste qui l'avait secondé. Il se tourna donc, dès le début, contre les Grecs, qui, ayant été ses ennemis, ne pouvaient pas se plaindre.

Les deux camps des Ioniens et des Cariens furent supprimés, ainsi que les chantiers pour les constructions navales. La ville cosmopolite de Daphnae se trouva ruinée du même coup. La branche Conopique fut seule ouverte

---

(1) *Mémoire sur la Civilisation égyptienne depuis l'établissement des Grecs sous Psammetichus jusqu'à la conquête d'Alexandre* p. 165.

au commerce avec la ville de Naucratis comme centre. C'était assez pour satisfaire l'esprit national.

Cependant, Amasis savait de quelle utilité pouvait être ces étrangers, aussi ne voulut-il pas les mécontenter trop. Il tâcha même de leur donner d'une main ce qu'il leur enlevait de l'autre. Pendant qu'il ruinait la colonie de Daphnae par ses mesures rigoureuses, il en transportait les habitants à Memphis pour former, dit Hérodote, un corps de garde contre ses sujets Égyptiens. Une fois à Memphis, les Grecs ne pouvaient faire autrement que se mêler aux memphites et contracter des mariages avec eux. Leurs enfants recrutèrent surtout la classe des interprêtes.

L'influence des Hellènes se manifeste aussi dans l'édit d'Amasis qui dépouilla les temples d'une partie de leurs revenus au profit des soldats. Cette mesure, sans précédent et contraire à toutes les traditions, ne pouvait être inspirée que par les conseils des colons Grecs. Seuls les temples de Bubaste, de Memphis et d'Héliopolis furent exemptés de la confiscation. Quant aux autres, ils devaient abandonner tous les ans aux soldats une partie de leur blé, de leurs bestiaux, de leurs étoffes, de leur bois de chauffage, de leurs parfums, de leurs lins et de toutes leurs redevances.

Revenons maintenant au port libre de Naucratis. Après la ruine de Daphnae, Amasis permit aux Grecs de venir s'établir à Naucratis, sur la branche Canopique. Ceux-ci ne demandèrent pas mieux, vu que cette ville était près de la mer et de Saïs, la capitale du pha-

(1) Voir D. Mallet, *Les premiers établissements des Grecs en Egypte*, p. 131, 445.

raon. Au début, cependant, pour n'avoir pas l'air de favoriser les étrangers, Amasis établit certaines restrictions à la liberté de trafic. C'est ainsi que les vaisseaux Grecs ne pouvaient arriver à Naucratis qu'en empruntant la branche Conopique. D'autre part, ils ne pouvaient se diriger nulle part ailleurs qu'à Naucratis. S'il arrivait à un bateau d'entrer dans un autre bras, il était retenu et le capitaine n'était mis en liberté qu'après avoir prouvé qu'il n'avait agi ainsi que par nécessité. Après quoi, il était forcé de se rendre à Naucratis ; et si des vents s'opposaient à cela, il devait décharger sa cargaison sur de petits navires égyptiens (chaloupes ou barques), qui, en contournant le Delta, se rendraient à Naucratis (2).

Ces restrictions avaient pour but de limiter l'action héllénique sur une partie déterminée du territoire égyptien, tout en lui permettant d'acquérir une grande intensité. Amasis, en les édictant, favorisait les Grecs tout en ayant l'air de se conformer aux aspirations nationales.

Mais à part ces restrictions, les Grecs pouvaient faire à Naucratis tout ce qui leur plaisait. Ils étaient libres de se gouverner comme ils l'entendaient, de suivre leurs coutumes et leurs traditions aussi bien que de pratiquer publiquement leur religion ; ils formaient une colonie libre, ayant le droit de se gouverner selon les règles qui lui conviendraient, sans que le gouvernement égyptien ait à intervenir pour réglementer

---

(2) Voir A.-H.-L. Heeren, *Historical Researches into the Politics, Intercourse and Trade of the principal Nations of Antiquity Part* II *Arfican Nations*, p. 374.

quoi que ce soit. La condition de Naucratis ne diffère donc pas beaucoup de ces villes franches et libres, en vertu d'une charte royale, que l'on rencontre au Moyen Age dans la plupart des pays et notamment en France.

A part la constitution de cette ville, sur laquelle les auteurs anciens ont laissé des renseignements incomplets, et l'existence de plusieurs temples essentiellement hellènes, les fouilles de MM. Petrie et Gardner ont mis à jour certaines particularités qui prouvent suffisamment que les Grecs ont conservé leurs coutumes, qui différaient grandement de celles des Égyptiens.

« Les ouvriers d'un même métier, dit M. D. Mallet (1), « paraissent avoir été groupés par quartiers, selon la « coutume ancienne. Ainsi la quantité de débris de céra- « miques dont le terrain était encombré et la présence « d'un assez grand nombre de fours ont permis de « marquer la place où les potiers vivaient ; c'était à « l'est du téménos de Héra. Non loin de là et plus au « Sud, travaillaient les fondeurs de fer, comme le prou- « vent les amas de minerai et de scories, et le grand « nombre d'instruments, d'outils très variés, qui datent « apparemment du VIe siècle. A droite et à gauche « habitaient les orfèvres et les fondeurs de cuivre. Vers « l'ouest, et dans le voisinage du temple d'Aphrodite, « était la fabrique de scarabées, d'amulettes et autres « objets en terre émaillée. »

Mais ce qui prouve mieux encore que les Grecs ont conservé à Naucratis leurs coutumes, c'est l'absence complète de morts embaumés. Les fouilles dirigées

(1) *Les premiers établissements des Grecs en Egypte*, p. 181.

par M. Gardner ont permis de trouver des cercueils en bois ou en terres cuites, mais ne renfermant aucune momie (2). Des cercueils de bois, il ne reste d'ailleurs que les ornements : tête de gorgogne ou de bœuf, griffons et rosaces en poteries, etc.

Enfin, la construction de cinq temples dans la ville de Naucratis prouve suffisamment que le culte des dieux grecs n'était pas prohibé et qu'il pouvait s'exercer en toute liberté. Hérodote (3) cite quatre temples. Le plus renommé est celui de l'Hellenium, à la construction duquel contribuèrent les Ioniens de Chios, de Teos, de Phocée et de Clazomènes, les Doriens de Rhodes, de Cnide, d'Hallicarnasse et de Phaseles, les Éoliens de Mitylène. Les trois autres furent construits par les Éginètes à Jupiter, par les Samiens à Hera (Junon), par les Milésiens à Apollon.

Toutefois, il ne faudrait pas croire que ces temples ne servaient qu'à permettre aux fidèles l'accomplissement de leurs devoirs religieux; ils étaient surtout des centres commerciaux. Hérodote dit, en effet, qu'Amasis donna à ceux qui voulaient faire le commerce des autels et des temples (1). Temples et opérations commerciales étaient donc intimement liés chez les Grecs. Rien de plus naturel alors que l'importance acquise par les temples de Naucratis et surtout par le plus grand d'entre eux, l'Hellénium. « Les Hellènes, « dit M. D. Mallet (2) trouvaient là, en Égypte, une véri-

(2) *Idem* p. 181.
(3) II, p. 178.
(1) II, p. 178.
(2) *Les premiers établissements des Grecs en Egypte*, p. 198.

« table agora grecque, un coin de terre consacré selon
« leurs rites et régis selon leurs lois. C'était pour eux
« comme une vaste bourse de commerce, où l'on pouvait
« discuter librement et fixer pour l'importation et
« l'exportation, les tarifs des denrées, les prix des objets
« fabriqués. Aussi ce temenos devint-il en peu de temps
« le plus renommé et le plus utile de ceux que les libé-
« ralités du Pharaon avaient permis d'élever en Égypte.
« Par son étendue et par ses dispositions intérieures
« il satisfaisait à toutes les exigences. On y trouvait
« à la fois une forteresse et des entrepôts, des autels
« pour les sacrifices et des emplacements appropriés
« pour l'exposition et la vente des marchandises. »

Quant à la constitution de Naucratis, il est difficile de la déterminer. Hérodote dit que les 9 villes, qui ont construit l'Hellenium, avaient le droit de nommer les prostates (protecteurs) du commerce, chargés de l'administration des marchés. Quant aux timouques, cités par Athénée et Hermias, ce sont des magistrats suprêmes n'intervenant que dans des cas déterminés, mais qui malheureusement ne nous sont pas connus. Le titre de timouque était d'ailleurs porté par les premiers magistrats de la ville de Marseille, colonie de Teos et de Phocée c'est-à-dire de deux cités qui furent en rapport avec l'Égypte. Tout cela prouve que, dès l'origine, cette ville fut administrée à la manière grecque.

Elle continua d'ailleurs de l'être jusqu'à la conquête macédonienne : Polycharme de Naucratis, Hermias, Athénée de Naucratis proclament, chacun à une époque différente, que Naucratis est soumise à un régime différent de celui des villes égyptiennes.

Ainsi, au cœur même du Delta, une colonie étrangère a été fondée et les habitants de cette colonie ont vécu librement, s'inspirant de leurs lois et de leurs traditions, sans s'occuper en aucune façon de celles de leurs hôtes indigènes.

Toutefois, cette colonie ne fut pas la seule, il y en a eu d'autres ; et, ce qui le prouve suffisamment, c'est l'existence d'une colonie de Samiens dans l'oasis d'Amon au milieu du désert Libyque. Hérodote dit, en effet, en parlant de l'expédition de Cambye contre l'oasis d'Amon, que cette oasis était habitée par des Samiens. Si donc les Grecs ont fondé des colonies jusqu'au milieu du désert, on ne voit pas pourquoi ils n'en auraient pas fondé ailleurs, surtout en des endroits où le commerce, qui était leur principale occupation, eut été plus aisé et plus productif.

Certes, on pourrait objecter que l'existence des Samiens au désert Libyque, où toute relation était difficile sinon impossible, est une preuve du désir d'éloigner ces étrangers des populations indigènes, qui leur étaient éminemment hostiles. Mais cette objection très solide, surtout si l'on tient compte des restrictions imposées aux navigateurs de Naucratis, tombe devant cet ordre formel d'Amasis :

« Les Grecs (ouinins), qu'on leur donne des lieux « d'habitations dans les terrains du territoire de Saïs ! « Qu'ils s'approprient les barques et bois de chauffage « (qu'on donnait aux temples). Qu'ils amènent leurs « dieux ! » (1) En effet, si Amasis permet aux « ouinins »

---

(1) Tiré d'un extrait du Manuscrit de Paris publié par M. E. Revillout et cité par M. D. Mallet dans *Les premiers établissements des Grecs en Egypte*, p. 445.

(d'où dérive l'expression arabe de younans) de venir s'établir avec leurs dieux à Saïs, la capitale sacrée de l'époque, on ne voit pourquoi l'oasis d'Amon aurait été pour eux un exil. Tout porte à croire, au contraire, qu'ils s'établirent un peu partout, fondant des colonies analogues à celles de Naucratis, de Memphis, d'Amon et de Saïs.

Quant à l'ordre d'Amasis que nous venons de citer, il constitue l'apothéose des relations internationales de l'Égypte des Pharaons. Jusqu'à présent, les étrangers pouvaient bien venir en Égypte, mais ils devaient quand même se soumettre à certaines formalités et subir certaines restrictions qui variaient selon les époques ; mais, dans tous les cas, ils étaient considérés comme des inférieurs et ne devaient jamais apporter le moindre préjudice aux indigènes. Sous ce prince, au contraire, ils sont reçus sans restrictions, et on leur permet même d'apporter leurs divinités. Ils sont favorisés par le pouvoir, qui va jusqu'à dépouiller de leurs biens les plus respectés et estimés de ses sujets, les prêtres. Les bornes étaient dépassées, et, des dernières rigueurs, il ne restait plus que le souvenir.

Toutefois, les Grecs, qui avaient à faire avec le peuple égyptien, autant qu'avec le souverain, jugèrent que leur position n'était pas très solide et qu'il leur fallait avant tout la sympathie de tous leurs hôtes. Pour ne pas froisser les indigènes par l'introduction des divinités étrangères, ils leur attribuèrent une origine égyptienne et parvinrent même à assimiler un grand nombre de leurs dieux aux dieux nationaux des Égyptiens.

Les Hellènes ne furent pas les seuls à fonder des colonies

en Égypte, les Phéniciens en possédaient une au temps d'Hérodote (1). Le père de l'histoire dit, en effet, qu'il existait près du temple de Ptah un camp syrien surmonté d'un temple dédié à Aphrodite l'étrangère, qui n'était autre que la déesse Ashtarte des Phéniciens. Nous ne connaissons pas à quelle époque fut établie cette colonie, mais il y a tout lieu de croire qu'elle est contemporaine sinon antérieure aux établissements hellènes, les relations avec la Phénicie n'ayant jamais cessé depuis la XVIIIe dynastie.

§ 3. — *Extension des relations de commerce et d'amitié avec la Phénicie et la Grèce*

La fondation des colonies grecques et phéniciennes eut pour résultat l'extension des relations de commerce et d'amitié entre l'Égypte et les états grecs et phéniciens.

De même que les colons grecs avaient eu beaucoup de déférence pour les dieux de l'Égypte, de même pharaon manifesta à plusieurs reprises le respect qu'il portait aux dieux de la Grèce. Nechao II, ayant vaincu les Syriens, donna un témoignage de sa gratitude au dieu des Milésiens, Apollon des Branchides, en lui envoyant le vêtement qu'il avait porté pendant la campagne de Syrie (1). Mais ce fut surtout Amasis qui honora le plus les divinités grecques. Il envoya à Cyrène une statue de Minerve, avec son portrait peint, pour orner le temple de cette déesse ; à Lindos, dans l'île de Rhodes, il consacra deux statues de pierre et une cuirasse de lui merveilleusement tissée, à Minerve,

(1) II, 112.
(1) Herodote II, 159.

parce que, dit Hérodote, le temple de cette déesse avait été bâti par les filles de Danaüs lors de leur départ d'Égypte ; à Samos, il fit placer dans le temple de Junon deux statues de bois de sa royale personne, en souvenir de son amitié avec Polycrate. Enfin, le temple de Delphes ayant été détruit par un incendie, il contribua à sa reconstruction en promettant mille talents d'alun. (2)

Toutes ces libéralités n'avaient pas seulement pour objet d'honorer les dieux des Grecs, mais aussi de donner des signes d'amitié aux populations hellènes. D'ailleurs les rapports d'Amasis avec les princes et savants hellènes concordent admirablement avec sa conduite envers leurs divinités. Il a entretenu des relations avec Polycrate de Samos (3). Polycrate aspirait à soumettre les îles de l'Égée, alors qu'Amasis tâchait de conserver Chypre pour dominer la Méditerranée orientale. Ils avaient intérêt à se soutenir mutuellement pour arrêter du côté de la mer les progrès des Perses, qui, un jour ou l'autre, menaceraient leurs conquêtes.

De plus, par sa situation même au milieu de la Grèce asiatique et insulaire, Polycrate était en mesure de rendre des services particuliers au roi d'Égypte, en lui fournissant des recrues pour compléter, pour augmenter au besoin, ses corps de mercenaires. L'union s'explique donc par la communauté des intérêts (1). Il fut aussi en rapport avec le tyran de Corynthe, Périandre, qui donna à son neveu le nom de Psammétique prouvant

---

(2) *Idem* II, p. 181-2.
(3) *Idem* II, p. 180.
(1) Voir G.-D. Mallet, *Les premiers établissements de Grecs en Egypte*, p. 43.

par là qu'il accueillait avec faveur tout ce qui venait des rives du Nil (2).

Il entretint de bonnes relations avec la colonie grecque de Cyrène, et, pour donner à ses voisins un gage éclatant de la sympathie qu'il leur portait, à eux, ainsi qu'à tous les Hellènes, il accepta pour épouse une femme grecque. (1) En cela il imitait les pharaons de l'époque de Tel-el-Amarna, qui, voulant recruter des alliés, demandaient des épouses aux rois d'Alashia, du Mitanni et de Babylone.

C'est aussi Amasis qui entretint des rapports avec Bias de Priène. Selon Plutarque, le roi d'Égypte était en correspondance assidue avec le savant ionien. Il lui envoya une fois demander quelle était de la chair de la victime la meilleure partie et la pire et obtint pour réponse que c'était la langue. Quelquefois il lui envoyait des énigmes, mais le sage expliquait, toujours, très ingénieusement (3)

Parmi les savants Grecs qui vinrent en Égypte, on peut citer Lycurque, qui, après avoir étudié les institutions crétoises, vint demander la lumière aux prêtres de l'Égypte ; Solon, le législateur d'Athènes, et Thalès, qui laissa une théorie sur les inondations du Nil.

On peut donc dire, sans exagération aucune, que la période d'Amasis est dans les relations de l'Égypte avec la Grèce, ce qu'était la période de Tel-el-Amarna dans ses relations avec la Chaldée.

Par ailleurs, cette politique d'amitié avait eu sa

---

(2) *Idem* p. 369.
(1) Herodote II, p. 181.
(3) *Idem* p. 369.

répercussion sur les transactions commerciales, et les importations et exportations acquirent une intensité remarquable.

L'Égypte vendait aux marchands Grecs et Phéniciens du blé, du sel, de l'albâtre, de l'alun, du lin, des papyrus, des produits soudanais et pounites, du cuir, de la bière, de l'ébène, de l'ivoire. En échange, elle achetait de l'huile, du vin, des produits milésiens, d'articles phéniciens.

L'Égypte a été pendant toute l'antiquité le principal grenier du monde. Toutes les nations venaient s'approvisionner chez elle, toutes les fois qu'elles ne récoltaient pas le blé qui leur était nécessaire.

« Les semences que le Nil fait croître par le débor-
« dement de ses eaux, dit Isaïe, les moissons que l'Égypte
« doit à ce fleuve, étaient la nourriture de Tyr et elle
« était devenue la ville de commerce de toutes les
« nations. » (1)

Plutarque raconte qu'au temps de Périclès, le roi des Égyptiens fit présent au temple d'Athènes de 40.000 mesures de blé qui furent distribuées aux citoyens ; et les scoliastes d'Aristophane nous disent que, sous le règne d'Amasis, les Athéniens, souffrant de la disette, firent demander du blé au pharaon qui leur envoya tout ce qu'il leur fallait (2).

Le sel, très répandu en Égypte, devait être un des principaux articles d'exportation, quoique les auteurs n'en disent rien.

L'alun, non moins répandu, devait être assez recherché

---

(1) Isaïe, ch. 23, vers 7.

(2) D. Mallet, *Les premiers établissements des Grecs en Egypte*, p. 283-4.

et devait coûter quelque peu cher, puisqu'Amasis, pour contribuer à la reconstruction du temple de Delphes, envoya 30.000 talents aux sinistrés.

L'albâtre servait en Égypte à la fabrication des objets les plus divers tels que : coupes, cuillers, chevets, statues, vases de différentes sortes, surtout ces vases cylindriques à long col, connus dans les pays grecs sous le nom d'alabastra et que l'on croyait préférables à tous les autres pour la conservation des parfums.

Le lin a joué aussi un rôle très important dans les produits d'exportation.

Ezechiel s'exprime ainsi : « O Tyr... le lin d'Égypte « tissu en broderie a composé le voile qui a été suspendu « à ton mât. » (3) Les étoffes de lin, suivant le Papyrus Anastasi VI (4), étaient fabriquées par les ouvrières de Tanis. Dans les dépendances du temple de Neith, à Saïs, comme dans les dépendances des autres temples, il existait des ateliers pour le tissage du lin. Les Grecs, vivant dans le Delta près des grandes fabriques de lin, devaient se le procurer et le vendre à leurs concitoyens qui ne pouvaient l'avoir qu'à Chypre.

L'Égypte avait aussi le monopole du papyrus. Les colons Grecs, installés sur la terre des pharaons, ne pouvaient ne pas apprécier l'utilité de cette plante pour la conservation par écrit des principaux faits de l'histoire. Ils en répandirent donc la connaissance et l'usage dans leur patrie respective.

Les marchands Grecs achetaient aussi à l'Égypte

---

(3) Chap. 27, vers 7.

(4) D. Mallet, *Les premiers établissements des Grecs en Egypte*, p. 293.

l'encens, la myrrhe et les autre parfums qu'elle importait du pays de Pount « Athénée remarque, dit M. D. Mallet, « que la myrrhe était d'abord amenée en Égypte, puis « transportée de là chez les Grecs.. Du reste, parmi les « noms grecs qui désignent les aromates, un grand « nombre sont empruntés à l'idiome égyptien, c'est donc « bien au bord du Nil que les Hellènes ont appris à les connaître... D'ailleurs c'était par le commerce « extérieur seulement que ces produits pouvaient être « fournis dans des villes, comme Athènes, par exemple, « où la profession de parfumeur et même la vente des « parfums étaient considérés par la loi comme indignes « des hommes libres. » (1)

Les Égyptiens étaient particulièrement habiles à tanner, à préparer et à teindre le cuir, et les peintures des tombeaux nous montrent les différents procédés par lesquels ils le rendaient à même de servir à des usages très divers.

Les Grecs avant de l'acheter à Cyrène, comme le dit Hermippe (Athénée 1, 27, E.), durent certainement l'avoir acheté en Égypte (2).

L'ivoire et l'ébène, fréquemment employés par les sculpteurs et artistes Grecs, ne pouvaient provenir que du Soudan et, par conséquent, ne pouvaient être achetés qu'en Égypte.

En échange de tous ces produits que les Grecs et Phéniciens retiraient de l'Égypte, ils devaient bien importer quelque chose de leur cru. L'huile d'olive était toute désignée pour payer tous les achats. Voici ce que

(1) *Les premiers établissements des Grecs en Egypte*, p. 305-7.
(2) Même ouvrage, p. 317.

dit M. D. Mallet sur ce sujet : « L'olivier était dans
« la plupart des contrées hélléniques, il donnait des
« fruits abondants et les procédés d'extraction étaient
« assez perfectionnés pour donner une huile excellente.
« Les commerçants de Daphnae et de Naucratis en
« importèrent nécessairement beaucoup pour leur propre
« consommation ; ils durent par cela même en répandre
« le goût autour d'eux. Les Égyptiens au moins ceux du
« Delta s'habituèrent ainsi peu à peu à en reconnaître
« l'utilité, à en apprécier la valeur. » (1)

Nous ne croyons pas que l'Égypte ait eu à attendre les Grecs pour connaître l'usage de l'huile d'olive, car, si l'Attique est la terre classique des oliviers, la Palestine en possédait aussi dès les temps les plus reculés. L'Égypte, qui entretenait des relations avec la Palestine avant d'en entretenir avec la Grèce, devait connaître depuis longtemps l'usage et l'utilité de l'huile de l'olive. Cela n'empêche pas, cependant, qu'après avoir eu connaissance de l'huile grecque, elle la préféra à celle de Palestine, à cause de sa supériorité incontestable.

D'ailleurs Plutarque nous apprend que Platon, pour faire face aux frais de son voyage, vendit de l'huile en Égypte. « Une pareille idée, dit M. Mallet (2), devait
« venir naturellement à un habitant de l'Attique, qui
« fut de tout temps la terre classique des oliviers.
« Elle ne devait pas venir toutefois à un voyageur comme

(1) D. Mallet, *Les premiers établissements des Grecs en Egypte*, p. 341.
(2) Cité par M. D. Mallet dans le même ouvrage p. 354.

« Platon s'il n'eut été certain à l'avance de se défaire
« aisément de sa cargaison et d'y trouver son profit. »
« Les Égyptiens aimaient quelquefois se délasser
« de leurs soucis en s'adonnant aux boissons réjouis-
« santes comme le prouvent les scènes peintes sur les
« parois de leurs tombeaux. La bière donc était leur
« boisson de prédilection, mais le vin de la vigne n'était
« pas considéré avec défaveur. Aussi Strabon nous
« raconte-t-il que Charaxos, frère de Sapho, était venu
« en Égypte avec une grande quantité de vin de Lesbos
« qu'il comptait vendre sur le marché de Naucratis.

Les Grecs importèrent en Égypte beaucoup d'autres produits provenant de leurs métropoles et les Milésiens ne manquèrent pas de placer chez les riches Égyptiens leurs admirables tissus de luxe.

Toutefois, l'huile et le vin demeurèrent les marchandises les plus répandues à cause du grand nombre de consommateurs ; les autres produits du commerce et de l'industrie hélléniques s'adressaient à des classes déterminées de connaisseurs et ne pouvaient par conséquent pas avoir une importante clientèle d'acheteurs.

La variété des produits n'a pas pour nous une grande importance, puisque la quantité est toujours grande et permet aux transactions commerciales de conserver leur intensité.

Ainsi les relations commerciales suivaient de près les relations gouvernementales et amenaient un progrès parallèle dans les rapports généraux de la vie internationale.

Section II

L'Égypte s'achemine vers la politique interventioniste

Du moment que l'Égypte avait passé outre aux anciennes rigueurs, du moment que tout le monde était reçu librement chez elle, il était naturel qu'elle s'occupât de ce qui se passait autour d'elle pour voir si elle pouvait tirer quelque profit qui put compenser les sacrifices qu'elle s'était imposés par sa politique toute récente. Elle fut donc constamment amenée à intervenir dans les affaires des nations contemporaines. Elle ne pouvait d'ailleurs pas faire autrement. S'étant allié aux Grecs, elle fut intimement liée à leur histoire et se trouva mêlée dans toutes les péripéties de leurs luttes, comme de leurs intrigues.

D'autre part, n'ayant jamais renoncé à ses droits sur la Palestine et la Syrie, elle se voyait forcée d'intervenir pour empêcher ces pays de changer de régime. De toutes façons, elle était contrainte de se mêler aux conflits des peuples contemporains, et son histoire pendant toute cette période n'est qu'une suite d'interventions.

§ 1. — *Guerres contre la Chaldée et la Perse*

Psammétique Ier commença l'ère nouvelle en entrant dans la coalition qu'avait préparée le fils d'Asarhaddon, Shamash-Shaumoukin, contre son frère Assourbanibal pour se rendre indépendant.

La coalition comprenait : l'Élam, Babylone, la Pales-

tine, la Lydie et l'Égypte. Le roi de Lydie, Gygès, avait été mis en rapport avec Psammétique par les colons Milésiens et lui avait promis des mercenaires s'il voulait bien prendre part dans le complot. Le roi d'Égypte, qui voulait se rendre indépendant, jugea l'occasion propice pour se débarrasser définitivement du joug de l'Assyrie. Il accepta l'alliance de Gygès et prit part dans le complot. Voici ce que nous apprend à ce sujet le cylindre « A » du British Museum : « Il (Gygès, roi « de Lydie) méprisa la volonté du dieu Assour, mon « créateur, et confiant dans son propre pouvoir, ayant « enhardi son cœur, il envoya ses forces au secours de « Psamilki (Psammétique), roi d'Égypte, qui avait « rejeté le joug de sa domination. » (1)

Psammétique n'eut pas à se repentir de son intervention, puisqu'il parvint à se rendre indépendant à l'égard de Ninive.

Son fils, Nechao II, eut à se mesurer avec le roi de Babylone, Nabuchodonosor, qui avait hérité des dépouilles de l'Assyrie.

Dès son avènement, le prince babylonien voulut s'emparer de la Phénicie dont les richesses étaient renommées. Tyr appelle aussitôt l'Égypte à son secours. Nechao II saisit l'occasion pour reconstituer l'empire des pharaons et infliger une défaite au nouvel empereur. Les Juifs, ayant résisté, sont vaincus, et leur roi, Josias, tué à Maggedo. Le roi d'Égypte, revenant aux traditions de la XVIIIe dynastie, nomme, à la place du roi défunt, Joakim, qui lui avait prêté serment de fidé-

(1) D'après D. MALLET, *Les premiers établissements des Grecs en Egypte*, page 48.

lité. C'est à la suite de cette campagne que le pharaon envoya son habit, en signe de reconnaissance, au dieu des Milésiens.

Toutefois, dans une seconde expédition, Nechao II poussa jusqu'à Karkemish. Mais cette fois il fut vaincu et il dut renoncer pour toujours à toute domination sur la Syrie ou sur la Palestine.

Quant à Tyr, son protecteur ayant été défait, il ne lui restait plus qu'à faire sa soumission définitive.

Ouhabra (Apriès), second successeur de Nechao II, fut sollicité par les petits états palestiniens de les délivrer du joug de Babylone. Il fut vaincu à son tour et les états phéniciens se félicitèrent d'avoir été fidèles à Nabuchodonosor. Mais, pour se venger, ce pharaon porta le siège devant Sidon qu'il prit d'assaut, puis il éprouva la flotte à trirèmes de Nechao dans une bataille navale qu'il gagna sur les Phéniciens et le Chypriotes (2).

La défaite d'Apriès avait été cependant un coup mortel pour les Juifs. Nabuchodonosor les emmena en masse en captivité à Babylone. Un grand nombre, cependant, sachant ce qui les attendait, avaient fui avant l'entrée de roi babylonien à Jérusalem. Ils s'adressèrent à Pharaon comme à leur protecteur et à leur dernier et suprême refuge dans leurs calamités. Celui-ci, se souvenant de la tradition ancienne, les reçut à bras ouverts et leur permit de s'établir dans les environs de Daphnae. Ils étaient là aux portes de leur patrie, libres d'entretenir des relations avec leurs frères, restés

(2) Diodore de Sicile, cité par M. Mallet dans le même ouvrage, p. 118.

chez eux, et libres de retourner à leur foyer, dès que les circonstances le leur permettraient.

Après la mort de Nabuchodonor, l'empire babylonien entra en décadence jusqu'au moment où Cyrus résolut de le rebâtir en faveur des Mèdes et des Perses. La puissance de ce nouveau potentat rompit de nouveau l'équilibre que les pharaons s'étaient toujours efforcés d'établir. Amasis, que l'extension du nouvel empire souciait beaucoup, prit le parti de travailler à sa désagrégation.

Influencé par les Grecs, il se décida à conclure un traité offensif et défensif avec Crésus, roi de Lydie, contre Cyrus, roi des Perses ; et Xénophon relate qu'il envoya à son allié un corps de 120.000 hommes, qui, répartis en phalanges de 10.000 soldats armés de boucliers les couvrant de la tête jusqu'aux pieds, de longues lances et d'épées, résistèrent à toutes les attaques des Perses et obtinrent des conditions favorables de Cyrus qui leur permit de s'établir à Larissa et à Cyllene (1).

Malgré la victoire remportée sur Crésus, Cyrus ne se sentait pas quand même assez fort pour punir son allié Amasis et préféra rester en bons termes avec lui. Plus tard, voulant l'engager à suivre sa politique, il lui demanda la main de sa fille en mariage, agissant en cette occasion de la même manière que les pharaons de l'époque de Tel-el-Amarna. Mais Amasis ne se laissa pas faire. Au lieu d'envoyer sa fille en ôtage, car telle était l'intention du roi des Perses, il envoya celle du roi déchu, Ouhabra.

---

(1) D'après M. G. Rawlinson commentant Herodote dans son *History of Herodotus*, p. 326.

Ce fut la cause de la rupture définitive des relations entre l'Égypte et la Perse et le motif de l'invasion de la vallée du Nil par Cambyse, qui venait demander la succession de sa mère (1).

Et voilà comment cette politique d'interventions et d'intrigues aboutit à l'asservissement de l'Égypte.

§ 2. — *Relations de l'Egypte pendant la domination perse*

Après la conquête de Cambyse, l'Égypte devint une satrapie, c'est-à-dire une province de l'empire perse. Mais à cause de sa haute civilisation et de son importance, elle obtint un régime de faveur.

Le roi des Perses prit le titre de roi de la Haute et de la Basse Égypte. Il laissa aux princes des nomes les pouvoirs qu'ils avaient de tout temps. Quant au peuple égyptien, on lui laissa ses coutumes, ses lois et sa religion.

Souvent l'héritier d'Égypte monte sur le trône de ses ancêtres après avoir juré fidélité au grand roi. Mais, dans tous les cas, c'est le satrape d'Égypte qui a le pouvoir exécutif. C'est lui qui commande à la garnison de 120.000 hommes, répartis entre Daphnae, Memphis et Elephantine. Pour les affaires d'ordre secondaire, les princes des nomes décidaient sans appel et le satrape n'avait d'autres attributions que celles d'un haut commissaire résidant à Memphis, au palais royal.

L'Égypte et la Libye (Cyrène et Barca) devaient payer annuellement sept cents talents d'argent (à peu

(1) Herodote III, p. 1 et 2.

près £ 136.000), offrir 120.000 médimmes de blé pour subvenir aux besoins de l'armée d'occupation et fournir le nitre et l'eau du Nil à l'usage du palais. En outre, une taxe était perçue sur la pêche du lac Mœris (1).

En somme, le peuple égyptien n'eut pas trop à se plaindre de la domination perse. Malheureusement, dans sa folie, Cambyse commis plusieurs excès qui devaient creuser pour toujours un abîme entre le vainqueur et les vaincus. Les Égyptiens ne lui pardonnèrent jamais d'avoir tué le bœuf Apis et, dans les moments critiques, faisaient rejaillir sa responsabilité sur tous ses successeurs. Ceux-ci le savaient d'ailleurs et ils s'appliquèrent à effacer les fautes du passé.

Darius fut un véritable bienfaiteur pour l'Égypte et les prêtres lui décernèrent le nom de dieu. « Darius, « dit Diodore (1), détestant les profanations de Cambyse, « à l'égard des temples égyptiens se distingua par sa « douceur et par son attachement aux dieux du pays. « Il eut de fréquents entretiens avec les prêtres égyp- « tiens, étudia leur doctrine religieuse et les actions « consignées dans leurs livres sacrés. Ayant appris à « connaître la magnanité des anciens rois et leur douceur « envers leurs sujets, Darius voulut les imiter dans « sa conduite et par là il sut inspirer aux Égyptiens une « telle vénération qu'il est le seul des autres rois (perses) « auxquels ils aient donné le nom de dieu, et qu'à sa

---

(1) Walkanaer, *Mémoire sur la Civilisation égyptienne depuis l'établissement des Grecs sous Psammetichus jusqu'à la conquête d'Alexandre*, p. 215.

(1) Cité par M. Walkanaer dans ses *Mémoires sur la Civilisation égyptienne depuis l'établissement des Grecs sous Psammetichus jusqu'à la conquête d'Alexandre.*

« mort ils lui aient rendu les mêmes honneurs qu'aux « rois qui jadis possédèrent le plus légitimement la « couronne. »

Mais Darius n'était pas seulement un bon roi, il était aussi un homme pratique, pour ne pas dire un homme d'affaires. Ses sujets ne reculèrent pas à lui[1] donner le surnom de marchand parce que, disaient-ils, il tâchait à tirer profit de tout. Il ne faut donc pas s'étonner de le voir protéger le commerce de l'Égypte. En effet, il aménagea une route allant de Coptos à la mer Rouge et s'appliqua à rendre navigable le canal entrepris mais non achevé par Nechao II. Naturellement, c'était les Grecs qui devaient profiter le plus de ces réformes, surtout à cette époque où ils étaient encore en bons termes avec les Perses.

En outre, la création de ces nouvelles voies de communication prouve que l'Égypte était encore en relation avec le pays de Taneter (Pount) ou tout au moins avec les habitants du littoral asiatique et africain de la mer Rouge.

Après la première guerre médique, les Grecs cherchèrent à créer partout des obstacles au grand roi. Les Égyptiens, quoique bien traités par Darius, n'oubliaient pas les outrages de Cambyse et regrettaient les beaux temps où ils n'obéissaient qu'aux pharaons nationaux. Ils prêtèrent donc une oreille complaisante aux suggestions de leurs hôtes hellènes, et, à la fin du règne de Darius ils prirent les armes pour reconquérir leur indépendance. Le roi des Perses, en ce moment, s'apprêtait à fondre

(2) Herodote, III, p. 89.

de nouveau sur l'Héllade; c'est donc, certainement, pour l'empêcher d'exécuter son projet et pour permettre aux Hellènes de s'organiser que les colons Grecs excitèrent les Égyptiens à la révolte. La tentative échoua grâce à la promptitude de Xercès qui, malgré les conseils de ses intimes, préféra soumettre les Égyptiens avant de s'engager dans une nouvelle guerre. Et quand il se décida d'attaquer les Grecs, craignant tout retour offensif de l'Égypte, il chargea son frère Achemenès de maintenir l'ordre dans ce pays (1) (en 484). Vingt-quatre ans plus tard, en 460, Inaros, roi de Libye, et Amyrtée, égyptien de sang royal, se mettent à la tête d'une insurrection. Aidés par les Athéniens, ils battent les Perses, dispersent leur flotte et tuent Achemènes, commandant de l'expédition (2). Artaxerxès envoie alors, son général, Megabyzus, qui, cette fois, l'emporte sur les insurgés. Inaros, trahi par les siens, fut crucifié et Amyrtée, incapable de lutter seul, fut forcé de se retirer dans les marais.

Ainsi l'Égypte se trouva mêlée dans la formidable lutte que le grand empire perse entreprit contre les petits états grecs. Elle se rangea du côté des faibles et, toutes les fois que les circonstances le permirent, elle prit les armes contre l'ennemi commun. Elle joua un rôle important et contribua pour une large part au triomphe du droit contre la force brutale de l'envahisseur

Quant aux Grecs établis en Égypte, malgré leurs incessantes intrigues, ils furent toujours traités convenablement, et après la paix de Cimon, fils de Miltiade,

(1) Herodote VII, p. 7.
(2) *Idem*, voir aussi Thucydide I, p. 104, 109, 110.

les Perses eurent pour eux tous les égards. C'est pendant la domination perse qu'Hérodote vint en Égypte et écrivit sa remarquable histoire.

§ 3. — *Relations de l'Egypte après la domination perse*

Pendant les 120 années de domination perse, l'Égypte s'était laissée devancer par les nations contemporaines. Pour se remettre sur ses pieds et reprendre sa place, il lui fallait faire de grands progrès, surtout dans le domaine militaire. Mais il était impossible de demander aux Égyptiens de se transformer du jour au lendemain ; et l'auraient-ils fait qu'ils auraient échoué. En Égypte, le peuple était conservateur et les réformes ne s'établissaient que lentement et progressivement. Cependant, il fallait agir, il fallait prendre ses mesures promptement, car tout retard, toute indécision risquait de compromettre cette indépendance reconquise après tant d'efforts et tant de sacrifices.

Pour sauver son pays et son trône, il ne restait au pharaon qu'un seul moyen : faire appel aux Grecs. D'ailleurs ceux-ci avaient toujours montré, dans les circonstances difficiles, qu'ils n'oubliaient pas l'hospitalité donnée, et prouvé qu'ils étaient aussi capables que les Égyptiens, eux-mêmes, de servir les intérêts de l'Égypte et de défendre sa cause avec succès. Les pharaons de cette nouvelle période n'hésitèrent pas à faire appel aux Hellènes et à leur confier le soin de protéger leurs états contre les armées du grand roi.

Sûrs d'avoir trouvé de fidèles défenseurs, les pharaons songèrent à reprendre la politique d'Amasis, c'est-à-dire à susciter des embarras au grand roi. Ils intervinrent

de nouveau dans les affaires de la Syrie, de la Phénicie ou de la Palestine, armant les uns, soutenant les autres et cherchant par tous les moyens à créer des ennuis au roi des Perses.

Ils pensaient, par ce moyen, l'affaiblir et l'empêcher d'attaquer de nouveau leur royaume. En pensant de la sorte, ils ne se trompaient pas, mais ils oubliaient que toute lutte affaiblit les deux adversaires et qu'ils étaient les plus vieux.

D'autre part, le succès de toutes ces combinaisons ne dépendait pas du pharaon, mais des mercenaires Hellènes. Autrefois le roi d'Égypte était le maître de ses armées, ils les commandaient en personne et ses ordres, quels qu'ils fussent, devaient être exécutés. Quelquefois, il réunissait un conseil de guerre, mais les avis de ce conseil ne le liait jamais. Maintenant, il ne peut rien : ce sont les chefs des mercenaires qui décident, et si on ne les écoute pas ils menacent de déserter.

Il arrivait souvent aussi des désaccords entre chefs de mercenaires sur la tactique, sur l'itinéraire, sur le lieu du combat, etc.

Alors des disputes surgissaient, chacun cherchant à faire prévaloir son opinion ou à faire adopter sa méthode. Il fallait prier, supplier, transiger, et, à bout de ressources, montrer que l'ennemi était là, que le moment était critique et qu'il fallait agir sans perdre plus de temps. Mais quelquefois l'entêtement était tel, qu'au lieu de combattre les Perses, les chefs des mercenaires se combattaient mutuellement.

Dans ces conditions, les garanties offertes aux pays protégés, qui avaient consentis à se soulever contre le

grand roi, étaient tout à fait illusoires, et les chances de succès l'étaient encore moins.

Néanmoins, les pharaons durent se contenter de cet état de choses, faute de mieux ; ils s'estimaient même très heureux toutes les fois qu'ils parvenaient à obtenir le concours d'un chef Grec et celui de sa troupe.

Les oplites (mercenaires) Grecs avaient acquis une réputation universelle et tous les princes de l'époque se voyaient dans la nécessité de faire appel à leurs qualités guerrières. Ceux-ci profitaient des circonstances pour faire valoir leurs prétentions et, finalement, n'accordaient leurs services qu'au plus offrant et dernier enchérisseur.

Le grand roi avait réussi à embaucher les meilleurs chefs Grecs ; et pharaon dut se ruiner pour obtenir le concours de chefs de même valeur.

Mais la lutte était inégale. Pendant que le roi des Perses drainait à sa suite des millions d'hommes prêts et capables de soutenir les oplites Grecs, le roi d'Égypte ne pouvait compter que sur ses mercenaires seuls, car ses sujets, restés en arrière, ne pouvaient être d'aucune utilité.

Dans ces conditions il fallait s'attendre à voir les Perses triompher et c'est ce qui arriva en effet.

Voilà à quoi avaient abouti l'extension des relations internationales et l'influence croissante des étrangers.

CONCLUSION

Après avoir passé en revue les différentes phases des relations internationales de l'Égypte des Pharaons, il est juste, maintenant, que nous donnions une conclusion.

Cette conclusion, étant contenue en germes dans le sujet, nous n'avons qu'à la mettre en relief en retraçant les divers stades de l'évolution. Nous allons en d'autres termes montrer brièvement que les relations de l'Égypte pharaonique ont évolué, allant de l'exclusion la plus absolue à la liberté la plus complète. Nous serons d'autant plus court, que les faits étant connus, il ne nous reste qu'à exposer rapidement les idées directrices qui ont présidé l'évolution.

***

Aussi loin que l'on remonte dans le passé, on voit l'Égypte en contact avec l'étranger. Il est impossible de dire ce que furent les relations de la période divine et de la période préhistorique, mais les allusions qui y sont faites plus tard et les trouvailles récentes prouvent suffisamment que, même à cette époque obscure et lointaine, elles étaient déjà avancées.

Au début de la période historique, l'Égypte fut envahie par un peuple nouveau, venu du Sud suivant les uns, du Nord suivant les autres. Ce peuple devait s'installer pour toujours sur les bords du Nil et jouer le rôle glorieux qui l'a immortalisé.

A son arrivée, il devait, comme il fallait s'y attendre, trouver des obstacles partout : Les aborigènes, naturellement, lui furent hostiles et les voisins lui disputèrent le droit de s'établir dans ce beau pays qui faisait l'objet de leur convoitise. L'établissement de la race nouvelle fut donc suivi d'une période de lutte qui se termina par la victoire de Snofrouï, le fondateur de la quatrième dynastie. S'étant assurés de la possession définitive de l'Égypte, les nouveaux venus, qui avaient déjà plusieurs siècles de résidence et que nous appellerons désormais Égyptiens, cherchèrent à prévenir toute nouvelle invasion du côté de l'Asie en construisant des casernes et des places fortes au Sinaï. Les garnisons établies dans ces places fortes devaient interdire aux nomades de pénétrer dans le territoire égyptien et repousser toute attaque contre l'Égypte.

Sous la VIe dynastie, la population ayant prospéré et les besoins ayant augmenté, les pharaons songèrent à étendre leurs possessions. Ils dirigèrent instinctivement leurs efforts vers le Sud, vers la Nubie et le Soudan, qui étaient censés constituer la prolongation naturelle de l'Égypte, puisqu'ils étaient fécondés par le grand fleuve égyptien qui prenait sa source aux cieux.

En même temps que l'on envoyait des expéditions faire l'exploration du Soudan, on en envoyait d'autres au pays de Pount renouer les liens traditionnels de parenté et d'amitié qui unissaient les Pounites aux Égyptiens.

Sous la XIIe dynastie, une pression s'étant faite sentir sur les frontières de l'Est et du Sud, les Ousertesen et les Amenemhat reformèrent le système ancien. Les

asiatiques reçurent le droit de pénétrer en Égypte pour faire le commerce après avoir obtenu une permission spéciale et s'être conformés aux formalités prescrites à la frontière. Les Nègres obtinrent les mêmes droits moyennant les mêmes obligations. Mais, dans aucun cas, on ne permit aux guerriers de fouler le sol de l'Égypte.

Avec les Hyksos ou Pasteurs les choses changent, les Asiatiques peuvent facilement pénétrer dans les domaines de leurs compatriotes alors que toutes relations sont interrompues avec le Sud.

L'arrivée au pouvoir de la XVIIIe dynastie eut pour effet de rétablir l'ordre suivi sous la XIIe dynastie. Toutefois, les Asiatiques ayant fait cause commune avec les Hyksos, lors de leur domination en Égypte, ils furent considérés comme suspects. Sous les Thoutmès, sauf pendant les périodes de révoltes, qui étaient suivies de terribles répressions, les relations devinrent normales entre l'Égypte, d'une part, la Palestine, la Syrie et la Phénicie, d'autre part. Tantôt ce sont des délégations qui viennent apporter leurs tributs, tantôt ce sont des caravanes de marchands qui viennent échanger les produits de leur patrie contre ceux de l'Égypte, du Soudan et de Pount.

Par ailleurs, la constitution d'un empire colonial égyptien eut pour effet de dégager lentement les droits et devoirs respectifs des vassaux et du suzerain. Parmi les nombreux devoirs du vassal, le plus important était le devoir de fidélité. Le vassal fidèle avait droit à la protection de son seigneur toutes les fois qu'il était menacé, quel que fut l'auteur de la menace. Il avait

le droit de venir présenter ses doléances au pharaon et devait être reçu lui et ses hommes en amis. Parmi les devoirs non moins nombreux du seigneur, il faut citer, en première ligne, le devoir du seigneur de protéger son vassal. C'est en vertu de cette obligation que le pharaon est sollicité constamment à faire la guerre aux rebelles et aux envahisseurs, et c'est en vertu de ce même devoir qu'il cherche l'alliance des états limitrophes : il veut empêcher ses voisins de nuire à ses vassaux, tout en essayant de créer des états tampons entre ses possessions et les nouveaux envahisseurs.

La création de l'empire colonial d'Asie fut une étape très importante dans l'évolution des relations internationales de l'Égypte des Pharaons.

Quelle différence, en effet, entre l'époque où l'on tolérait à peine, et moyennant une série de restitutions, aux étrangers de venir faire le commerce en Égypte, et cette époque où l'on guerroie pour se les attacher, où l'on contracte des unions de familles et des alliances politiques pour les protéger.

Les relations avec les nouveaux alliés du Mitanni, de Babylone, de Ninive et d'Alashia sont même si intenses que la langue babylonienne est adoptée par l'Égypte comme langue officielle dans les rapports diplomatiques.

Enfin, sous les Amenophis, l'influence asiatique pénètre de plus en plus dans la cour du pharaon et elle devient si puissante qu'une nouvelle religion, ayant beaucoup d'affinité avec celle de la Chaldée, est établie par Amenophis IV, surnommé Ikhnaton.

Cette influence de l'Asie en Égypte est retardée un moment par la lutte contre les Khetas. Mais en l'an 21

du règne de Ramsès II, la paix est conclue et un traité, le premier connu dans l'histoire de l'humanité, proclame l'égalité entre pharaon, être suprême descendant directement des dieux, et le Grand Chef des Khetas, qualifié autrefois de vilain et de maudit.

Et pour sceller cette paix, le prince de Kheta, escorté de ses cavaliers, vient en Égypte offrir la main de sa fille à son nouvel allié. Depuis cette époque l'influence des étrangers ne fait que croître de plus en plus. Elle peut être constatée, pour cette époque, par la place d'honneur accordée au culte de Set, le dieu asiatique qu'on avait depuis longtemps relégué au dernier plan du panthéon égyptien.

Ramsès III fit d'ailleurs tant de facilités aux étrangers (Papyrus Harris) que beaucoup d'entre eux quittèrent leur pays pour venir s'établir près de lui. Les Libyens, qui avaient été toujours tenus à l'écart à cause de leur caractère belliqueux, furent, après leur défaite, invités à recruter la garde royale. Ils devinrent bientôt plus puissants que leurs maîtres et ne tardèrent pas à les supplanter.

Pendant la période de lutte pour l'hégémonie entre l'Éthiopie et l'Assyrie, les relations des Égyptiens avec les étrangers ne furent pas interrompus. Mais, suivant que c'était l'Éthiopien ou l'Assyrien qui l'emportait, on fermait ou l'on ouvrait la frontière opposée.

La dodécarchie, voulant s'affranchir aussi bien de la domination assyrienne que de la domination éthiopienne, ferma simultanément les deux frontières.

Mais bientôt les Grecs devaient faire leur apparition. Avec eux les relations de l'Égypte entrent dans une nouvelle phase, qui devait être la dernière de l'évolution.

A la différence des Asiatiques, les Grecs étaient actifs, souples et amis des nouveautés. Entourés d'Égyptiens qui leur étaient hostiles, ils se dépensèrent en efforts pour gagner la faveur du pharaon. Psammétique Ier leur dut son trône et Nechao II, sa flotte de trirèmes, dont il pouvait être, à juste titre, orgueilleux. Ils rendirent à Amasis, comme à Apriès, des services non moins signalés.

Les rois d'Égypte ne furent pas insensibles à tous ces témoignages d'attachement et d'habileté. Ils récompensèrent largement les nouveaux venus et leur permirent d'établir des colonies à Daphnae, à Naucratis, à Memphis, à Saïs et dans l'oasis d'Amon ; et, en même temps, ils leur accordèrent le droit de suivre les usages de leur patrie, alors que la règle avait été jusque là que les étrangers devaient se soumettre aux coutumes du pays.

Les indigènes furent offensés de l'honneur et des privilèges accordés à ces étrangers, mais c'était trop tard, les Grecs remplissaient tous les vides et étaient devenus indispensables. Ce fut cependant Amasis, qui est resté célèbre par son philhéllenisme, qui devait combler la mesure en rendant l'édit suivant :

« Les Grecs (ouinins), qu'on leur donne des lieux
« d'habitation dans les terrains du territoire de Saïs !
« Qu'ils s'approprient les barques et bois de chauffage
« (qu'on donnait aux temples), qu'ils amènent leurs
« dieux ! »

On ne pouvait pas pousser le libéralisme plus loin, et cet édit constitue l'apothéose des privilèges que l'on pouvait donner aux étrangers.

Néanmoins ces privilèges furent maintenus par les

Perses et plus tard par les fondateurs des nouvelles dynasties égyptiennes qui devaient être les dernières.

Le résultat de tout cela fut que les Égyptiens continuèrent à être mécontents et refusèrent à profiter des progrès réalisés par les Hellènes dans l'art de la guerre. Il fallut donc confier à ceux-ci le soin de combattre les ennemis du pharaon, c'est-à-dire les Perses. Seulement, le grand roi avait réussi à se procurer le concours de l'élite militaire grecque, qui, depuis les guerres médiques, vendait ses services au plus offrant et dernier enchérisseur. Pharaon de son côté fit l'impossible pour pouvoir lui opposer des hommes de même valeur. Mais il ne suffisait pas de les avoir, il fallait les conserver ; et pour les conserver il fallait obéir à leurs caprices. Pharaon n'était pas le maître, c'étaient les oplites Grecs qui commandaient ; et c'était entre leurs mains, et entre leurs mains à eux seuls, qu'était confié le sort de l'Égypte.

Ces derniers remplirent consciencieusement leur devoir ; mais leur nombre était insuffisant pour protéger un pays aussi vaste que la vallée du Nil et pour pouvoir résister en pays étranger aux innombrables armées du roi des Perses. Ils furent donc vaincus et, par leur défaite, ils valurent à la nation égyptienne une longue et interminable servitude de vingt-trois siècles.

BIBLIOGRAPHIE

E. AMELINEAU. — Résumé de l'Histoire de l'Égypte. Paris 1894.

O. BEAUREGARD. — Chez les Pharaons (Études Égyptiennes). Paris 1896.

BEZOLD. — Oriental Diplomacy. Londres 1892.

BIBLIOTHÈQUE ÉGYPTIENNE contenant les œuvres des égyptologues français (25 vol.). Paris 1893 sq.

Fr.-W. VON BISSING. — Der Anteil der aegyptischen Kunst am Kunstleben der Vôlker. Munich 1912.

Fr.-W. VON BISSING. — Geschichte Aegyptens im Umriss Berlin 1904.

H.-J. BREASTED. — Ancient Records of Egypt (5 vol.). Chicago. 1906-7.

H.-J. BREASTED. — A history of Egypt. New-York 1905.

H.-J. BREASTED. — A history of Ancient Egyptians. Londres 1911.

N. De G. DAVIES. — The Rock-tombs of El-Amarna. Londres 1903 sq.

J. GARTANG. — The land of the Hittites. Londres 1910.

M. E. HARKNESS. — Egyptian life and history according to the monuments. Londres 1884.

A.-H.-L. HEEREN. — Historical Reaserches into the politics, intercourse and trade of the principal nations of Antiquity. Part. II African nations. Oxford 1833.

L.-W. KING & H.-R. HALL. — Egypt and Western Asia in the light of recent discoveries. Londres 1907.

Fr. LENORMANT. — Histoire Ancienne de l'Orient. T. II et III Les Égyptiens (9e édit.). Paris 1887.

J. LIEBLEIN. — Recherches sur l'Histoire et la Civilisation de l'Ancienne Égypte (3 fasc.). Leipzig 1910.

V. LORET. — L'Égypte au temps des Pharaons. Paris 1889.

D. MALLET. — Les premiers établissements des Grecs en Égypte. Paris 1893.

A. Mariette. — Aperçu de l'Histoire Ancienne de l'Égypte.

Du Mesnil-Marigny. — Histoire de l'Économie politique des Anciens Peuples de l'Inde, de l'Égypte, de la Judée et de la Grèce (3 vol.), 3e édit. Paris 1878.

G. Maspéro. — Au temps de Ramsès et d'Assourbanibal. — Études de Mythologie et d'Archéologie égyptiennes. Paris 1893-1912. — Histoire Ancienne des peuples de l'Orient classique (3 vol.), Paris 1895-99. — Histoire Ancienne des peuples de l'Orient classique ,6e édit. (1 vol.), Paris 1904. — Lectures historiques, Paris 1890. — Les Mémoires de Sinouhit, Le Caire 1908. — Les Contes populaires de l'ancienne Égypte. 4e édit., Paris 1911.

G. Massey.—Ancient Egypt light of the world (2 vol.). Londres 1907.

Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française au Caire (16 vol.). Paris 1884-97.

Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'Archéologie orientale du Caire (25 vol.). Le Caire 1902-sq.

A. Moret. — Au temps des Pharaons. Paris 1908.

J. De Morgan. — Recherches sur les origines de l'Égypte, (2 vol.). Paris 1896-7.

W.-M. Muller. — Asien und Europa nach aegyptischen Denkmälern. Leipzig 1893.

W.-M. Muller. — Egyptological researches (2 vol.). Washington 1906-10.

Ed. Naville. — The XI dynasty Temple at Deir el Bahari, (2 vol.). London 1907.

Ed. Naville. — The Temple of Deir el Bahari, (7 vol.). London 1894.

P.-E. Newberry. — Beni Hassan (4 vol.). London 1902.

P.-E. Newberry. — The life of Rekhmara. London 1900.

C. Niebuhr. — The Tel-el-Amarna Period. London 1901.

W.-M.-F. Petrie. — A history of Egypt from the earliest times to the xvie dynasty. London 1894. — A history of Egypt during the xviie et xviiie dynasty. London 1896. — A history of Egypt from the xixe to the xxxe dynasty. London 1905. — Egypt and Israël. London 1911. — Medun. London 1893.

Platon. — Des lois.

M. A. Randall. — The earliest inhabitants of Abydos. Oxford 1901.

G. Rawlinson. — Ancient Egypt (9e édit.). Londres 18.

G. Rawlinson. — History of Herodotus. Londres 1862.

E. Révillout. — Notice des Papyrus démotiques, archaïques et autres textes juridiques et historiques. Paris 1896.

G. Rivière. — La Terre des Pharaons. Paris.

A.-H. Sayce. — Fresh light from the ancient monuments. Londres 1892.

A.-H. Sayce. — The Egypt of Herodotus ans the Hebrews. Londres 1896.

G. Véquier. — Histoire de la Civilisation égyptienne. Paris.

Walkanaer. — Mémoire sur la civilisation égyptienne depuis l'établissement des Grecs sous Psammétichus jusqu'à la conquête d'Alexandre. Paris 184.

R. Weil. — Des monuments et de l'histoire des IIe et IIIe dynasties égyptiennes. Paris 1908.

R. Weil. — Recueil des inscriptions égyptiennes du Sinaï. Paris 1904.

J.-T. Wheeler. — An analysis and Summary of Herodotus. Londres 1890.

E. Wilson. — The Egypt of the Past. Londres 1881.

H. Winckler. — The Tel-el-Amarna Letters. Berlin, London et New-York 1896.

J. Woodward. — Of the wisdom of the Ancient Egyptians. Londres 1777.

Yehya Ahmed El Dardiry. — La condition des allogènes en Égypte pharaonique au temps du nouvel empire. Innsburck 1921.



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE II

CHAPITRE III

